This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

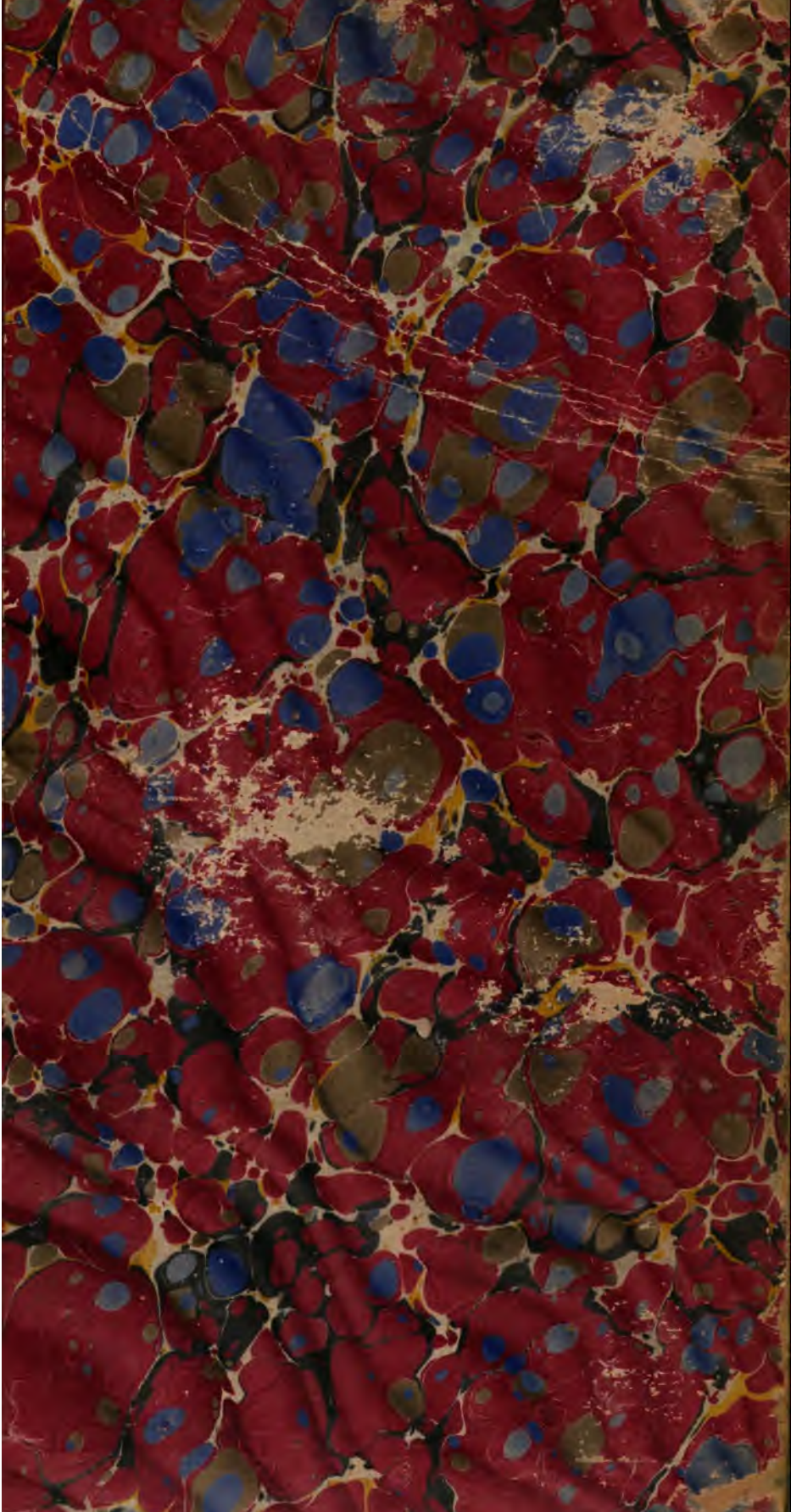

Ger
2300
60.30

Harvard College Library

FROM THE BEQUEST OF

CHARLES SUMNER

CLASS OF 1830

SENATOR FROM MASSACHUSETTS

FOR BOOKS RELATING TO
POLITICS AND FINE ARTS

OCCUPATION

ET

LIBÉRATION DU TERRITOIRE

1871-1873

CORRESPONDANCES

TOME PREMIER

PARIS
CALMANN-LÉVY, ÉDITEUR
3, RUE AUBER, 3

1903

OCCUPATION

ET

LIBÉRATION DU TERRITOIRE

OCCUPATION

ET

LIBÉRATION DU TERRITOIRE

1871-1873

CORRESPONDANCES

TOME PREMIER

PARIS
CALMANN-LÉVY, ÉDITEUR
3, RUE AUBER, 3

1903

Ger 2300.60.30

HARVARD COLLEGE
JUN 22 1932
LIBRARY

Sumner fund
(2 vols)

Les lettres et les dépêches contenues dans ces volumes sont toutes relatives à l'occupation et à l'évacuation du territoire de la France par l'armée allemande, après la guerre de 1870, et sont conservées en originaux ou en copies, dans les papiers de M. Thiers.

Elles émanent de M. Thiers, de M. Pouyer-Quertier, ministre des Finances, de M. le vicomte de Gontaut-Biron, ambassadeur de France à Berlin, de M. le comte de Saint-Vallier, commissaire extraordinaire du Gouvernement français près le commandant en chef de l'armée d'occupation, du général de Manteuffel, commandant en chef de cette armée, du général de Fabrice, pendant qu'il était accrédité en qualité de plénipotentiaire auprès du Gouvernement français, et du comte Harry d'Arnim, ambassadeur d'Allemagne à Paris. Quelques-unes de ces dépêches adressées à M. Jules Favre et à M. de Rémusat, ministres des Affaires étrangères, furent communiquées par eux au Président de la République.

Plusieurs lettres qui n'ont pas été retrouvées, manquent à ces correspondances. Néanmoins, celles qui sont ici reproduites, permettent de suivre le progrès des négociations qui s'ouvrirent entre les Cabinets de Paris et de Berlin, et se terminèrent par les conventions des 12 octobre 1871, 29 juin 1872 et 15 mars 1873 : les deux premières de ces conventions, en restreignant l'étendue de l'occupation, en allégèrent les charges, et la dernière avança au 5 septembre 1873 la date de l'évacuation définitive, qui avait été fixée au 1er mars 1875.

Ces documents montrent encore avec quelle rare habileté et quel ardent patriotisme, au milieu des plus grandes difficultés de gouvernement, M. Thiers entreprit et acheva l'œuvre qui l'a fait appeler : « le Libérateur du territoire ».

OCCUPATION ET LIBÉRATION

DU

TERRITOIRE

I

M. LE GÉNÉRAL DE FABRICE A M. THIERS

Soisy, le 3 mai 1871.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Conformément aux instructions du prince de Bismarck, j'ai l'honneur d'adresser de sa part à Votre Excellence les observations suivantes.

Les ouvertures faites jusqu'ici par les négociateurs français à Bruxelles semblent tendre moins à la conclusion de la paix définitive, qu'à la modification des préliminaires à notre préjudice.

Les propositions, notamment, qui ont été faites en vue de l'apurement de la dette de cinq milliards, sont à peu près analogues au projet que Votre Excellence

avait déjà présenté à Versailles, et que le chancelier d'Allemagne avait déclaré inadmissible, puisque, en raison du cours actuel de la rente, la valeur réelle de notre créance serait par là réduite de près de deux milliards.

Le prince de Bismarck voudrait en appeler aux souvenirs de Votre Excellence, afin de lui montrer à quel point les propositions françaises sont contraires à l'esprit comme au texte des préliminaires. Or, comme les préliminaires n'ont pas d'autre raison d'être que celle de former la base des négociations ultérieures, le choix d'une base nouvelle ne peut que produire de nouvelles complications, et doit finir par ramener la situation antérieure à l'établissement d'un accord entre les plénipotentiaires de l'Assemblée nationale et le Gouvernement allemand.

En portant ce qui précède à la connaissance de Votre Excellence, je me plais dans l'espoir que les instructions que M. Jules Favre emportera à Francfort, non moins que les dispositions conciliantes dont il n'a cessé de faire preuve, le mettront en mesure de faire disparaître les obstacles qui entravent les travaux de la conférence de Bruxelles.

Je prie Votre Excellence de vouloir agréer l'assurance de mes sentiments de haute considération.

De Fabrice.

II

M. THIERS A M. LE GÉNÉRAL DE FABRICE

Versailles, le 4 mai 1871.

MONSIEUR LE COMTE,

J'ai reçu la communication que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, et je n'ai aucune peine à y répondre avec promptitude et sans dissimulation.

Je n'ai rien à cacher ni à mon pays, ni aux puissances avec lesquelles il est en rapport. Lorsque, avec une douleur profonde, j'ai signé le traité des préliminaires, j'avais pris résolument mon parti, et j'avais reconnu qu'au point où en étaient les choses, la paix valait mieux pour la France que la continuation d'une guerre déplorablement résolue, et tout aussi déplorablement conduite. Or, lorsque ce parti, si cruel pour moi, a été pris, et pris par pur dévouement à mon pays, car j'étais de tous les Français le moins obligé à m'en imposer la douleur, je n'étais pas homme à vouloir, par une inconséquence inconcevable, retomber dans la guerre.

Je n'ai songé qu'à deux choses, à rendre définitive la paix avec l'Allemagne, et à terminer la guerre civile, que certes je n'avais pas plus provoquée que je n'avais provoqué la guerre étrangère; et, je l'avoue, je ne m'explique pas encore comment on aurait pu se tromper sur mes intentions. Si les négociateurs qui ont

cherché à substituer à une rédaction provisoire une rédaction définitive, avaient pu donner à penser que je voulais altérer le fond du traité, je les désavouerais; mais je suis convaincu qu'ils n'en ont rien fait, et je suis obligé de croire à des malentendus qui, je l'espère et je le souhaite, finiront bientôt par la rencontre de M. le prince de Bismarck avec MM. les ministres des Affaires étrangères et des Finances.

Ma confiance dans la fécondité de mon pays a toujours été grande, et c'est cette confiance qui m'a fait contracter des engagements cruellement onéreux. Or j'ai pensé, je pense encore, que chaque jour de retard dans la renaissance de l'activité industrielle et commerciale de la France, lui fait cent fois plus de mal que ne pourrait lui faire de bien une atténuation des préliminaires, obtenue au prix d'agitations nouvelles. Mais si je ne veux pas décliner les engagements pris, j'ai le devoir de ne pas les laisser aggraver.

L'opinion universelle est faite à l'égard des préliminaires, soit en France, soit en Europe, et on s'étonnerait bien, si un changement y était apporté, que ce fût dans le sens de leur aggravation. Je suis convaincu que le prince de Bismarck n'y pense point, pas plus que je ne songe moi-même à y faire apporter des changements. Mon unique pensée, je le répète, c'est de terminer à la fois la guerre étrangère et la guerre civile, deux fléaux que je trouve sans les avoir attirés sur mon pays, et quiconque me supposerait une autre pensée se tromperait étrangement, et sur moi, et sur les éminents collègues qui ont voulu m'assister dans la tâche pénible

que j'ai entreprise. C'est parce que ni mes collègues ni moi nous ne craignons aucune explication, que j'ai accueilli avec empressement et confiance l'idée d'une entrevue entre le prince de Bismarck et MM. Jules Favre et Pouyer-Quertier.

Après cette entrevue, j'en suis convaincu, aucune obscurité ne subsistera, et les difficultés s'aplaniront, au grand avantage des deux pays, intéressés l'un et l'autre à voir finir des incertitudes qui ne nous rendraient pas la guerre, sans doute, mais nous en donneraient les anxiétés, et empêcheraient de renaître la bienfaisante fécondité de la paix.

J'adresse à Votre Excellence l'assurance de ma haute considération.

A. THIERS.

III

M. THIERS A M. LE GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL

Versailles, le 1er juillet 1871.

EXCELLENCE,

S. M. l'Empereur d'Allemagne ne pouvait pas choisir dans ses armées un officier plus éminent, mieux choisi pour nous, afin de le représenter en France. J'ai appris avec une vive satisfaction que c'était avec Votre Excellence que j'aurais à traiter les questions délicates que

peut faire naître la situation, et j'espère qu'elles seront toutes résolues à la satisfaction réciproque des deux nations.

Quant à moi, je serai très flatté de l'occasion qui me sera offerte de faire la connaissance de Votre Excellence, et je la prie de vouloir bien descendre à l'hôtel de la Présidence, où elle trouvera un pied à terre plus convenable que dans les hôtels de Versailles.

Je la prie, dans cette espérance, de recevoir l'assurance de ma haute et affectueuse considération.

A. THIERS.

IV

M. LE GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL A M. THIERS

Compiègne, le 1er juillet 1871.

EXCELLENCE,

Je ne sais pas écrire en français, mais mon ami (je puis lui donner ce nom) Léopold Ranke, m'a dit que Votre Excellence n'aime pas à lire l'allemand; donc je vous remercie, aussi bien que je le peux en français, de l'aimable lettre que Votre Excellence a eu la bonté de m'écrire. J'ai prié M. d'Hérisson d'être l'interprète de mes sentiments et de dire à Votre Excellence que j'attends vos ordres pour le jour où je

pourrais avoir l'honneur de me présenter à Votre Excellence à Versailles.

Je prie Votre Excellence d'agréer l'assurance de mon profond respect.

E. MANTEUFFEL.

V

M. THIERS A M. LE GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Versailles, le 3 juillet 1871, 7 h. s.

J'ai l'honneur de proposer à Monsieur de Manteuffel la journée de jeudi pour la visite qu'il veut bien faire à Versailles, et je le prie de me dire si ce jour lui convient.

Je fais disposer un train spécial pour rendre le trajet direct et sans interruption de Compiègne à Versailles, et comme il faut diverses combinaisons, je ne pourrais donner que demain les heures de départ et d'arrivée.

J'adresse à Monsieur de Manteuffel l'expression de ma haute et affectueuse considération.

A. THIERS.

VI

M. LE GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL A M. THIERS

Compiègne, le 7 juillet 1871.

VOTRE EXCELLENCE,

Je viens d'écrire à Sa Majesté pour M. Paquet et Mme Baudoin, tous les deux de Nancy. Mais la troisième personne dont Votre Excellence a daigné me parler n'est pas à trouver dans les papiers de mes bureaux, et je prie Votre Excellence de vouloir bien ordonner que l'on m'en donne de plus amples détails. Dans la note que Votre Excellence m'a donnée ce matin, il n'y a que M. Thiéry, prisonnier à Francfort.

Recevez, Monsieur le Chef du Pouvoir exécutif, l'assurance de mon profond respect et de ma vive reconnaissance de l'accueil reçu dans votre maison.

E. MANTEUFFEL.

VII

M. LE GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL A M. THIERS

Compiègne, le 9 juillet 1871.

MONSIEUR LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF,

L'instruction à Nancy concernant l'attentat sur un de mes soldats est finie, et il paraît que le criminel a été

un des prisonniers qui ont passé Nancy. Les motions de faire cesser déjà les mesures qui ont été prises à Nancy, à la suite du crime ci-dessus mentionné, s'augmentent. Il y a du pour et du contre. Pour prendre une résolution, je voudrais savoir l'opinion de Votre Excellence; met-elle grand prix à ce que je fasse cesser ces mesures de police militaire à Nancy? Conformément à votre désir, je m'adresse directement à Votre Excellence, en la priant de me faire savoir par le télégraphe son opinion, par un oui ou un non.

Je prie Votre Excellence d'agréer l'assurance de mon profond respect.

E. MANTEUFFEL.

VIII

M. THIERS A M. LE GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL

Versailles, le 10 juillet 1871.

GÉNÉRAL,

Je vous remercie de l'empressement que vous avez mis à écrire à S. M. le Roi pour obtenir la grâce de M. Paquet et de Mme Baudoin. Quant au troisième inculpé, je joins ici une note qui pourra vous aider à le retrouver. Ces élargissements, si vous pouvez les obtenir, produiront un heureux effet sur les esprits

et contribueront à nous rapprocher du but que vous, Général, et moi, nous poursuivons : celui d'apaiser les haines et d'éviter les conflits.

Dans cette généreuse pensée, je ne puis qu'applaudir à l'intention où vous semblez être, dans votre seconde lettre[1], de mettre un terme aux mesures de police militaire prises à Nancy. Rien ne pourrait être d'un meilleur et d'un plus salutaire effet, à condition toutefois que la fin de ces mesures ne serait pas suivie de l'exécution d'un condamné. Je suppose que vous n'avez pas le coupable, ou celui qu'on croit tel, et qui serait, me dites-vous, un prisonnier revenant des prisons d'Allemagne et passant par Nancy. Il faudrait tenir compte de l'influence de longues souffrances sur le condamné et le traiter avec clémence. Pour toutes ces choses, je compte sur votre noble cœur et votre rare bon sens. Faisons cesser les calamités de la guerre et arrêtons, autant qu'il sera en nous, l'effusion du sang. Vous y pouvez beaucoup et, quant à moi, je vous aiderai de toutes mes forces.

J'ai cherché et trouvé deux sujets très propres à la mission de confiance dont nous avons parlé. L'un est M. de Saint-Vallier, homme d'esprit, caractère sûr, et parlant votre langue comme un Allemand; l'autre est M. Blondeau, ancien intendant en chef de l'armée, sachant moins l'allemand que M. de Saint-Vallier, mais le comprenant, et profondément expérimenté dans toutes les affaires militaires. C'est un homme d'un mérite éminent.

1. Voir VII.

Je tâcherai de les faire partir tous les deux demain. Je remercie Votre Excellence de ses généreuses intentions, et je m'applaudis d'avoir fait sa connaissance. Mme Thiers la remercie de son aimable souvenir.

Croyez à mes sentiments les plus affectueux et à ma haute considération.

A. Thiers.

IX

M. LE GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL A M. THIERS

Compiègne, le 11 juillet 1871.

Monsieur le Chef du Pouvoir exécutif,

Je remercie bien sincèrement Votre Excellence de l'aimable lettre qu'elle a bien voulu m'écrire hier, et que M. le vicomte de Petiteville m'a apportée aujourd'hui. J'ai l'honneur de répondre à Votre Excellence que je m'empresserai de faire les recherches nécessaires du séjour de M. Thiéry, et j'ai donné l'ordre que les mesures de police militaire, prises à Nancy, cessent. La supposition de Votre Excellence, que je n'ai pas le coupable, est juste. Donc il n'y aura pas d'exécution; car, tout barbare prussien que je sois, je ne suis pas assez barbare pour faire exécuter des hommes auf bloßen Verdacht. Je ne puis exprimer à Votre Excellence comme

les principes que vous posez dans votre lettre trouvent de l'écho dans mon cœur. Je réitère à Votre Excellence l'assurance qu'il est mon désir le plus vif de contribuer de toutes mes forces à faire cesser les calamités de la guerre et à arrêter l'effusion du sang.

Je le dis franchement que je tiens à l'opinion des hommes qui comptent dans l'histoire. Donc, je désire que M. Thiers ne change pas de celle qu'il a jugée de moi. Je recevrai avec plaisir M. de Saint-Vallier et M. Blondeau qui, recommandés par Votre Excellence, jouiront de toute ma confiance dès leur arrivée. En concluant, j'ai à demander votre pardon pour mon griffonnage. Depuis hier le prince de Bismarck m'a envoyé des plumes françaises, je pourrais m'en servir et Votre Excellence lirait du français; mais quand je vous écris dans mon patois, vous ne lirez pas français, mais vous lirez moi, et je crois que Votre Excellence préfère cela dans l'intérêt de la *res publica* et me pardonne l'arrogance d'adresser à Votre Excellence des lettres en *mon* français.

Agréez, Monsieur le Chef du Pouvoir exécutif, l'assurance de ma plus haute considération et de mon profond respect.

E. MANTEUFFEL.

X

M. THIERS A M. LE GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL

Versailles, le 13 juillet 1871.

GÉNÉRAL,

Je ne sais quelles plumes a pu vous envoyer M. de Bismarck, mais celles que vous aviez employées précédemment étaient très suffisamment françaises, et en toute langue elles seraient considérées comme aussi sensées que spirituelles. Je suis enchanté du commerce qui s'établit entre nous, et j'espère qu'il contribuera à maintenir la paix et, en tous cas, à la rendre amicale et peu coûteuse en dépenses et surtout en rigueurs pour les populations.

MM. de Saint-Vallier et Blondeau partent demain matin. Ils vous portent un cadeau qui vous plaira, je l'espère, et qui justifiera le proverbe que *les petits cadeaux entretiennent l'amitié.* Ce qu'ils vous apportent, c'est la liberté de quatre soldats prussiens détenus ici et par vous réclamés. Je les ai obtenus des magistrats, et je me flatte qu'ils paieront la liberté des trois inculpés que vous avez bien voulu relâcher sur mes instances. Lorsqu'il y aura quelque nouvel incident (ce qu'à Dieu ne plaise!) ou quelque nuage, épais ou léger, adressez-vous à moi par l'intermédiaire de mes deux envoyés, l'un aidant l'autre à parler allemand, et je suis

sûr que nous nous entendrons bientôt très bien. C'est mon vœu d'homme et de citoyen ; car, comme homme, tout le monde voudra être d'accord avec vous, et, comme citoyen, la bonne entente est le plus grand intérêt des deux pays.

Je ne vous en dis pas davantage, et je laisse mes deux messagers vous dire de vive voix tout ce qu'il serait trop long d'écrire.

Recevez, Monsieur le Général, l'assurance de mon amicale et très haute considération.

A. THIERS.

XI

M. THIERS A M. LE GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Versailles, le 16 juillet 1871, 10 h. m.

Je remercie Sa Majesté le Roi et Monsieur le Général baron de Manteuffel de la grâce accordée à M. Paquet et à Mme Baudoin, et je ne doute pas du bon effet que produira sur les esprits un acte aussi sage.

J'adresse à Monsieur de Manteuffel la nouvelle expression de mes sentiments les plus affectueux.

A. THIERS.

XII

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Compiègne, le 17 juillet 1871.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Depuis mon arrivée à Compiègne, j'ai rendu chaque jour compte à M. Jules Favre de mes conversations avec M. de Manteuffel, et je lui ai fait connaître les premières concessions obtenues; je n'ai qu'à me louer de l'accueil et des procédés du général en chef, et nos rapports prennent un caractère de confiance dont j'ai la satisfaction d'entendre M. de Manteuffel se féliciter hautement; mais c'est à Votre Excellence que j'en dois faire remonter le mérite, le commandant de l'armée d'occupation ayant rapporté de son voyage à Versailles des impressions qui me facilitent puissamment ma tâche. Il professe pour Votre Excellence un véritable culte et une haute admiration; pour me servir de ses expressions, il est absolument sous le charme. Les entretiens qu'il a eus avec Votre Excellence sont restés gravés dans sa mémoire; il me les rapporte avec un plaisir évident, en me disant qu'il les garde comme un des souvenirs les plus intéressants et les plus flatteurs de sa vie, et la bonne fortune d'être votre mandataire auprès de lui me

vaut, en grande partie, les procédés affectueux qu'il me témoigne.

La mission que vous avez bien voulu me confier se présenterait donc sous un aspect assez favorable sans l'obstacle provenant du malentendu relatif au paiement des cinq cents premiers millions; j'ai signalé ce malentendu à M. Jules Favre dans mes dépêches d'hier et d'avant-hier et, si le général reçoit promptement la notification de ce paiement, j'espère que les choses prendront une bonne tournure; déjà, M. Blondeau et moi avons obtenu la promesse que dorénavant la répartition des troupes prussiennes sera discutée et convenue d'un commun accord, après que les projets de l'État-Major nous auront été communiqués.

Ma dépêche de ce matin à M. Jules Favre rend compte d'un nouvel incident provoqué par une circulaire du ministre de l'Intérieur, en date du 10 de ce mois, communiquée par la Préfecture de la Somme au général prussien d'Amiens. La susceptibilité de M. de Manteuffel s'était éveillée, et j'ai eu assez de peine à l'apaiser. La communication officielle, faite à un de ses subordonnés, a servi de prétexte à son mécontentement; mais ce qui l'a froissé, je crois, en réalité, c'est que la circulaire semblait attribuer, sur lui, à M. de Moltke, une autorité qu'il n'admet pas. Je suis certain que la réponse de M. Jules Favre achèvera de dissiper ce petit nuage.

Veuillez agréer, etc.

St-VALLIER.

XIII

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. JULES FAVRE

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Compiègne, le 19 juillet 1871, 6 h. 10' s.

Veuillez dire à M. Thiers que M. de Manteuffel est désolé de la manière d'agir de son Gouvernement, à laquelle il ne comprend rien. Il a envoyé hier à Berlin, sans obtenir de réponse, deux télégrammes demandant s'il pouvait évacuer[1]. Il a renouvelé sa demande ce matin avec une vive insistance, et la réponse suivante vient de lui parvenir; j'en attends un prompt éclaircissement.

AU GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL,

Berlin, le 19 juillet.

La Chancellerie impériale, que concerne seule le paiement des indemnités françaises, fait savoir à Votre Excellence que nous ne sommes pas encore possesseurs du demi-milliard, et que, par le fait de la France, l'évacuation ne peut pas encore avoir lieu.

Signé : THILE.

La précieuse lettre que M. Thiers m'a écrite, m'a permis de faire valoir de puissantes considérations contre les procédés du Gouvernement prussien : après

1. Les trois départements de l'Eure, de la Seine-Inférieure et de la Somme.

une longue conversation, M. de Manteuffel a bien voulu employer le dernier moyen qui lui restât, celui de télégraphier directement au Roi, à Ems. Il tient à ce que M. Thiers sache qu'il le fait pour lui.

S^T-VALLIER.

XIV

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. JULES FAVRE

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Compiègne, le 19 juillet 1871, 11 h. 25' s.

M. Erck télégraphie au général de Manteuffel que le paiement des cinq cents premiers millions ne peut être regardé comme complet, parce que tout l'argent n'est pas compté, et que toutes les traites ne sont pas encore acceptées; le général télégraphie de nouveau au Roi que l'on ne peut s'arrêter à toutes ces chicanes de subalternes, que les obligations de la France sont remplies, et qu'en l'absence du prince de Bismarck, il va ordonner l'évacuation des trois départements, si le Roi veut bien donner son assentiment à cette mesure.

S^T-VALLIER.

XV

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Compiègne, le 19 juillet 1871.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je reçois la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire hier, et je la prie de me permettre avant tout de lui en exprimer ma profonde reconnaissance. La bienveillance si grande que vous me témoignez est un encouragement précieux dans la tâche que je m'efforce de mener à bien, et les instructions claires et précises que vous m'envoyez sont un secours puissant dont l'effet sera, je l'espère, considérable. Je profite de l'autorisation que vous voulez bien me donner de vous écrire directement, et je joins à l'hommage de mes remerciements l'expression de la gratitude de mon excellent collègue, M. Blondeau, si zélé et si capable, qui ne manquera pas de se conformer à vos vues en allant, de temps à autre, à Versailles, prendre vos directions et vous rendre compte, de vive voix, des arrangements que nous aurons conclus ou préparés.

J'espère voir M. de Manteuffel dès qu'il rentrera; je lui donnerai lecture des passages de votre lettre qui le concernent, et la respectueuse admiration qu'il professe pour vous m'est un sûr garant de la vive satisfaction qu'il ressentira en entendant votre flatteuse apprè-

ciation de son caractère et de ses talents. En un mot, Monsieur le Président, vous m'envoyez des armes excellentes, et je vais tout mettre en œuvre pour en tirer parti.

La question du paiement des cinq cents millions est, hélas! toujours en suspens, M. de Manteuffel n'ayant pas encore reçu de Berlin la réponse qu'il a demandée, d'urgence, par le télégraphe. Il est désolé de ce qui arrive, il comprend notre légitime susceptibilité, il sent bien que le retard de l'évacuation est pour nous une source de graves embarras, de sérieuses difficultés; malheureusement, ses pouvoirs ne l'autorisent pas à faire retirer ses troupes sans avis préalable de son Gouvernement; il fait ce qu'il peut pour hâter la réponse de Berlin. Il a voulu, du moins, vous donner un témoignage de son bon vouloir personnel en faisant tout disposer d'avance, dans les villes occupées, pour une évacuation immédiate, et en levant à Amiens les mesures de rigueur édictées dernièrement en exécution de l'état de siège. J'ai eu l'honneur de vous le télégraphier hier soir.

En recherchant avec moi les causes du peu d'empressement de son Gouvernement, le général m'a dit, en confidence, qu'il avait lieu de craindre qu'il n'y eût là, du moins en partie, un effet de l'ignorance des affaires, peut-être même des mauvaises dispositions de M. de Waldersee; il m'a autorisé à vous en parler personnellement, mais en vous priant de garder ce renseignement pour vous seul. J'ajouterai également, à titre tout personnel, qu'il serait bien à désirer que, dorénavant,

M. Blondeau et moi nous pussions recevoir de Votre Excellence ou du ministre des Finances l'avis de chaque paiement, aussitôt qu'il serait effectué, avec le rappel de toutes les sommes payées jusqu'au dernier versement. L'absence de ces renseignements nous mettrait dans la plus fausse position : ainsi, lors de notre venue ici, nous croyions le paiement des cinq cents millions opéré et même largement dépassé ; avant-hier, un premier télégramme de M. Jules Favre nous prescrivait d'affirmer que les derniers versements complémentaires avaient été effectués depuis huit jours et que les Allemands avaient même reçu un excédent de vingt millions ; hier, un second télégramme nous donnait le bordereau exact s'élevant à cinq cents millions neuf cent cinquante-sept mille francs, somme qui n'a été complétée que le 15. Ce matin, la lettre de Votre Excellence confirme ces derniers chiffres en y joignant des renseignements bien utiles sur le nom et la qualité des banquiers signataires des traites. Il est bien évident que les Allemands ne peuvent appuyer leur mauvaise volonté sur aucune raison valable ; les considérations dans lesquelles vous entrez, et que je vais m'attacher à développer près de M. de Manteuffel, détruisent aisément l'argumentation que certains agents prussiens chercheraient à faire valoir. J'espère, du reste, que la réponse de Berlin ne tardera pas à venir et que l'évacuation sera promptement faite ; elle sera facile, d'ailleurs ; il ne reste pas un seul Allemand dans l'Eure, et il n'y a plus guère que Rouen, Amiens et Péronne qui soient occupés dans la Seine-Inférieure et la Somme, et les troupes

prussiennes dans ces deux départements ne comptent plus que sept à huit mille hommes.

Ces troupes ne sont malheureusement pas destinées à rentrer immédiatement en Allemagne, et nous avons cherché, M. Blondeau et moi, à régler avec le chef d'état-major général la question du transport et de la répartition, de manière à charger le moins lourdement possible les populations des départements occupés. Je dois dire, d'ailleurs, que nous rencontrons de la bonne volonté, et que nous nous occupons activement de soulager, par le casernement et par le fractionnement des corps d'occupation, les habitants des six départements de l'est, sur lesquels doit peser le plus longtemps le fardeau de l'occupation.

Nous avons, chaque jour, de longues conférences avec le colonel Lewinzki, chef d'état-major du général; nous traitons avec lui ces questions, ainsi que les réclamations qui nous sont adressées et les faits de désordre ou de collision. M. Blondeau a, de son côté, des entrevues répétées avec l'intendant général de l'armée d'occupation, M. Engelhardt, et discute avec lui les affaires spéciales à l'Intendance. Enfin nous avons, chaque jour, des entretiens prolongés avec le général, dont les procédés continuent à être amicaux et prévenants. Je lui ai présenté, hier, le préfet de l'Oise, qui était venu me voir; il l'a retenu à dîner et l'a gracieusement pressé de s'adresser à lui, directement ou par mon intermédiaire, lorsqu'il aurait une réclamation à faire valoir. J'ai tenu à présenter ce préfet à M. de Manteuffel, que j'avais trouvé, à mon arrivée, un peu blessé de l'attitude

des autorités administratives françaises à son égard; je m'efforce du reste de calmer les défiances prussiennes, éveillées trop souvent par le langage de quelques-uns de nos fonctionnaires parlant hautement de la revanche et du paiement des trois derniers milliards à coups de canon; hier soir, entre autres, j'ai eu de la peine à détruire l'effet de propos injurieux et menaçants tenus, en chemin de fer, à l'intendant général prussien Engelhardt, par un M. Bianchi, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne; j'en ai immédiatement écrit à M. Lambrecht.

Huit heures du soir. — L'espoir que j'attachais à la dépêche attendue de Berlin par le général s'est, hélas! dissipé, et mon télégramme de six heures en a informé Votre Excellence. M. de Manteuffel m'a exprimé de nouveau ses vifs regrets; il m'a communiqué le texte même du télégramme de M. de Thile, dont je vous envoie la traduction. Je lui ai lu plusieurs passages de votre lettre qui lui ont causé une émotion visible et reconnaissante. Quoiqu'il n'y fût pas autorisé par ses instructions, il a voulu tenter un dernier moyen en s'adressant à son souverain lui-même, et il lui a télégraphié à Ems en s'appuyant sur les considérations si frappantes de votre lettre, résumées dans son télégramme.

La note sur l'état des choses à Saint-Denis a préoccupé M. de Manteuffel, qui m'a chargé de vous dire qu'il allait s'efforcer de prévenir le danger d'une telle situation; il enverra, ce soir même, ses instructions. Il espère toujours que le Roi Guillaume accordera la grâce

du sieur Thiéry, comme il a accordé celle du sieur Paquet et de la dame Baudoin; mais il ne l'a pas encore reçue. Quant à l'affaire des jeunes gens de Toul, il la déplore comme nous, mais il a été impuissant à empêcher cette exécution. Le crime commis, en janvier dernier, au plus fort de la guerre, a été atroce et lâchement prémédité. La condamnation des assassins remonte au mois de février, et le ministre de la Guerre de Prusse, à qui le droit de grâce avait été délégué en temps de guerre pour les crimes commis contre des militaires, a repoussé toutes les démarches tentées en faveur de ces jeunes gens. M. de Manteuffel me communiquera l'acte d'accusation et le jugement; il veut que vous sachiez qu'il est toujours demeuré étranger à cette affaire.

Veuillez agréer, etc.

S^T-VALLIER.

P. S. — M. de Manteuffel se défie beaucoup de la raideur et de l'excessive susceptibilité de quelques hauts fonctionnaires de son Gouvernement; il se demande si les obstacles ne sont pas venus d'un oubli de notre part, en un mot, si nous n'avons pas omis d'annoncer officiellement à Berlin, par la voie de notre chargé d'affaires, que nous avions entièrement effectué le paiement des cinq cents millions.

S^T-V.

XVI

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Compiègne, le 22 juillet 1871.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier, en m'envoyant celle adressée au général de Manteuffel, m'a pénétré de reconnaissance ; si j'ai pu réussir à aplanir quelques difficultés, j'en suis bien largement récompensé par un témoignage aussi flatteur de votre satisfaction. Tout mon désir est de mériter votre bienveillance et de justifier la confiance dont vous m'avez honoré; votre approbation est le meilleur des encouragements.

Le général de Manteuffel a été fort touché de votre lettre qu'il a tenu à me faire lire pour m'associer au plaisir qu'elle lui causait. Il va vous répondre et vous dire ses sentiments; mais il désire que vous sachiez, suivant son expression, *qu'il est plus Français par le cœur que par la grammaire.*

Nos rapports sont toujours excellents, et nos longues conversations, dans lesquelles il apporte beaucoup d'abandon et de confiance, me permettent de régler à l'amiable bien des affaires dont la discussion écrite amènerait, assurément, une irritation réciproque pleine d'inconvénients; qu'il me soit permis, à ce sujet, d'être auprès de Votre Excellence l'interprète d'un vœu de

l'État-Major allemand : ne serait-il pas possible que M. le ministre de l'Intérieur recommandât à ses agents, préfets et sous-préfets, de donner à leurs rapports, relatifs à des plaintes portées contre les Prussiens, une forme plus courtoise : les épithètes de *barbares*, de *sauvages*, de *soudards*, etc., dont ils se montrent prodigues même dans leurs communications directes aux autorités prussiennes, devraient être laissées au vocabulaire des journalistes, et j'ai remarqué que rien n'indisposait les Allemands comme de semblables qualifications. Je dois le dire, les réclamations présentées en termes convenables sont généralement examinées par eux avec attention et suivies de satisfactions, quand elles sont reconnues fondées. Il me paraît utile de chercher à établir de bons rapports entre nos autorités et les généraux prussiens; en présentant le préfet de l'Oise à M. de Manteuffel, j'ai obtenu de bons résultats; le général, dont la susceptibilité était irritée par l'attitude habituelle de nos fonctionnaires à son égard, a été très sensible à cette démarche, et M. Choppin m'écrit que ses relations avec les commandants allemands sont devenues plus faciles depuis ce moment.

J'ai annoncé, cette nuit, par le télégraphe, à M. Jules Favre que l'évacuation d'Amiens aurait lieu ce matin ; je lui ai dit aussi qu'une des deux divisions prussiennes, qui devaient demeurer dans l'Oise et l'Aisne, allait rentrer en Allemagne, ce qui diminuerait les charges qui pèsent sur les populations.

Cette division doit, paraît-il, partir le 24, et l'intérêt que nous avons à la voir s'éloigner nous détermine,

M. Blondeau et moi, à attendre jusque-là pour aborder, avec le général de Manteuffel, une grave question sur laquelle je crains que nous ne soyons pas d'accord : celle de l'entretien de l'armée allemande jusqu'à l'évacuation des forts de Paris. M. Blondeau, par sa dépêche du 19 de ce mois, a fait connaître à M. le ministre des Affaires étrangères les prétentions formulées sur ce point par l'intendant de l'armée allemande, M. Engelhardt. Quelques mots de M. de Manteuffel me donnent lieu de croire qu'il partage les vues de M. Engelhardt, d'après lesquelles l'armée allemande, dont l'entretien demeurerait à notre charge après le 1er août, ne comprendrait pas seulement les troupes encore présentes en France, mais même celles rentrées en Allemagne et demeurées concentrées sur le pied de guerre.

Le général m'en a parlé dans ce sens, après avoir eu une longue conversation avec M. le général de Stosch, ancien intendant général de l'armée allemande et signataire des conventions de Ferrières, aujourd'hui chef d'état-major général de l'armée d'occupation, arrivé hier soir de Berlin.

Il m'a dit, en même temps, qu'il venait d'apprendre qu'on lui reprochait en Prusse de se montrer *trop Français*, et que M. de Stosch avait été chargé de le lui dire. Il n'a pas eu le temps d'entrer dans beaucoup de détails, mais j'ai pu voir qu'il était contrarié de ce qu'on venait de lui apprendre.

Veuillez agréer, etc.

St-Vallier.

Midi. — M. de Manteuffel sort de chez moi; il est venu me prier de lui faire faire une copie de votre lettre qu'il envoie aujourd'hui même à l'Empereur Guillaume.

Le préfet de l'Oise m'adresse la dépêche télégraphique ci-jointe; j'y réponds en calmant ses inquiétudes, et j'ajoute ma réponse au bas du télégramme.

Beauvais, le 22 juillet 1871.

PRÉFET OISE A COMTE DE SAINT-VALLIER

Rouen évacué. — Corps d'occupation marche sur Beauvais. Répartition des troupes est-elle arrêtée? — Puis-je la connaître?

Réponse :

Les troupes venant de Rouen ne doivent pas séjourner; ce n'est qu'un passage. — La répartition définitive n'est pas encore arrêtée; il y a lieu d'espérer un allégement considérable.

St-Vallier.

XVII

M. LE GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL A M. THIERS

Compiègne, le 22 juillet 1871.

Monsieur le Chef du Pouvoir Exécutif,

Monsieur le comte de Saint-Vallier m'a donné la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire avant-hier. Que dois-je y répondre? Votre Excellence

est trop bonne. Qu'ai-je donc fait? Rien que mon devoir. Quelle était la situation? Mon Roi m'a donné le commandement de son armée en France. Moi, j'ai dans ma jeunesse étudié l'histoire de la France; j'ai de même beaucoup lu M. Thiers; je connais le caractère français. Donc, après avoir fait la connaissance de Votre Excellence et de plusieurs membres de son ministère, j'ai gagné la conviction que ce caractère est représenté dans le Gouvernement actuel de la France, et je me suis rendu vis-à-vis de mon Gouvernement garant de la loyauté française. J'ai écrit que le payement des trois et même des quatre premiers demi-milliards serait accéléré de manière qu'en peu de mois, le chiffre des troupes allemandes en France serait réduit au nombre de cinquante mille hommes stipulé dans la paix. En conséquence, j'ai fait la proposition de vivre sans une nouvelle convention, en exécutant purement celles conclues le 11 et le 16 mars à Ferrières et à Rouen, avec loyauté et avec confiance mutuelle. Votre Excellence y a donné son consentement, mon Souverain le donnera, à ce que j'espère, et depuis une quinzaine nous vivons sur cette base. Le choix que Votre Excellence a fait dans MM. le comte de Saint-Vallier et Blondeau, ne pourrait être meilleur. Tout marche bien. Tout à coup, arrivent les difficultés de vérification matérielle du payement du premier demi-milliard; mais Votre Excellence écrit que la somme est payée! Aurais-je agi dans l'esprit de notre convention verbale, basée sur de la loyauté mutuelle, si j'avais gardé pour moi cette déclaration du Chef du Pouvoir exécutif? Je devais en faire part à mon Souve-

rain. Je l'ai fait, et Sa Majesté Impériale peut prouver devant l'Europe qu'elle est au-dessus de toute vue subalterne quand il s'agit de ses relations avec la France, et qu'elle a confiance dans chaque mot écrit de Votre Excellence. C'est mon Roi qui me remerciera de lui avoir donné cette occasion!

Je m'empresserai de mettre sous les yeux de Sa Majesté copie de la lettre de Votre Excellence, laquelle, vu les sentiments que Votre Excellence y exprime, touchera l'Empereur profondément. Pour ce que Votre Excellence daigne me dire pour moi-même de bon et d'aimable dans sa lettre, je vous en remercie sincèrement. Votre Excellence sait que je tiens à l'opinion du grand citoyen auquel la France a confié son gouvernement dans cette crise.

Daignez agréer, Monsieur le Chef du Pouvoir exécutif, l'assurance de mon profond respect.

E. Manteuffel.

XVIII

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Compiègne, le 28 juillet 1871.

Monsieur le Président,

Je me vois dans la nécessité de vous entretenir confidentiellement d'une difficulté qui menace parfois

le succès de la tâche de conciliation que vous m'avez confiée; j'ai déjà eu l'honneur de vous la signaler dans une de mes lettres; mais un incident, survenu hier soir, m'oblige à traiter de nouveau la question.

Je vous ai écrit qu'avec son esprit et sa haute intelligence, M. de Manteuffel a, comme tous ses compatriotes, une excessive susceptibilité qui s'éveille lorsque l'étendue de ses pouvoirs militaires et surtout diplomatiques paraît mise en doute. Plusieurs fois, j'ai dû calmer son mécontentement quand notre ministère des Affaires étrangères s'adressait, pour des questions concernant l'armée d'occupation, à M. de Waldersee ou se prévalait à son égard des déclarations de ce chargé d'affaires. Il m'a répété souvent que M. de Waldersee était son subordonné et n'avait pas qualité pour prendre une décision ou un engagement en son nom; il a instamment demandé que notre Gouvernement s'adressât à lui-même par mon intermédiaire. J'ai eu soin de faire connaître ces désirs et ces répugnances de M. de Manteuffel, et je n'avais pas d'inquiétudes de ce côté, quand, hier soir, le général est venu chez moi, fort ému d'un télégramme de M. de Waldersee, qu'il venait de recevoir; il m'a dit avec animation qu'il nous montrait une entière confiance, qu'il nous témoignait tous les bons procédés en son pouvoir et que nous y répondions de telle façon que sa position près de sa Cour, que la confiance de son Roi en sa personne pouvaient être gravement atteintes par notre fait, ce qui l'obligerait à donner à Ems des explications d'un effet fâcheux pour nos bons rapports ultérieurs.

Sur mes questions pressantes et inquiètes, il me dit que, lors de son voyage à Versailles, il était convenu d'arranger avec Votre Excellence, par une entente amiable, l'affaire de l'entretien des troupes allemandes, en se rapprochant, autant que possible, des prévisions de la convention de Ferrières. Depuis lors, il avait demandé les instructions de son Gouvernement et su que celui-ci interprétait le traité en ce sens que l'armée, demeurant à notre charge jusqu'à l'évacuation des forts de Paris, devait comprendre non seulement celle qui se trouvait sur le sol français, mais aussi celle qui était déjà rentrée en Allemagne, présentant ensemble à l'heure actuelle un effectif de plus de cinq cent mille hommes. Néanmoins, après les assurances qu'il vous avait données à Versailles, et devant nos instances, à M. Blondeau et à moi, il n'avait pas voulu se renfermer strictement dans cette rigoureuse interprétation. Il avait donc accepté, d'accord avec nous, la base de cent cinquante mille hommes pour la première quinzaine d'août, avec réductions successives, conformes à la convention de Ferrières, pour les quinzaines suivantes ; mais il avait eu grand'peine à faire admettre cette concession à Berlin ; il avait dû discuter vivement, et il savait que M. de Bismarck et ses amis l'accusaient même de se montrer *trop Français*. L'arrangement convenu avec nous, sur cette base de cent cinquante mille hommes, venait enfin d'être approuvé par sa Cour ; quelle n'était donc pas sa surprise en recevant de M. de Waldersee un télégramme ainsi conçu : « M. Jules Favre me demande, par une communication officielle,

le chiffre exact de l'effectif actuel de l'armée allemande présente sur le sol français, les frais d'entretien pour la première quinzaine d'août devant être payés sur la base de ce chiffre. »

Devant la profonde émotion manifestée par M. de Manteuffel, je m'empressai de lui déclarer que je ne pouvais attribuer ce télégramme qu'à un malentendu, que M. Blondeau et moi avions rendu compte à M. le ministre des Affaires étrangères, par une dépêche datée du 25 juillet, de l'arrangement convenu, que j'avais eu l'honneur de vous en entretenir de vive voix à Versailles, et que j'allais, soit vous télégraphier, soit partir cette nuit même pour arranger l'affaire dont j'espérais pouvoir lui apporter promptement une solution satisfaisante.

Tandis que je m'efforçais de le rassurer, il reçut un second télégramme de M. de Waldersee, portant que M. Jules Favre venait de lui adresser une nouvelle communication, le priant de considérer la première comme non avenue.

Le général en chef fut extrêmement content de ce dénouement; mais il me demanda de prier particulièrement Votre Excellence, dans l'intérêt de la paix et des bonnes relations, au nom de ses sentiments pour vous, de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour que le département des Affaires étrangères s'abstînt dorénavant de toute communication à M. de Waldersee sur les questions relatives à l'armée, à l'occupation, à l'exécution des traités; son désir serait que toutes les affaires de cette nature lui fussent transmises par mon intermédiaire.

J'ai attendu, pour vous parler de cet incident, le retour

de M. Blondeau qui a apporté les éclaircissements les plus satisfaisants et a annoncé que l'accord est pleinement établi. La difficulté est donc levée, mais j'ai tenu à vous écrire pour en prévenir le retour.

Le général de Manteuffel a définitivement consenti, par un engagement écrit, à certaines évacuations de chemins de fer qu'il nous avait promises. Ce sont : 1° la section de Poix à Formeries, dernier point occupé de la ligne d'Amiens à Rouen ; — 2° la ligne de Paris à Poissy ; — 3° celle de Gournay à Gisors. Ces concessions nous rendent la liberté absolue de nos mouvements et de nos communications militaires entre Paris et la Normandie, et entre la Normandie et nos départements du nord, par Amiens. Dès hier, nous avons pu en constater les avantages : M. le général de Cissey ayant en effet demandé l'agrément du Quartier général allemand pour l'envoi d'un détachement de troupes de Rouen à Amiens et Lille, il a été répondu que nous n'avions plus rien à demander pour faire circuler nos soldats sur ces lignes entièrement évacuées par les troupes prussiennes. Malheureusement, nous avons été moins heureux pour le chemin de fer de Paris à Melun : on a opposé à notre demande que, la ville de Melun étant encore occupée par les troupes allemandes, on ne pouvait renoncer à exercer sur la ligne un contrôle nécessaire afin de prévenir toute crainte de collision. Nous n'abandonnons cependant pas notre tentative, et nous comptons y revenir à la première occasion favorable.

Veuillez agréer, etc.

St-VALLIER.

XIX

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Compiègne, le 3 août 1871.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai reçu, cette nuit, le télégramme que Votre Excellence a bien voulu m'adresser, hier soir, pour me faire connaître les derniers paiements effectués par notre Trésor entre les mains des agents allemands; je me suis empressé de faire connaître à M. de Manteuffel l'importance de nos versements, et j'ai reçu de lui la réponse ci-jointe[1] que je crois devoir vous envoyer. Je pars dans une heure avec le général pour aller, suivant l'autorisation que vous m'avez donnée, passer vingt-quatre heures chez mon père, au château de Coucy-les-Eppes, près de Laon.

Veuillez agréer, etc.

St-VALLIER.

---

1. Voir XX.

XX

M. LE GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL A M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER

Compiègne, le 3 août 1871.

MONSIEUR LE COMTE,

C'est avec un vif intérêt et une grande satisfaction que, par votre aimable lettre de ce matin, j'ai pris connaissance de ce que M. le ministre des Finances vous a transmis par télégramme, et je suis heureux de la rapidité avec laquelle les paiements paraissent s'effectuer.

En vous exprimant mes meilleurs remerciements pour la communication que je dois à votre bienveillance toujours si empressée, je vous prie d'agréer, Monsieur le Comte, les assurances de ma très haute considération.

E. MANTEUFFEL.

XXI

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Compiègne, le 7 août 1871.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

M. Pouyer-Quertier, emmené à une promenade par M. de Manteuffel, ne peut vous rendre compte de ce que nous avons fait, en vous envoyant les conventions

que nous avons négociées; nous les ferons passer de l'état de projets à celui d'actes définitifs dès que nous connaîtrons votre approbation. De ces deux pièces[1], la moins importante, celle qui a trait aux frais d'entretien des troupes d'occupation, à la diminution de ces frais, aux questions secondaires demeurées en suspens, et à laquelle je donne le n° 2, est déjà revêtue des signatures de MM. de Manteuffel et Pouyer-Quertier; nous avons cru, M. le ministre des Finances et moi, qu'il y avait intérêt à régler le plus tôt possible les questions de cette nature, afin de fermer toute issue à des réclamations ou exigences non fondées venant à se produire ultérieurement.

Quant au document important, le projet de convention marqué n° 1, M. de Manteuffel ne se reconnaît pas les pouvoirs nécessaires pour le signer; il l'envoie par le télégraphe à l'état de *projet* à Varzin, et il le signera dès que l'autorisation lui sera parvenue.

De son côté, M. Pouyer-Quertier ne peut le signer non plus, puisque nous n'avons pas encore la réponse de Votre Excellence au télégramme que nous vous avons adressé, ce matin, pour vous faire connaître en résumé notre projet. La convention que nous avons rédigée, M. le ministre des Finances et moi, n'est donc encore qu'un projet; mais elle a reçu l'approbation complète de M. de Manteuffel et de M. de Stosch, et l'accord entre nous est complet sur le fond et sur la forme.

1. Voir aux annexes, pièces 1 et 2.

Nous espérons, M. Pouyer-Quertier et moi, que vous approuverez le moyen auquel nous avons recours pour hâter l'évacuation des abords de Paris et des quatre départements qui l'entourent[1]. Il y a près d'une semaine que je poursuivais cette idée et que je cherchais à y amener peu à peu les généraux de Manteuffel et de Stosch; dès que je les ai vus dans des dispositions favorables, je suis allé passer deux heures à Paris voir M. le ministre des Finances et le presser de venir ici le plus tôt possible pour mettre à profit le moment qui me semblait bon. M. Pouyer-Quertier a pris vos ordres et est venu ici avec votre autorisation; sa visite produit le plus heureux effet; les rapports sont parfaits, et notre ministre des Finances y apporte un tact et une adresse auxquels il convient de rendre hommage; il a fait la conquête générale de l'État-Major et séduit, par sa netteté, sa franchise et sa rondeur, les généraux de Manteuffel et de Stosch.

J'envoie un secrétaire par le train qui part dans cinq minutes; je ne puis compléter ma lettre ni même la relire; mais je tiens avant tout à ce que les documents vous parviennent sans retard. M. Pouyer-Quertier retourne, ce soir, à Paris; pour moi, j'attends vos instructions.

Je suis, etc.

St-VALLIER.

---

1. Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise.

XXII

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Compiègne, le 11 août 1871.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Mes télégrammes d'avant-hier et d'hier soir, adressés à M. de Rémusat, vous ont fait connaître la solution satisfaisante des difficultés soulevées par la publication du journal *le Soir* et par la susceptibilité jalouse de M. de Waldersee. Le général de Manteuffel se loue hautement de notre netteté et de notre empressement dans cette circonstance; il vous en est particulièrement reconnaissant, sa situation personnelle pouvant se trouver mise en jeu, auprès de son souverain, par l'inimitié déguisée mais toujours en éveil de M. de Bismarck. Il est aujourd'hui rassuré, et il a confiance dans l'accueil favorable qui sera fait par l'Empereur Guillaume et par le chancelier, au projet de convention élaboré entre lui et M. Pouyer-Quertier : seulement, comme je l'écrivais hier soir à M. de Rémusat, il insiste vivement, dans notre intérêt comme dans celui des Allemands, pour que nous nous efforcions de payer le plus que nous pourrons et le plus vite possible sans attendre la ratification, puisque, suivant lui, cette ratification sera d'autant mieux assurée que nous nous serons mis promptement en mesure d'exécuter la convention

dans les délais prévus; plus nous montrerons d'empressement, plus nous inspirerons de confiance, plus nous effacerons les soupçons qui subsistent encore dans quelques esprits sur les arrière-pensées qu'on nous prête, plus enfin nous serons en mesure de réclamer des facilités et des allégements; tel est l'ordre d'idées qu'il développe continuellement dans ses conversations avec M. Blondeau et avec moi. Il se croit fondé à espérer, d'après les assurances que lui a données M. Pouyer-Quertier sur le paiement immédiat du troisième, et prochain du quatrième demi-milliard, que nous trouverons le Gouvernement allemand disposé à nous faire de sérieuses concessions sur la question d'occupation des six derniers départements; il ne peut préciser quel serait le mode d'arrangement à intervenir, peut-être l'occupation de certaines places fortes, de quelques points stratégiques, d'une portion de territoire suffisante pour former une base d'opérations, une ligne de retraite et de communications; mais son sentiment est qu'il sera possible d'arriver à un accommodement de cette nature; il le désire et s'y emploiera dans la mesure de son influence.

En attendant, il ne néglige rien pour faire adopter par l'Empereur Guillaume et par ses ministres les idées de conciliation dont il est animé; il leur représente que le rétablissement de la bonne harmonie est dans l'intérêt de l'Allemagne comme dans celui de la France: il m'a lu parfois des passages de ses lettres à son souverain où cette opinion, nettement formulée, était appuyée sur de solides arguments.

Je suis certain qu'il insisterait plus vivement encore dans ce sens, s'il n'était souvent dominé par la crainte d'éveiller l'ombrageuse défiance de M. de Bismarck; les confidences qu'il m'a faites à ce sujet témoignent d'une constante inquiétude et d'une certaine timidité; il y a quelque temps, je l'ai vu plusieurs jours de suite dans un état de vive agitation, quand il a su par M. le général de Stosch que le chancelier lui reprochait de se montrer trop Français. Il a fallu une lettre d'Ems, lui prouvant qu'il n'avait rien perdu de sa bonne position, pour ramener le calme dans son esprit. Il tient extrêmement à la faveur de son maître, à qui il est d'ailleurs parfaitement dévoué; il se croit assuré de l'amitié du Roi, mais il ne veut rien risquer qui puisse la lui faire perdre, et il redoute le travail des influences hostiles et rivales sur un caractère dont la fermeté ne lui inspire pas confiance. Aussi recueille-t-il avec empressement tous les témoignages d'approbation qui lui viennent de l'entourage royal; il a été particulièrement heureux, il y a deux jours, en recevant du général de Tresckow, le chef du Cabinet et le confident du Roi, une longue lettre toute confidentielle, relative, paraît-il, à la position actuelle des hommes d'État prussiens auprès du souverain, aux intrigues de cour, aux manœuvres politiques, lettre contenant pour lui-même les assurances les plus satisfaisantes, avec une adhésion explicite à ses vues sur la politique de l'Allemagne à l'égard de la France; il m'en a lu quelques extraits, et j'y ai surtout remarqué avec plaisir l'assentiment donné, au nom de l'Empereur, par M. de Tresckow, aux idées d'apaisement

développées par M. de Manteuffel, à sa manière de voir sur l'avantage pour les deux pays d'établir des rapports cordiaux, à sa confiance dans les conditions de durée et de stabilité du Gouvernement actuel de la France personnifié par Votre Excellence.

« L'Empereur, écrivait le chef du Cabinet militaire, rend hommage comme vous au talent, à l'énergie, à la sagesse et au patriotisme de M. Thiers; il croit comme vous qu'il est de l'intérêt bien entendu de l'Allemagne de ne pas compliquer encore par des exigences rigoureuses sa situation si difficile, et qu'il vaudrait mieux au contraire lui faciliter, dans une certaine mesure, sa tâche, en pratiquant avec lui une politique de conciliation. Sa Majesté approuve donc votre conduite et juge bon que vous continuiez à témoigner des dispositions amicales, tant qu'elles seront compatibles avec les justes exigences et les droits fondés de l'Allemagne. »

J'ai cherché à donner aussi exactement que possible le sens de ce que m'a lu M. de Manteuffel, mais je ne puis pas lui demander communication de cette lettre ni le prier de m'en répéter ou préciser certains passages; il m'a dit en effet qu'il tenait au caractère exclusivement personnel et amical de sa confidence, et je m'exposerais assurément à éveiller sa défiance en insistant.

J'ai pressenti M. de Manteuffel, comme vous aviez bien voulu m'y engager, sur une nouvelle visite de sa part à Versailles, et je l'ai trouvé très désireux de ne pas s'éloigner sans prendre congé de Votre Excellence

et sans la remercier de ses bontés; il m'a dit, dès que j'ai abordé ce sujet : « Croyez-vous que cela n'ennuierait pas M. Thiers de me revoir? Je ne suis retenu que par cette crainte, car mon souhait le plus vif est de passer quelques instants près de lui, d'entendre sa parole, d'amasser de nouveaux et précieux souvenirs de mes rapports avec l'homme dont la conversation m'a le plus impressionné, et pour lequel je professe la plus respectueuse admiration. »

Il a été extrêmement satisfait quand je lui ai dit que Votre Excellence désirait de son côté le revoir avant son départ, et qu'elle aurait eu même l'intention de venir à Compiègne lui rendre sa visite si vos occupations ne vous en empêchaient absolument; il m'a dit alors qu'il choisirait, pour aller vous présenter ses hommages, le moment où l'évacuation des environs de Paris serait en voie d'exécution, et qu'il me prierait de l'accompagner. Je crois qu'un mot de vous, disant que je vous ai fait connaître son projet et l'invitant à l'accomplir, lui ferait un grand plaisir. J'aurai du reste l'honneur, si je puis voir Votre Excellence, de lui en parler demain à Versailles où je compte aller passer quelques heures afin de répondre au désir qu'a bien voulu m'exprimer M. de Rémusat.

J'ai l'honneur, etc.

S^T-VALLIER.

XXIII

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. DE RÉMUSAT

Compiègne, le 13 août 1871, 11 h. s.

MONSIEUR LE COMTE,

Ma journée s'est passée en conversations avec M. de Manteuffel; nous avons examiné tous les côtés de la situation et pesé les motifs plausibles de la décision inattendue du prince de Bismarck. Le général a reçu, depuis hier soir, des lettres et des télégrammes qui lui ont permis de fixer son opinion. Il est maintenant très fermement convaincu que le refus du chancelier s'applique bien moins au fond de l'affaire qu'à la forme qui lui a été donnée; l'irritation que trahissait le télégramme d'hier a été incontestablement provoquée par la nouvelle ébruitée des journaux, qui lui est parvenue dans les bulletins télégraphiques des feuilles anglaises et allemandes, avant qu'il n'eût eu connaissance du rapport de M. de Manteuffel, nouvelle conçue dans des termes de nature à exciter son intraitable orgueil. Il y était dit, en effet, que l'évacuation allait se faire, grâce à l'esprit conciliant apporté par MM. de Manteuffel et Pouyer-Quertier dans l'élaboration d'une convention d'où de grands avantages seraient résultés pour les deux pays. Il n'en fallait pas plus pour que le prince de Bismarck s'imaginât que M. de Manteuffel voulait se faire à ses dépens et à son insu une grande situation politique

pour se rendre apte à le remplacer, qu'il nouait des intrigues dans l'entourage du Roi, qu'il cherchait à se donner des pouvoirs diplomatiques indépendants de son autorité; l'affaire survenait, du reste, dans un moment où ces inquiétudes étaient déjà éveillées dans l'esprit du chancelier; les attaques des journaux dont il dispose en sont un symptôme indéniable; de son côté, M. de Waldersee, mal disposé pour M. de Manteuffel, a certainement affermi le chancelier dans ses sentiments de défiance; il a donc voulu manifester son mécontentement de ce que M. de Manteuffel eût pu songer à traiter une grave question sans le consulter au préalable, et il a repoussé nos propositions sans même les peser, comme il aurait repoussé toutes celles qui lui auraient été présentées dans les mêmes conditions.

Il s'agit maintenant, suivant l'expression de M. de Manteuffel, « la première bataille étant perdue, de gagner la seconde, et de la gagner de telle sorte qu'elle soit décisive ». Il a écrit hier au Roi; il le fait de nouveau aujourd'hui. Il s'est même décidé, ce soir, à mettre de côté ses griefs personnels et son amour-propre froissé, et à écrire au prince de Bismarck; il espère remettre les choses sur un bon terrain; mais il croit que la première condition pour y parvenir est qu'il s'efface complètement lui-même, et qu'il n'ait plus part ouvertement et directement, du moins, à la négociation. Vouloir traiter avec lui serait courir à un nouvel échec assuré; tandis que, ne traitant pas lui-même, il ne peut être accusé de chercher un rôle important et de grossir sa position; il aurait ainsi d'autant plus de force pour

appuyer énergiquement auprès de qui de droit la négociation. Il est très reconnaissant des sentiments flatteurs pour sa personne, exprimés dans le télégramme que vous m'avez adressé aujourd'hui; mais il ajoute qu'il tient trop au succès de l'affaire pour vouloir qu'elle reste entre ses mains.

Voilà enfin, et après mûres réflexions, le conseil qu'il nous donne, et qu'il me prie de soumettre en son nom à M. Thiers et à Votre Excellence; il le fonde sur son expérience des hommes et des choses de son pays, sur sa connaissance du caractère du prince de Bismarck, sur son amitié et sa sympathie pour nous, sur son vif désir de voir mener à bien une négociation qu'il croit conforme à l'intérêt bien entendu des deux nations. Il voudrait que l'on mît à profit le voyage actuel du chancelier, lequel part cette nuit de Varzin et arrivera le 15 au soir à Gastein. Il ignore quelle sera la voie suivie dans ce voyage et où le prince de Bismarck compte s'arrêter; mais notre chargé d'affaires à Berlin doit pouvoir nous renseigner à ce sujet. Il faudrait que M. Pouyer-Quertier adressât, sans retard, à M. de Bismarck un télégramme dans lequel, sans se référer au refus d'hier, mais en flattant sa vanité, il lui demanderait un rendez-vous. Dans ses idées, le télégramme devrait être à peu près ainsi conçu :

« Voyant que par la faute des intermédiaires, les affaires ne marchent pas quand elles ne sont pas traitées directement avec Votre Excellence, me souvenant que les difficultés survenues entre les commissaires de Bruxelles ont été immédiatement aplanies par son

intervention personnelle à Francfort, encouragé par ses aimables procédés et par son bon accueil lors des pourparlers qui ont eu lieu dans cette ville, je profite de votre voyage pour vous demander une entrevue qui produirait, j'en suis convaincu, d'heureux résultats pour les intérêts des deux pays. »

M. de Manteuffel a l'entière conviction que cette voie nous conduirait à un succès aussi prompt que complet, et que le ministre des Finances reviendrait avec la ratification désirée; il croit seulement devoir recommander, au cas où l'entrevue s'effectuerait, que M. Pouyer-Quertier se garde soigneusement de mêler d'autres négociations à celle qui motiverait sa démarche; qu'il se borne à spécifier les dates et le mode de paiement du troisième demi-milliard, à faire espérer comme peu éloigné celui du quatrième; mais qu'il ait soin de ne pas aborder des questions qui risqueraient de compliquer la discussion, qui lui ôteraient son caractère précis et défini, qui offriraient à M. de Bismarck une échappatoire dont il pourrait profiter.

Le général prie M. le Président et Votre Excellence d'examiner et de peser attentivement son conseil; il a mûrement réfléchi avant de le donner, et il ne croit pas qu'il y ait de meilleur parti à prendre. Il tiendrait beaucoup à être informé aussitôt que possible de la détermination qui sera acceptée, afin de pouvoir seconder par son action personnelle la démarche de notre ministre des Finances. Il doit ajouter qu'en ce qui le concerne, tous ses préparatifs sont faits; que le lendemain du jour où la convention sera signée, ses troupes seront en

mesure de commencer leur mouvement; que lui-même quittera aussitôt Compiègne, ira voir M. Thiers et Votre Excellence à Versailles, et de là gagnera Nancy, puis Gastein, où il ira prendre les eaux.

Pardonnez-moi, je vous prie, Monsieur le Comte, la hâte avec laquelle je vous écris, étant forcé de dicter cette lettre pour éviter toute perte de temps : la question est trop grave pour risquer de manquer un courrier, et ma communication exige trop de développement pour que je puisse employer le télégraphe. Je crains toujours, d'ailleurs, des erreurs de chiffres sur des points aussi délicats, et je me permets de joindre à ma lettre une copie du long télégramme que je vous ai adressé la nuit dernière.

Veuillez agréez, etc.

S^T-VALLIER.

XXIV

M. THIERS A M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER

Versailles, le 14 août 1871.

MON CHER MONSIEUR DE SAINT-VALLIER,

J'ai reçu et fort apprécié vos intéressantes lettres[1], et je me hâte d'y répondre en quelques mots, car j'ai bien

1. Voir XXII et XXIII.

peu de temps à moi. Il est évident que l'imprudence d'une publication anticipée, faite malgré mes conseils, et par suite d'inexpérience, a suffi pour offenser certains amours-propres et amener un temps d'arrêt subit. Le conseil de M. de Manteuffel est évidemment le meilleur, et une démarche comme celle qu'il conseille à M. Pouyer-Quertier arrangerait tout.

Je n'en doute pas; j'y pensais en lisant votre lettre, et avant d'être au passage où le conseil est donné. Ainsi, vous pouvez répéter à M. de Manteuffel notre vieux proverbe, que « les beaux esprits se rencontrent ». Je lui demande pardon de me mettre dans la même compagnie que lui. Nous allons aujourd'hui examiner la question du voyage de M. Pouyer-Quertier, qu'il faut combiner de manière à ce qu'il ne soit point obtenu pendant que la Chambre examinera les nouveaux impôts.

L'essentiel est que M. Pouyer-Quertier soit en mesure de payer; car, s'il le peut, l'évacuation des quatre départements parisiens est de droit.

Je vous prie de remercier de nouveau M. de Manteuffel de toutes ses bontés pour nous, et notamment pour moi. J'en suis reconnaissant plus que je ne puis le dire. La seule espérance de le posséder avant son départ me remplit de contentement, et je le prie, si sa situation le permet, de me procurer encore quelques bons moments en venant ici.

Vous m'avertirez du jour, et tout sera prêt pour le recevoir. Nous lui donnerons une hospitalité meilleure que la dernière.

Adieu, mon cher Monsieur, recevez la nouvelle assurance de mon estime et de mon amitié.

A. Thiers.

XXV

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Compiègne, le 15 août 1871.

Monsieur le Président,

J'ai reçu, ce matin, la lettre si flatteuse et si bienveillante que vous avez eu la bonté de m'écrire hier[1]; j'en suis bien touché et reconnaissant, non seulement pour moi dont elle redouble l'ardeur et le courage, mais aussi pour M. de Manteuffel qui y trouve une consolation aux déboires et aux mauvais procédés dont il est en ce moment l'objet de la part de M. de Bismarck.

Le pauvre général avait bien besoin de ce témoignage amical de votre part; il est depuis quelques jours très affecté et très inquiet; il se croit en disgrâce en voyant que son Gouvernement ne le défend pas contre les indignes attaques de certains journaux allemands; il tient à sa position et tremble qu'elle ne lui soit enlevée.

1. Voir xxiv.

Vous savez sans doute qu'il n'a pas de fortune et qu'il a besoin de son traitement pour lui et pour sa famille; cette crainte le rend plus réservé et plus timide dans les satisfactions que nous lui demandons; il est plus jaloux de ménager les sentiments et les susceptibilités de son armée; ses procédés sont toujours aussi affectueux, ses intentions aussi amicales; on sent, et il avoue lui-même, qu'il aurait à cœur de nous en donner de nouveaux témoignages; mais il n'ose plus le faire ouvertement comme il le faisait avant la malheureuse indiscrétion des journaux. Tout cela se dissipera promptement lorsqu'il aura reçu de Gastein une réponse amicale du Roi aux nombreuses lettres qu'il lui écrit; il nous donne d'ailleurs de bons conseils et s'efforce de nous seconder dans les difficultés actuelles.

Votre lettre lui a causé une grande satisfaction; il a été très touché des termes si affectueux dans lesquels vous l'invitez à venir vous voir à Versailles, et extrêmement flatté de l'approbation que vous donnez à ses avis et à ses indications; il me charge de vous dire que vous lui faites un grand honneur en parlant de lui d'une façon si élogieuse, et que vous le rendez vraiment heureux en exprimant le désir de le revoir avant son départ, ce qui répond à tous ses vœux; il n'attend pour aller à Versailles que le moment où il sera autorisé à commencer l'évacuation.

Voilà maintenant où nous en sommes au point de vue de nos affaires. J'ai reçu, cette nuit, une dépêche de M. Pouyer-Quertier m'annonçant qu'il m'enverrait, ce matin, une personne de confiance pour s'entendre avec

M. de Manteuffel et avec moi sur l'avis, exprimé par nous, qu'il devait faire une démarche immédiate pour avoir un rendez-vous et une explication directe avec M. de Bismarck. Nous avons eu, cette personne, le général et moi, un long entretien, dont le résultat a été de convenir que la démarche de M. Pouyer-Quertier auprès du chancelier était essentielle et devait être tentée immédiatement; je l'ai télégraphié aussitôt au ministre des Finances afin d'éviter toute perte de temps. Deux heures plus tard, j'ai reçu de M. de Rémusat le télégramme par lequel il me communiquait la dépêche de M. de Gabriac, en date d'hier; je me suis hâté d'en faire un extrait où j'ai résumé ce que je pouvais faire connaître sans inconvénient au général; puis nous avons examiné attentivement si ces nouvelles informations devaient faire abandonner son projet à M. Pouyer-Quertier; notre avis a été qu'il fallait, au contraire, y donner suite, la démarche ne présentant que des avantages puisqu'elle devait flatter le chancelier, lui montrer le désir de le voir, de traiter avec lui seul; en tout cas, s'il ne se prêtait pas au rendez-vous, il serait conduit à hâter l'envoi à Paris de son mandataire, le comte d'Arnim; j'ai aussitôt télégraphié dans ce sens à M. de Rémusat. Je dois ajouter que l'observation si juste de votre lettre sur la nécessité de payer le plus promptement possible et le plus d'argent possible, est le point sur lequel M. de Manteuffel insiste continuellement, et que, de mon côté, je me permets de rappeler sans cesse dans toutes mes lettres et dans tous mes télégrammes. Plus nous paieront vite, mieux

nous ferons disparaître la défiance qui subsiste contre nous dans les sphères officielles prussiennes; si les deux cent cinquante millions avaient pu être payés le 16, comme M. Pouyer-Quertier l'avait espéré, la convention serait conclue et exécutée immédiatement d'elle-même et sans difficulté, puisque l'obstacle est venu uniquement des sentiments hostiles et jaloux de M. de Bismarck contre M. de Manteuffel, et nullement du fond même de l'affaire contre laquelle le chancelier n'a pas élevé une objection; malheureusement, nous n'avons encore payé que le cinquième de la somme promise, cinquante millions; cela est trop peu et permet de mettre en doute la possibilité que nous aurions eue de payer toute la somme convenue à la date indiquée.

Il y a d'ailleurs deux recommandations de la plus haute importance à adresser à M. Pouyer-Quertier, si c'est à Gastein que M. de Bismarck lui donne rendez-vous : c'est de prendre bien garde, dans le cas où il serait reçu par le Roi, de ne rien dire à Sa Majesté en dehors des choses dont il aurait parlé au chancelier et sur lesquelles il serait d'accord avec lui, de veiller attentivement à ne pas fournir à ce dernier un grief de cette nature, car il ne le pardonnerait pas, et son influence sur son souverain est trop solidement établie pour qu'on puisse se flatter d'obtenir du Roi une concession qu'aurait refusée le ministre. En second lieu, il faut éviter soigneusement d'aborder plusieurs questions ou des négociations différentes; outre le danger d'offrir quelque échappatoire commode à M. de Bismarck, on risquerait de faire échouer l'affaire qu'il

est essentiel aujourd'hui de mener à bonne fin; nous devons avant tout inspirer confiance et nous y parviendrons en payant *vite* et *beaucoup*. Quand nous aurons payé quinze cents millions, nous pourrons aborder utilement des questions que nous nous exposerions à faire échouer en les présentant prématurément.

M. de Manteuffel se réjouit pour nous du prochain envoi à Paris du comte d'Arnim; il le croit favorable à l'établissement de bons rapports avec nous, désireux de voir s'effectuer promptement l'évacuation. Dans l'opinion du général, M. d'Arnim est un homme modéré qui traitera les affaires à un point de vue conciliant auquel M. de Waldersee ne nous a pas habitués.

Veuillez agréer, etc.

St-VALLIER.

P.-S., 10 heures du soir. — On me remet en ce moment une dépêche télégraphique, par laquelle M. Pouyer-Quertier m'annonce qu'il a agi suivant les conseils de M. de Manteuffel et qu'il a, par un télégramme direct, demandé un rendez-vous à M. de Bismarck; il compte en faire part, aussitôt qu'il le pourra, à M. de Waldersee, afin de ménager sa susceptibilité en évitant de paraître agir en dehors de lui. Le général à qui j'ai donné connaissance de ce télégramme, approuve complètement la marche suivie par notre ministre des Finances et espère qu'un bon résultat ne se fera pas attendre.

XXVI

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Compiègne, le 19 août 1871.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai eu le regret de trouver, en revenant ici, M. de Manteuffel dans des dispositions peu favorables à nos intérêts et en proie à une irritation provoquée par les attaques des journaux allemands, par les commentaires des feuilles françaises et, en particulier, par le premier article du journal *le Soir* d'avant-hier soir. « Ce journal, m'a-t-il dit, me poursuit avec acharnement; l'indiscrétion ou plutôt le mensonge publié dans ses colonnes, il y a quinze jours, sur le projet de convention, a fait échouer l'affaire et met en question ma position personnelle dans mon propre pays; aujourd'hui, il dirige contre moi une attaque dont l'effet est de me prêter un rôle ridicule, de me représenter comme désavoué et réprimandé par mon Gouvernement, de m'enlever mon prestige et mon autorité dans mon armée, comme il m'a précédemment diminué et affaibli dans mon pays. Lors du premier article, la chaleur avec laquelle vous vous êtes efforcé de me venir en aide, le zèle que vous avez mis à aller chercher à Versailles les explications si satisfaisantes de M. Thiers, de MM. de Rémusat et Pouyer-Quertier m'ont empêché de vous

avouer toute l'amertume que j'ai éprouvée; l'article d'hier m'oblige à vous dire que ce qui m'afflige et me surprend en même temps, c'est, après avoir exposé ma situation par sympathie pour vous, de me voir précisément attaqué dans un journal qui soutient la politique de votre Gouvernement et qui a des relations avec quelques-uns de vos ministres. Les feuilles libérales allemandes me qualifient de *vendu à la France;* les gazettes semi-officielles prussiennes me défendent de l'accusation de trahison et y substituent le reproche d'être devenu dans vos mains un instrument docile, et voilà que les journaux de votre ministère m'attaquent à leur tour! »

Je protestai contre cette opinion qu'il existait des rapports suivis entre mon Gouvernement et le journal *le Soir,* et je lui déclarai que notre seul organe était le *Journal officiel;* mais je ne parvins pas à le convaincre, et il m'opposa des renseignements venus de M. de Waldersee; il me parla aussi avec émotion d'une correspondance du *Times* qui lui est fort hostile; il me dit enfin qu'il vous écrirait lui-même à ce sujet.

Le général passa ensuite à la question du paiement des quinze cents millions et de l'évacuation des forts de Paris; il me dit qu'il avait reçu, ce matin, de mauvaises nouvelles de Gastein, qu'il voyait une tension croissante dans les relations malgré tous ses efforts de conciliation; il constatait encore, il y a peu de jours, d'amicales dispositions dans l'entourage du Roi, comme en faisait foi la lettre du général de Tresckow, dont il m'avait donné connaissance; mais il n'en était pas de

même dans les sphères gouvernementales où il remarquait avec douleur de la défiance et de l'hostilité : les familiers du prince de Bismarck nous accuseraient d'avoir cherché à surprendre la parole de M. de Manteuffel en lui faisant conclure, sans qu'il en eût le pouvoir, une convention pour obtenir l'évacuation des forts et des abords de Paris en ne payant que deux cent cinquante millions au lieu des cinq cents stipulés, et cela parce que nous nous savions hors d'état de payer promptement la seconde moitié du troisième demi-milliard; nous aurions tendu un piège à l'inexpérience confiante de M. de Manteuffel, qui s'y serait laissé prendre si le chancelier n'avait pas été plus clairvoyant. Notre plan manqué, nous serions fort embarrassés, n'ayant de fonds que pour deux cent cinquante millions et des traites seulement pour la seconde moitié, traites que l'on ne serait pas disposé à accepter. Après d'autres considérations de cette nature, développées dans les lettres qu'a reçues le général, suivait la recommandation de suspendre absolument tout préparatif d'évacuation des forts ou des environs de Paris.

« Dites tout cela à M. Thiers, a ajouté M. de Manteuffel, mais réclamez sa discrétion qui, dans ma situation actuelle, est plus nécessaire que jamais; ce que je viens de vous dire doit vous faire comprendre combien je suis désolé que M. Pouyer-Quertier n'aille pas à Gastein; je regardais sa démarche comme d'une extrême importance; je comprends bien la force des raisons que vous me donnez et qui ont motivé la résolution de M. Thiers; mais, à mes yeux, pardonnez-moi de vous le

dire, il en est une qui aurait dû dominer toutes les autres, celle de vous délivrer vite de nous et de retrouver votre liberté; or je suis convaincu que M. Pouyer-Quertier, traitant de vive voix avec M. de Bismarck, aurait obtenu de lui l'acceptation de ses traites qui ne seront pas admises, je le crains, dans les dispositions où l'on est actuellement. Cependant il ne faut rien négliger pour tenter de remédier à la situation qui vous est faite; priez instamment M. Thiers, M. de Rémusat et M. Pouyer-Quertier d'empêcher les lenteurs des comptables allemands de retarder la reconnaissance par le Gouvernement prussien des paiements opérés par vous au fur et à mesure des versements; le moyen en est facile, et il m'a été indiqué par M. Pouyer-Quertier lui-même dans nos conversations : il suffit de déclarer officiellement à M. de Waldersee que le Gouvernement français se reconnaît responsable et garantit le paiement complémentaire des sommes qui, après vérification des groups et contrôle réciproque, seraient postérieurement reconnues d'un commun accord comme manquant, au détriment du Trésor allemand, sur le numéraire livré en paiement; il est bien entendu que le même engagement serait pris par l'administration prussienne pour le cas où l'on trouverait un excédent; cette déclaration donnerait de la confiance et ne permettrait pas au Cabinet de Berlin de se refuser à faire dater le paiement du jour même de la remise du numéraire entre les mains de ses agents. »

M. de Manteuffel m'a également parlé des ouvertures faites en ce moment par des banquiers allemands pour

le paiement des trois derniers milliards avant le 1er janvier 1873, entraînant l'évacuation totale de notre territoire au 1er janvier 1872; il a lieu de croire qu'il y a eu un accord préalable entre le chancelier et ces banquiers, mais il ne sait pas de détails plus circonstanciés que ceux fournis par le général de Stosch et transmis hier par M. Blondeau à M. de Rémusat.

Un des motifs de la défiance que nous rencontrons chez le prince chancelier paraît avoir sa source dans certaines inquiétudes sur le maintien de la tranquillité à Paris et surtout à Lyon, énoncées dans les rapports de M. de Waldersee à son Gouvernement.

Le général de Stosch, après avoir passé une journée à Paris, est revenu avec de fâcheuses impressions qui semblent lui avoir été communiquées par le chargé d'affaires d'Allemagne.

Veuillez agréer, etc.

St-Vallier.

XXVII

M. LE GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL A M. THIERS

Compiègne, le 19 août 1871.

MONSIEUR LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF,

Je désirerais pouvoir écrire dans ma langue maternelle, mais Votre Excellence saura comprendre le sens de ma lettre malgré son français. Je demande à Votre Excellence la permission de constater avant tout qu'elle est toute confidentielle et que je ne m'adresse pas aujourd'hui au représentant de cette noble France, mais à Monsieur Adolphe Thiers lui-même, en lui rappelant ce qu'il a bien voulu me dire à Versailles et m'écrire plus tard dans plusieurs lettres, et en lui rappelant en même temps ce que j'ai eu l'honneur de lui écrire moi-même : c'est que je tiens à l'opinion des peu de grands caractères dans ce siècle. Les articles du *Soir* m'ont fait de l'ombrage chez moi. M. de Saint-Vallier, qui avait garanti qu'il n'y aurait pas de publications sur les pourparlers de M. Pouyer-Quertier et moi, se prend à cœur que malgré cela ces publications aient eu lieu. Il croit devoir me donner une satisfaction. Monsieur le Chef du Pouvoir exécutif, la situation est trop tendue pour l'aggraver encore par des susceptibilités personnelles. Je prie Votre Excellence d'être convaincue que, vu ces circonstances, je serai, tant qu'il le sera possible, plus

conciliant que jamais dans tout ce qui regarde l'armée d'occupation. Je ne m'en fais pas de mérite, c'est en même temps l'intérêt de mon pays qui me dicte cette conduite.

Je finis ma lettre en adressant la prière à Votre Excellence de ne pas s'occuper de ces articles du *Soir* et de dire au comte de Saint-Vallier, s'il vous en écrit, qu'il possède toujours et malgré cette publication, toute mon estime et toute ma confiance. Je ne sais si j'ai tort d'envoyer cette lettre; mais je sais à qui je l'envoie, et je l'envoie.

Daignez agréer, Monsieur le Chef du Pouvoir exécutif, l'assurance de mon plus profond respect.

E. MANTEUFFEL.

XXVIII

M. THIERS A M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER

Versailles, le 22 août 1871.

MON CHER MONSIEUR DE SAINT-VALLIER,

J'ai reçu toutes vos dépêches, et si je n'y ai pas répondu dépêche par dépêche, c'est que je n'en ai pas le temps, absolument pas.

Je connais les hommes et les choses, et je vois, sans y être, tout ce qui a dû se passer entre M. de Bismarck et M. de Manteuffel. Ce sont là les misères humaines avec lesquelles les hommes d'État doivent vivre comme les médecins vivent avec les maladies. Dites bien à M. de Manteuffel que je suis désolé de ce qui est arrivé et de le voir compromis à cause de l'intérêt qu'il nous a témoigné, intérêt qui prouvait autant sa générosité personnelle que son intelligence des vrais intérêts de son pays. Je vais lui répondre, et je vous chargerai de lui remettre ma lettre. Du reste, il a si bien servi comme militaire et comme diplomate que ce nuage n'est que d'un instant et que son Roi, qui est à la fois honnête et sensé, ne pourra pas ne pas lui rendre justice. Nous avons voulu et nous voulons encore suivre son conseil, mais il est impossible de faire partir M. Pouyer-Quertier avant d'avoir vu et entendu M. d'Arnim, dont on nous annonce la venue prochaine et, même, très prochaine. M. Pouyer-Quertier partira immédiatement après, et en attendant, il défend son budget, ce qui pour nous est d'un grand intérêt.

J'ai vu M. About, et je l'ai prié de ne pas prononcer le nom de M. de Manteuffel, ce qu'il avait fait sans méchanceté *et pour parler un peu de tout,* ce qui est le fond du journalisme; comme il devient tous les jours plus raisonnable, vous pouvez compter sur son silence.

Dites-moi quand M. de Manteuffel doit quitter Compiègne; dites-lui bien que je serai heureux de le recevoir et que, si je ne suis pas plus pressant à l'égard de cette visite, c'est parce que je crains que sa position

ne puisse en souffrir. Si je me trompe, je serai charmé d'avoir une visite avant son départ.

Recevez, mon cher Monsieur de Saint-Vallier, la nouvelle assurance de mon estime et de mes sentiments les plus affectueux.

A. Thiers.

XXIX

M. THIERS A M. LE GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL

Versailles, le 22 août 1871.

Mon cher Général,

Je suis désolé des désagréments que vous a valus le noble intérêt que vous nous avez témoigné, intérêt qui du reste faisait autant d'honneur à votre intelligence qu'à votre cœur. En tâchant d'apaiser la haine entre les deux nations, vous servez les intérêts allemands autant que les intérêts français, et on serait peu politique si on en doutait. Mais vos services politiques et militaires ont été si éclatants, que votre position ne saurait souffrir de ce qui s'est passé, surtout sous un Roi honnête et sensé.

Je me mêle peu des journaux, habitué que je suis à leur bavardage. Mais cette fois j'ai fait une démarche, et je suis certain qu'elle sera efficace. Du reste je sais que

vous ne donnez à ce côté de la politique qu'un médiocre intérêt, et je ne vous en parle que pour que vous soyez convaincu que je ne négligerai jamais rien de ce qui pourrait vous toucher beaucoup ou peu.

J'espère que ces petites mésaventures ne vous décourageront pas, et que vous continuerez à nous faciliter la solution des affaires suscitées par l'occupation. Croyez que de notre côté nous ne négligerons rien pour rendre faciles les rapports entre les deux nations.

Mme Thiers se rappelle avec grand plaisir les moments trop courts que vous nous avez consacrés, et serait bien heureuse que ce ne fussent pas les derniers.

Croyez à ma haute estime et à ma sincère amitié.

A. Thiers.

XXX

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Compiègne, le 22 août 1871.

Monsieur le Président,

Le courrier, porteur des lettres que vous avez bien voulu écrire à M. de Manteuffel et à moi, est arrivé tandis que je me trouvais avec le général, qui a été plus touché que je ne puis le dire du témoignage hautement flatteur d'estime et de sympathie que vous lui donnez;

il me prie de vous en exprimer sa profonde reconnaissance et de vous dire qu'il tient à vous en adresser personnellement l'hommage avant de quitter Compiègne; il compte donc profiter de votre bienveillante invitation, et il ne croit pas qu'il puisse en résulter pour lui aucun désagrément; son projet est de se rendre à Versailles aussitôt que l'évacuation des forts de Paris sera commencée.

Pour moi, Monsieur le Président, je suis pénétré de vos bontés et confus de songer que vous avez pris sur une de vos laborieuses journées le temps nécessaire pour m'écrire votre affectueuse lettre, qui demeurera, avec ses devancières, le plus précieux et le plus flatteur souvenir de la mission dont vous m'avez honoré. Vos lettres savent apaiser bien des difficultés, éteindre bien des susceptibilités; elles viennent à peine d'arriver, et je vois déjà l'heureuse influence qu'elles exercent sur l'esprit du général, qui continue du reste à se montrer le meilleur et le plus éclairé de nos amis.

J'ai écrit, aujourd'hui, à M. de Rémusat une lettre dans laquelle j'ai résumé les derniers conseils et les dernières prières du général; il me demande très instamment de les porter à votre connaissance, et j'ai prié M. le ministre des Affaires étrangères de placer ma lettre sous vos yeux; je crois devoir cependant vous en envoyer une copie, et je me permets d'appeler votre sérieuse attention sur les questions dont elle traite.

Veuillez agréer, etc.

St-VALLIER.

XXXI

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Compiègne, le 31 août 1871, 11 h. 5′ s.

Le général de Manteuffel me prie de vous exprimer la profonde satisfaction qu'il éprouve en apprenant les votes d'aujourd'hui, dans lesquels il voit l'affermissement de votre Gouvernement et la stabilité de votre pouvoir, gages de sécurité et d'apaisement, non seulement pour la France mais pour l'Europe entière.

Le général de Stosch et tous les autres généraux prussiens et bavarois présents se sont associés, en termes chaleureux, aux vœux du général en chef; et M. de Manteuffel a ajouté que la certitude de vous voir d'une manière définitive à la tête de la France équivalait à bien des paiements et à bien des garanties, et marquait un pas important, déterminé par la confiance, vers l'évacuation de notre pays et la consolidation de la paix.

St-VALLIER.

XXXII

M. LE COMTE D'ARNIM A M. THIERS

Paris, le 17 septembre 1871.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je viens d'apprendre par la lecture du compte rendu de la séance d'hier, que l'Assemblée nationale a adopté un amendement portant que les produits manufacturés français, destinés à la *consommation de l'Alsace et de la Lorraine,* pourront y être introduits à titre de réciprocité et aux conditions des tarifs de l'article 1er, dans les proportions déterminées en raison de la consommation locale.

Vu l'urgence et l'absence de M. de Rémusat, je me permets de m'adresser directement à Votre Excellence pour lui exprimer tout le regret que j'ai à devoir vous faire observer, Monsieur le Président, que mes instructions m'interdisent formellement de consentir à la stipulation susindiquée. Par conséquent, j'ai l'honneur de prier Votre Excellence de bien vouloir me dire si elle veut maintenir ce point.

Je n'oserais pas vous en parler ce soir, si je ne devais pas expédier un courrier qui portera à mon Gouvernement les dépêches destinées à le renseigner sur la situation de nos négociations.

Veuillez agréer, etc.

ARNIM.

XXXIII

M. THIERS A M. LE COMTE D'ARNIM

Versailles, le 19 septembre 1871.

MONSIEUR LE COMTE,

Je vous remercie de me donner de vos nouvelles et de m'apprendre que le dérangement de santé, qui a suspendu nos conférences, n'avait rien de grave. Du reste, comme vous me le faites remarquer, l'absence de MM. de Rémusat et Pouyer-Quertier rendait la suspension convenable. J'espère qu'elle sera courte et que, nonobstant l'article qui vous contrarie plus qu'il ne faut, rien ne nous empêchera d'arriver à bonne fin. Je le souhaite, et je serai heureux, pour ma part, d'avoir commencé nos relations par un accord profitable aux deux pays.

Recevez, je vous prie, la nouvelle assurance de mes sentiments les plus affectueux et de ma considération toute particulière.

A. THIERS.

P.-S. — MM. de Rémusat et Pouyer-Quertier seront ici demain, et nous serons tous à votre disposition pour le jour et l'heure qui vous conviendront.

XXXIV

M. LE COMTE D'ARNIM A M. THIERS

Paris, le 21 septembre 1871.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je vois que les journaux continuent à voir dans ma maladie un prétexte. Peut-être il y a peu d'esprit à m'en supposer si peu. Je n'oserais pas me servir d'un moyen si usé; et puis, si je me portais bien, je serais au contraire très tenté de prendre ma bonne santé pour prétexte d'une visite à faire à Votre Excellence.

Le fait est que je souffre beaucoup et que je ne puis parler sans inconvénient.

Vous savez, Monsieur le Président, que l'incident dont on s'occupe tant, a fini par m'obliger à une correspondance avec M. de Bismarck. Je compte sur sa réponse dans le plus bref délai, sans prévoir de quelle nature elle sera.

L'Assemblée nationale paraît avoir oublié qu'en agissant comme elle a cru devoir le faire, elle a saisi le public allemand de la question, qui jusqu'alors ne s'était pas mêlé au débat.

Le despotisme le moins éclairé est certainement celui de M. Tout-le-Monde.

Je profite avec empressement, Monsieur le Président, de cette occasion pour exprimer à Votre Excellence les

sentiments de respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

ARNIM.

XXXV

M. THIERS A M. LE COMTE D'ARNIM

Versailles, le 21 septembre 1871.

MONSIEUR LE COMTE,

J'ai appris avec beaucoup de regret que votre maladie était bien réelle. Mais j'ai été rassuré en apprenant qu'elle était peu grave, quoique douloureuse. Je n'ai donc pas besoin d'être édifié, croyez-le, et je ne doute pas de votre désir de mener à fin, et surtout à bonne fin, la négociation que nous avons commencée ensemble. Ne soyez pas trop offusqué des entraves qu'on a mises à notre œuvre ; j'ai eu soin de réserver la liberté des négociateurs, et, en usant de votre liberté et de la mienne, nous parviendrons, je l'espère, à vaincre toutes les difficultés. M. de Rémusat est arrivé aujourd'hui. M. Pouyer-Quertier était arrivé hier. Nous sommes donc trois à votre disposition, et s'il vous était plus commode de transporter la négociation chez vous, soyez convaincu que, pour ma part, je le ferais bien volontiers.

Croyez, Monsieur le Comte, à mes sentiments de haute et affectueuse considération.

A. THIERS.

XXXVI

M. LE GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL
A. M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER

Gastein, le 8 octobre 1871.

EXCELLENCE,

Je souscris les conseils que MM. Thiers et de Rémusat vous ont donnés, et tout ce que Votre Excellence me dit de leur bonté pour vous ne m'étonne pas ; car tous les deux m'ont toujours parlé avec une vive sympathie de vos qualités.

Ce que Votre Excellence m'écrit sur la marche des affaires m'afflige ; mais j'apprends, à ma grande joie, que le paiement du troisième demi-milliard est reconnu, et que les ordres d'évacuer le département de l'Oise sont donnés.

Je prie Votre Excellence d'exprimer mes compliments respectueux à M. le Président de la République, et de lui dire qu'il m'a fait penser à Achille. Comme celui-ci, Son Excellence a son talon où il est vulnérable; son jugement, si fort, s'égare quand il s'agit des soins pour sa

santé. L'Assemblée se repose, M. Thiers continue à résider à Versailles et à travailler. Le fer s'use et la tête la mieux organisée a besoin de repos, d'après un travail aussi éminent que celui de M. Thiers. Rappelez, je vous prie, à M. le Président de la République ce que Son Excellence m'a promis là-dessus, lorsque j'ai eu l'honneur de me congédier d'elle à Versailles.

Veuillez agréer, etc.

E. MANTEUFFEL.

XXXVII

M. POUYER-QUERTIER A M. THIERS

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Berlin, le 8 octobre 1871, 5 h. 36′ s.

J'ai fait annoncer mon arrivée à M. le prince de Bismarck, en ajoutant que je serais heureux de le voir le plus tôt possible. Le prince de Bismarck a répondu qu'il aurait désiré me recevoir immédiatement, mais que certaine réunion préparatoire, relative à l'ouverture du Parlement, l'obligeait à présider à une heure un conseil après lequel il devait se rendre chez le Roi. Il a été convenu que le prince de Bismarck me recevrait ce soir, à 8 heures et demie.

POUYER-QUERTIER.

XXXVIII

M. POUYER-QUERTIER A M. THIERS

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Berlin, le 9 octobre 1871.

Je viens de voir le prince de Bismarck; il m'a chargé de vous dire expressément qu'il admirait votre énergie et votre habileté, et faisait des vœux sincères pour tous les succès que méritait le Gouvernement, dirigé par votre haute expérience et votre dévouement patriotique. Je lui ai soumis nos rédactions et nos deux projets, l'un commercial, l'autre financier.

Il m'a soumis, de son côté, deux projets de même nature.

Les deux projets sont indispensables, parce que le projet douanier doit nécessairement être soumis au Parlement.

Le projet financier n'a pas besoin de cette sanction, et son exécution seule entraînera l'évacuation des six départements.

Pour le projet douanier et territorial, nous sommes à peu près d'accord : aucune différence sérieuse n'existe. Je me demande, après avoir consulté M. Delbrück, si on acceptera la question de réciprocité dans les termes proposés par M. Ozenne. En tout cas, la réduction des six mois est acquise.

Le prince de Bismarck m'a ensuite soumis un proto-

cole qui m'avait été annoncé par le comte d'Arnim dans la nuit d'hier. Il s'engage à ne pas négocier les lettres de change que nous lui remettons, à moins que le Gouvernement actuel ne soit renversé par un autre gouvernement qui ne reconnaîtra ni les traités ni la dette.

Je n'ai pas accepté de discuter cette éventualité, et je lui ai déclaré que les garanties effectives que nous lui offrons mettaient l'Allemagne à l'abri de tout événement. Il m'a prié de recevoir M. Bleischröder, son banquier, demain matin, et de lui faire une rédaction qui lui donnera toute la sûreté que j'ai annoncée. Je m'y suis engagé, et sur ce point, le seul qui les préoccupe, je pourrai leur donner toute confiance et sûreté.

L'accueil a été le plus amical, le plus bienveillant possible pour la France. Les banquiers allemands auraient peut-être désiré une plus grande part dans la garantie; mais je conserve toute espérance d'arriver rapidement à une solution favorable. Le prince reconnaît que le Gouvernement actuel seul peut les payer, et qu'il ne faut lui créer aucun embarras politique et financier. Je verrai le prince demain, et les choses seront très avancées.

Avec lui, je verrai le Roi, le ministre des Finances et M. Delbrück. Il vient me prendre pour faire ces visites.

J'apprends à l'instant l'épouvantable malheur qui frappe le Cabinet et le pays. Est-il possible que notre excellent ami et collègue, le pauvre Lambrecht, ne soit plus? J'ai le cœur navré, et j'attends de vos nouvelles.

Le comte d'Arnim n'est pas arrivé. Est-il parti de Paris?

POUYER-QUERTIER.

XXXIX

M. POUYER-QUERTIER A M. THIERS

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Berlin, le 9 octobre 1871, 1 h. 30′ s.

Mon entretien d'hier soir a profondément modifié les idées du prince de Bismarck et du Gouvernement allemand. Dès le matin, le prince est venu chez moi pour m'annoncer qu'il renonçait aux valeurs négociables.

Des engagements de paiement à époques fixes, déterminées par le Gouvernement français, lui suffisent. Les garanties données par les banquiers lui paraissent complètement illusoires. Il accepte notre promesse de payer quatre-vingts millions par quinzaine à dater du 15 janvier jusqu'au 1er mai, sans aucune garantie de banquiers. J'ai fait une rédaction en conséquence, je l'ai lue et laissée au prince, qui ne m'a fait aucune objection sérieuse, et qu'il acceptera, m'a-t-il dit, sans modification de quelque valeur.

L'affaire financière est pour eux de beaucoup la principale, et l'on me paraît tout à fait d'accord dans des conditions complètement inespérées. Aucune modification ne me paraît possible, mais je veux avoir la signature avant de vous annoncer ce magnifique résultat qui dépasse mes espérances. Je serai fixé demain.

Pour la convention douanière, il la maintient telle

que vous la connaissez; il ne veut pas de la réciprocité proposée par Ozenne, mais il maintient la réduction en faveur de l'Alsace à la limite du 31 décembre 1872. Nous gagnons toujours six mois de droits pour l'Alsace-Lorraine.

Je suis atterré de la mort de ce bon et regretté Lambrecht; exprimez mes regrets à Madame.

POUYER-QUERTIER.

XL

M. THIERS A M. POUYER-QUERTIER

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Versailles, le 10 octobre 1871, 10 h. 45' m.

MON CHER AMI,

J'ai reçu vos dépêches, et j'en suis extrêmement touché. Remerciez M. de Bismarck de ses sentiments pour moi. Je crois mériter la confiance de la France et de l'Allemagne parce que je veux résolument la paix, l'apaisement des passions nationales et, en ce qui concerne la France en particulier, l'acquittement de ses engagements, la libération de son territoire, l'équilibre de son budget et sa réorganisation complète. Pour moi, je ne désire que de finir cette œuvre le plus tôt possible, afin de pouvoir rentrer dans le repos. Je ne crois pas à un

changement de personnes cet hiver, car l'opinion en faveur du Gouvernement se manifeste d'une manière éclatante. Les deux extrémités de gauche et de droite sont partout battues dans les élections départementales, et les bonapartistes notamment sont en pleine déroute. M. de Bismarck n'a donc pas de précautions financières à prendre : il restera, quoi qu'il arrive, en présence des mêmes personnes. Tout ce qu'il fera pour le Gouvernement actuel sera fait pour la France, pour l'Europe et pour le repos général.

Dites-lui que je lui conserve les sentiments que lui ont voués tous ceux qui l'ont vu de près et qui ont pu apprécier sa capacité supérieure et sans rivale.

Croyez, mon cher ami, à mon inviolable attachement.

A. THIERS.

XLI

M. POUYER-QUERTIER A M. THIERS

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Berlin, le 11 octobre 1871, 9 h. 18' m.

J'ai eu encore, hier au soir, un long entretien avec le prince de Bismarck. Dans la journée, j'avais eu une conférence avec le comte d'Arnim. Nous sommes tout à fait d'accord sur la convention financière. Nous paierons en huit termes égaux, de quinze jours en quinze

jours, du 15 janvier au 1er mai. Ainsi se trouve payé le quatrième demi-milliard et les intérêts dus le 3 mars. Ceci ne change absolument rien à mes combinaisons financières prises en vue des paiements qui devaient se faire dans nos premières propositions avec la garantie des banquiers. Aujourd'hui, nous ne donnons comme garantie que l'engagement que je prends au nom du Gouvernement pour les époques de paiement.

Nous signerons, aujourd'hui ou demain, cette convention financière qui entraîne l'évacuation complète des six départements[1] en quinze jours, à partir de la ratification par vous. La convention douanière est aussi d'accord, mais de ce côté je n'ai pu obtenir la réciprocité comme nous l'entendons. Il n'admet pour toute concession sur cette convention que l'abréviation de six mois sur la durée de la convention premièrement arrêtée.

J'ai une contrariété pour les deux Raon; je tiens toujours énergiquement, mais je désespère de l'emporter. Ils veulent bien rétrocéder les deux villages par commune, mais ils veulent conserver les forêts domaniales et placer notre frontière au bord de la forêt autour des deux villages. Si je ne puis obtenir mieux, j'ai l'intention d'accepter. Mais je résiste jusqu'au dernier moment.

Pour Igney et Avricourt, ainsi que pour le chemin de fer sur ces territoires, tout est d'accord.

Ces deux rétrocessions devant passer devant le Par-

1. Aisne, Aube, Côte-d'Or, Haute-Saône, Doubs et Jura.

lement font, avec la question douanière, l'objet de la seconde convention, qui sera ratifiée beaucoup plus tard; aussi, ai-je placé notre droit, pour l'évacuation immédiate, dans la convention financière. J'espère que M. Thiers et le Gouvernement seront satisfaits d'un pareil résultat, qui ne doit être connu que quand tout sera signé; car les banquiers pourraient encore chercher à nous créer des difficultés nouvelles.

Le Roi a manifesté le désir de me voir, à une heure, aujourd'hui. Le prince de Bismarck, qui m'a fait part de cette audience, m'a dit que le Roi voulait me voir seul, et que sa présence était inutile. M. Ozenne pourra partir ce soir ou demain soir.

Je suis toujours consterné de la mort de notre excellent Lambrecht. J'apprends avec plaisir le bon résultat des élections départementales. J'en fais part au prince de Bismarck.

POUYER-QUERTIER.

XLII

M. POUYER-QUERTIER A M. THIERS

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Berlin, le 11 octobre 1871, 4 h. 50′ s.

J'ai vu le comte d'Arnim, ce matin; la question des deux Raon est toujours pendante. J'attends votre ré-

ponse à ce sujet, d'après ma dépêche de ce matin. J'ai demandé des renseignements aux Forêts et aux Domaines, mais je n'ai encore rien reçu concernant ces forêts.

Une légère modification est proposée par MM. de Clercq et Ozenne, qui permettrait aux produits français, tels que fils et tissus, de jouir de la franchise absolue jusqu'à fin décembre. Il y a quelque espoir d'obtenir cette concession, qui établit la pleine réciprocité pour les deux mois qui resteront à courir jusqu'au 31 décembre 1871.

Je suis allé à midi chez l'Empereur; il m'a fait l'accueil le plus bienveillant et m'a dit que le Gouvernement allemand avait beaucoup à se louer de l'exactitude avec laquelle la France remplissait ses engagements; que c'était en raison de cette exactitude que son Gouvernement renonçait aux garanties financières que l'on avait d'abord demandées.

Il était heureux de faire faire immédiatement l'évacuation des territoires, sur la simple promesse de payer en huit termes le quatrième demi-milliard, de janvier au 1er mai.

Il m'a exprimé toute son admiration pour les résultats obtenus par le Gouvernement de M. Thiers, le seul raisonnable et possible dans l'état actuel de la France.

Il trouve la tâche immense, mais pas au-dessus des forces et du patriotisme du Président.

Il souhaite vivement l'évacuation totale de la France par ses troupes et désire que nous puissions trouver des combinaisons financières pour la hâter autant que

possible. L'Allemagne s'y prêtera avec empressement.

La question douanière m'a paru peu le préoccuper.

J'ai demandé l'amnistie des prisonniers qui restent en Allemagne et qui ont été condamnés pour des faits autres que ceux de guerre.

A l'exception des voleurs de profession et des assassins (très peu nombreux, d'ailleurs), il m'a laissé espérer que tous les autres seraient renvoyés sous bref délai.

POUYER-QUERTIER.

XLIII

M. POUYER-QUERTIER A M. THIERS

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Berlin, le 13 octobre 1871, 12 h. 10' m.

J'ai reçu votre dépêche ce soir. Je félicite le Gouvernement du choix de M. Casimir-Perier. Nous ne pouvions donner un plus digne successeur à l'excellent M. Lambrecht. Cette nomination est accueillie ici avec confiance.

La convention financière est complètement terminée; elle sera signée demain.

La convention douanière et territoriale est prête et

sera aussi signée demain soir, ou après-demain matin.

Notre départ sera fixé à samedi soir, et nous serons à Paris dimanche soir ou dans la nuit.

Nos conventions seront, je l'espère, approuvées du monde entier, surtout en présence de la crise anglaise et des inquiétudes du continent; nous aurons tout ménagé, tout sauvé et évité les commissions de garantie; dans un pareil moment, je crois que M. Thiers aura lieu de s'en féliciter.

Je me suis entendu aujourd'hui avec M. Delbrück pour les paiements. A l'avenir, ils compteront du jour du versement et non du jour où ils auront été vérifiés.

Je transige pour l'entretien des troupes. C'est huit millions d'économies par année, un franc cinquante centimes par homme, un franc soixante et quinze centimes pour les chevaux.

Pour la poste rien à faire, mais on nous préviendra trois mois d'avance de toute modification; c'est suffisant. Rien de décidé pour les Raon et Mayeuvre et les forêts domaniales; mais l'affaire n'est pas assez importante pour nous retarder.

Satisfaction complète pour le chemin de fer de Cirey à Avricourt et Igney, pour la correspondance et le télégraphe; je me félicite de l'avoir fait pour le Président et son Gouvernement.

L'évacuation des six départements est donc assurée, elle est certaine; à elle seule, elle exigeait la conclusion d'un traité.

POUYER-QUERTIER.

XLIV

M. POUYER-QUERTIER A M. THIERS

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Berlin, le 13 octobre 1871, 6 h. 50′ s.

Tout est signé, convention financière, convention douanière et territoriale[1].

Cette dernière doit être soumise au Parlement et ne pourra être ratifiée qu'après le vote de cette assemblée. La convention financière sera ratifiée immédiatement à Versailles; elle nous donne l'évacuation immédiate des six départements, qui doit être terminée dans les quinze jours de sa ratification. Nous ne donnons aucun titre comme garantie, on se contente de la signature de M. Thiers et du ministre des Finances.

Nous payons quatre-vingts millions par quinzaine à partir du 15 janvier. Je crois que ce résultat va inspirer une nouvelle confiance dans les affaires, et que la Bourse de Londres et l'escompte vont se rassurer.

Nous n'avons donc plus besoin de la garantie des banquiers, nous les retrouverons pour nos paiements dans trois mois.

Pour la convention douanière, elle reste ce qu'elle était avant notre départ, avec quelque légère amélio-

1. Voir ces conventions aux annexes : pièces 3, 4 et 5.

ration; mais nous avons pu obtenir peu de ce côté. La convention expirera donc le 31 décembre, aux conditions que vous connaissez.

Il est bien entendu que, si le Parlement n'accepte pas la convention territoriale et douanière, les six départements n'en resteraient pas moins évacués. Au contraire, si le Gouvernement français n'exécutait pas cette convention, le Gouvernement allemand pourrait réoccuper les territoires évacués. J'ai aussi traité la question des changes, et j'ai obtenu que le jour du versement serait considéré comme le jour du paiement, en observant certaines mesures d'ordre et de sûreté convenues entre nous. Les traites appartenant à la Banque de France lui seront intégralement remises : c'est entendu.

J'ai aussi terminé avec l'Allemagne pour l'entretien et la nourriture des cinquante mille hommes restants. Nous paierons un franc cinquante centimes par homme au lieu d'un franc soixante-quinze centimes, économie de douze mille cinq cents francs par jour. Nous paierons un franc soixante-quinze centimes par cheval, au lieu de deux francs vingt-cinq centimes, ce qui fait une économie de neuf mille francs par jour. Total : vingt et un mille cinq cents francs par jour d'économie.

Telles sont les meilleures conditions que j'ai pu obtenir après bien des efforts. Je reste convaincu que la prolongation des négociations actuelles, quelque étendues qu'elles aient été, n'aurait jamais produit des résultats plus favorables pour la France. Aussi j'ai cru le moment, aujourd'hui, venu de signer définitivement et

de m'empresser de retourner près de vous pour hâter l'évacuation des six départements.

L'Empereur m'a fait renouveler, aujourd'hui, ses compliments, en m'assurant que nous trouverons son Gouvernement prêt à s'entendre avec empressement sur toutes les questions qui pourraient s'élever entre les deux pays. Par discrétion, m'a-t-il fait dire, il ne m'a pas fait demander une seconde visite; mais il reste convaincu que mon voyage à Berlin laissera des traces favorables et utiles aux deux pays, et l'on me charge d'en exprimer toute sa confiance au Gouvernement français. On m'assure que, sur les ordres du Roi, on s'occupe de renvoyer les prisonniers qui sont encore en Allemagne pour délits commis depuis la fin de la guerre.

Les deux conventions porteront également la date du 12 octobre.

Trop tard pour nous mettre en route le soir, nous partons demain matin et serons à Versailles dimanche, dans la matinée.

POUYER-QUERTIER.

XLV

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. DE RÉMUSAT

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Nancy, le 17 octobre 1871, 8 h. 30′ s.

Le général de Stosch m'annonce qu'il vient de recevoir, ce soir, de Berlin, l'autorisation de procéder à l'évacuation des six départements. Le mouvement des troupes commencera le 19; le Jura et la Haute-Saône seront les premiers départements évacués dans l'est; ensuite viendra la Côte-d'Or. Dans l'Aisne, la division bavaroise accomplira son mouvement le 21, se dirigeant en quatre colonnes, partie sur les Ardennes, partie sur la Marne. Le général de Stosch a reçu aussi l'ordre de renvoyer en Allemagne cent hommes par chaque bataillon de l'armée d'occupation, afin de ramener à cinquante mille hommes le chiffre total des troupes qui serait de cinquante-quatre mille hommes avec l'effectif actuel.

St-VALLIER.

XLVI

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. DE RÉMUSAT

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Nancy, le 21 octobre 1871, 1 h. 35′ s.

Le général de Stosch m'annonce qu'il vient de recevoir de Berlin la nouvelle de l'échange des ratifications et l'ordre d'évacuation. La 4e division au sud et la division bavaroise à l'ouest commenceront, demain, leur mouvement de retraite, et l'évacuation totale sera terminée le 1er novembre.

Laon sera évacué le 24 octobre; mais le département du Doubs ne le sera que le 28, et le général affirme qu'il ne serait pas possible, en raison de la marche et des mouvements des troupes, de le faire plus tôt; il prétend aussi qu'il y aurait danger à évacuer le département du Doubs avant cette date, parce que le passage des troupes venant du Jura pourrait exciter l'esprit public et amener des collisions.

Le général de Manteuffel, fort souffrant, retarde encore son arrivée; il ne sera pas ici avant huit ou dix jours.

St-Vallier.

XLVII

M. THIERS A M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Versailles, le 30 octobre 1871, 8 h. 30′ m.

Je viens de recevoir et de lire votre dépêche du 28, et je vais soumettre au Conseil la question difficile que vous m'avez présentée : je dis difficile, parce que lorsque vous avons versé, nous nous sommes acquittés, et c'est au créancier à compter, non à nous. Il dépendrait de celui-ci, en allongeant l'opération du comptage, de faire courir contre nous des intérêts qui ne seraient pas dus. Dites du reste au général, que j'ai un tel désir de le satisfaire et de lui donner des moyens d'influence, que je ferai mon possible pour amener une solution dans son sens, convaincu que la bonne intelligence gagnera ce qui sera perdu en argent.

À ce sujet, je vous prie instamment d'empêcher un véritable acte de brutalité dans la Haute-Marne, département très maltraité et très irrité. Le général de Grœben veut faire désarmer tous les chasseurs. Il faudrait ne le faire nulle part, mais certainement pas dans les cantons non occupés. Or il y en a plusieurs dans ce cas dans la Haute-Marne. Il y a en outre l'affaire des lits; je vais m'entendre avec le ministre de la Guerre pour qu'on en donne aux soldats allemands; mais qu'on

ne précipite rien, et qu'on ne se hâte pas de loger le soldat chez l'habitant, parce que la literie sera en retard d'un jour ou deux.

Mes affectueux compliments à vous et au général.

A. THIERS.

XLVIII

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Nancy, le 30 octobre 1871, 3 h. s.

Je quitte le général en chef, et j'ai obtenu qu'il adressât, en ma présence, au général de Grœben le télégramme suivant :

« N'insistez pas sur vos arrêtés de désarmement et ne procédez pas à leur mise à exécution, tant que vous ne serez pas convaincu de leur nécessité par l'étude des dispositions où sont les populations. Voyez les préfets et les sous-préfets; renseignez-vous auprès d'eux; entendez-vous avec eux et ne prenez aucune mesure grave sans les avoir avertis. Quant à la literie des soldats, on se hâte, à Versailles, de la réunir et de l'envoyer. Je

vous prie donc de patienter à ce sujet et d'éviter des mesures hâtives. »

C'est un premier point obtenu, grâce à votre télégramme de ce matin; mais il serait essentiel que le préfet de la Haute-Marne se rendît immédiatement à Épinal pour voir le général de Grœben. Puis-je vous prier de l'y inviter? Il serait bon que le préfet des Vosges fît une démarche analogue. Enfin il serait urgent de presser l'envoi de la literie de la Haute-Marne et l'expédition des couvertures doubles, promises depuis longtemps pour les casernes de Nancy.

Le général a visité les casernes hier; il se plaint des retards d'installation. L'Intendance fait tout ce qu'elle peut : mais elle n'est pas secondée par le Génie, à qui il serait utile d'envoyer l'ordre d'exécuter ce que réclame l'Intendance.

St-VALLIER.

XLIX

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Nancy, le 30 octobre 1871, 9 h. 30′ s.

Mon télégramme de trois heures désignait Chaumont et la Haute-Marne, mais nullement Dijon, aujourd'hui

évacué. Seulement, c'est le même général de Grœben, précédemment à Dijon, qui commande actuellement la Haute-Marne et les Vosges. Il réside à Épinal et a reçu l'ordre de s'entendre en tout avec les préfets; il serait donc bon qu'ils allassent le voir. Le général en chef vient de me dire à l'instant, que je pouvais regarder comme non avenus les arrêtés de désarmement de M. de Grœben et considérer l'affaire comme terminée.

S^T-VALLIER.

L

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 31 octobre 1871.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Veuillez me permettre, avant tout, de vous remercier respectueusement, au nom du général et au mien, de vos deux télégrammes d'hier[1], dont nous avons lieu d'être tous deux profondément reconnaissants.

Sur la question financière, c'est un sacrifice nouveau, il est vrai, à consentir par nous; mais un peu plus tôt ou plus tard pouvions-nous l'éviter, puisque pour tous

1. Voir XLVII.

les paiements antérieurs nous avons admis que le paiement *reconnu* faisait foi pour la date et non le paiement *annoncé?* Qu'il me soit permis, à cet égard, de renouveler l'expression de mon regret, que l'on n'ait pas voulu au mois de juillet adopter la combinaison que le général et moi recommandions si vivement : une déclaration formelle de livraison d'un group de..... par nos agents; un reçu de cette déclaration par les agents allemands; un engagement, de la part des nôtres, de combler le déficit, s'il s'en trouvait un dans la somme versée. Cela nous aurait épargné des charges et des difficultés; l'esprit de routine des agents secondaires des finances a fait échouer cette combinaison, que j'avais eu l'honneur de vous développer de vive voix et que vous aviez approuvée.

Il importerait, aujourd'hui, de tirer tout le fruit possible du sacrifice que nous consentirions; pour cela, comme j'avais l'honneur de vous l'écrire avant-hier, la meilleure forme serait une lettre fort courte de Votre Excellence à M. de Manteuffel, lettre qu'il pourrait envoyer à son Roi, et qui ferait effet sur l'esprit de ce dernier. Il faudrait qu'elle ne fît aucune allusion au désir d'être personnellement agréable à M. de Manteuffel, non plus qu'aucun éloge de lui; car elle irait contre son but si elle éveillait, une fois de plus, la jalousie et la défiance de M. de Bismarck. Enfin permettez-moi d'ajouter que les hommes les meilleurs et les plus distingués ont leurs défauts : le principal de M. de Manteuffel est son excessive susceptibilité. Il a une grande délicatesse pour les affaires d'argent et du

mépris pour l'avidité de certains hommes d'État de son pays; aussi, le sentiment qui le domine toujours, est la crainte d'être regardé comme capable de montrer l'âpreté qu'il blâme. Sa crainte, aujourd'hui, est que vous puissiez supposer un instant qu'il cherchait un avantage pécuniaire, pour lui ou pour son Gouvernement, en nous engageant au sacrifice en question; il m'en a parlé hier avec inquiétude, et j'ai eu de la peine à dissiper ses craintes. C'est encore un motif, pour moi, de vous prier de ne faire aucune allusion qui lui soit personnelle, dans la lettre que vous auriez à lui adresser; le bon terrain, c'est l'expression de notre volonté de fuir les chicanes et les discussions, de faire même des sacrifices que nous ne croyons pas devoir, à notre désir de conciliation, et, surtout, de montrer notre loyauté et notre respect de notre parole au point de ne pas hésiter à céder sur des points où le droit serait pour nous. Dans cet ordre d'idées, votre lettre, Monsieur le Président, produira une grande et utile impression à Berlin.

Quant à l'affaire de la Haute-Marne, le général, qui se défie extrêmement de la violence et de la légèreté du comte de Grœben, a envoyé à ce dernier la dépêche que je vous ai fait connaître par mon télégramme d'hier à trois heures, et a encore précisé ses instructions dans une lettre très nette, envoyée hier soir par un courrier. Je n'ai pas quitté M. de Manteuffel tant que les ordres n'ont pas été envoyés à M. de Grœben, et les assurances que j'ai obtenues sont hautement satisfaisantes. Le second télégramme de Votre Excellence, reçu hier

soir et auquel je me suis hâté de répondre, me fait seulement craindre que le télégraphe n'ait inexactement transmis ma première dépêche où je ne parlais que de la Haute-Marne et d'Épinal, résidence actuelle du général de Grœben, mais non de Dijon qu'il a quitté le 28. Je crois donc devoir, pour confirmer mes deux dépêches, vous en envoyer ci-joint copie.

Je me suis permis de recommander des rapports directs entre les préfets de la Haute-Marne et des Vosges et M. de Grœben, parce que cela nous a toujours été utile sur tous les points et qu'on obtient souvent, de vive voix, des Prussiens bien des choses qu'ils refusent par écrit. D'ailleurs, les instructions de M. de Manteuffel à M. de Grœben lui prescrivant de s'entendre avec les préfets, je devais vous prier d'inviter les préfets à s'y prêter.

Quant à la question de la chasse dans les cantons inoccupés de la Haute-Marne, c'est fort délicat, et les précédents seraient contre nous : car, au mois de septembre, dans l'Aisne et l'Oise partiellement occupés, nous n'avons pas autorisé la chasse dans les contrées non occupées plus que dans celles qui l'étaient, par ce motif que les Prussiens ont déclaré avoir le droit, tant qu'un département était occupé, de le parcourir dans toutes ses parties et d'envoyer des détachements tantôt sur un point, tantôt sur un autre; nous rencontrerions de leur part une grande résistance, et nous nous trouverions en présence du danger que nous voulons éviter; enfin, comment ferait le préfet pour modifier ses arrêtés et pour retirer ou rendre le droit de chasse à

telle ou telle portion du pays, suivant les excursions ou les mouvements des Prussiens?

Pardonnez-moi, en terminant, d'insister encore une fois sur la nécessité *absolue* et *urgente* de fournir dans les casernes les objets réclamés depuis si longtemps par les Prussiens; si nous persistons dans ce système de lenteurs et de retards, nous aurons, au premier jour, la douleur de voir les soldats prussiens tomber chez l'habitant. A Nancy, cela presse beaucoup; le général en chef se plaint vivement; le froid arrive et des couvertures doubles, promises depuis un mois, manquent encore. L'Intendance fait ce qu'elle peut, mais elle est paralysée par le Génie, qui montre un mauvais vouloir désolant, uniquement pour témoigner de son indépendance et de sa supériorité sur l'Intendance; vous auriez peine à me croire si je vous disais tout ce qui se passe ici à cet égard. Dans la Haute-Marne, c'est encore pis; le préfet s'est ingénié et a trouvé une literie pour les soldats allemands; on la leur retire, parce qu'elle n'est pas *réglementairement* donnée. Pardonnez-moi de vous prier de lire la lettre ci-jointe du préfet de la Haute-Marne; elle vous édifiera sur ce que je crois de mon devoir de signaler à votre sollicitude.

Veuillez agréer, etc.

St-VALLIER.

LI

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 23 novembre 1871.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai répondu, hier soir, à votre excellent télégramme, et dès que je connaîtrai la décision du Conseil, j'en ferai part à M. de Manteuffel, qui malgré l'avis contraire qu'il vient de recevoir du général Schwerin, commandant à Reims et dans la Marne, me fait espérer qu'il ne tardera pas, *après* que le meurtrier aura été livré, à faire rapporter les mesures de rigueur appliquées à Épernay.

Dans d'autres circonstances, je serais certain de faire révoquer immédiatement ces arrêtés; mais, comme je l'ai écrit plus d'une fois à M. de Rémusat, le général a été blessé dans son amour-propre (si sensible chez lui), et la position serait devenue bien difficile sans son culte respectueux et enthousiaste pour vous et sans sa vive amitié pour moi; c'est là ce qui me permet de paralyser en partie les effets de son mécontentement. Je vous envoie un des nombreux petits billets[1] qu'il m'adresse chaque jour sur les affaires du moment, et vous y verrez percer son irritation contre M. Pouyer-

1. Voir LII.

Quertier, d'autant plus vive qu'il lui témoignait plus de confiance et de sympathie. C'est la fâcheuse affaire du paiement des frais d'entretien de son armée pendant la période contestée, du 4 septembre au 3 octobre, qui a excité ainsi sa susceptibilité; il nous a suppliés de ne pas traiter avec M. d'Arnim une affaire rentrant dans ses attributions de général en chef, mais de la régler avec lui comme par le passé; il nous a dit que sa position à Berlin, que son autorité dans son armée y étaient intéressées; le 5 novembre, M. de Rémusat répondait à mes lettres et à mes télégrammes que le général pouvait se rassurer, qu'il n'y avait pas de négociations entamées sur cette affaire qui serait réglée avec M. de Manteuffel dans les formes usitées jusque-là; cinq jours après, le 10, M. Pouyer-Quertier signait avec M. d'Arnim un arrangement qui ne présente pour nos finances aucun avantage ni économie quelconque sur les conventions verbales en vigueur et en exécution constante avec M. de Manteuffel, et qui, communiqué immédiatement avec une sorte d'empressement ironique par M. d'Arnim à M. de Manteuffel, a causé à celui-ci une blessure d'amour-propre qui, je le crains, sera difficile à guérir. Ces jours derniers, j'ai écrit à deux reprises à M. de Rémusat, lui rendant compte de cette situation et lui disant qu'il me fallait absolument aller sans retard à Versailles, vous voir et m'entendre avec vous sur les moyens à employer pour apaiser un homme dont la bonne volonté nous est si nécessaire; je le priais de vous demander quel jour vous conviendrait le mieux; je n'ai reçu aucune réponse, et le général me

presse à chaque instant de me rendre auprès de vous. Le malheur de famille qui a frappé M. de Rémusat m'explique son silence, mais je ne puis attendre plus longtemps, et je vous l'avoue, Monsieur le Président, à vous, toujours si bienveillant pour moi, il ne me serait pas possible de continuer utilement ma mission actuelle, si je ne pouvais pas me rendre auprès de vous lorsque les circonstances me semblent l'exiger.

Voici donc la permission que je viens vous demander : je compte, sur les conseils de M. de Manteuffel, aller dimanche à Épernay et à Reims pour voir moi-même, dans cette dernière ville, le général Schwerin dont cette entrevue, dans la pensée du général en chef, pourra modifier les mauvaises dispositions actuelles; j'arriverai à Paris lundi et solliciterai l'honneur de vous voir, soit lundi soir, soit mardi matin ou dans la journée, et je reviendrai ici aussitôt après vous avoir vu. Puis-je vous prier, Monsieur le Président, d'avoir l'extrême bonté de me faire télégraphier vos ordres à cet égard.

Veuillez agréer, etc.

S^T-VALLIER.

LII

M. LE GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL A M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER

Nancy, le 22 novembre 1871.

EXCELLENCE,

Je télégraphie à Reims pour demander l'opinion du général Schwerin. Je serai bien heureux si la réponse me permet d'accomplir les désirs de M. Thiers. Vous savez comme je le révère et comme je désire soulager les maux de l'occupation. Donc, je ferai ce que je peux. Mais toute cette histoire prouve de nouveau que le chef du pouvoir exécutif à Nancy n'est pas à négliger et que Votre Excellence a bien raison si, depuis quelques semaines, elle ne l'a pas fait, et si elle n'y a pas suivi la voie choisie par M. le ministre des Finances. Et je réitère que je désire et veux rester au-dessus de ces personnalités. Donc, je vous répète que je ferai ce que je peux, relatif aux affaires d'Épernay.

J'espère vous voir demain.

E. MANTEUFFEL.

P.-S. — Je n'ai pas reçu aujourd'hui l'écrit que ces Messieurs d'Épernay, qui sont venus me voir hier, ont voulu m'envoyer ce matin, et qui serait, d'après ce que m'a dit Votre Excellence, dans mes mains aujourd'hui à 11 heures.

LIII

M. LE GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL A M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER

Nancy, le 28 novembre 1871.

EXCELLENCE,

Je regrette infiniment de ne pouvoir vous serrer la main avant votre départ, et si je n'étais souffrant moi-même, vous me verriez à votre porte, à l'heure qu'il est. Votre Excellence n'oubliera pas de faire à M. le Président mes compliments respectueux, de remercier M. le comte de Rémusat de l'aimable lettre qu'il a bien voulu me répondre, à ma demande relative à votre départ pour Laon.

Et puis je prie Votre Excellence de revenir chez nous bien portant et bien content. Les services que vous avez rendus aux deux pays par votre présence au Quartier général sont grands, et sans vous il y aurait brouille sur brouille, malgré toutes les conventions possibles, signées de qui que ce soit. Dites ça bien en mon nom à M. le Président. Je vous envoie une lettre que je viens de recevoir et dans laquelle M. le ministre des Finances parle de nouveau de sa convention conclue le 10 de ce mois, c'est-à-dire quelques jours après que Votre Excellence avait eu la bonté de me lire un télégramme de M. le comte de Rémusat, qui disait que l'affaire était arrangée. Eh bien, j'ai calculé et calculé avec le rem-

plaçant de M. Engelhardt, et nous trouvons tous les deux que M. Pouyer-Quertier veut payer cinquante neuf mille cinq cents francs de trop. Il se peut que nous nous trompions, mais si nous ne le faisons pas, vous pourrez dire à Versailles que la France est plus riche d'une soixantaine de mille francs que son ministre des Finances ne le voulait. J'espère que ce détail amusera Votre Excellence.

Encore une fois, de tout mon cœur, bon voyage et bon retour.

E. MANTEUFFEL.

LIV

M. THIERS A M. LE GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL

Versailles, le 2 décembre 1871.

MON CHER GÉNÉRAL,

Je viens d'entretenir M. de Saint-Vallier, et je vois avec peine qu'on a cherché à vous persuader que nous avions voulu faire sortir de vos mains une affaire de votre compétence, celle des deux millions contestés concernant l'entretien des troupes. Il n'en est rien. J'ai fait décider, dans un désir de conciliation, et pour éviter de nombreux conflits, la question dans le sens qui, selon vos avis, devait tout pacifier. Je vous l'ai mandé;

et pour les détails, j'ai laissé l'affaire suivre son cours dans les bureaux des Finances. C'est ainsi qu'elle a pris une voie différente de celle que vous auriez préférée. Mais croyez qu'il n'y a eu dans tout cela aucune intention, et que je n'en reste pas moins plein de la reconnaissance que nous vous devons pour les services rendus à nos malheureuses provinces si maltraitées par la guerre.

Croyez, je vous prie, à ma profonde estime et à mon bien sincère attachement.

A. THIERS.

LV

M. LE GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL A M. THIERS

Nancy, le 4 décembre 1871.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

M. le comte de Saint-Vallier vient de me quitter. Je ne laisse partir le train de ce soir sans avoir exprimé à Votre Excellence mes remerciements respectueux de la lettre qu'elle a daigné m'écrire[1]. Je suis affligé de ce que Votre Excellence se soit occupée des détails dont elle m'entretient dans sa lettre; mais Votre Excel-

1. Voir LIV.

lence le fait avec tant de gracieuse bonté que, de nouveau, elle m'a touché profondément. La situation n'est pas facile. S'il n'y avait pas de presse, tout irait; mais celle-là, et je parle de la presse française et allemande, fait monter les têtes et donne à chaque événement une teinture de nationalité. Il ne reste qu'à traiter toutes les questions que comme si elles se passaient en Chine ou en Perse; c'est le seul moyen de garder l'objectivité dans son jugement. C'est ce que je ferai autant que durera cette triste occupation. Je vous en renouvelle l'assurance, Monsieur le Président! Votre Excellence sait que je tiens à l'opinion de M. Thiers. Votre Excellence me pardonne si je la prie de daigner me rappeler au souvenir de Mme la Présidente et de Mlle sa sœur, et Votre Excellence daigne agréer l'assurance de ma plus haute considération et de mon profond respect.

E. MANTEUFFEL.

LVI

M. LE GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL A M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER

Nancy, le 11 décembre 1871.

EXCELLENCE,

Ce que je trouve d'admirable dans le discours de M. le Président, c'est qu'il ne jette pas de l'huile dans

le feu. Que faut-il à la France? Le calme, le recueillement des esprits et pas leur agitation. M. Thiers a reconnu cela. S'il avait parlé de Paris, de constitution, de la nécessité de la fin du provisoire, il aurait eu un triomphe oratoire, mais en même temps il aurait encore plus monté les esprits. M. Thiers a seulement parlé d'affaires, et par cela il a versé de l'eau dans le feu et de nouveau rendu un service éminent à la France et à toute l'Europe. Si j'avais été forcé d'ordonner une exécution, j'aurais fait tort à l'effet du discours de M. Thiers, effet qui ne manquera pas d'être compris, quand les déclamations des journaux prendront fin, ce qui est l'affaire d'une matinée.

Bonsoir et bonne nuit.

E. Manteuffel.

LVII

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 24 décembre 1871.

Monsieur le Président,

Je quitte M. de Manteuffel qui vient de m'exprimer les sentiments de douleur qu'éveille en lui la lecture de l'inqualifiable dépêche adressée le 7 décembre par M. de Bismarck à M. d'Arnim, et publiée avant-hier

par les journaux de Berlin[1]. Le général est confondu de la perfidie de cette pièce mensongère et calomnieuse, de sa violence brutale et, plus encore, de l'outrage qui nous est fait par sa publication; il se demande avec effroi où tend M. de Bismarck, quel but mystérieux il poursuit, s'il veut réveiller toutes les fureurs, reprendre l'œuvre de destruction, nous écraser entièrement et nous démembrer, s'il veut tenter de renverser notre Gouvernement; il est inquiet de ce qui se passe, autant pour son pays et pour son souverain que pour nous et pour lui.

« Le chancelier, m'a-t-il dit, nous précipite à notre ruine; il imite Napoléon Ier dans les allures et les fautes qui l'ont perdu; il se montre impitoyable et insolent dans la victoire comme l'était le grand Empereur; il va soulever contre nous le sentiment public de l'Europe, et je crains que nous ne finissions par payer chèrement d'indignes et inutiles humiliations prodiguées aux vaincus! »

Le général a tenu à examiner avec moi la dépêche de M. de Bismarck et est arrivé à cette conclusion, que si nous le voulions, il nous serait facile de la réfuter sans sortir de la modération à laquelle nous sommes, hélas, tenus.

Suivant lui, nous aurions intérêt à ne pas demeurer sans répondre sous le coup de cette publication; voilà d'ailleurs, en quelques mots, le sens de ses observations :

1. Voir aux annexes, pièce 6.

La dépêche contient les assertions suivantes :

= *Nous ne pouvons dominer les mauvaises dispositions de nos fonctionnaires à l'égard des Allemands.* = Il est prouvé au contraire que nos magistrats ont combattu le langage de l'avocat Lachaud et les dispositions du jury, et qu'ils ont énergiquement réclamé le châtiment des coupables.

= *Nous avons refusé l'extradition de Bertin et de Tonnelet.* = Le Quartier général ne nous l'a jamais demandée.

= *Les commandants allemands ont proclamé et appliqué à nouveau l'état de siège dans les pays occupés.* = Rien n'a été changé à la situation antérieure; aucune proclamation dans ce sens ne s'est produite.

= *Des mesures de rigueur ont dû être adoptées par les chefs de l'armée d'occupation.* = L'acquittement de Tonnelet a été prononcé le 27 novembre, et les mesures rigoureuses, antérieurement édictées à Épernay, ont été levées le 29.

= *L'armée d'occupation est forcée de s'entourer de précautions toutes nouvelles en présence des sentiments exaltés des populations.* = Le général en chef, qui est meilleur juge de ces sentiments à Nancy qu'on ne peut l'être à Berlin, est tellement certain de leur caractère pacifique, qu'il fait rendre en ce moment leurs armes de chasse à beaucoup de personnes et qu'il laisse s'accomplir en toute tranquillité les opérations du recrutement.

= *Il faut dorénavant appliquer la peine du talion.* = On n'a pas négligé de le faire jusqu'ici, car dans l'en-

semble des rixes survenues depuis la fin de la guerre, il y a eu en moyenne trois ou quatre victimes françaises contre une allemande; en dernier lieu, le lendemain même du malheureux acquittement de Tonnelet, les deux meurtriers d'Ay ont été passés par les armes.

= *Deux soldats allemands ont été tués par Bertin et Tonnelet.* = Celui qu'avait frappé Bertin est aujourd'hui guéri de ses blessures.

Enfin, toutes ces assertions sont tellement contraires à la vérité, que tous les rapports des officiers allemands témoignent unanimement, en ce moment, de leurs bonnes relations avec nos autorités et avec nos populations. J'en trouve un bon témoignage dans une lettre adressée, par le général qui commande à Charleville, au préfet des Ardennes; cette lettre serait excellente à faire connaître, à envoyer à Berlin, à répandre par la voie de la presse, et je ne la trouve que dans les journaux des Ardennes; j'ai l'honneur de vous l'envoyer, en ajoutant que plusieurs de nos préfets et sous-préfets ont reçu des lettres semblables à celle que je joins ici :

Le Nord-Est publie la lettre suivante, qui a été adressée au préfet des Ardennes par l'autorité allemande :

Charleville, le 12 décembre 1871.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Les nouvelles données par les journaux tendraient à faire croire aux habitants que les départements occupés vont être placés sous un état de siège plus sévère.

L'état de siège actuel, c'est-à-dire celui qui est réglé par la

loi française de 1849, continue à être en vigueur. Celui qui en enfreint les dispositions ne peut s'en prendre qu'à lui-même des conséquences auxquelles il s'expose.

J'estime qu'il est de notre intérêt à chacun, Monsieur le Préfet, de vous donner connaissance de ces faits, afin que vous puissiez rectifier les opinions erronées qui pourraient se produire sur l'état actuel de nos relations. Je saisis cette occasion de vous assurer de ma haute considération.

MAILLINGER, lieutenant-général.

« Quant à moi, m'a dit avec force le général, affirmez à M. Thiers que je reste le même, plein de sympathie pour lui, plein de confiance dans ses efforts patriotiques; je m'emploierai d'autant plus soigneusement à atténuer les difficultés, que mon Gouvernement est plus dur envers vous. Enfin, j'espère que cette crise ne durera pas, que le calme reviendra dans les esprits à Berlin; je viens encore d'écrire au Roi dans ce but; mais il est des choses que je ne puis pas dire dans mes lettres, étant donnée ma situation actuelle à l'égard du chancelier; je fais ce que je puis, en attendant; puis, dans trois semaines, je serai à Berlin où je suis appelé le 18 janvier par la cérémonie de ma réception dans l'ordre de l'Aigle noir; c'est le Roi qui confère en personne l'investiture; j'aurai l'occasion de le voir longuement, de lui ouvrir les yeux sur beaucoup de points. Je compte beaucoup sur les effets de cette entrevue; j'en profiterai dans tous les cas pour tâcher, à défaut d'une amnistie que je n'ose plus espérer pour le moment, d'obtenir quelques grâces partielles et individuelles : Luzet, Thiéry, Fay, etc. »

Je dois encore consigner ici une observation de M. de Manteuffel; les difficultés actuelles ne lui enlèvent pas l'espoir que nous pourrons traiter, au mois de mai prochain, de la libération complète du territoire, le Gouvernement allemand désirant au fond la fin de l'occupation; mais il faut pour cela que nous inspirions confiance et sécurité par l'exactitude avec laquelle nous opérerons les versements, auxquels nous nous sommes engagés par le traité qu'a conclu à Berlin M. Pouyer-Quertier. — « Je supplie M. Thiers, me dit-il, de ne pas oublier que la plupart des embarras de l'été passé sont venus de ce que les versements n'étaient pas opérés aux dates promises et annoncées par M. Pouyer-Quertier. Nous sommes avant tout pointilleux et méthodiques, pédants et minutieux; à ces dispositions de notre caractère, se joint le mauvais vouloir de M. de Bismarck et de son entour. Tout retard dans l'accomplissement des paiements, si minime qu'il fût, serait un malheur réel par les conséquences qu'il entraînerait; que votre ministre des Finances ne perde pas cela de vue un seul instant, et qu'il s'arrange pour payer trois ou quatre jours avant l'échéance plutôt qu'un ou deux jours après. »

Je vous envoie *bien confidentiellement,* Monsieur le Président, le résumé de cette conversation; M. de Bismarck, vous le savez, cherche la première occasion, le premier prétexte pour obtenir le remplacement de M. de Manteuffel, que le Roi, tout en l'aimant, ne saurait pas défendre.

J'ai cru devoir pourtant ne pas vous laisser ignorer

les sentiments actuels du commandant en chef de l'armée d'occupation.

Je termine par un mot sur le casernement des troupes allemandes; j'attends demain le préfet de la Marne, et le général est disposé à nous seconder, tant à Reims qu'ailleurs ; mais il y a beaucoup à faire pour atteindre notre but, et les lenteurs de notre Génie et de notre Intendance, lenteurs que signalent toutes mes lettres, le formalisme maladroit et hors de saison de notre administration de la Guerre, nous retardent dans nos efforts. Pour ne citer qu'un exemple, à Belfort, si j'en crois une plainte officielle que m'a adressée hier le Quartier général, des lits promis *par écrit,* le 10 juin dernier, pour l'installation d'une caserne, *ne sont pas encore livrés.*

Veuillez agréer, etc.

St-Vallier.

LVIII

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 26 décembre 1871.

Monsieur le Président,

Je tiens à vous faire connaître sans retard l'issue favorable des démarches que j'ai faites, hier, de concert avec M. le préfet de la Marne, venu ici sur vos ordres pour

obtenir le consentement du général en chef à l'entrée en caserne des troupes prussiennes de la garnison de Reims, aussitôt que seront achevés les baraquements dont la construction va être immédiatement commencée. Nous nous sommes mis d'accord sur le système général et sur le type de ces baraquements; M. Jousserandot, reparti cette nuit même pour Châlons, a dû convoquer ce matin l'Intendance et le Génie, arrêter un plan et un devis bien précis qu'il m'enverra demain; je les communiquerai aussitôt à M. de Manteuffel qui fera, s'il y a lieu, ses observations; puis les travaux commenceront, en même temps que le général commandant à Reims recevra l'ordre d'installer ses soldats dans les baraquements, au fur et à mesure qu'ils lui seront livrés, s'ils sont, bien entendu, conformes au modèle approuvé par le Quartier général et communiqué par lui aux divers chefs de corps.

J'espère que par cette marche nous éviterons toute perte de temps.

Je dois ajouter d'ailleurs que le général se prête, avec la meilleure volonté et le plus grand empressement, à notre désir d'assurer le plus promptement possible le casernement des troupes allemandes et la libération des habitants dans les villes soumises à l'occupation. Aussitôt que nous lui offrons des locaux remplissant les conditions exigées par les règlements prussiens, conformément aux stipulations de la convention de Ferrières, il les fait occuper par ses soldats, et il est seulement regrettable que nos constructions ne soient pas plus avancées.

Je crois devoir appeler particulièrement votre attention sur le fait suivant : l'une des villes les plus malheureuses et les plus chargées du département de la Marne est celle de Dormans où, à défaut de tout bâtiment public, la garnison prussienne est entièrement logée chez l'habitant; des réclamations nombreuses m'ont été adressées par des propriétaires de cette petite ville, et le Quartier général a répondu à mes observations qu'il serait disposé à faire évacuer Dormans quand je pourrai lui offrir, pour les troupes qui s'y trouvent, un casernement convenable dans une autre partie du département. J'espérais y parvenir en obtenant l'envoi, au camp de Châlons, d'un régiment bavarois actuellement à Sainte-Menehould et dans le nord de la Marne; ce régiment aurait été remplacé, dans ses positions actuelles, par les troupes prussiennes retirées entièrement de Dormans et en partie d'Épernay. Malheureusement, le Quartier général m'a déclaré que, contrairement à l'avis donné au commencement de ce mois par M. Blondeau à M. de Manteuffel, les nouveaux locaux construits ou appropriés par nos soins au camp de Châlons et offerts aux Allemands ne pouvaient contenir un régiment, mais tout au plus un bataillon. Telle est du moins l'assertion contenue dans un rapport de l'officier bavarois chargé par le général en chef d'une enquête à ce sujet. Ce serait donc sur ce point qu'il conviendrait d'activer les travaux. Il serait utile aussi, je crois, d'augmenter dans les départements occupés le nombre des officiers du Génie et de l'Intendance chargés des constructions et des appropriations; dans la Marne entre autres, il n'y a

pas d'officiers du génie à Reims ni à Épernay, mais seulement un capitaine du génie à Châlons et un garde à Vitry; dans les Vosges, il n'y a qu'un seul sous-intendant, qui ne peut faire face à toutes les exigences de son service : le préfet demande instamment qu'il lui soit donné un adjoint; la situation est la même à Nancy où le sous-intendant, écrasé d'affaires, réclame aussi un adjoint.

Votre constante sollicitude pour nos pauvres départements occupés m'encourage à m'adresser directement à vous, Monsieur le Président; votre bienveillante intervention ne m'a jamais fait défaut, toutes les fois que j'y ai fait appel dans le cours de ma pénible mission, et un mot de vous peut remédier aux difficultés que je me permets de vous signaler aujourd'hui.

Je suis avec respect, etc.

S^T-VALLIER.

P.-S. — Dans le cas où les constructions de baraquements entraîneraient des lenteurs, des difficultés et des dépenses qui seraient de nature à les entraver, je crois devoir vous soumettre une idée qui m'est suggérée par le Quartier général allemand et que j'ai vue moi-même appliquée en Allemagne : elle consiste à prendre à bail des maisons particulières et à les aménager en casernes, dans les villes où l'on ne peut affecter à cet usage aucun bâtiment public.

S^T-V.

LIX

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Nancy, le 1er janvier 1872, 2 h. 10′ s.

Le général de Manteuffel me demande de vous adresser les vœux qu'il forme pour le maintien de votre santé, pour votre bonheur, pour le succès de vos efforts et de votre œuvre de patriotisme et de dévouement au pays.

Permettez-moi d'y joindre mes vœux et mes hommages respectueux et dévoués.

St-Vallier.

LX

M. LE COMTE D'ARNIM A M. THIERS

Paris, le 1er janvier 1872.

Monsieur le Président,

N'ayant pas encore l'honneur de faire partie du corps diplomatique de Paris, je dois à mon grand regret re-

noncer au plaisir et à l'honneur de m'associer aux compliments que Mgr Chigi vous adressera aujourd'hui.

Toutefois, le retard qui me prive de ma place parmi ces messieurs, ne saurait m'empêcher de vous offrir pour le jour de l'an mes compliments les plus respectueux, et d'assurer à Votre Excellence, que j'exprime la pensée de mon Gouvernement en vous souhaitant, dans l'exercice de vos laborieuses et patriotiques fonctions, tous les succès que vous puissiez désirer.

Je profite, Monsieur le Président, de cette occasion pour réitérer l'expression de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

ARNIM.

LXI

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 12 janvier 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Aussitôt revenu à mon poste, j'ai profité de la première occasion qui m'a été offerte pour entretenir M. le général de Manteuffel de la réorganisation de notre armée, pour replacer à ses yeux sous leur véritable jour

les projets que vous prêtent certains nouvellistes, pour développer enfin les considérations si frappantes que vous avez bien voulu m'exposer dans notre dernier entretien. Je dois commencer par dire que j'ai trouvé, comme toujours, le commandant en chef de l'armée d'occupation animé des plus conciliantes et des plus sympathiques dispositions à notre égard, sans parler de ses sentiments personnels pour vous, sentiments qu'il m'a exprimés avec une vivacité et une chaleur qui chez lui ne sont pas suspectes. Il m'a fourni de nouveaux témoignages de son désir d'apaiser les haines et les défiances, en me donnant lecture de quelques passages de ses derniers rapports au Roi; j'y ai remarqué l'affirmation énergique de sa confiance dans la loyauté de nos intentions, l'expression souvent renouvelée de la justice qu'il rend hautement aux dispositions modérées et satisfaisantes de nos populations, l'attestation de la sécurité qu'il éprouve pour ses soldats contrairement aux assertions de quelques journaux allemands, et je n'ai pu me défendre d'éprouver, à part moi, le regret que certaines dépêches de M. le comte d'Arnim, dont j'ai eu connaissance, ne fussent pas inspirées par des vues aussi équitables et surtout par une appréciation aussi vraie des choses. Je sais en effet que l'ambassadeur d'Allemagne à Paris nous juge mal et sévèrement, et je crois que ses rapports nous nuisent dans l'esprit de son Gouvernement; j'ai lieu de supposer, du reste, que M. d'Arnim est sincère dans sa manière de voir, qui tient plutôt à la nature de son esprit étroit et méticuleux, guidé par une opinion préconçue, qu'à un sentiment

d'hostilité arrêtée contre nous. Le fâcheux effet n'en est pas moins le même et a surtout pour cause le mauvais entourage de l'ambassadeur; les jeunes gens qui composent son personnel, mortifiés de n'avoir pas rencontré dans la société parisienne l'accueil qu'ils y avaient autrefois, blessés de quelques échecs éprouvés, soit dans le monde, soit au club de l'Union, sont animés de sentiments malveillants qu'ils ne savent pas mettre de côté dans les jugements qu'ils portent sur les dispositions de la population de Paris; ils fréquentent les endroits publics, les cafés et les théâtres, y écoutant et recueillant les conversations, les propos du public; ils adressent ensuite à leur chef des rapports que celui-ci transmet aveuglément à Berlin où ils causent une mauvaise impression : le langage de buveurs, d'orateurs de café, parlant de la revanche prochaine, du non-paiement des trois derniers milliards, est pris comme l'expression des sentiments de tous les Français. Il y a là un état de choses fâcheux auquel je ne vois guère moyen de remédier, mais qu'il est de mon devoir de vous signaler, en ajoutant que les saines appréciations de M. de Manteuffel sont trop fréquemment invalidées par les dépêches de l'Ambassade.

Pour en revenir à la réorganisation de notre armée, le général en chef suit vos efforts avec autant de sympathie que de confiance; il approuve tout à fait votre plan et ne trouve pas qu'il y ait dans vos projets rien d'excessif ou d'exagéré, de nature à faire naître des inquiétudes en Allemagne; il considère que la France ne peut abdiquer et renoncer à avoir une force mili-

taire en proportion avec ses ressources, sa grandeur, sa population. Il n'admet pas d'ailleurs que le Cabinet de Berlin puisse, à aucun moment, nous adresser des observations au sujet de notre armement, puisque les traités ne renferment aucune clause nous imposant une limitation de nos forces militaires; les dispositions restrictives de la convention d'armistice et du traité de paix ne visaient que la première période de l'occupation; elles ont disparu depuis que l'armée allemande a évacué les forts de Paris et les départements voisins de la capitale. Le Gouvernement prussien ne s'est donc réservé aucun droit, aucun moyen d'ingérence dans notre organisation militaire, et il ne serait nullement fondé à en faire l'objet d'une observation. M. de Manteuffel est convaincu que nous n'en avons aucune à redouter, M. de Bismarck ayant parfaitement su ce qu'il faisait en ne se réservant dans les traités aucun moyen de contrôle, et ayant été sans doute guidé par le souvenir de l'inutilité des stipulations de cette nature imposées par Napoléon à la Prusse, puisque cette puissance, limitée à quarante mille hommes après Iéna, s'est trouvée en avoir cent vingt mille en 1813. Le général en chef remarque toutefois que, sur un seul point, les traités pourraient fournir à la Prusse le moyen de s'immiscer dans notre état militaire; il croit nous rendre service en appelant notre attention sur cette éventualité qu'il dépend de nous de déjouer. En effet, par la convention signée à Berlin, le 12 octobre dernier, par M. Pouyer-Quertier, pour l'évacuation anticipée de six départements, nous nous sommes engagés à n'envoyer dans ces départe-

ments que les forces strictement nécessaires au maintien de l'ordre; or nous n'aurions pas, d'après les informations récemment données au général en chef, respecté la clause en question de manière à échapper à toute observation, et nous aurions replacé dans certaines de nos villes les anciens effectifs des garnisons établies avant la guerre; ainsi, par exemple, on signale au général en chef la présence d'un régiment de hussards tout entier à Vesoul, d'un régiment d'infanterie au complet à Dijon avec de la cavalerie et de l'artillerie; mêmes observations pour Pontarlier, pour Troyes, pour Besançon; un véritable corps d'armée serait groupé dans l'Est; lui, personnellement, n'en conçoit pas d'inquiétudes et ne présente pas *officiellement* ses observations; il a pleine confiance dans nos intentions, et il ne signale même pas à Berlin ces infractions à nos engagements. Mais il ne peut être certain que ses généraux soient aussi discrets, et il voit là un dangereux prétexte fourni par nous à l'immixtion du chancelier dans nos affaires intérieures, immixtion qui, une fois commencée, pourrait s'étendre plus loin. Il croit donc devoir vous prévenir *en ami*, et il est certain que vous voudrez conjurer toute difficulté en rappelant au ministère de la Guerre, qui semble l'avoir oubliée, la situation réelle de cette portion de notre territoire, considérée comme neutralisée au point de vue militaire jusqu'au 1er mai prochain.

En dehors de cette question, la situation est toujours la même : l'affaire de Vitry n'est pas encore terminée malgré tous mes efforts; j'espère toutefois que le dé-

nouement ne se fera plus attendre. Une autre fâcheuse affaire a surgi à Lunéville, à la suite d'une rixe dans laquelle trois Français ont blessé un hussard prussien. Le général de Röder, qui commande cette ville, avait commencé par abandonner à nos autorités la poursuite des coupables et l'instruction de l'affaire : maladresse ou connivence, nous avons laissé s'échapper les prévenus qui sont en fuite et qu'on prétend ne pouvoir retrouver. Le général de Röder, attribuant ce fait à la mauvaise volonté de nos autorités, et irrité que l'on eût ainsi répondu au témoignage de confiance qu'il avait donné, a lancé la menace de prendre trois otages parmi les notables de Lunéville. Le général de Manteuffel a blâmé et désavoué, au point de vue de cette menace, le général de Röder, mais il demande énergiquement la remise des coupables, et il est question d'imposer des garnisaires aux autorités de Lunéville jusqu'à ce qu'il y ait eu satisfaction. Je cherche à le calmer et à lui faire prendre patience, et je m'entends avec le procureur général pour lui prouver que nous agissons de bonne foi. J'espère que l'affaire, peu grave en elle-même, n'aura pas de suites fâcheuses; mais il serait bien à souhaiter que des ordres de M. le garde des Sceaux, aux différents Parquets des départements non occupés mais voisins, dans lesquels les coupables ont dû se réfugier, vinssent seconder les efforts de M. Godelle, procureur général à Nancy, qui fait ce qu'il peut et qui montre un esprit politique dont j'ai à me louer.

Je me permets de signaler l'affaire à votre attention, ne voulant pas lui laisser prendre la tournure de celle

d'Épernay. La remise d'un seul des coupables serait considérée comme suffisante, elle attesterait notre bonne foi, et l'homme ne serait condamné qu'à une peine légère; mais satisfaction serait donnée. Notre magistrature et notre police ne doivent, j'espère, pas tarder beaucoup à se saisir *d'un* prévenu sur *trois* en fuite.

Veuillez agréer, etc.

St-Vallier.

LXII

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. THIERS

Berlin, le 13 janvier 1872.

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me recommander de vous écrire. Je n'ai garde d'y manquer, non pas tant peut-être pour ce que j'ai à vous apprendre que pour obtenir une lettre de vous. En effet, je n'ai que peu de relations encore : j'en ai expliqué la raison à M. de Rémusat, dans ma lettre particulière du 11 courant.

Les ambassadeurs n'entrent en rapports habituels et réguliers avec le Corps diplomatique, avec les personnages officiels et même avec la société qu'après avoir eu leurs réceptions. Aujourd'hui seulement, je recevrai le

Corps diplomatique. Je n'aurai la visite des personnes reçues à la cour qu'après le 25, jour où les souverains donnent la première de leurs grandes fêtes.

D'ici là, je ne verrai donc que peu de monde. Cependant j'ai reçu les cartes de tous les grands personnages présents à mon audience au palais impérial, celle de M. de Bismarck entre autres et avant les autres. J'ai rendu compte à M. de Rémusat de ma première entrevue avec le chancelier; elle s'est bien passée : son langage a été meilleur qu'il n'était permis de l'espérer il y a quinze jours. En répétant plusieurs fois qu'on avait mal compris sa dépêche à M. d'Arnim, il a semblé s'en excuser. Je l'ai revu chez l'Empereur et deux jours après chez l'ambassadeur d'Autriche; chaque fois, je l'ai trouvé fort gracieux. Généralement, on remarque sa bonne humeur en ce moment, et on en augure favorablement pour l'amnistie.

L'accueil de l'Empereur et de l'Impératrice a été très courtois et très aimable : il en a été de même de tout l'entourage. Il me revient que mon discours a plu et que ma personne n'a pas déplu; je vous le dis en toute simplicité, nullement par un sentiment de sotte vanité, croyez-le bien, mais parce que l'ambassadeur en conçoit une certaine espérance d'être un peu utile dans la mission que vous avez eu la *témérité* de lui confier. Le prince royal a été charmant de bonne grâce et de simplicité. Il a eu la délicatesse de me dire qu'il ne se dissimulait pas que de venir à Berlin, dans les circonstances actuelles, était un sacrifice, et qu'il ferait tout ce qui dépendrait de lui pour l'alléger et pour m'être

agréable. Je lui ai répondu qu'il était en effet bien douloureux de représenter son pays vaincu, mais que cette douleur pouvait être adoucie par la générosité des vainqueurs, et que je ressentais profondément la bonté de son accueil. La princesse royale, qui est fort spirituelle, s'est montrée également sympathique et aimable. Tous les deux m'ont parlé de vous et m'ont fait comprendre qu'ils savaient apprécier l'énergie, le dévouement et le patriotisme avec lesquels vous accomplissez la tâche si élevée, mais si difficile, que vous avez acceptée.

Ils m'ont demandé, avec beaucoup d'intérêt, des nouvelles de M. le duc de Magenta, et ils se sont fort réjouis d'apprendre que le maréchal était tout à fait remis de sa blessure.

Mes impressions sont donc bonnes jusqu'à présent; il me semble qu'on veut sincèrement la paix. Il y a plus : on reçoit avec une satisfaction évidente les assurances que j'ai données à ce sujet, car on craint toujours la France; on ne la voit pas se relever sans quelque inquiétude, parce qu'on a peur pour ce qu'on a gagné par la guerre. Qu'on acquière la certitude d'être intégralement payé, et l'on sera plus coulaut, et l'on ne cherchera pas à nous créer des embarras partout. C'est à nous aussi, par notre conduite à l'intérieur, à rassurer l'Allemagne. En un mot, la tranquillité en France et la ponctualité du paiement de l'indemnité, voilà qui peut le mieux garantir la paix.

Quant à la prépotence de M. de Bismarck en Allemagne et même au delà, il suffit d'avoir passé quelques jours ici

pour s'en convaincre. Il étend la main partout, et dans toute l'Allemagne il est redouté à un point extraordinaire. Certainement mes rapports avec le Corps diplomatique s'en ressentiront. C'est à peine, paraît-il, si quelqu'un d'entre eux ose de loin en loin s'ouvrir au représentant de la France. C'est une glace à rompre, mais une glace bien épaisse. L'ambassadeur de Russie est d'une politesse excessive, mais très boutonné. L'ambassadeur d'Autriche, le comte Károlyi, est bien vu à Berlin, et je ne serais pas étonné qu'il se mît un peu plus à l'aise avec moi, mais il ne fait que d'arriver. Celui d'Angleterre n'est pas ici : on le dit fort spirituel et de relations sûres.

Au surplus, je ne veux rien affirmer : le peu de temps écoulé depuis mon arrivée ne m'en donne pas le droit. Je ne vous envoie que des premières impressions.

J'ai écrit à M. de Rémusat le mot de M. de Thile à M. de Gabriac au sujet de l'amnistie : « On s'en occupe. » Ce dernier en a reçu la confirmation avant-hier, de la bouche même de l'Empereur. Il paraît que le Gouvernement allemand établirait deux ou plusieurs catégories de prisonniers, et qu'il accorderait de suite la liberté à un certain nombre d'entre eux : voilà du moins ce que l'on m'a rapporté, un peu vaguement il est vrai.

M. de Gabriac a vu l'Empereur au dernier jeudi de l'Impératrice, auquel il avait été invité avec Mme de Gabriac. L'Empereur m'avait dit, dans une audience, qu'il avait fort apprécié l'esprit de conciliation que le chargé d'affaires de France avait apporté pendant son séjour à Berlin, tout en ne sacrifiant rien de la dignité de son

Gouvernement. Il a tenu à le répéter à M. de Gabriac lui-même, et l'Impératrice et lui ont été pleins d'attentions dans cette soirée pour M. et pour Mme de Gabriac. Cette bonne grâce a été fort remarquée.

Je n'ai pas besoin après cela, Monsieur le Président, de vous rappeler la prière que je vous avais adressée avant mon départ, de vouloir bien penser aux bons services de M. de Gabriac; vous êtes le meilleur juge de ce que vous aurez à faire dans cette circonstance. Je prends la liberté seulement de vous rappeler le poste de Stockholm, et d'ajouter qu'un avancement donné à M. de Gabriac serait regardé par le Corps diplomatique de Berlin comme très justifié.

Mon éloignement de l'Assemblée ne m'empêche pas de suivre avec intérêt ses travaux. Vous savez les vœux *ardents* que je forme pour votre union avec la majorité: je crois d'ailleurs qu'elle est un élément de succès pour notre considération à l'étranger.

Voulez-vous bien, Monsieur le Président, offrir mes respectueux hommages à Mme Thiers et à Mlle Dosne, et agréer pour vous l'assurance de ma très haute considération?

Vte de Gontaut-Biron.

LXIII

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 18 janvier 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser pour me faire connaître que, les rapports diplomatiques se trouvant aujourd'hui rétablis dans des conditions normales entre la France et l'Allemagne, la mission d'un caractère diplomatique, que vous m'aviez confiée auprès du Quartier général de l'armée d'occupation, ne peut être maintenue; vous y avez substitué un Commissariat extraordinaire, et vous avez bien voulu me charger de sa direction.

En vous remerciant de ce nouveau témoignage de confiance, je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, que je continuerai à apporter dans la tâche, parfois bien pénible, que j'ai à remplir, tout mon zèle et tout mon dévouement. Je trouve d'ailleurs le meilleur encouragement dans la bienveillance dont vous m'honorez.

Je suis avec respect, etc.

St-VALLIER.

LXIV

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 24 janvier 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Grâce à votre prompte et énergique intervention, aux ordres que vous avez donnés, sans perdre une heure, à nos autorités, je crois le danger conjuré et l'affaire d'Épernay terminée dans ce qu'elle avait de plus inquiétant; mais je vois avec inquiétude une nouvelle difficulté qui nous menace, et je crois devoir vous la signaler immédiatement profitant, pour le faire à la hâte, des cinq minutes qui me restent jusqu'au départ de la poste. Un billet que je reçois, en ce moment, du chef d'État-Major général qui commande par intérim, soulève déjà cette grave question sur laquelle nous serons contraints de céder, comme nous venons de le faire à Lunéville, les Allemands se prévalant de l'état de siège pour évoquer, quand cela leur semble opportun, devant leurs tribunaux militaires toutes les affaires dans lesquelles figurent leurs soldats. Ils donnent un caractère légal à cette prétention en se fondant sur les dispositions de la loi de l'état de siège de 1849, qu'ils ont appliquée au lendemain de l'armistice et maintenue depuis lors. Je crois que nous agirions sagement en cédant à la simple réclamation, et en n'attendant pas les somma-

tions qui se produiraient, après une contestation, avec un certain retentissement. En présence du consentement forcé que nous devrons donner en dernière analyse, ne vaudrait-il pas mieux s'exécuter purement et simplement, à la première réclamation *fondée sur les privilèges de l'état de siège?*

Je soumets la question à votre haute prudence et à votre appréciation éclairée, en vous priant, Monsieur le Président, de vouloir bien, dans le cas où vous approuveriez l'opinion que je me permets de vous exprimer, faire donner aussitôt que possible des ordres dans ce sens à nos autorités d'Épernay.

Veuillez agréer, etc.

S^T-VALLIER.

J'ai l'honneur de vous envoyer le billet de M. de Burg, auquel je fais allusion.

Nancy, le 24 janvier 1872, 8 h. s.

MONSIEUR LE COMTE,

Je vous remercie beaucoup de tout ce que vous avez fait dans la question d'Épernay. J'ai reçu un télégramme de la 6e Division, m'annonçant l'arrestation de quatre individus, y compris le coupable. Je crois qu'il serait utile d'aviser le procureur général d'Épernay de délivrer les quatre personnes à l'autorité militaire qui les réclame. Le général arrive à dix heures, je le verrai encore ce soir et je demanderai à quelle heure vous pourriez le voir demain.

Veuillez agréer, Monsieur le Comte, l'assurance de ma haute considération.

DE BURG.

LXV

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 25 janvier 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

M. de Manteuffel est arrivé ici la nuit dernière, et il est venu me voir tout à l'heure après m'avoir adressé, ce matin, l'un des billets[1] qu'il a l'habitude de m'écrire chaque jour; je crois devoir vous l'envoyer, car il répond à la communication que j'avais eu soin de lui donner de votre télégramme d'hier; mais j'accompagne d'une copie l'original, à peu près illisible et mêlé de mots allemands.

Le général revient fort satisfait de son voyage à Berlin : l'Empereur lui a témoigné la plus grande amitié, et le prince de Bismarck a fait les avances d'une réconciliation, qui a été complète après un échange d'explications. M. de Bismarck a avoué, avec le sans-façon qui lui est habituel, qu'il en avait voulu beaucoup à M. de Manteuffel et qu'il aurait même souhaité son remplacement; il a donné comme origine de ses rancunes l'ombrage que lui avait causé l'article du journal *le Soir*, relatif au projet de convention négocié à Compiègne

1. Voir LXVI.

avec M. Pouyer-Quertier et moi; il a dit franchement que MM. de Waldersee et d'Arnim avaient encore excité chez lui ce sentiment de défiance contre M. de Manteuffel, en prêtant continuellement à ce dernier une immixtion dans les affaires politiques, dont l'effet était d'annuler le rôle de l'Ambassade. Quoi qu'il en soit, ces griefs semblent oubliés, et M. d'Arnim sera invité confidentiellement par le chancelier à s'abstenir désormais de consacrer une partie de sa correspondance à l'exposé de puériles susceptibilités, qui ne trouveraient plus un accueil favorable auprès de son chef. Le général revient avec une faveur mieux assise, des pouvoirs bien déterminés, une situation solidement établie, et il se déclare extrêmement satisfait des résultats de son voyage.

Il a d'ailleurs mis immédiatement cette bonne position à profit pour se louer hautement de nos efforts, de notre loyauté, des dispositions calmes et paisibles de nos populations, qu'on avait le tort de juger à l'étranger d'après le langage violent de nos tristes journaux; il a pris texte de cette situation tranquillisante du territoire occupé, constatée par lui, général en chef, pour demander qu'on se départît du système de rigueurs adopté et qu'on remît en liberté nos pauvres détenus.

Sur ce point, il a obtenu la promesse, du Roi et de M. de Bismarck, que l'on allait immédiatement relâcher toute une catégorie de ces prisonniers, ceux qui ne se trouvent pas sous le coup d'accusations graves; il croit savoir que cette première mesure de clémence rendra la liberté à soixante de nos cent cinquante-cinq compatriotes détenus en Allemagne. Ce premier pas obtenu,

il donna les noms de quelques prisonniers condamnés pour des actes plus graves, et dont il demanda également la relaxation qui lui fut promise dans un avenir prochain; enfin il désigna spécialement à l'attention du Roi et du chancelier M. Thiéry, de Nancy, en raison de l'intérêt dont il a été l'objet de votre part; il rappela les lettres que vous lui avez écrites en juillet et août derniers, au sujet de cet homme, et demanda qu'il fût l'objet d'un acte de clémence spécial et immédiat. La promesse lui en fut faite, et il y ajouta le vœu que la nouvelle vous fût communiquée par l'entremise de notre ambassadeur à Berlin, ce qui lui fut également promis.

A ce propos, je dois vous dire que le langage du Roi et celui du chancelier ont été favorables à la personne de M. de Gontaut; on se loue de ses dispositions et de son attitude. M. de Bismarck ayant cependant exprimé devant le Roi le regret que notre ambassadeur fût bien nouveau dans les affaires et ignorant en fait de diplomatie, Sa Majesté a repris elle-même : « Cela peut être vrai ; mais l'essentiel à mes yeux, c'est qu'il est un gentilhomme de vieille et noble origine; c'est à cela que je tiens le plus, et je suis particulièrement reconnaissant à M. Thiers de l'avoir bien compris. » Le Roi pria ensuite M. de Manteuffel d'aller voir M. de Gontaut et de se mettre en relations avec lui; le général s'y rendit immédiatement, ayant le désir de se concerter avec notre ambassadeur sur les démarches à faire en faveur de nos détenus.

Malheureusement, il ne le rencontra pas chez lui, et, quoiqu'il eût laissé sa carte et son adresse, la visite ne

lui fut pas rendue, ce qui est fâcheux. Le voyant un peu mortifié, je lui ai affirmé qu'il devait y avoir un malentendu, et j'en ai écrit immédiatement à M. de Gontaut en lui demandant quelques éclaircissements.

Le Roi et le chancelier ont parlé de vous, Monsieur le Président, dans des termes franchement sympathiques; ils ont exprimé leur confiance absolue dans votre loyauté, dans votre ferme volonté de tenir, malgré toutes les difficultés, les engagements du traité de paix; mais cette confiance (on ne devrait pas l'oublier en France) repose sur vous et sur vous *seul,* et l'inquiétude a été très vive à Berlin quand est survenue la crise de la semaine dernière et qu'on a connu votre démission; les appréhensions ne se sont calmées que lorsqu'on a eu la certitude que vous conserviez le pouvoir. Si votre retraite avait été définitive, des mesures de précaution auraient été adoptées : déjà, des troupes devaient être massées en Alsace pour que M. de Manteuffel pût les appeler à lui et réoccuper les départements récemment évacués, à la première infraction des traités, au premier retard dans les paiements, à la première difficulté venant à surgir.

Votre éloignement du pouvoir serait le signal d'une série de dispositions dont les départements occupés auraient tout d'abord à souffrir : observation rigoureuse de l'état de siège, mise en état de défense des forteresses occupées, etc. Votre dévouement patriotique et votre courageuse persistance sont donc aussi nécessaires à notre libération vis-à-vis de l'Allemagne qu'à notre tranquillité intérieure.

M. de Manteuffel rapporte la ferme conviction, sur les assurances formelles qui lui ont été données, que le Cabinet de Berlin veut très réellement aujourd'hui établir des relations aussi cordiales que les circonstances le permettent avec notre pays, mais à la condition que ce sera avec vous et avec votre Gouvernement; tout changement, toute agitation modifierait ces bonnes dispositions, et chacune des attaques dont vous êtes l'objet de la part de certains journaux et de certains partis est remarquée avec inquiétude et vient à l'appui de la thèse de certains hommes d'État allemands qui nous représentent comme incorrigibles. On ne se figure pas en France combien nous payons chèrement les séances orageuses de l'Assemblée, mais combien plus chèrement encore les agitations démagogiques de certaines grandes villes; les promenades de M. Gambetta dans le Midi, les élucubrations de ce personnage ont des résultats sur lesquels je ne puis assez insister. Le Gouvernement prussien désire évacuer totalement notre territoire vers le printemps prochain; il espère que nous pourrons lui offrir, après l'entier paiement des six cent cinquante millions aux dates fixées par M. Pouyer-Quertier dans le traité de Berlin, des garanties financières suffisantes à ses yeux pour remplacer le gage territorial qu'il détient; il se prêtera vers le mois de mai ou de juin à des négociations à ce sujet, mais bien entendu à la condition que notre situation politique intérieure lui inspirera toute sécurité, à la condition que votre Gouvernement ne sera pas mis en question par les attaques des partis, à

la condition, enfin, que les radicaux devront s'abstenir de leurs déplorables manifestations et de leurs funestes agissements.

Un homme surtout, Monsieur le Président, je ne saurais trop vous le dire, nous fait un mal extrême auprès des Allemands; ils le croient à la tête d'un parti redoutable, et ils voient en lui le symbole de la révolution menaçant notre pays; je veux parler de M. Gambetta.

Après être entré dans de longs développements sur ces considérations générales touchant les futures relations de la France et de l'Allemagne, après m'avoir cité fréquemment les paroles mêmes prononcées à ce sujet par l'Empereur Guillaume et par M. de Bismarck, le général de Manteuffel a abordé un point plus spécial et plus immédiat, sur lequel il m'a prié d'appeler très confidentiellement votre attention; il désire seulement que M. d'Arnim ne puisse pas savoir qu'il vous a fait cette communication, qui lui est inspirée par ses sentiments d'attachement à votre personne et de sympathie pour notre pays. Au milieu des assurances confiantes et amicales, à votre égard, du Roi et du chancelier, il a vu qu'il y avait une ombre, une inquiétude tenant aux préparatifs militaires qu'on nous attribue, aux projets qu'on nous prête d'élever le budget de la guerre au-dessus du chiffre qu'il atteignait sous l'Empire. M. de Manteuffel a combattu ces craintes en développant les considérations que vous m'aviez exposées à Versailles, la dernière fois que j'ai eu l'honneur de vous voir, et que j'avais eu soin de lui rapporter en y revenant à diverses reprises : nécessité d'avoir une

bonne armée bien organisée au point de vue de la sécurité intérieure; intérêt du Gouvernement prussien lui-même à ce que nous nous mettions en mesure de maintenir l'ordre et de réprimer les tentatives démagogiques sur notre territoire; nécessité pour nous de maintenir un corps de troupes assez nombreux en Algérie, d'avoir de fortes garnisons dans nos grandes villes, et, en même temps, d'établir des camps où nous puissions donner à nos soldats l'esprit militaire et le respect de la discipline, sans lesquels nous ne pourrions compter sur eux pour combattre les partis anarchiques; enfin, nécessité absolue de tout créer à nouveau, puisqu'une guerre comme celle de 1870 et une insurrection comme la Commune avaient tout détruit. Le général se flatte d'avoir en partie dissipé les appréhensions qu'on lui avait exprimées; néanmoins, M. de Bismarck ayant cité des chiffres énormes envoyés, paraît-il, par l'attaché militaire à Paris, M. de Bulow, le général serait désireux de pouvoir envoyer *particulièrement* au Roi et au chancelier quelques renseignements précis, quelques chiffres *véritables* lui permettant d'insister avec plus de force sur les considérations qu'il a fait valoir; tel est le désir qu'il me prie de vous exprimer. D'après M. de Bulow, nous appellerions, dorénavant, cent mille hommes chaque année sous les drapeaux, abstraction faite des non-valeurs, ce qui représenterait un appel annuel de cent vingt mille hommes; le général croyait à quatre-vingt mille seulement. D'autre part, nous augmenterions de quatre-vingts millions le chiffre des anciens budgets de la guerre sous l'Empire, et, encore, la création du nouvel

armement, canons, fusils, etc., ne s'y trouverait pas comprise et aurait un budget spécial.

Cette lettre est déjà trop longue, Monsieur le Président, et cependant je ne puis la terminer sans vous dire un mot des sentiments d'irritation qu'entretient contre nous en Allemagne le journal *le Soir*. Cette feuille, à laquelle les étrangers veulent toujours attribuer un certain caractère d'intimité avec le Gouvernement, publie depuis un mois un feuilleton, soi-disant patriotique, de MM. Erckmann-Chatrian. C'est une histoire populaire de la guerre, longue et ennuyeuse glorification des Gambetta, Garibaldi, Cremer et consorts, compensant l'absence d'intérêt, la pauvreté de style, la faiblesse et l'inexactitude du récit par des injures et de grossières et triviales apostrophes : chaque numéro répète un certain nombre de fois les épithètes de *Guillaume le voleur, Guillaume le brigand, le forçat;* on fait appel *à la corde qui doit pendre les gueux de Guillaume et de Bismarck,* en compagnie de *Bazaine le vendu* et de *Canrobert le laquais;* tout est sur ce ton, et ce n'est pas sans dégoût ni sans tristesse que je descends à faire mention de ces turpitudes; mais voilà un mois que j'aurais dû surmonter ma répugnance et vous faire part des sentiments de colère que ce triste roman éveille chez nos vainqueurs; ils le lisent avec soin, ne laissent pas passer sans la remarquer une des injures qui y foisonnent; M. de Manteuffel lui-même, généralement au-dessus de pareilles choses, me disait, il y a quinze jours, à propos de la condamnation sévère du principal du collège de Vitry, que tout en

la regrettant il la trouvait méritée, puisque M. Alvin s'était inspiré des propos du journal *le Soir* contre l'Empereur d'Allemagne.

Pardonnez-moi d'appeler votre attention sur ce sujet, mais il a son importance.

J'aurai terminé, Monsieur le Président, quand j'aurai ajouté que, d'après les confidences de M. de Manteuffel, le Cabinet de Berlin n'a aucune sympathie pour les Bonaparte et verrait de très mauvais œil toute velléité de restauration de l'Empire ; les assertions intéressées des feuilles bonapartistes, sur la faveur qui accueillerait leurs projets à Berlin, sont absolument contraires à la vérité.

Je suis, etc.

S^T-VALLIER.

LXVI

M. LE GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL A M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER

Nancy, le 25 janvier 1872.

EXCELLENCE,

Mille remerciements de votre bon billet de ce matin. Je me réjouis d'avance de pouvoir causer avec vous aujourd'hui, et j'espère que vous me ferez l'honneur

de dîner, avec M. d'Hérisson, avec nous ce soir à six heures. Le colonel de Burg m'a donné le télégramme de M. le Président; je regrette l'attentat d'Épernay, mais je suis bien reconnaissant de la nouvelle preuve de noble droiture et de haute moralité que M. le Président nous donne; et puis je suis bien flatté que Son Excellence daigne se rappeler de son serviteur bien dévoué.

E. MANTEUFFEL.

LXVII

M. THIERS A M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON

Dimanche, le 28 janvier 1872.

MON CHER MONSIEUR DE GONTAUT,

Je veux, depuis bien des jours, vous donner de nos nouvelles, et ma vie est tellement remplie par le permanent et par l'accidentel, que je n'ai pas pu trouver un instant pour vous écrire. Je vois avec regret, par votre dépêche du 25, que le ministre des Affaires étrangères vous a négligé, et je vais le gronder; car il n'a, lui, aucune excuse; mais il en a une cependant, c'est l'obligation de suivre les discussions actuelles de l'Assemblée, qui touchent de très près à la politique exté-

rieure. Je vais du reste suppléer à tout ce qui vous a manqué et vous tenir au courant de la situation.

D'abord, je vous dirai que j'ai eu par plusieurs voies des nouvelles de Prusse, c'est-à-dire par des allants et des venants, et les uns et les autres m'ont fait part de la bonne situation que vous avez prise à Berlin. On est très content de vous, et on me loue beaucoup du choix que j'ai fait. J'en suis tout fier; car, après tout, les hommes bien choisis font autant d'honneur à eux-mêmes qu'au chef qui a su les discerner et les choisir. J'ai donc gagné mon procès contre vous, et je crois que vous serez charmé de l'avoir perdu. *Douceur*, *dignité, grand sens,* tout cela a réussi auprès du prince de Bismarck. Le gentilhomme, qui est du vieux Sèvres et non du nouveau, a de plus beaucoup de titres auprès du Roi, qui au fond est légitimiste et non pas bonapartiste. Ainsi, pour ce qui vous concerne tout va bien, et quant à moi, qui suis un vieux philosophe soucieux uniquement des affaires de l'État, je suis charmé du succès de votre personne, blanche ou bleue.

Je vois que l'affaire de l'amnistie vous tient à cœur, et vous avez raison. Mais il faut compter beaucoup sur *la spontanéité royale*, qui veut avoir le mérite de ce qu'elle fera. Un personnage revenu de Berlin m'a fait savoir, sans venir ici, que le Roi inclinait à cette mesure de l'amnistie; mais la sottise de nos journaux est la principale cause des retards, et ce n'est ni le premier, ni le dernier tort qu'ils nous feront. Leur méchante main gâte tout ce qu'ils touchent.

Votre langage importe surtout à Berlin, et dans votre

bouche si sincère, si honnête, il fera grand effet. Répétez que nous voulons la paix, et que nous la voulons résolument et durablement; et dans l'occasion, ne manquez pas de dire que nous en donnons la preuve en payant exactement nos dettes, et même en voulant *anticiper*. Si l'on recherche le sens de ce mot, faites entendre sans soulever prématurément la question, que le mois de mai passé, et nos six cent cinquante millions payés, nous n'entendons pas attendre l'année 1874 pour *entamer* les trois milliards. C'est bien la preuve que nous ne voulons pas bénéficier du hasard toujours si grand des événements. C'est bien la preuve que nous ne songeons pas à nous acquitter par la guerre. Je vous parle en honnête homme, et si je voulais autre chose, je me tairais au moins, si je ne le disais pas. Le pays pense comme moi, et s'il se montre irrité, ce n'est pas grand miracle après avoir été si peu ménagé *territorialement* et *financièrement*. Mais il ne veut pas jouer son existence à croix ou pile, et quant à moi, tout examiné, en laissant à l'avenir ce qui lui appartient, j'aime mieux payer que combattre. La France vaut mieux que trois milliards, et je ne la jouerai pas pour pareille somme.

Si l'on vous sondait sur ce sujet, dites qu'au mois de mai, plus tôt toutefois si on le désirait, nous écouterions, en mettant dans un plateau de la balance l'évacuation et dans l'autre une anticipation. Nous ne pouvons pas mieux prouver que nous voulons la liquidation par la paix, non par la guerre.

Si l'on vous parlait de nos armements, en faisant bien

entendre que, sous ce rapport, nous ne reconnaissons à personne le droit de nous interroger, vous diriez, ce qui est la vérité pure, qu'ils n'ont que l'avenir, et l'avenir seul en vue. Nous ne voulons pas, comme l'Empire, être entreprenants et faibles, mais tranquilles et forts. On ne peut pas prétendre que nous laissions la France désorganisée, telle que nous l'a laissée l'Empire. D'ailleurs, nous ne faisons que ce que fait tout le monde. Ne cherche-t-on pas partout, même en Prusse, qui est si forte, quel est le meilleur canon, le meilleur fusil, le meilleur système de recrutement? Nous sera-t-il défendu, à nous seuls, de vouloir nous donner la meilleure organisation possible? Et en repoussant le service obligatoire, est-ce que je ne donne pas la preuve que je ne veux pas agiter la nation, et lui faire tourner la tête au son du tambour et de la trompette? Je veux une armée de métier, solide, sagement limitée, aussi forte contre le désordre que contre les ennemis que la France pourrait rencontrer. Mais cela même est cher et m'oblige à demander beaucoup d'argent. Du reste, évitez ce sujet et laissez voir qu'à ce sujet on voudrait en vain nous entamer; mais jurez en homme d'honneur que rien de ce que nous faisons ne dépasse l'indispensable et n'a en vue le présent. Je ne vous ferais pas plus mentir que je ne voudrais mentir moi-même.

Au surplus, les nouvelles qui nous viennent des grandes cours sont excellentes, et si vous étiez ici, je pourrais vous en donner des preuves qui vous frapperaient. Mais il ne faut pas nous vanter, ce qui est non seulement immodeste mais malhabile; il suffit de tenir

compte de ces renseignements pour avoir en votre situation la confiance qu'elle mérite d'inspirer.

Parlons un peu du dedans; car, ainsi que vous me l'avez dit, on représente dans les postes diplomatiques le dedans autant que le dehors.

Nous avons eu une crise dont il ne faut pas s'effrayer, et dont vous avez fait une juste appréciation dans vos dépêches télégraphiques. Mes amis (vous savez, tout saint que vous êtes, ce que signifie ce titre), mes amis aiment à dire que je me prodigue trop, que je veux violenter l'Assemblée, et que je ferais mieux de laisser battre mes ministres que de m'exposer à être battu moi-même.

Ce sont là des propos légers et sans valeur de gens qui veulent tuer leur chien en disant qu'il a la rage.

Je vous assure que je n'ai pas la rage de m'épuiser et de violenter la Chambre. Mais il y a des choses indispensables, d'un intérêt capital, et sur lesquelles je ne puis pas transiger. Si j'avais considéré le système financier d'un œil indifférent, j'aurais été indigne du poste que j'occupe. Laisser établir l'impôt sur le revenu, qui est le socialisme par l'impôt, ou des décimes sur le sel et la terre et les locations, aurait été de ma part une vraie défection. J'ai donc pris l'affaire au sérieux, et très au sérieux. Je l'avais gagnée, tout à fait gagnée; mais on a traîné en longueur, excité de grossiers intérêts et fini par arracher à l'Assemblée un vote dont elle était au désespoir après l'avoir émis. Si j'avais cédé, j'étais perdu, et, à mes yeux, un lâche. Qui résistera à cette Assemblée omnipotente, si je ne lui résiste

pas, surtout en ayant mille fois raison? Ce sera une Convention honnête, si l'on veut, mais une Convention, et alors le chaos peut s'ensuivre. Je me suis donc mis en travers, et ma démission donnée, bien franchement, a déterminé une réflexion subite mais unanime, et qu'on aurait dû faire avant au lieu de la faire après. Il m'en a coûté de rester, car je suis horriblement fatigué; mais je me suis rendu. On y regardera désormais avant de voter si légèrement, surtout contre un homme qui ne cède à aucun caprice personnel, qui fait tous les jours des sacrifices de sa manière de penser, pour rendre possible la vie commune. Du reste la situation est singulièrement consolidée, et les crises de ce genre ne sont pas près de se renouveler.

Sur la question militaire, nous sommes très près de nous entendre et, de plus, d'ajourner d'un commun accord. Ce qui importe, c'est moins l'avenir que le présent. En ce moment, la réorganisation régimentaire, les travaux du matériel sont ce qui importe le plus, et cela se fait bien et activement. Nous pouvons donc aller comme nous sommes, sans qu'il y ait péril en la demeure. Nos impôts votés donnent *abondamment,* et les nouveaux ne donneront pas moins. Soyez donc et montrez-vous rassuré. Croyez-le, d'ailleurs, vous avez affaire, vous et vos amis, à un homme de bon sens, décidé, mais essentiellement modéré, et qui n'a pas plus les illusions que les enivrements ni les caprices du pouvoir. Adieu, mon cher ange gardien, je vous assure que si vous étiez aussi près que vous êtes loin, vous ne seriez pas scandalisé de ma conduite, et que vous ne souffleriez pas

sur votre bougie, car ce que je fais, Votre Sainteté pourrait le voir. Adieu encore, et à efforts communs, tâchons de sauver notre cher pays, bien spirituel, bien brave, mais quelquefois bien étourdi. Aimons-le, soignons-le comme les mères qui aiment passionnément un mauvais sujet de fils qui les désole et les charme tout à la fois.

Votre Ami,

A. THIERS.

LXVIII

M. THIERS A M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER

Versailles, le 29 janvier 1872.

MON CHER MONSIEUR DE SAINT-VALLIER,

J'ai reçu avec grand plaisir, et lu avec un vif intérêt vos deux lettres des 24 et 25 janvier[1], et je me hâte d'y répondre, bien que je sois accablé d'occupations.

D'abord sur la première, je suis d'avis de ne pas entreprendre de contestations de principes avec les Allemands sur leur manière d'entendre l'état de siège. Quant aux poursuites, il est évident que c'est nous

1. Voir LXIV, LXV.

seuls qui pouvons les faire utilement, des étrangers ne pouvant, comme nous, pénétrer dans les recoins du pays pour y découvrir et y saisir des coupables. Après les avoir saisis, la logique conduirait à conclure que ceux qui ont fait l'instruction seraient plus aptes à juger les affaires qu'ils auraient instruites. Mais à cela les Allemands objecteront qu'ils ont le droit d'exercer la justice, là où ils résident, qu'on l'a toujours entendu ainsi, et que nous, notamment, nous avons voulu à Rome exercer seuls la justice, et qu'en effet, nous l'avons exercée exclusivement.

Dans ce conflit, où tout le monde a raison, il est plus sage de ne pas s'engager, et il vaut mieux, sans faire de théorie, décider chaque cas pour lui-même et selon les circonstances particulières qui l'ont accompagné. Ainsi avons-nous fait pour Épernay, en livrant les quatre détenus aux Allemands, et ainsi ferons-nous à l'avenir selon les cas et les occurrences, en tâchant toujours d'épargner les Français le plus possible, sans compromettre la France qui doit passer avant eux.

Maintenant, j'arrive à votre seconde lettre. Le récit que vous me faites du retour de M. de Manteuffel, de ce qu'il a fait à Berlin, de ce qu'il a dit, de ce qu'on lui a dit, m'a vivement intéressé. Je suis enchanté de le voir réconcilié avec M. de Bismarck, consolidé dans sa position, plus satisfait, en un mot, et plus en mesure de nous être utile, comme il l'a toujours fait. Assurez-le qu'indépendamment de la haute estime que je lui ai vouée, il y a, et il y aura toujours dans mon cœur une reconnaissance éternelle pour les services qu'il a

rendus à notre pays, et pour la manière si élevée dont il a entendu les devoirs d'un général en chef d'armée d'occupation. Sa manière de faire servira plus à l'apaisement des haines que les jactances et les rudesses de certains chefs militaires. Remerciez-le donc, et pour moi et pour la France tout entière. Je regrette amèrement les grossièretés et, comme vous dites, les turpitudes de certains journaux; mais vous pouvez voir que nous n'y pouvons rien, car ce journal, *le Soir*, dont vous me parlez, est tous les jours, à mon égard, le plus inconvenant des gazetiers. Mais que faire? Me servir des facultés que me confère l'état de siège, ce serait en abuser et les compromettre. Il faut faire comme nous, ne pas sembler s'en apercevoir. On ne peut pas gouverner sans être philosophe, et la difficulté, pour être véritable homme d'État, c'est de joindre la philosophie au génie de l'homme d'action, deux qualités généralement incompatibles.

Répétez bien à M. de Manteuffel que nous voulons la paix, que nous en donnons deux preuves bien décisives : la première, c'est de nous tant presser de payer les deux premiers milliards; et, ce qui est plus démonstratif, de nous préparer à *anticiper* le paiement des trois derniers. Si nous aimions mieux liquider par la guerre que par la paix, nous profiterions du traité qui nous donne jusqu'à 1874 pour payer la seconde partie de l'indemnité, et nous nous réserverions ainsi le bénéfice des événements. Or, très positivement, les six cent cinquante millions soldés en mai, nous entreprendrons la négociation ayant pour but de combiner un paiement

successif et commençant immédiatement avec l'évacuation du territoire encore occupé. Actuellement, on nous apporte des propositions de tout genre, tendant toutes à trouver des garanties financières de toute sûreté, pour les offrir à M. de Bismarck. Je les écoute, je les examine sans m'engager, pour choisir celle qui agréera le plus à M. de Bismarck, sans excéder les charges qu'on peut imposer à notre pays. Mais je suis d'avis de ne rien faire d'effectif avant l'acquittement complet des six cent cinquante millions, c'est-à-dire en mai.

Quant à nos armements, dites bien qu'ils ont en vue non le présent, mais l'avenir seul, un avenir durable, et qui ne dépasse en rien l'état auquel la France a le droit de prétendre. J'ai limité ma tâche politique à ce que j'ai appelé la *réorganisation* de la France, et j'y ai fait entrer la paix d'abord, le rétablissement de l'ordre, l'équilibre des finances et la reconstitution de l'armée détruite par la sottise de l'Empire. Voilà ma tâche avouée, avouable, et je ne puis pas évidemment la laisser incomplète, sans ôter à ma gestion ses vrais, ses solides motifs. D'ailleurs, est-ce que dans toute l'Europe, même en Prusse déjà si forte, on ne cherche pas à trouver le meilleur fusil, le meilleur canon, le meilleur système de recrutement? Et nous seuls, victimes de la plus criminelle négligence, nous ne pourrions pas faire ce que tout le monde fait? Si là-dessous il y avait une arrière-pensée, nous garderions nos trois derniers milliards, et il y aurait bien là de quoi faire de formidables armements. Quant à nos chiffres, les voici. Je ne veux pas du service obligatoire, qui mettrait

toutes les têtes en combustion, et mettrait un fusil à l'épaule de tous les socialistes; je veux une armée de métier, ferme, disciplinée, capable de nous faire respecter au dehors et au dedans, très limitée en nombre, mais supérieure en qualité. Ce système est plus défensif qu'offensif, et personne n'a rien à y objecter. Quant au chiffre de dépenses et de contingents dont on vous a parlé, voici la vérité rigoureuse. On a toujours demandé en France de séparer les non-valeurs (c'est-à-dire la gendarmerie, les états-majors, les punitionnaires) de l'armée vraiment active. Ces non-valeurs, militairement parlant, se sont accrues cette année par le doublement des troupes spéciales qui gardent Paris (garde municipale et sergents de ville), par le doublement de la gendarmerie dans les provinces, ce qui a entraîné un considérable accroissement de dépense et d'effectif. Notre effectif total arrive ainsi à quatre cent soixante mille hommes, sur le pied de paix, donnant un chiffre net de quatre cent mille, net pour l'armée active, l'Afrique comprise. C'est à peu près le chiffre normal que nous avons toujours demandé dans tous les temps, et qui n'a rien d'excessif. L'Empire avait voulu y ajouter douze cent mille mobiles, pour imiter la Prusse que je ne veux pas imiter, quelque imitable qu'elle soit, mais pas pour nous, qui avons d'autres mœurs et un caractère indocile qu'on ne peut dompter que par la discipline des armées de métier. Quant aux cent quarante-cinq régiments d'infanterie, cela est vrai; mais nous avions à remplacer la garde impériale supprimée, et en y ajoutant les chasseurs à pied, compris dans ces

cent quarante-cinq régiments, le nombre des cadres est peu différent. La dépense est plus forte, parce que nous voulons tout dire et ne plus faire comme sous l'Empire, c'est-à-dire ne plus épuiser les approvisionnements sans les remplacer. Il est vrai qu'il y aura dans le budget spécial, dit de liquidation, une dépense pour la guerre, mais c'est pour la réparation de nos places. Voilà la vérité rigoureuse. Il n'y a là rien d'accidentel, rien en vue d'une guerre prochaine, et tout y est pour le permanent, le durable, le *constitutif*. Du reste, ces détails il faut les donner amicalement, officieusement, car à un autre titre nous les refuserions. Personne n'a le droit de nous demander ce que nous faisons chez nous, surtout lorsqu'il ne s'agit pas d'armements offensifs, mais d'armements défensifs et vraiment *organiques*. Autrement on aurait des explications à demander à toute l'Europe.

Quant à nos affaires intérieures, elles vont bien. J'ai eu une affaire avec la Chambre, mais qui a eu un bon résultat, un résultat pacificateur. La Chambre est omnipotente, et il n'y a que moi pour lui résister. Sur les choses secondaires, je lui cède, mais sur les choses capitales (et il n'y en a pas de plus capitale que le système financier) je dois résister. Je l'ai fait, jusqu'à donner ma démission, et elle s'est arrêtée, comme vous l'avez vu. Je suis resté, je resterai par devoir et pour mener ma tâche (la réorganisation) à fin. Cette crise ne se renouvellera pas, et j'espère mener mon œuvre à bonne fin.

Dites bien mille choses des plus tendres à M. de

que touché vivement de la justice que vous voulez bien rendre à son esprit élevé, à son impartialité, à ses efforts de conciliation.

Il me prie de vous dire combien il est reconnaissant de l'estime affectueuse dont vous l'honorez, combien il en est fier : « Je crois valoir d'autant plus, me disait-il hier, et je me sens plus flatté quand les éloges qu'on veut bien m'accorder viennent de plus haut, et à ce titre rien ne peut m'enorgueillir davantage que l'appréciation de mes actes et de mes sentiments, venant de l'homme éminent qui fait aujourd'hui l'admiration de l'Europe et qui, pour moi, est depuis longtemps l'objet d'un culte aussi réfléchi qu'enthousiaste.

« Remerciez vivement M. Thiers, et répétez-lui ce que je lui ai dit en juillet à Versailles, qu'il peut et pourra toujours compter sur moi dans la mesure de mon pouvoir. »

Après réflexions sur le meilleur moyen de tirer parti de votre lettre, « l'un des documents historiques les plus importants et l'un des exposés les plus saisissants dont j'aie eu connaissance en ma vie, » me disait le général, il s'est décidé à en écrire à la fois à l'Empereur Guillaume et au prince de Bismarck; il a cité et mis en lumière tout ce qu'il suppose pouvoir les impressionner et leur plaire davantage; en même temps, et pour éviter toute indiscrétion pouvant amener des susceptibilités de la part de MM. d'Arnim ou de Gontaut, il a eu soin de dire que je lui avais donné connaissance de votre lettre tout à fait amicalement et sans y être autorisé par vous, que cette circonstance lui don-

nait un caractère extrêmement confidentiel, mais en même temps augmentait encore l'intérêt qu'elle présente, les renseignements qu'elle renferme étant adressés, dans votre esprit, à l'un de vos agents que vous daignez honorer d'une confiance particulière. « Vous connaissez ainsi, dit le général au Roi et au chancelier, la pensée vraie et l'opinion sans réserves de M. Thiers sur les points les plus essentiels de la situation présente, ce que vous n'auriez jamais pu savoir dans ces conditions de sincérité et de confiance par le canal ordinaire des Ambassades. »

Je dois encore ajouter que M. de Manteuffel m'a promis de me communiquer les réponses qui seront prochainement faites à ses deux lettres d'aujourd'hui; j'aurai immédiatement l'honneur de vous en faire part.

J'ai reçu deux aimables lettres de M. de Gontaut au sujet du petit incident dont je vous ai dit un mot : la visite faite par le général et non rendue, croyait-il. Loin de là, notre ambassadeur s'est présenté deux fois chez M. de Manteuffel; les cartes de visite égarées dans l'hôtel ont été retrouvées, et il ne reste plus de tout cela qu'un sentiment de gratitude du général, fort touché des explications gracieuses contenues dans les lettres de M. de Gontaut.

J'ai eu l'honneur de vous dire, dans ma lettre du 25, que le général rapportait la promesse d'une amnistie partielle en faveur de nos pauvres détenus; je puis vous confirmer cette bonne nouvelle, sur l'autorité d'une lettre du 28 de ce mois, écrite à M. de Manteuffel par le général de Tresckow, le chef du Cabinet de Sa

Majesté; cette lettre annonce même un commencement de mise à exécution de ces mesures de clémence. Une des faveurs que j'avais réclamées, sur le vœu des familles, et dont le général s'était fait l'interprète à Berlin, est accordée aujourd'hui, et les dispositions qu'elle comporte s'exécutent actuellement; il s'agissait de l'amélioration du sort des prisonniers et du transfert d'un certain nombre d'entre eux, désignés par moi, des forteresses de la Prusse orientale ou de la Posnanie, dont le climat rigoureux éprouvait gravement leur santé, dans les villes des bords du Rhin; j'ai, entre autres, obtenu cette amélioration pour le pauvre comte de Bizemont, dont le Roi avait plusieurs fois refusé la grâce.

J'ai eu l'honneur de vous dire, dans ma lettre du 25[1], que le Roi Guillaume manifestait à votre égard des sentiments de sympathie et de confiance, sentiments qu'exprime également, du reste, le prince chancelier. Dans le jugement sévère et injuste porté à Berlin contre le peuple français, contre ses tendances révolutionnaires, inquiètes, belliqueuses, vous êtes, Monsieur le Président, l'une des seules personnes à qui nos ennemis veulent bien accorder des qualités de sagesse, de prudence, de tact politique, de suite dans les idées, et à la loyauté desquelles ils consentent à ajouter foi.

M. de Manteuffel m'a donné plusieurs témoignages des sentiments que témoigne son souverain à votre égard; il en est un qui m'a frappé et que je crois devoir vous rapporter.

1. Voir LXV.

Lié d'ancienne date avec le prince Gortchakow, M. de Manteuffel avait reçu de lui, pendant son séjour à Berlin, une lettre dans laquelle le prince chancelier de Russie entrait dans de longs développements sur ses craintes et ses inquiétudes pour l'avenir de l'Europe, en présence des progrès de l'Internationale dans tous les États, même les plus monarchiques. Cette lettre était du reste peu aimable pour nous; elle nous représentait comme livrés entièrement aux doctrines socialistes et plaignait le général de devoir vivre, en ce moment, au milieu de populations animées de tels sentiments.

M. de Manteuffel avait répondu, en rectifiant sur beaucoup de points les opinions émises par le chancelier russe; puis il avait parlé de cette lettre au Roi Guillaume et lui en avait lu quelques passages; mais le Roi l'interrompit avec une certaine vivacité et répliqua : « Cela est vrai, je le crois; mais cela va mal au prince Gortchakow d'exprimer si vivement ces craintes, lorsqu'il se refuse à prendre les mesures nécessaires pour remédier au mal. M. Thiers, je lui rends hautement cette justice, a bien compris le danger et a proposé à tous les Gouvernements de s'entendre pour le conjurer; j'ai pleinement approuvé ses vues, et j'en ai fait recommander l'adoption aux autres Cabinets; mais l'attitude de l'Angleterre et celle du prince Gortchakow lui-même menacent de ne pas permettre que l'excellente proposition du Président français aboutisse, comme je souhaiterais vivement qu'elle pût le faire. Quoi qu'il en soit, je suis, pour ma part, sincèrement reconnaissant envers M. Thiers d'avoir pris cette initiative, et sa

démarche a encore accru ma sympathie pour sa personne, ma confiance dans son caractère. »

Veuillez agréer, etc.

S^T-VALLIER.

LXX

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. DE RÉMUSAT

Berlin, le 8 février 1872.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai eu l'honneur de vous dire, dans ma dépêche politique, qu'il ne m'avait guère été possible de faire sortir M. de Bismarck, à la soirée de l'Ambassade d'Autriche, des banalités d'une conversation à peu près ordinaire. Il ne m'a rien répondu sur nos discussions de finance : je n'ai pas été plus heureux sur d'autres sujets, à l'aide desquels j'espérais le ramener à celui qui m'intéressait et dont vous m'aviez chargé de l'entretenir.

Ce n'est pas la seule fois que je l'ai trouvé aussi peu communicatif, malgré une grande courtoisie. Il se plaint beaucoup des fatigues du métier et de sa santé qui est réellement altérée, et il ne veut pas s'occuper d'affaires dans le monde, quand par hasard il y va. Et cependant les ambassadeurs eux-mêmes ne peuvent le

voir chez lui que dans les circonstances les plus rares et pour les affaires exceptionnelles. C'est un grave inconvénient pour les intérêts dont ils sont chargés.

J'ajouterai que cet isolement, dans lequel il se tient, est fait pour inspirer la défiance. Il semble préférer traiter par intermédiaire que directement, tantôt par M. de Thile, tantôt par des agents officieux. C'est ainsi que j'ai eu deux fois la visite de M. Bleischröder, banquier fort riche et très avancé dans l'intimité de M. de Bismarck, dont il fait les affaires. Jusqu'à quel point faut-il avoir confiance dans M. Bleischröder? Elle doit être modérée, je crois : mais ses démarches, ses communications sont certainement connues de M. de Bismarck et autorisées par lui : à ce titre, elles méritent au moins une attention particulière. Il est venu me voir avant-hier et m'a entretenu des combinaisons dont l'Assemblée nationale est saisie par quelques-uns de ses membres, dans le but d'acquitter promptement les trois milliards dus seulement au 1er mars 1874. Il m'a assuré de la bonne volonté de M. de Bismarck, plus satisfait de la situation générale aujourd'hui qu'il y a une quinzaine de jours, pour s'entendre avec le Gouvernement français en vue d'anticiper les paiements ; mais le désir du chancelier serait de voir venir les propositions de Paris. Il m'a dit qu'une personne de confiance, envoyée par lui auprès de notre ministre des Finances, avait eu plusieurs entrevues avec M. Pouyer-Quertier, et il a beaucoup vanté le projet consistant à céder à la Prusse pour trois milliards d'obligations de chemins de fer. J'ai cru devoir d'autant moins entrer avec M. Bleischröder

dans l'examen des combinaisons proposées, que des conversations seraient déjà établies, à l'en croire, entre M. le ministre des Finances et son agent. Je lui ai donc dit que je n'étais, à cet égard, ni compétent ni autorisé, que j'affirmais seulement la volonté de la France de s'acquitter de ses engagements le plus prochainement possible, preuve qu'elle ne pensait pas à faire la guerre; qu'une fois les six cent cinquante millions soldés, elle était très disposée à ne pas attendre le 1er mars 1874, pour payer les trois milliards restants dus, et que nous serions prêts à entrer en pourparlers avec le chancelier pour nous acquitter avant cette époque, en échangeant bien entendu les anticipations de paiement contre l'évacuation des territoires occupés, c'est-à-dire, suivant l'expression de M. Thiers, en mettant dans un plateau de la balance une anticipation et dans l'autre l'évacuation. Cette combinaison serait en effet avantageuse à l'Allemagne elle-même, car indépendamment de l'importance qu'il y a pour elle d'être payée, elle échapperait par là aux inconvénients nombreux d'une occupation prolongée, dont le moindre n'est pas de présenter des chances permanentes de conflits entre nos populations et ses soldats, par conséquent d'altérer nos rapports et de rendre très délicate la conservation de la paix également désirée des deux côtés. Je n'avais pas de raison de taire ces considérations générales devant M. Bleischröder, et il est bon, je crois, qu'elles reviennent par plus d'un côté au chancelier. Il leur a donné toute son approbation. Mais il s'est montré réservé, quand je lui ai parlé des ressources

que nous cherchons à nous procurer pour équilibrer notre budget, et notamment des impôts de douane. Il ne m'a rien dit qui me permît d'augurer de la manière de voir du prince de Bismarck.

J'ai eu deux autres conversations plus importantes que celles-ci. Je ne puis gagner la confiance de mes collègues du Corps diplomatique avant d'avoir fait avec eux une plus ample connaissance. L'un d'eux cependant, accrédité à Berlin depuis plusieurs années, m'a donné quelques indications sur lesquelles il importe extrêmement, je crois, d'attirer votre attention. Suivant lui, le parti militaire reprocherait toujours au prince de Bismarck de nous avoir laissé Belfort, et il n'aurait pas renoncé à la pensée d'en prolonger beaucoup l'occupation, peut-être même de la rendre définitive. Il sait bien que les traités s'y opposent, mais il compte sur quelque imprudence de notre part, sur quelque inexécution de nos engagements, probablement aussi sur des troubles intérieurs, pour trouver un prétexte favorable à ses desseins. « Il faut vous armer d'une grande patience, ajoutait ce diplomate; c'est ainsi seulement que vous pourrez contrarier les projets du parti militaire, et il n'osera les mettre à exécution sans un motif plausible ou du moins très spécieux. Il est disposé en tout cas à occuper vos départements aussi longtemps que possible, et, d'après ce que je viens de vous dire, vous en comprendrez la raison. »

Ces paroles sont d'une gravité incontestable, mais elles ne sont pas entièrement nouvelles pour nous. Ce n'est pas une révélation d'aujourd'hui que l'exis-

tence de deux partis dans les hautes régions de Berlin, l'un satisfait d'avoir enlevé à la France deux provinces et surtout de lui avoir imposé un rachat de cinq milliards, dont il a déjà touché une partie, occupé presque exclusivement d'assurer le paiement du reste, même au prix de l'évacuation de notre territoire, comprenant d'ailleurs l'utilité de la paix pour l'Allemagne aussi bien que pour le reste de l'Europe; l'autre enivré des succès de la dernière guerre, frappé de la désorganisation qui s'en est suivie en France, redoutant cependant son réveil et la marche rapide de sa convalescence, désireux de faire un nouvel effort, sinon pour l'écraser complètement, du moins pour briser les membres « du noble blessé » et le rendre pour longtemps incapable de toute action, le « Parti politique » et le « Parti de la guerre », le premier qui aurait pour chef le Roi et M. de Bismarck, le second les généraux et parmi eux le maréchal de Moltke. Aucun de ces deux partis n'a imposé jusqu'à présent silence à l'autre : le parti de la paix a pour lui le Roi conseillé par M. de Bismarck, c'est l'essentiel; mais l'autre n'a pas renoncé à reprendre de l'influence sur le souverain, et les circonstances peuvent lui rendre une influence prépondérante. Il est certain d'ailleurs que l'armée est sur un pied de guerre formidable.

L'enseignement que nous devons en tirer, c'est d'une part, qu'il convient d'exercer une grande vigilance, quelque difficile qu'elle soit, sur les actes de ces deux partis; de l'autre, qu'il importe au plus haut degré que nous soyons très modérés, très patients, tout en conservant notre dignité, que partout nous nous gardions

de toute imprudence. Plût à Dieu que tout le monde en fût convaincu!

Toutefois, pour être complet dans mes indications, je ne dois pas omettre un détail qui peut être important : j'ai vu, il y a peu de jours, M. de Moltke, et j'ai eu avec lui une longue et intéressante conversation, qu'il a paru rechercher. Dans le cours de cet entretien, il m'a parlé de l'effroyable cherté de la guerre dans ce siècle, affirmant que cette indemnité de cinq milliards, que nous trouvions si exagérée, ne dépasserait guère les dépenses que l'Allemagne avait été obligée de faire; mais surtout il a appuyé, avec un accent qui m'a frappé, sur les *horreurs* de la guerre; puis il a reconnu sans peine avec moi, qu'il y avait avantage pour les Prussiens eux-mêmes d'évacuer nos provinces, parce que tant que durerait l'occupation, rien ne garantissait contre une querelle soulevée, sous un motif quelconque, par un paysan français ou un caporal allemand, et que, par là, la paix courait de perpétuels dangers.

Il y a quelque contradiction, il est vrai, entre cet entretien, qui ne semble pas ranger M. de Moltke parmi les partisans de la guerre, et les dires du diplomate, que j'ai relatés plus haut. Mais je me suis servi à dessein, par deux fois, du mot *d'indication*. Je rapporte à Votre Excellence ce que j'ai recueilli comme des moyens d'information. Mais je ne suis pas dans ce pays depuis assez longtemps pour avoir tout vu et tout compris. Le mystère et la méfiance sont choses naturelles à Berlin, et plus ou moins pratiqués dans tous les rangs de la société. Dissiper l'une et pénétrer l'autre sont un tra-

vail de longue haleine, aidé quelquefois par d'heureux hasards.

Avant de finir, il faut, Monsieur le Ministre, que je vous prie de vouloir bien transmettre à M. le Président de la République un vœu qui lui est adressé par un intermédiaire.

Le vieux maréchal de Wrangel, plus vieux peut-être que compté parmi les militaires, brave homme au demeurant, s'est approché de moi à la réception de l'ambassadeur d'Autriche, et, se penchant à mon oreille, il m'a dit : « Monsieur l'Ambassadeur, veuillez transmettre à M. Thiers tous mes vœux pour lui et pour la France! » Je l'en ai remercié très cordialement au nom de M. Thiers comme au nom de mon pays, et je lui ai promis de saisir la première occasion pour m'acquitter de sa commission.

Agréez, etc.

V^TE DE GONTAUT-BIRON.

LXXI

M. THIERS A M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Versailles, le 11 février 1872, 12 h. 30′ s.

Si vous voulez vous faire une idée du soin que je mets à veiller à tous les points traités dans vos deux lettres à M. de Rémusat, faites-vous communiquer mes dépêches télégraphiques[1] par M. de Montesquiou. Je désire qu'il vous les montre. Elles sont aussi impératives que possible à l'égard des baraquements et de la célébration des cérémonies religieuses. J'ordonne aux six préfets des six départements occupés de correspondre avec vous, et de s'entendre avec vous sur tout ce qui concerne ces deux points capitaux. Ne vous découragez pas et entremettez-vous dans toutes les affaires qui deviennent litigieuses. S'il y a des résistances, recourez à mon autorité, et elle ne vous fera pas défaut.

Remerciez M. de Manteuffel de ses bons offices, et dites-lui que je vais écrire à Berlin pour remercier qui de droit de ses libérations, ou quasi-libérations, envers nos malheureux compatriotes.

Adieu et mille amitiés.

A. THIERS.

1. Voir LXXII.

LXXII

M. THIERS A MM. LES PRÉFETS DE NANCY, MÉZIÈRES, BAR-LE-DUC, ÉPINAL, CHAUMONT, CHALONS-SUR-MARNE

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Versailles, le 11 février 1872, midi.

J'ai déjà donné et je réitère l'ordre formel d'éviter soigneusement tout conflit avec l'armée allemande et ses chefs. Cet ordre importe au plus haut degré à la sûreté de l'État et à l'allégement des souffrances de l'occupation.

Deux points sont à considérer plus particulièrement : le logement et la célébration des cérémonies religieuses les jours des dimanches et fêtes.

Quant aux logements, il faut activer le baraquement et avoir soin, avant de l'entreprendre et de l'achever, de vous entendre avec les chefs locaux de l'armée allemande, pour qu'il n'y ait aucun prétexte fondé à le refuser une fois fait. Ceci est indispensable, et il faut que les intendants et les officiers du génie se soumettent à toutes les difficultés de cette œuvre. Je le prescris absolument.

Quant aux cérémonies religieuses, assurez aux Allemands le moyen de suivre les prescriptions de leur

culte. Si vous ne pouvez décider les curés à prêter leurs églises pour quelques heures, ménagez-vous un local ailleurs, et notamment dans les mairies. Faites céder toutes les résistances des maires qui ne peuvent pas s'y obstiner en présence de l'intérêt suprême de l'État. Parlez au nom du Gouvernement, et faites-vous obéir.

En toute difficulté, adressez-vous à M. de Saint-Vallier, à Nancy. Correspondez avec lui par le télégraphe, et si un entretien direct est nécessaire, transportez-vous à Nancy.

Ce n'est pas sans des motifs sérieux que j'ordonne ces dispositions.

A. Thiers.

LXXIII

M. LE GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL A M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER

Nancy, le 11 février 1872.

Excellence,

J'ai l'honneur de vous renvoyer le télégramme de M. Thiers. Je vous remercie de l'amabilité de m'en avoir fait part, je vous félicite de son consentement. Il

prouve la confiance que M. le Président de la République vous porte. Pour mes yeux, c'est honneur et distinction.

Je préfère, à Pont-à-Mousson, avant tout une église; si cela a des scrupules trop forts, j'accepte la salle de la bibliothèque, quoiqu'elle soit trop petite pour la garnison. Il n'y a qu'un Dieu, qu'un Jésus-Christ : je ne crois pas que ce soit dans le sens du Seigneur de nous refuser l'église; mais en tout cas, Monsieur le Comte, je prie Votre Excellence de donner des ordres pour qu'on ne nous offre plus des salles de spectacle pour notre service religieux. Cela fait monter le sang au cœur, et chez moi aussi bien que chez mes soldats. L'on a fait cette offre encore à Pont-à-Mousson. Je vous prie de tout mon cœur, Monsieur le Comte, de faire cesser de tels procédés offensants.

Je serais bien reconnaissant à Votre Excellence et à Sa Grâce, Monseigneur l'Évêque, si l'on fixe une heure pour notre service religieux dans l'église, à Pont-à-Mousson.

E. Manteuffel.

LXXIV

M. LE COMTE D'ARNIM A M. THIERS

Paris, le 12 février 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

M. Feuillet de Conches me dit que vous avez daigné vous apercevoir de la rareté de mes visites à Versailles.

Je suis extrêmement flatté de ce que vous avez bien voulu vous souvenir de mon absence, et je dois à votre grande bonté de vous expliquer le développement historique d'un état de choses qui n'est préjudiciable qu'à moi-même.

Depuis trois semaines, je suis au point de partir pour Rome sans cependant pouvoir fixer le jour de mon départ. Ne voulant pas tomber dans le ridicule de deux visites d'adieu successives, j'ai remis d'un jour à l'autre ma visite p. p. c.

Les jours se ressemblent un peu à Paris par le temps qui court, et réunis sans marque distinctive, *sine linea,* ces faisceaux appelés semaines, ils sont tombés dans l'éternité, sans laisser derrière eux un poteau quelconque auquel je puisse mesurer la distance qui sépare le jourd'hui de celui où j'ai eu l'honneur de vous présenter mes hommages à Versailles. Je fouille ma conscience, mais je ne trouve pas d'autres excuses à me

donner d'avoir manqué l'occasion de vous approcher.

Pour le moment, j'ai le visage trop gonflé de rhume pour offrir ce spectacle à un public que je respecte.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression réitérée du respectueux dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

ARNIM.

LXXV

M. THIERS A M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON

Versailles, le 12 février 1872.

MON CHER MONSIEUR DE GONTAUT,

Je vous ai écrit, il y a une quinzaine de jours[1], et je voudrais bien savoir si ma lettre vous est parvenue, non pour avoir une réponse que vous me faites tous les jours par vos dépêches, mais surtout pour savoir si cette lettre, fort confidentielle, vous a été remise.

Aujourd'hui, je vous écris très brièvement, très rapidement, pour quelques directions à vous donner et auxquelles j'attache beaucoup de prix.

1. Voir LXVII.

1° Les allusions à la Pologne, dans le discours nuptial de Mgr Dupanloup, et le mariage lui-même, occasion de ce discours, ont fait à Saint-Pétersbourg un effet déplorable. Heureusement, une lettre de moi, arrivant ce jour-là et non occasionnée par le dit mariage, a corrigé ce fâcheux effet et ramené à sa bienveillance pour nous l'Empereur Alexandre. Bien que je ne sois pas et ne veuille pas être responsable de ce que font les princes d'Orléans (vous savez que je suis étranger à tous les partis, *sans exception*), je crois devoir vous prévenir que la politique française, pendant qu'elle est dirigée par moi, n'est *nullement polonaise.*

Il n'y a plus qu'une politique loyale envers les Polonais, c'est de ne pas les exciter, ne pouvant ni ne voulant les soutenir. Tout le reste est déloyal, imprudent et puérilement déclamatoire. C'était la conduite de Napoléon III, ce ne saurait être la nôtre.

2° Parlons de choses plus actuelles. Il faut être très réservé à l'égard des droits que nous sommes obligés de mettre sur les matières premières. Il n'y a pour nous aucun profit à en parler et pas beaucoup de dignité. Si j'avais été averti, je vous aurais donné une autre instruction que celle que vous avez reçue. Du reste, il n'y a eu aucun mal à cela; mais il faut vous arrêter. M. de Bismarck ne veut pas s'expliquer à ce sujet; et c'est naturel, car il ne veut ni nous ôter des moyens de payer, ni s'engager dans des questions douanières qui lui sont étrangères, ou à l'égard desquelles il ne voudrait pas prendre parti. En général, il ne faut pas le poursuivre quand il cherche à se dérober.

Bonne grâce et dignité (ce qui est si bien votre fait), voilà ce qui convient avec lui. Quand son moment est venu, il parle, et alors il vient lui-même au-devant. C'est un personnage qu'on ne fait pas parler malgré lui. Quant aux autres diplomates, on ne leur arracherait pas aujourd'hui une parole qui nous serait agréable ou utile. Nous sommes trop près de nos défaites. Cela changera bientôt, soyez-en sûr. Mais il faut attendre notre entier rétablissement.

3° Voilà pour les matières premières. Quant aux projets financiers qu'on imagine pour notre libération, il faut saisir une occasion de dire à M. de Bismarck, que pour parler de ce sujet, *sur lequel il ne faut parler que sérieusement,* nous attendons le paiement des six cent cinquante millions, paiement qui s'exécute tous les jours. Lorsque le dernier million aura été versé, alors nous parlerons très positivement, car nous voulons payer et nullement faire la guerre. Dites cela en honnête homme, parlant au nom d'un honnête homme, sachant ce qu'il veut, ce qu'il dit et ce qu'il fait.

Du reste, cela n'empêche pas d'écouter M. Bleischröder, qui passe pour avoir plus qu'un autre la confiance de la Prusse, et duquel on peut obtenir des indices utiles et capables de nous éclairer. Sur ce sujet des plans financiers libérateurs, il faut écouter, en se montrant disposé à préférer ceux qui seraient à la fois praticables et agréés par la Prusse. Je persiste dans mon image : deux plateaux de la balance; dans l'un l'évacuation de notre territoire, dans l'autre trois milliards, et à la suite la paix. C'est cela qu'il faut à notre pays et à l'Europe.

Ainsi, prêter l'oreille, et dire qu'on attend mai, pour parler à son tour.

Je vous prie de répondre au message du brave maréchal Wrangel, que je le remercie de ses vœux pour la France et pour moi, que je le connais et respecte depuis longtemps comme l'un des plus glorieux et des plus respectables représentants de la Prusse.

Tout cela dit ou répété, je vous quitte. Nos affaires vont bien. Il se produit un véritable apaisement par l'application persévérante de la politique modérée, que vous êtes si bien fait pour comprendre et représenter.

Croyez toujours à ma profonde estime et à ma sincère amitié.

A. THIERS.

P.-S. — N'attachez aucune importance aux propos et aux vanteries des bonapartistes. Ils parlent, n'ayant ni occupation, ni argent; mais ils n'ont d'autre avenir que celui que leur ouvriraient nos fautes, et par fautes j'entends nos divisions. J'espère leur dérober cet avenir, du moins je m'y appliquerai constamment.

Je ne sais encore que penser du différend anglo-américain. Je les trouve bien imprudemment engagés les uns contre les autres. Mais il ne faut ni prédire, ni nous mêler de cette affaire. On n'attrape que des coups lorsqu'on se mêle de ce qui ne vous regarde pas. On ne le doit qu'à des amis intimes. Il y a, du reste, des vœux à faire pour la paix, et cela se peut faire publiquement, surtout lorsqu'on le fait sincèrement.

A. THIERS.

LXXVI

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. DE RÉMUSAT

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Berlin, le 13 février 1872, 6 h. s.

M. de Thile vient de me donner comme certaine et prochaine l'amnistie pour tous les militaires. Sachant de bonne source qu'en voyant le prince de Bismarck, j'ai quelque chance d'obtenir davantage, je le verrai demain soir. Une discrétion absolue me paraît indispensable.

V^TE DE GONTAUT-BIRON.

LXXVII

M. THIERS A M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Versailles, le 14 février 1872, 10 h. m.

Remerciez de ma part et bien vivement S. M. l'Empereur et M. le prince de Bismarck des dernières amnisties. Je sais que je les dois à leur sagesse et à leur

humanité, et je leur en suis profondément reconnaissant. Ce sont de nouveaux secours pour le maintien de la paix, maintien que je désire de toute mon âme.

A revoir, à bientôt.

A. THIERS.

LXXVIII

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. THIERS

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Berlin, le 15 février 1872, 1 h. m.

Je sors de chez le prince de Bismarck; en résumé, l'entretien a été satisfaisant. Il est disposé à élargir les catégories d'amnistiés au delà des soldats condamnés pour insubordination. L'exception portera principalement sur les francs-tireurs et aussi sur quelques autres civils. Mais les choses ne sont pas aussi avancées que vous paraissez le croire d'après ma conversation avec M. de Thile. Il ne s'agit encore que de propositions à faire au Roi, et qui ne sont pas tout à fait prêtes, mais qui seront agréées par Sa Majesté. Aussi ai-je cru devoir ne pas communiquer au prince de Bismarck votre télégramme de ce matin onze heures. Je lui ai dit seulement que vous me chargiez de dire au Roi et à lui que

vous seriez très reconnaissant de tout ce qu'ils pourraient faire, et que vous comptiez sur la générosité du Roi.

La remise entière de la peine de M. Thorel sera difficile à obtenir.

M. de Méneval repartira demain soir et emportera ma dépêche.

V^TE DE GONTAUT-BIRON.

LXXIX

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. DE RÉMUSAT

Berlin, le 15 février 1872.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai eu l'honneur de vous mander, par mon télégramme du 13 février[1], que je verrais le lendemain au soir M. de Bismarck, avec l'espoir d'obtenir un certain élargissement dans le cercle de l'amnistie projetée. J'avais de bonnes raisons de croire que je le trouverais dans des dispositions plus favorables que par le passé. Les indications qu'on m'avait données à cet égard se sont trouvées justifiées. Aussitôt après être sorti de

1. Voir LXXVI.

chez le chancelier, je vous ai expédié par le télégraphe un résumé complet et exact de notre entretien. J'ai l'honneur aujourd'hui de vous en envoyer le récit.

J'ai exposé brièvement à M. de Bismarck l'objet de ma visite. Il est inutile de rapporter tout au long à Votre Excellence les motifs que j'ai invoqués pour convaincre le chancelier du prix que nous attachons, en France, à la libération complète de nos prisonniers, et des heureux effets que produirait cette mesure par rapport au maintien de la paix. Ce sont les mêmes que j'ai fait valoir dans plusieurs circonstances à M. de Thile et au Roi lui-même, et que j'ai eu l'honneur de vous faire connaître. J'ai peu parlé d'ailleurs, une discussion sur le fond eût été complètement inopportune. Le chancelier était parfaitement édifié d'avance sur toutes les raisons que je pouvais lui donner pour l'accomplissement de nos désirs.

Pourtant, j'ai tenu à lui dire quelques mots de la catégorie des prisonniers civils, contre lesquels j'étais fondé à craindre des objections à peu près insurmontables de sa part. Je lui ai exposé que, s'il en était quelques-uns coupables de crimes inexcusables dans tous les temps et dans tous les pays, il en était d'autres, en assez grand nombre, qui ne méritaient pas autant de sévérité que les premiers, que ceux-ci avaient été victimes de leur confiance dans de folles et mensongères excitations, que beaucoup avaient été arrêtés sur la dénonciation d'ennemis personnels et, la plupart du temps, sans avoir brûlé une cartouche contre l'armée allemande, qu'une détention de quinze à dix-

huit mois pouvait être considérée comme une punition suffisante d'imprudences provoquées par l'exaltation d'un sentiment patriotique, peut-être irrégulier dans sa manifestation mais bien naturel au fond; je lui citai enfin un de ces pauvres prisonniers dont la captivité a déjà altéré la raison.

J'ai cherché à vous rendre, aussi exactement que possible, compte de la réponse de M. de Bismarck. En voici à peu près les termes :

« Nous nous occupons de déférer à vos désirs : l'amnistie, retardée jusqu'ici par les incidents malheureux que vous connaissez, sera incessamment donnée à peu près dans la mesure que je puis aujourd'hui vous faire connaître.

« Nous ferons plusieurs catégories : dans la première, nous mettrons les militaires qui ont été condamnés quelquefois à dix ou vingt ans pour de simples faits d'insubordination; nous vous rendrons ceux-là.

« Nous vous rendrons encore ceux qui, pendant leur captivité, se sont rendus coupables de crimes ou de délits de droit commun, comme de vols ou d'assassinats; vous en ferez ce que vous voudrez; vous les retiendrez ou vous les mettrez en liberté.

« Une troisième catégorie, pour laquelle nous sommes tout disposés à l'indulgence, se compose de civils qui auront commis quelque crime sur la provocation de nos soldats, par exemple un homme qui, en voyant arrêter son père, l'aura défendu et aura blessé un Allemand.

« Nous sommes encore portés à ne pas nous mon-

trer très sévères pour de pauvres diables qui auront été les victimes d'excitations révolutionnaires ou de vengeances privées. Cependant il est impossible d'absoudre ceux même qui n'ont été que des instruments! Il y a là un exemple à faire. Si nous étions parfaitement sûrs qu'il n'y aurait jamais plus de guerre entre la France et l'Allemagne, peu nous importerait de relâcher tous ces gens-là; mais on n'en peut pas jurer, et ils reviendraient probablement chez eux en disant : « Nous avons fait douze ou quatorze mois de capti- « vité, ce n'est pas si dur, et nous recommencerons « dans l'occasion. » Nous voulons, le cas échéant, prouver que ce n'est pas impunément que des gens sans commission, sans aucune insigne militaire, viennent s'embusquer au coin d'un bois et tuer des soldats d'une armée régulière; nous excluons tous ceux qui sont dans cette dernière catégorie. »

Le chancelier se tut, je repris à mon tour :

« Je vous remercie de ce que vous voudrez bien faire. Je l'ai dit à M. de Thile; nous sommes très disposés à nous confier dans la générosité du Roi; mais, je vous en prie, veuillez considérer que plus vous élargirez les catégories, plus vous arriverez à ce que nous voulons, vous et nous : c'est-à-dire fortifier les garanties de la paix.

— Je vous assure, interrompit M. de Bismarck, que c'est en effet ce que nous voulons ici.

— Je suis heureux de constater la conformité de nos vues, continuai-je. M. Thiers m'a chargé de vous dire qu'il serait extrêmement reconnaissant envers Sa Majesté, et envers vous, de tout ce que vous pour-

riez faire. Permettez-moi, personnellement, d'insister beaucoup sur ce vœu.

« M'autorisez-vous à mander à M. Thiers toutes les assurances que vous m'avez données?

— Oui. Cependant ce n'est pas encore tout à fait terminé. Le ministre de la Guerre est en retard pour son travail. Je vais le presser dès demain de l'achever, afin que nous puissions faire nos propositions au Roi; mais tout cela ne tardera plus.

— Ainsi donc, pour nous résumer, vous accorderez l'amnistie à tous les soldats punis pour faits d'insubordination; puis, à un certain nombre de civils. »

M. de Bismarck m'arrêta :

« Il vaut mieux procéder en mentionnant les exceptions; nous n'excluons à peu près de nos propositions que ceux qui ont fait le coup de fusil, au coin d'un bois, contre nos soldats : en tout, deux ou trois douzaines environ.

— Je comprends, lui ai-je dit, vous excluez les francs-tireurs.

— Ceux, reprit le prince de Bismarck, qui n'étaient revêtus d'aucun insigne militaire.

— Enfin, Prince, je vous demande d'élargir les catégories le plus que vous pourrez.

— Je vous promets, répondit M. de Bismarck, que nous les examinerons encore, et que je ferai ce que je pourrai pour me conformer à vos vues. »

Je le quittai sur ces derniers mots, satisfait en somme de tout ce que j'avais recueilli.

Après avoir donné le compte rendu de la réponse

de M. de Bismarck sur la question en général, il n'est pas inutile de vous faire connaître ce qu'il m'a dit au sujet de M. Tharel en particulier. Je n'ai pas voulu prononcer, le premier, le nom de ce malheureux contre lequel je le savais très prévenu, mais je l'ai amené à m'en parler.

« Il y a parmi les civils, m'a-t-il dit, des gens que nous considérons comme très coupables; mais qui ne doivent pas être mêlés à des criminels renfermés dans les maisons de détention : ainsi M. Tharel. La princesse Orloff m'a écrit récemment pour me le recommander et me dire qu'il était, à Werden, mêlé à des criminels de la pire espèce. Écrasé d'affaires de toutes sortes, je ne le savais pas, je l'avoue. J'ai fait écrire au directeur de la prison de Werden, et j'ai demandé qu'on le transférât dans une forteresse. Il doit y être maintenant; et vous savez que la peine de la forteresse chez nous n'est pas du tout ce qu'elle est dans vos lois : on a une certaine liberté d'aller et de venir, on peut vivre à sa guise, dépenser son argent. Nous ne voulons pas, en effet, agir comme l'Empereur Napoléon Ier à l'égard d'officiers qui, après 1806, avaient tiré sur les soldats français sans faire partie d'aucun corps, et qui ont été envoyés au bagne de Brest et mêlés aux forçats pendant plusieurs années.

— Vous me parlez de M. Tharel : vous savez que pour lui, en effet, beaucoup de recommandations ont déjà été faites, par M. Thiers entre autres. Permettez-moi donc de vous prier de tâcher d'aller même au delà de ce que vous venez de faire pour lui.

— Nous venons de gracier M. Thierry, pour lequel le général de Manteuffel nous avait parlé de l'intérêt que lui portait M. Thiers; nous nous occuperons particulièrement de nouveau de M. Tharel, qui effectivement n'est pas un franc-tireur, mais qui avait fait un complot contre nos troupes. »

Je m'arrête, Monsieur le Ministre, car je crois vous avoir mis complètement au courant de ma conversation avec le prince de Bismarck.

Veuillez agréer, etc.

V^TE DE GONTAUT-BIRON.

LXXX

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. THIERS

Berlin, le 15 février 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je suis un coupable sans le savoir; je ne vous en fais pas moins toutes mes excuses. Si j'avais été moins novice, je vous aurais accusé réception directement, par le télégraphe, de la lettre si intéressante, si aimable et beaucoup trop flatteuse que vous avez bien voulu m'écrire le 28 janvier. Comme elle ne me semblait pas exiger de réponse immédiate, j'ai cru qu'il suffisait

de prier M. de Rémusat de vous transmettre mes remerciements. J'ose compter sur une absolution de votre part, et je ne pécherai plus! M. de Méneval m'a remis, hier matin, la seconde lettre[1] que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'y réponds aussi promptement que possible; mais à la suite d'une entrevue, hier soir, avec le prince de Bismarck, ayant eu à écrire une longue dépêche[2] à M. le ministre des Affaires étrangères, je crains d'être obligé de faire attendre le courrier jusqu'à demain soir. M. de Rémusat vous communique sûrement mes lettres particulières : vous y verrez à peu près tout ce que j'ai à dire en ce moment. Je me pénètre le plus que je peux de vos instructions : elles ne sont pas d'ailleurs très difficiles à exécuter, puisque vous me recommandez une attitude à peu près passive. C'est, en effet, la seule possible à mes yeux : elle n'exclut pas d'ailleurs l'observation. Mais l'observation est encore assez malaisée. Vous savez que les intérieurs prussiens sont très murés, aussi bien dans les plus hautes régions que dans la société. Il est de tradition, depuis le grand Frédéric, de se défier beaucoup des étrangers : les princes ne parlent jamais politique, et on ne les voit guère en dehors des réceptions de la Cour, qui ne durent que pendant le carnaval. Les ministres ne reçoivent pas : M. de Bismarck est à peu près invisible; les représentants des cours allemandes sont tremblants devant le chancelier, et ceux des autres

1. Voir LXXV.
2. Voir LXXIX.

cours n'ont pas la langue beaucoup plus déliée que les autres.

C'est avec de pareils éléments qu'il faut voir et juger, et vous conviendrez qu'on risque fort de s'aventurer, quand on n'est pas plus acclimaté que je ne le suis encore et qu'on veut se mêler de porter des jugements. Au reste, je n'ai à me plaindre personnellement de qui que ce soit; en haut lieu particulièrement, j'ai été fort bien reçu, je suis fort bien traité, et cet accueil n'a pas été sans influence sur celui de la société. Vous avez la bonté de me dire qu'on ne vous a pas trop mal parlé de moi. La modestie me défend de convenir que vous avez *gagné votre procès contre moi :* elle ne me défend pas de dire du moins que vos encouragements sont le plus puissant stimulant, pour accomplir la tâche très rude, très délicate et souvent pénible que vous m'avez donnée.

Vous aurez vu par mon télégramme d'hier[1] et vous lirez dans ma dépêche[2] d'aujourd'hui, que l'impression de mon entretien avec M. de Bismarck est bonne. D'une part, l'amnistie sera moins restreinte que je ne le craignais; mais de l'autre, l'exécution de la mesure est moins avancée que je ne la supposais, et c'est la raison pour laquelle j'ai jugé à propos de ne pas communiquer au chancelier vos remerciements. Je lui ai parlé néanmoins de la reconnaissance que vous éprouviez de ses intentions et de celle avec laquelle vous accueilleriez l'amnistie, et je lui ai dit que vous m'aviez chargé de

1. Voir LXXVIII.
2. Voir LXXIX.

lui en transmettre l'expression. Je regrette que ce ne soit pas une chose faite, car je tremble toujours que des imprudences dans les départements occupés ou de la part de la presse ne viennent à en compromettre le succès. A cela près, on peut compter sur le prochain accomplissement de la promesse faite.

Je n'entends plus parler de nos armements, et je n'ai pas été au-devant de cette question, ainsi que vous me le recommandez. Je n'ai revu ni M. Bleischröder ni M. de Rothschild, depuis les deux conversations que j'ai eues avec eux et que j'ai transmises à M. de Rémusat. Plusieurs personnes m'ont parlé cependant des *anticipations* de paiements : je leur ai répondu que nous étions en train de payer très ponctuellement les six cent cinquante millions, que nous serions tout disposés ensuite à nous entendre avec le Gouvernement allemand, pour anticiper le paiement des trois derniers milliards; car nous serions très positivement en mesure de nous acquitter avant le 1er mars 1874. Généralement, on est frappé de la *facilité* avec laquelle notre pays fait honneur à ses engagements. Il en est assurément qui en éprouvent de la jalousie et qui, dans leur inquiétude, portent la main sur la garde de leur épée; mais ce n'est pas le plus grand nombre. Ici même, la paix est désirée; ici également et ailleurs, on se sent peut-être involontairement saisi d'admiration pour un pays qui relève ses ruines avec autant de puissance que d'énergie et de rapidité.

L'ambassadeur d'Autriche m'exprimait tout à l'heure ce sentiment, et il ajoutait qu'il n'y avait pas en Europe

de contrée capable de soutenir la comparaison avec la France sous ce rapport. Ah, si les hommes étaient sages! Quelle espérance nous devrions avoir pour le maintien de la paix et pour le retour de nos anciennes prospérités! « L'évangile, dit-il, est vrai : *Tradidit mundum disputationibus eorum.* » Ce qui signifie qu'après tout, il faut accepter les conditions du monde où nous vivons, ne pas nous décourager, suivre les exemples d'énergie que vous nous donnez, et vous seconder dans les nobles efforts que vous faites pour relever notre pauvre pays.

A l'égard des droits à mettre sur les matières premières, je crois que vous avez toute raison de me conseiller plus que de la réserve dans mes conversations à ce sujet. J'en ai peu causé du reste; j'ai écrit à M. de Rémusat ce que j'avais eu occasion d'en dire, avec les appréhensions que m'inspirait le langage de mes interlocuteurs. Je n'ai, d'ailleurs, en aucun cas, traité la question à fond; dorénavant j'éviterai ce sujet. Vos appréciations sur M. de Bismarck me paraissent fort justes; il ne dit que ce qu'il veut bien dire, et avec un pareil homme une certaine dignité est chose *nécessaire.* Il continue d'ailleurs à être aimable et gracieux. Il l'a été particulièrement, il y a deux jours, pour nos deux attachés militaires que je lui ai présentés. Ces messieurs n'ont pu l'être au Roi, qui est assez souffrant d'une sorte de bronchite depuis huit jours, et qui, par suite, n'a pas paru aux derniers cercles. Son état n'est pas dangereux d'ailleurs.

Pour en revenir à M. de Bismarck, il y aurait bien

des choses à dire sur ses derniers discours et sur la discussion fort vive qui vient d'avoir lieu à la Chambre des députés relativement à la loi d'inspection des écoles primaires. Cette nouvelle loi, bien qu'étant l'exécution d'un article de la Constitution de 1850, n'a pu passer qu'à l'aide d'une très forte pression exercée par le chancelier; elle soulève beaucoup d'opposition et excite au plus haut point les ombrages, non pas seulement du parti catholique, mais de tous les protestants orthodoxes, et en général des conservateurs.

Il est certain que les traditions, les lois antérieures et spéciales à l'instruction autorisaient le clergé à exercer l'influence prépondérante sur l'éducation : personne ne se plaignait dans ces conditions de l'instruction obligatoire; personne n'en contestait les bons résultats. Seul le parti libéral, que nous appellerions à peu près chez nous le parti radical, et qui d'ailleurs est nombreux, s'est plaint de l'influence excessive de l'esprit confessionnel sur l'instruction. Elle s'exercerait, suivant lui, en violation de la liberté de conscience, et il a demandé que l'inspection scolaire cessât d'être exercée de plein droit par les ecclésiastiques, et qu'une loi intervînt dans le but d'assurer, conformément à la constitution, le droit pour l'État de surveiller les écoles et, par suite, de nommer les autorités préposées à cette surveillance. Les protestants orthodoxes, unis aux catholiques désignés à la Chambre sous le nom de parti du centre, se sont récriés contre la demande des libéraux, dans laquelle ils voient une atteinte grave aux principes qui ont présidé jusqu'à présent à la direction

de l'enseignement, et même le germe de l'instruction purement laïque. M. de Bismarck, mécontent d'une part de l'attitude des catholiques, depuis l'établissement de l'Empire, de l'autre jugeant utile de donner une satisfaction aux nationaux libéraux qui soutiennent aujourd'hui sa politique, s'est décidé à présenter la loi en question. Il y a été poussé par un autre motif plus important encore, c'est de réagir contre une tendance qui a pris un développement très marqué en Pologne depuis quelques années, et qui consiste à substituer la langue polonaise à la langue allemande dans le duché de Posen, et par là à remplacer peu à peu l'influence allemande par l'influence polonaise. M. de Bismarck a vu là un péril très grand pour l'unité de l'Empire, et cette raison a achevé de le déterminer à soutenir énergiquement la nouvelle loi. Ses efforts ont réussi : la loi a été votée avant-hier. Les ministres affirment, il est vrai, que le Gouvernement entend non pas changer toutes les autorités préposées jusqu'à présent à la surveillance de l'instruction primaire, mais s'en réserver la faculté pour les cas nécessaires ; il affirme qu'il ne veut nullement bannir la religion de l'enseignement, et il en fournit la preuve dans le chiffre très modique du crédit qu'il demande pour salarier les nouveaux inspecteurs.

Cela est possible ; et quand on considère qu'en Allemagne on est autrement lent qu'en France à tirer toutes les conséquences des principes, il est permis de croire que la nouvelle loi ne fera pas d'irruption très vive dans l'enseignement.

Il n'en est pas moins vrai, à quelque point de vue

qu'on se place, que la promulgation de cette loi est le signe de nouvelles tendances dans le Gouvernement, qu'elle ébranle profondément l'édifice sous lequel s'abritait jusqu'ici l'éducation populaire, et qu'elle marque une rupture très caractérisée entre le Gouvernement et les conservateurs catholiques et protestants. Cela n'est pas chose indifférente dans l'état d'agitation où se trouve l'Europe, et la lutte qui s'est rouverte entre l'Église et la Société moderne est aggravée sans nécessité. M. de Bismarck, poussé, entraîné par son ardeur à fonder l'unité de l'empire allemand, pourrait bien avoir créé des embarras immenses à l'œuvre qu'il a entreprise. Il ne se dissimule pas d'ailleurs la situation qu'il a prise. Il me disait, il y a deux jours, que le parti catholique était irrité de l'*alliance qu'il avait faite avec la gauche,* mais que la faute en était à ce parti qui n'avait pas voulu s'entendre avec lui, etc., etc.

On remarque encore qu'il a pour la première fois invoqué, avec une certaine insistance dans la discussion, les principes de constitutionalisme, de responsabilité ministérielle, de majorité parlementaire, etc., et l'on se demande s'il n'a pas voulu fonder vraiment le régime constitutionnel et s'assurer l'appui de la Chambre en vue d'éventualités que l'âge avancé du Roi permet de supposer plus ou moins prochaines...

Mais je me laisse entraîner bien loin, comme M. de Bismarck, et je me suis peut-être aussi aventuré que lui! Comme si vous aviez le temps de lire d'aussi longues lettres! Il est très tard au reste, et je n'ai plus le temps de vous parler de la politique intérieure de la

France. Je n'ai pas tout à fait dit que dans les postes diplomatiques on représentât le *dedans autant* que le dehors, mais certainement il y a une mesure dans laquelle on le représente. Je vous remercie *extrêmement* des développements si intéressants dans lesquels vous avez bien voulu entrer à ce sujet, dans votre première lettre surtout. Permettez-moi de vous dire que je suis tout à fait de votre avis pour l'impôt sur le revenu, et que j'ai applaudi de tout mon cœur au retrait de votre démission.

Vous me permettrez encore de vous dire, avec la liberté qui incombe au titre d'ami que vous voulez bien me donner et dont je suis très fier, que je désire vous voir intervenir le moins possible, c'est-à-dire à moins d'une nécessité évidente, dans les discussions souvent passionnées de la Chambre, parce qu'en y prenant part, il est presque impossible que vous ne soyez pas tenté de nouveau de donner votre démission, et que votre présence au Pouvoir est nécessaire.

J'ai entendu émettre le même avis, ici, chez les plus grands personnages et pour les mêmes raisons; il est de mon devoir de ne pas vous le laisser ignorer.

Mais assez encore! Je ne dis plus qu'un mot : je vous remercie de me rassurer, car presque toutes les lettres que je reçois de Paris sont noires, troublées. On se montre particulièrement effrayé des menaces de ces dix-huit à vingt mille misérables qui ont quitté les pontons de Brest et de Rochefort, et le retentissement en arrive jusqu'ici. Ces craintes plus ou moins fondées sont une des causes qui nous nuisent le plus à l'étranger.

Dieu veuille que votre application persévérante, énergique de la politique modérée produise enfin les fruits que nous sommes en droit d'en espérer. Croyez que votre ange gardien, très indigne pourtant de ce poste, mais très désireux de le mériter, y applaudira l'un des premiers.

Veuillez avoir la bonté d'offrir mes hommages à Mme Thiers et à Mlle Dosne, et agréez, Monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux et affectueux dévouement.

Vte DE GONTAUT-BIRON.

Je ferai votre commission au vieux maréchal de Wrangel. Ne craignez rien, je ne me lancerai pas sur le différend anglo-américain. On en a peu parlé jusqu'à présent à Berlin.

LXXXI

M. LE COMTE D'ARNIM A M. THIERS

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Paris, le 27 février 1872, 9 h. 55' m.

Devant partir demain pour Berlin, je prie Votre Excellence de bien vouloir me dire si je puis avoir l'honneur d'être reçu d'elle à trois heures.

ARNIM.

LXXXII

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. THIERS

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Berlin, le 29 février 1872, 4 h. 24' s.

Le général de Tresckow, chef du Cabinet militaire du Roi, m'annonce que Sa Majesté vient de signer la grâce de tous les militaires détenus pour cause d'insubordination.

Il me fait espérer que la grâce des autres détenus ne tardera pas beaucoup à être accordée. Quelques militaires, punis pour des délits de droit commun, ne sont pas compris dans cette première catégorie d'amnistiés. J'ai chargé le général d'offrir au Roi nos plus sincères remerciements et de lui exprimer en même temps notre espoir de voir bientôt compléter une mesure dont les conséquences doivent avoir une si grande influence au point de vue de l'apaisement des esprits.

J'éprouve une grande joie à vous annoncer cette nouvelle, qui vous sera bien agréable également et qui rendra heureuses bien des familles.

V^TE DE GONTAUT-BIRON.

LXXXIII

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. THIERS

Berlin, le 2 mars 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je suis averti, un peu tard, du départ du courrier anglais, et je ne puis vous écrire que deux mots. Vous avez reçu mon télégramme du 29 février[1], j'espère : vous y aurez lu la bonne nouvelle de l'amnistie, partielle il est vrai; elle m'a été annoncée par le général Tresckow, venu tout exprès et, j'ai tout lieu de le croire, de la part d'un auguste personnage. Le chancelier voit peu le Roi, encore souffrant : il n'a pas été reçu depuis cinq jours, ce qui entre nous le mécontente fort. Je dîne ce soir chez lui : il me parlera, je pense, de l'amnistie. J'aurais voulu être en mesure de lui porter vos remerciements : si je ne reçois pas de dépêche de vous avant cinq heures, je les lui ferai, en m'autorisant de votre dépêche du 14 février[2]. J'ai tout espoir, en agissant ainsi, de me conformer à vos intentions.

Bleischröder est venu me voir hier et m'a parlé de nouveau de l'anticipation des trois milliards. Il m'a dit que le ministre des Finances avait signé avec M. d'Arnim une convention, fixant aux premiers jours de ce mois le

1. Voir LXXXII.
2. Voir LXXVII.

règlement pour solde de six cent cinquante millions. Le télégraphe a donné, hier soir, cette même nouvelle : je ne sais si je dois y ajouter une foi entière, n'ayant reçu aucun renseignement direct de Versailles.

Bleischröder paraît toujours préoccupé d'*assurer* le plus tôt possible le paiement des trois milliards. Il m'assure que le désir du chancelier serait de *recevoir* nos propositions, ensuite de régler cette question avec moi. Il m'engage même à toucher avec lui ce sujet, dans une conversation *non officielle*, à la première occasion. Mais il doute que le moment de le *régler* soit venu, parce qu'il craint que les deux Gouvernements ne soient pas tout à fait d'accord sur les conséquences d'un arrangement, quant à la question de l'évacuation. Il semblerait d'après son langage qu'ici, à cette heure, on ne serait disposé à évacuer les six départements que *progressivement* et au fur et à mesure de la réalisation des échéances fixées par l'arrangement à intervenir, tandis qu'à Versailles nous demanderions probablement l'évacuation du territoire *tout entier*, dès qu'on aurait conclu un arrangement. Il a ajouté au reste qu'il n'y avait entre lui et moi qu'une conversation purement amicale, sans autre caractère. Je lui ai répondu que je l'entendais bien ainsi, car d'une part je lui avais toujours dit qu'il me paraissait préférable d'attendre la fin du paiement des six cent cinquante millions pour parler *sérieusement* de l'autre question, et que je n'avais aucune instruction pour m'en occuper.

Je me suis contenté de lui faire remarquer que le traité ne portait pas que le territoire serait évacué *seu-*

lement lorsque les trois milliards seraient payés, mais qu'à la *garantie* territoriale, consistant dans l'occupation partielle du territoire français, l'Allemagne serait disposée à substituer une *garantie financière*, si d'ailleurs les conditions étaient reconnues suffisantes.

M. Bleischröder en est parfaitement convenu avec moi.

Du reste, je serai *très réservé* sur cette question avec M. de Bismarck, tant que je n'aurai pas reçu d'instruction plus précise de vous.

Pardonnez-moi ce griffonnage dont je redoute moins l'obscurité au point de vue de la pensée; mais on me presse, parce que l'Angleterre attend ma lettre pour fermer son paquet.

Veuillez, Monsieur le Président, agréer, etc.

V^TE^ DE GONTAUT-BIRON.

LXXXIV

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 2 mars 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Les journaux annoncent que M. Pouyer-Quertier aurait conclu, avec M. d'Arnim, un arrangement en suite duquel il aurait payé par anticipation, à la Prusse, les

quatre cent dix millions formant le solde des six cent cinquante millions que nous sommes tenus de verser jusqu'au 1er mai prochain; M. de Bismarck se serait prêté à cette anticipation et aurait accordé au Trésor français une bonification de cinq pour cent. Je souhaite bien vivement que ce bruit des journaux soit fondé, et j'ai aussitôt demandé aux Affaires étrangères une confirmation de cette nouvelle importante, au sujet de laquelle M. de Manteuffel est venu me demander hier de le renseigner, ce que je n'étais malheureusement pas en mesure de faire. Mais le général en chef m'a fait à ce sujet une confidence qui confirme implicitement le fait, et qui me paraît avoir une assez grande portée au point de vue des négociations ultérieures. Je crois donc devoir la soumettre sans retard à votre appréciation.

M. de Manteuffel m'a dit qu'il avait reçu, il y a quelques jours, une lettre du prince de Bismarck, exprimant le désir d'avoir le sentiment du général sur l'état des choses et des esprits dans les départements occupés, demandant à être renseigné sur l'attitude de la population à l'égard de l'armée d'occupation, sur les procédés de nos fonctionnaires envers les officiers allemands, sur la situation du pays au point de vue intérieur, les moyens d'action de notre Gouvernement, les sympathies qu'il inspire, les agissements des partis qui lui sont hostiles, la force et les ressources de ces partis. Le chancelier de l'Empire invoquait deux motifs à l'appui de ses questions : le premier, clairement désigné, avait trait à l'amnistie partielle qui vient d'être accordée à nos détenus militaires par l'Empereur Guillaume; le second,

indiqué plus vaguement, se référait à la possibilité de *prochaines négociations financières importantes.*

Sur le premier point, M. de Manteuffel répondit qu'il devait répéter, en insistant autant que possible, ce qu'il avait dit à l'Empereur et au Prince lors de son dernier voyage à Berlin : que les provinces occupées sont calmes; que nos fonctionnaires, obéissant à vos instructions énergiques et constantes, ont de bonnes relations avec les chefs de l'armée allemande et se montrent animés des plus conciliantes dispositions; que les actes agressifs, signalés de loin en loin contre des soldats allemands, ne doivent pas être attribués à un sentiment de vengeance patriotique ou à une sorte de conjuration, comme tendrait à le faire croire la presse d'outre-Rhin, mais bien à des suites de querelles particulières ou rixes de cabarets dans lesquelles, il devait le reconnaître, les torts étaient aussi souvent du côté des Allemands que du côté des Français. Quant à la crainte exprimée par le chancelier, que l'amnistie ne fît revenir dans les pays occupés un certain nombre de jeunes gens, animés d'une haine violente, prêchant la vengeance et la revanche, il ne la croyait nullement fondée; il était au contraire bien convaincu que le retour des prisonniers apaiserait et satisferait les familles auxquelles ils appartiennent, lesquelles, devenues plus calmes, contribueraient à la tranquillité générale.

A un autre point de vue, le général réclamait de nouveau l'amnistie immédiate et aussi étendue que possible. Le passage de sa lettre, auquel je fais allusion,

m'a frappé, et je crois le reproduire presque textuellement :

« Vous m'avez dit, à Berlin, que vous partagiez mon sentiment sur notre intérêt à voir en France un Gouvernement sage et modéré; vous avez reconnu avec moi que le Gouvernement de M. Thiers remplissait plus qu'aucun autre cette condition; vous avez admis avec moi que nous devions, autant qu'il est en nous, ne pas créer d'embarras au Président, qui lutte avec un si grand courage contre les inextricables difficultés provenant des suites de la guerre et de la Commune; vous avez observé vous-même que nous devions chercher à l'aider et à le fortifier, en présence du double danger provenant des tentatives bonapartistes et, surtout, des passions abominables soulevées par les gambettistes et les adeptes de l'Internationale. Jamais, vous ai-je dit (et vous avez partagé mon sentiment), jamais nous ne trouverons en face de nous un Gouvernement plus fermement décidé à exécuter loyalement les lourdes conditions du traité de paix. Or, suivant moi, un des moyens que nous avons d'appuyer le Gouvernement de M. Thiers, c'est de nous montrer coulants dans les questions financières, et, plus encore, de rendre aussi promptement que possible à la liberté les prisonniers français; la popularité du Gouvernement de M. Thiers est intéressée au retour de ces hommes dans leurs foyers, les populations devant naturellement en inférer qu'il a du crédit et de l'autorité près de nous.

« Ici, me dit encore M. de Manteuffel, s'est placé entre M. de Bismarck et moi un léger différend, non

sur le principe même de l'amnistie, mais sur son étendue : je voulais y voir compris les malheureux détenus, sous le poids de l'accusation d'avoir fait, pendant la guerre, le métier de francs-tireurs; mais sur ce point mes efforts ont échoué devant un parti pris très arrêté chez l'Empereur et chez le chancelier, qui se figurent qu'une mesure de clémence à l'égard des francs-tireurs serait un encouragement à faire appel de nouveau à cette espèce de combattants, en vue d'une guerre future, toujours possible dans ces temps troublés. Il y a là, suivant moi, une erreur de leur part, mais dont je n'ai pu les faire revenir. Quant à l'amnistie actuelle, elle comporte encore quelques exceptions, mais je vous prie de ne pas vous en inquiéter; en effet, j'ai demandé à l'Empereur, qui a bien voulu y consentir, de remettre les *exceptés* entre les mains du ministre de la Guerre, avec faculté de décider de leur sort sans en référer au souverain; dans ces conditions, il me sera facile d'intervenir en leur faveur. »

La lettre de M. de Manteuffel au prince de Bismarck revient ensuite sur l'éventualité, indiquée par la lettre du chancelier, de *négociations financières importantes;* elle y répond en exprimant le vif désir de voir ces négociations aboutir, une longue prolongation de l'occupation offrant à ses yeux plus d'un péril : « En effet, dit-il, comme général en chef, je dois me préoccuper du moral de l'armée et constater que nos soldats sont mécontents de demeurer aussi longtemps éloignés de leurs foyers. Le mécontentement engendre les mauvaises habitudes, l'ivrognerie et l'indiscipline; l'ivro-

gnerie surtout fait de regrettables progrès parmi les troupes, et l'on ne peut en être surpris quand on songe au bon marché du vin en France et à la facilité de se le procurer pour des hommes à qui il était presque inconnu. Outre cette considération militaire, une autre réflexion, mûrement faite, est pour moi une source d'inquiétudes : l'état de la France est précaire ; la révolution y est toujours à craindre ; si un semblable malheur vient à se produire, quelle sera notre attitude ? Si l'occupation est terminée, nous avons notre pleine liberté d'appréciation et d'action, et nous n'avons à consulter que nos intérêts pour décider si nous devons intervenir ou demeurer à l'écart du désordre ; dans le cas, au contraire, où l'occupation durerait encore lorsqu'une telle éventualité viendrait à se produire, nous voilà jetés forcément dans tous les embarras et les dangers d'une intervention inévitable, et je confesse que, pour ma part, j'en serais très effrayé. »

Tel est en résumé, Monsieur le Président, l'ordre d'idées développé dans cet échange de correspondances entre le chancelier et le général en chef. Il m'a paru utile de vous en instruire sans retard ; mais je me permets d'exprimer le vœu que mes informations soient regardées par vous comme strictement confidentielles ; un mot à ce sujet pourrait causer de sérieux embarras à M. de Manteuffel et altérer la confiante ouverture dont il témoigne dans ses rapports avec moi. Je ne puis terminer sans vous dire que j'ai, plus que jamais, à me louer des sentiments du général en chef à notre égard. Il m'en a donné plus d'une preuve ces derniers temps,

et j'ai prié M. de Rémusat de vous signaler, entre autres, un certain nombre d'actes de grâce, des mesures de répression sévères contre les militaires allemands coupables de violence envers nos compatriotes, l'excellente impulsion qu'il donne pour faire entrer ses troupes, malgré certaines résistances, dans nos baraquements, et enfin les transactions auxquelles il a consenti, pour nous épargner de lourds sacrifices pécuniaires, dans la question des champs de manœuvre et des buttes de tir des garnisons, question qui fût devenue pour nous une des plus onéreuses si le général en chef avait voulu maintenir strictement les exigences des règlements militaires prussiens, auxquels la convention de Ferrières nous oblige à nous conformer.

Je suis avec respect, etc.

S^T-VALLIER.

P.-S. — Je reçois à l'instant de M. de Pontécoulant, à qui je l'avais demandée, la confirmation de l'arrangement conclu par M. Pouyer-Quertier, dont je parlais en commençant sous une forme un peu dubitative; les confidences de M. de Manteuffel en acquièrent d'autant plus d'intérêt.

S^T-V.

LXXXV

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. THIERS

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Berlin, le 4 mars 1872, 8 h. 20′ m.

J'ai reçu votre dépêche, hier, à temps pour porter vos compliments au prince de Bismarck. Il y a paru sensible. Dans la soirée, me rappelant que le 2 mars était l'anniversaire de la ratification des préliminaires de paix, il m'a renouvelé très chaleureusement son désir de la voir maintenir longtemps entre nos deux pays.

J'ai prié le général Tresckow de transmettre au Roi textuellement vos remerciements.

Vte DE GONTAUT-BIRON.

LXXXVI

M. THIERS A M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER

Versailles, le 4 mars 1872.

MON CHER MONSIEUR DE SAINT-VALLIER,

Je veux depuis plusieurs jours vous écrire, et je n'en trouve pas le temps. Je le prends aujourd'hui, coûte

que coûte, mais pour vous dire les choses en courant.

Je suis toujours fort touché des excellents procédés de M. de Manteuffel à notre égard, et je lui en conserverai comme homme et comme citoyen une gratitude éternelle. Je finirai bien par écrire mes souvenirs, à moins que je ne meure ici à la peine, et les curieux du siècle prochain sauront qu'un général ennemi, aussi élevé par le cœur que par l'esprit, fut envers la France le plus noble des adversaires.

Quant à la question que vous m'aviez posée, relativement à un évadé, il doit être entendu que tout ce que nous pourrons faire, sans manquer à l'humanité et à la consanguinité, nous le ferons sans bruit, sans étalage. Il suffira que nous soyons avertis et en mesure d'agir.

Quant au contrat avec M. d'Arnim, voici ce qui s'est passé. M. Pouyer-Quertier avait dit ici, à la légation prussienne, que ses six cent cinquante millions étaient prêts, et qu'il les verserait aux époques convenues, même plus tôt si on voulait, sauf une bonification d'intérêt, s'il y avait anticipation sur les échéances. A cette offre, on n'avait d'abord rien répondu; puis on est revenu, et M. d'Arnim nous a demandé de payer, si nous le voulions, sans attendre le mois de mai, toutefois avec un escompte de cinq pour cent. La chose a été faite sans difficulté, sans négociation, et après demain les six cent cinquante millions auront été versés intégralement.

J'ai pensé que ce serait une preuve d'empressement à payer, qui ne pourrait être que d'un très bon effet à Berlin. Remerciez M. de Manteuffel de ses communi-

cations et du langage qu'il a tenu. Voici ce qu'il peut dire, avec conscience de ne dire que la vérité la plus rigoureuse. Je ne voudrais pas plus l'exposer à mentir, que je ne voudrais mentir moi-même.

Le pays est sage, au fond : quoique, à la surface, agité dans quelques départements. On sent la nécessité de la paix; on veut payer l'indemnité convenue, dans un délai raisonnable, réglé d'après les possibilités. Les gens qui parlent de vengeance, de revanche, sont des étourdis, des charlatans de patriotisme, et leurs déclamations restent sans écho; les honnêtes gens, les vrais patriotes veulent la paix, en laissant à un avenir éloigné de décider de nos destinées à tous.

Pour moi, je veux la paix, je la veux pour des motifs très réfléchis, quoique j'aie grande confiance dans la force de notre pays; je crois que la paix est la vraie politique, et j'espère faire prévaloir cette manière de penser. J'aurai d'autant plus de chances d'y réussir qu'on irritera moins le pays, et qu'on pèsera moins sur lui. La présence des troupes allemandes sur notre sol a l'effet d'un corps étranger dans une plaie; c'est un effet inflammatoire des plus dangereux, et que je crois sage de faire disparaître, sage pour nous, sage pour l'Allemagne. On nous a fort maltraités sous le rapport du territoire et sous le rapport de l'argent. Il ne faudrait pas aggraver ces mauvais traitements par la présence trop prolongée d'une armée étrangère sur notre sol. Si les Allemands se retiraient, vous verriez les passions se calmer à vue d'œil, les idées de paix prendre le dessus, le mouvement commercial recevoir une nouvelle accé-

lération, les emprunts devenir plus facilement et plus rapidement réalisables, et toutes les traces de la dernière lutte disparaître. Je regarde cela comme capital, comme la solution vraie aux difficultés présentes.

On aime à dire que de nouvelles révolutions sont à craindre en France. Cette assertion est fort exagérée, et il dépend de M. de Bismarck d'en diminuer la vraisemblance. Aucun parti n'est assez fort pour faire une tentative matérielle. J'ai ici de quoi les écraser tous, jacobins ou bonapartistes. Mais dans la Chambre, un mauvais vote pourrait me rendre le pouvoir difficile. Je suis résolu, dans l'intérêt du pays seul, à ne pas me montrer trop susceptible, et la Chambre ne veut à aucun prix me renverser, sachant qu'aucun parti n'est en mesure de prendre et de manier le pouvoir.

Mais, plus on me donnera de force, plus on me rendra praticable la solution des difficultés qui peuvent surgir. Je crois donc que l'évacuation bien calculée, ayant pour équivalent l'acquittement de l'indemnité, échelonné d'après les possibilités financières, serait la plus sage des politiques, parce que ce serait la plus calmante. Ajoutez que, si des événements nouveaux devaient surgir, il serait aussi heureux pour les Prussiens de n'y pas assister que pour nous de ne pas les voir sur notre sol.

Pour le présent, je suis bien résigné à rester au pouvoir, malgré beaucoup de dégoûts, parce que je sens la nécessité d'y rester. Cette disposition de ma part donne grandes chances à mon maintien, et mon maintien est une confirmation de la paix; je dis une confirmation,

car, du plus au moins, tout le monde la veut, et la veut bien. La preuve de cette volonté, c'est la volonté de payer. On ne songerait pas à payer, si on songeait à se battre.

Voilà les raisons qu'il faut répéter et développer sans cesse, parce qu'elles sont sincères et profondément vraies.

Renouvelez à M. de Manteuffel l'assurance de mon amitié la plus vive. Croyez, quant à vous, à mes sentiments les plus affectueux.

A. Thiers.

LXXXVII

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 7 mars 1872.

Monsieur le Président,

Votre intéressante et précieuse lettre du 4[1] m'est parvenue avant-hier, et j'en ai fait usage dans la mesure prudente que j'ai adoptée pour vos précédentes communications. M. de Manteuffel s'est montré extrêmement touché des assurances flatteuses et amicales que vous voulez bien lui transmettre, et il m'a prié de vous renouveler l'expression de son dévouement respectueux et sincère.

1. Voir LXXXVI.

Il partage entièrement votre manière de voir sur l'intérêt incontestable, pour son pays comme pour le nôtre, de ne pas prolonger longtemps l'occupation; les considérations que vous faites valoir à l'appui de cette opinion répondent à ses convictions personnelles et viennent seconder la thèse qu'il soutient dans ses rapports à son Gouvernement. Il a voulu tirer parti aussitôt de ma communication confidentielle, en écrivant trois lettres qu'il m'a fait lire et dans lesquelles il reproduit dans son ensemble votre argumentation; de ces trois lettres, l'une est adressée à l'Empereur Guillaume, la seconde au prince de Bismarck et la dernière au comte de Moltke; il explique qu'ayant eu la bonne fortune de connaître, par une confidence tout intime de ma part, la remarquable lettre particulière que vous m'avez écrite, il est trop vivement impressionné de la justesse des considérations qu'elle renferme pour ne pas se croire tenu d'en faire part à son souverain et à ses deux principaux conseillers, en les recommandant à leur sérieuse attention, et en ajoutant qu'il partage complètement les vues de l'illustre chef du Gouvernement français; il ne doute pas de l'excellente impression que produira cet énoncé de vos fermes, sages et patriotiques résolutions.

Un point cependant, Monsieur le Président, inquiète vivement M. de Manteuffel et lui cause de pénibles préoccupations au point de vue de la cessation si désirable de l'occupation et du succès des négociations qui doivent conduire à ce but; il s'agit de la retraite de M. Pouyer-Quertier, qu'il regarde comme un malheu-

reux événement en raison de la sympathie personnelle de M. de Bismarck pour notre ancien ministre, de sa confiance dans la capacité financière, dans l'esprit ingénieux et fécond, dans la loyauté et dans la décision sûre et prompte de M. Pouyer-Quertier. Le général ne croit pas que M. de Gontaut, bien moins encore M. d'Arnim, puissent être chargés, avec chance de succès, de la négociation qui nous conduirait à cet immense résultat; un seul homme, à ses yeux, est en mesure de traiter la question amicalement et secrètement avec M. de Bismarck; seul, M. Pouyer-Quertier pourrait présenter et faire rapidement accepter au chancelier une combinaison financière qui lui plairait et enlèverait son assentiment immédiat, chose essentielle; car les chances de réussir diminueraient si l'on tombait dans les discussions de chiffres et dans un échange plus ou moins prolongé de correspondances.

M. Pouyer-Quertier, arrivant aujourd'hui à Berlin, avec une mission toute temporaire et confidentielle, pourrait, au bout de peu de jours, vous rapporter une base de transactions reposant sur des engagements réciproques.

En résumé, le général croit le moment favorable pour traiter, si nous sommes prêts à le faire : ce qu'il suppose, puisque nous avons tenu à payer par anticipation le complément de six cent cinquante millions; il regarde M. Pouyer-Quertier comme étant la *persona grata* qui aurait le plus de chances de réussir et surtout de réussir promptement; il pense enfin que notre ancien ministre est aujourd'hui en situation plus favo-

rable pour agir qu'il ne le serait plus tard. Il jouit encore en effet du prestige et de la considération résultant des fonctions qu'il quitte à peine, et dans lesquelles il n'est pas remplacé d'une manière définitive, circonstance heureuse; sa parole a d'autant plus de poids, qu'il est mieux au courant des choses et des ressources dont nous pouvons disposer, qu'il a eu, ces temps derniers, des relations avec les banquiers et les capitalistes du monde entier.

Tel est en peu de mots, Monsieur le Président, l'ordre de réflexions sur lequel M. de Manteuffel insiste auprès de moi; je crois devoir vous le faire connaître, les témoignages d'amitié et de sympathie que nous a donnés le général ne me permettant pas de mettre en doute sa sincérité.

Veuillez agréer, etc.

St-VALLIER.

LXXXVIII

M. THIERS A M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON

Versailles, le 7 mars 1872.

Mon cher Monsieur de Gontaut, je voudrais bien avoir du temps à souhait pour pouvoir vous écrire plus souvent. Mais vos amis, qui ne sont pas aussi angéliques que vous, mes amis à moi (si j'en ai), mes ennemis (et je n'en manque pas), me laissent bien peu de loisirs, et

c'est tout au plus si je puis dire brièvement les choses indispensables.

Ces jours derniers, j'ai eu le pauvre Pouyer-Quertier frappé d'un obus échappé de sa propre main. Il a voulu aller déposer pour son vaurien de Janvier (ce que leurs anciennes privautés de table et d'autre espèce auraient pu expliquer); mais il ne s'en est pas tenu à quelques témoignages de complaisance; il a soutenu comme peccadilles des friponneries révoltantes, telles que des quittances de cinq mille francs exigées de créanciers auxquels il n'était dû que douze cents francs... Une fois lancé sur cette pente, il a dépassé toute mesure, et il a soulevé une tempête d'indignation. Toutes les opinions ont été tellement d'accord cette fois, de l'extrême droite à l'extrême gauche, que j'ai dû céder, le Cabinet surtout me demandant de choisir entre lui tout entier et le ministre des Finances; je ne pouvais plus résister. Ce sacrifice m'a coûté, non pas que M. Pouyer-Quertier fût un ministre des Finances sans défauts, mais parce que j'avais de l'amitié pour lui et que nous avions traversé ensemble des jours cruellement difficiles. Je n'ai jamais abandonné personne, même quand l'abandon était motivé. Ici l'abandon était nécessaire, absolument commandé, et je me suis rendu quoique avec chagrin. M. de Bismarck avait pris du goût pour M. Pouyer-Quertier, mais peut-être aimait-il ses défauts autant et plus que ses qualités. Pourtant le crédit de la France ne tenait pas à lui, et on le verra quand il faudra reprendre nos paiements. Vous savez que les six cent cinquante millions sont intégralement acquittés.

Vous avez dû voir M. d'Arnim à Berlin, où il allait passer, m'a-t-il dit, deux ou trois jours. Nous avons eu une conversation sur la grande question du moment et notamment sur la libération de notre territoire par le moyen de l'acquittement de l'indemnité promise. J'ai dit à M. d'Arnim que si nous n'avions pas abordé ce thème, c'est que nous attendions d'avoir fini une opération avant d'en entreprendre une autre. Maintenant que cette opération est finie, le moment viendra bientôt où nous pourrons entreprendre la seconde. M. de Bismarck ne tardera pas à entendre parler de nous, et si nous ne commençons pas tout de suite, c'est parce que nous ne voulons pas nous engager dans la négociation sans avoir dans les mains les moyens de la conclure. Il faut laisser effacer la trace des dernières négociations de papier avant d'ouvrir la bouche pour dire le premier mot. Nous aurons en avril un congé de cinq à six semaines, et je profiterai de ce silence obligé à Versailles pour prendre la parole à Berlin.

Du reste, tout est calme ici. Ce que vos amis ont fait à Anvers n'a pas réussi à Paris, et je puis vous assurer que si leur intention a été celle que vous dites, le résultat n'a pas été celui auquel ils prétendaient. Ils ont voulu, dites-vous, montrer à la France monarchique une autre royauté que celle des Bonaparte; c'est possible, mais ils sont allés contre leur but. La tactique des bonapartistes, c'est de montrer à la France la royauté dite traditionnelle, et de parler à cette occasion de dîme et d'autres absurdités. Mais avec cela ils gagnent du terrain, et le sage serait de ne montrer à tous que la France

tout entière, sans division, sans divergence, la France de tout le monde, n'offusquant personne, parce qu'elle est avec ce *tout le monde* à qui on attribue tant d'esprit.

Du reste, sans insister là-dessus, je me bornerai à vous dire que toutes les manifestations, républicaines ou monarchiques, sont également fâcheuses, uniquement parce qu'elles agitent les esprits, nuisent aux affaires, affaiblissent le crédit dont nous avons tant besoin, et diminuent la confiance de l'étranger que la confiance seule disposera à nous quitter. J'espère toutefois qu'on s'habituera à l'étranger à ces agitations passagères, malheureusement trop répétées, et qu'on ne les prendra pas plus au sérieux qu'il ne convient. Je vois que M. d'Arnim commence à s'y faire, et j'espère qu'il les appréciera et les fera apprécier à Berlin comme elles le méritent. Affirmez que nous sommes calmes, quoique souvent criards, et qu'on peut nous quitter sans avoir à craindre que nous fassions des sottises. Nous voulons la paix, et la preuve (je le répète toujours), c'est que nous voulons payer et que nous payons.

Remerciez le Roi et le prince de Bismarck de ces amnisties consécutives, moins senties que si elles étaient données en gros, mais senties cependant et produisant chacune une certaine somme d'apaisement.

J'ai pris note de vos deux demandes dans votre avant-dernière lettre, et je vous promets de me faire solliciteur à votre profit. Je tâcherai de réussir, mais croyez bien que je puis plus aisément faire un ministre qu'un préfet ou un consul.

Ce que je vous dis est bien royal, et pourtant c'est

vrai; j'essaierai, je le répète, et si je ne réussis pas à la première fois, je tâcherai que ce soit à la seconde.

Si vous revoyez M. Bleischröder, tenez-lui un langage conforme à cette lettre-ci, c'est-à-dire un langage décidé dans le sens d'une entreprise financière et diplomatique, pour nous acquitter et obtenir en échange la libération de notre sol; ajoutez que les délais sont uniquement calculés d'après les possibilités du marché européen. Tout se prépare, du reste, et nous promet un succès suffisant pour arriver à nos fins.

A vous de cœur, avec la même confiance et une aussi chaude amitié.

A. Thiers.

LXXXIX

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 13 mars 1872.

Monsieur le Président,

La fête de l'Empereur Guillaume a lieu le 22 de ce mois, et le général de Manteuffel a reçu l'ordre de la faire célébrer par ses troupes avec la même solennité qu'en Allemagne; il a tenu à m'en informer à l'avance, en me rappelant qu'au mois de juillet dernier, il avait pris sur lui d'interdire la célébration de la fête du Roi

de Bavière, pour qu'il n'y eût pas de salves d'artillerie tirées dans les environs de Paris. Cette fois, il ne lui est plus permis d'agir de même et, dans chaque localité occupée, la fête sera marquée par un service religieux en plein air, une revue de la garnison avec défilé et musique, des salves d'artillerie et des dîners réunissant tous les officiers chez les commandants de place, ainsi que des banquets pour les soldats. Dans un esprit de prudence, auquel il convient de rendre hommage, le général a décidé qu'il n'y aurait ni feux d'artifice, ni illuminations dans tout le territoire occupé, que les banquets des soldats se tiendraient à l'intérieur des casernes, enfin qu'il ne serait pas fait de distribution d'argent aux troupes afin d'éviter l'ivresse et les rixes; ces largesses seront remplacées par des loteries qui seront tirées dans les casernes et dont les lots seront achetés par les officiers.

J'espère que ces sages dispositions préviendront tout danger; mais je regarderais comme essentiel que nos autorités fussent informées en temps utile du jour de la fête et en donnassent avis aux populations, qui pourraient s'effrayer des salves d'artillerie si elles n'en connaissaient pas le motif à l'avance. Je crois devoir vous soumettre à ce propos une question qui me semble délicate; le premier jour de l'an, les généraux et commandants allemands se sont présentés en uniforme chez le fonctionnaire français le plus élevé de la ville où ils résident; je me demande comment il conviendrait d'agir dans la circonstance prochaine de la fête de l'Empereur. Pour moi, je me rendrai chez le général de

Manteuffel avec le personnel de ma mission; les fonctions que je remplis ne m'obligent pas à compter avec la susceptibilité patriotique des populations, comme les préfets sont contraints de le faire. Mais, pour ces derniers je n'ose guère émettre un avis, je verrais incontestablement dans l'accomplissement d'une démarche de ce genre, qui pourrait se borner à une visite *par cartes,* un avantage réel au point de vue des bonnes relations si nécessaires à maintenir. Cependant, je crains de la part de quelques-uns de nos préfets et sous-préfets une grande répugnance à accomplir cet acte de politesse. Je ne puis, Monsieur le Président, que vous soumettre la question en vous demandant de vouloir bien faire donner aux préfets et sous-préfets des instructions immédiates, si vous décidez qu'ils doivent faire une visite, soit personnelle, soit par carte.

Veuillez agréer, etc.

St-VALLIER.

XC

M. THIERS A M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER

Versailles, le 15 mars 1872.

MON CHER MONSIEUR DE SAINT-VALLIER,

Je me hâte de vous répondre relativement aux visites de courtoisie aux chefs de l'armée allemande, le jour

du 22. Nous sommes en paix avec la Prusse, et dès lors nous leur devons les politesses d'usage entre Gouvernements amis, ou se disant tels, une fois la paix faite.

Il ne faut rien exiger de nos militaires, parce que les souvenirs de nos malheurs sont trop récents et trop douloureux pour qu'on leur demande de les oublier. Mais je suis d'avis que les préfets et sous-préfets fassent une visite sans étalage aux chefs militaires placés dans leur circonscription administrative. Je crois qu'une visite vaut mieux qu'une carte. Dites-le de ma part à M. de Manteuffel, et remerciez-le de ce qu'il a fait pour éviter tout ce qui pourrait faire naître des troubles entre les deux nations. Je le prie instamment de supprimer l'étalage extérieur de cette fête, fort légitime chez les Allemands, mais pénible chez nous, et cela dans l'intention de tout pacifier, qui est la sienne comme la nôtre.

Renouvelez-lui l'assurance de mon attachement, de ma haute estime, et croyez à tous mes sentiments affectueux pour vous.

A. Thiers.

XCI

M. THIERS A M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON

Versailles, le 16 mars 1872.

Mon cher Monsieur de Gontaut,

Je viens de lire la dépêche chiffrée que vous avez adressée le 12 mars au ministre des Affaires étran-

gères, et je suis charmé que, tout bon clérical que vous êtes, vous sentiez combien est délicate la conduite à tenir à l'égard de l'Italie, et cela bien entendu à cause de la Prusse qui est derrière. Hier, la Chambre a ajourné les pétitions catholiques au sujet du Pape et de sa situation, et la Chambre a bien fait. Elle n'est pas toujours aussi sage. Moi, vieux partisan du Gouvernement temporel, je devrais inspirer confiance, et n'être pas sujet à des interpellations auxquelles je ne puis rien répondre sans tout compromettre. Chaque parole que je puis dire, étant une atténuation forcée des prétentions qu'on affiche, est un affaiblissement pour le Pape, et on ferait bien mieux de me laisser agir sans parler, car je passe mon temps à prêcher les Italiens pour qu'ils rendent la vie supportable au pauvre Pie IX. Les prêcher est tout ce que je puis faire; car, si je les menace, je les jette tout de suite dans les bras de M. de Bismarck, et j'arrive, en vous parlant ainsi, au sujet de votre dépêche chiffrée. Oui, il existe une entente évidente entre M. de Bismarck et Victor-Emmanuel. Cette entente n'est pas écrite dans un traité, du moins je ne le crois pas. Lorsque les intérêts sont si conformes, on n'a pas besoin de se lier par des engagements devant notaire. La conformité est le seul lien véritable, et des gens habiles comme M. de Bismarck ne songent pas à y ajouter des chaînes incommodes et inutiles. Tenez pour certain que la Prusse et l'Italie iront ensemble.

M. de Bismarck, ne rencontrant que les catholiques pour antagonistes en Allemagne, doit être leur ennemi et les poursuivre partout, surtout en Italie. Mais il

faut être aussi fin que ces messieurs, et la vraie finesse ici doit consister à tout voir sans paraître s'en apercevoir. Quand on ne veut pas se fâcher avec les gens, il faut avoir l'air d'ignorer ce qui devrait vous fâcher si vous le saviez. Je suis poli avec les Italiens, rien de plus; mais je ne me plains jamais, et de la sorte je les embarrasse sans avoir à m'expliquer. Du reste, d'une part M. de Bismarck, j'en suis convaincu, ne sera pas offensif, parce qu'il veut la paix et notre argent; et d'autre part, les Italiens n'oseront jamais aller au delà d'une neutralité malveillante, à moins d'événements qui leur feraient violence. Il n'y a donc, dans une situation pareille, qu'à ouvrir grandement nos yeux et nos oreilles, tout voir, ne rien dire, vivre en paix beaucoup d'années si nous pouvons, et nous réorganiser sans étalage. Vous pouvez toujours affirmer que nous voulons une longue paix, parce que c'est la vérité, sans nier que nous avons la prétention de rester une grande puissance politique et militaire. En disant cela, vous direz toute la vérité, rien que la vérité. Quant à l'union de la Prusse et de l'Italie, elle est certaine; la seule question est de savoir si elle est orale ou écrite, et la différence n'en vaut pas la peine. Mais il faut avoir l'air de tout ignorer, et pour cela se taire, dans le Cabinet comme à la tribune, est le mieux. Écrivez-le à vos amis, et croyez-moi toujours votre ami à vous, du fond du cœur.

A. Thiers.

XCII

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 18 mars 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Votre lettre[1], votre télégramme, les excellentes dispositions que vous avez bien voulu prescrire me donnent l'espérance que la fête de l'Empereur d'Allemagne ne sera pas une occasion de difficultés dans les départements occupés; j'y veille soigneusement, m'employant à recommander aux Allemands la réserve et la discrétion, en même temps que la prudence et les précautions à nos autorités. J'ai lu à M. de Manteuffel l'appel éloquent et affectueux à ses sentiments que renfermait votre lettre; il s'en est montré ému et m'a prié de vous dire qu'il insisterait encore auprès de ses subordonnés pour empêcher, autant que possible, des manifestations extérieures, si pénibles pour notre orgueil national. Malheureusement, les salves de cent un coups de canon, le 22, à midi, sont ordonnées de Berlin, et il ne peut les supprimer; il a seulement restreint, autant qu'il l'a pu, le nombre des villes où le salut serait tiré; de mon côté, j'ai invité les maires de ces villes à préve-

1. Voir XC.

nir à l'avance les populations pour éviter les effets de la surprise et de l'inquiétude.

Le général de Manteuffel est fort lié, comme vous le savez, Monsieur le Président, avec le prince Gortchakow, et il existe entre eux, depuis de longues années, un échange de correspondances. M. de Manteuffel m'a communiqué confidentiellement une de ces lettres du chancelier de Russie; elle me paraît trop curieuse pour que je ne juge pas devoir vous l'envoyer.

M. de Manteuffel revient souvent avec moi, dans ses conversations, sur son vif désir de voir s'effectuer bientôt l'évacuation totale de notre territoire. J'ai eu l'honneur de vous dire, dans une de mes lettres, que les arguments frappants à l'appui de cette mesure, que vous aviez bien voulu développer dans votre lettre si remarquable du 5 de ce mois, étaient pour la plupart ceux-là mêmes qu'il fait valoir auprès de son Gouvernement. Je vous ai fait connaître le regret que le général avait ressenti en apprenant la retraite de M. Pouyer-Quertier et l'idée qu'il avait eue de son envoi en mission spéciale à Berlin. Je dois dire que, depuis lors, des lettres écrites au général par MM. Tresckow, Podbielski et surtout par M. de Stosch ont un peu modifié ses vues; il ne croit pas qu'on attache autant de prix qu'il l'avait supposé à la présence de M. Pouyer-Quertier et à sa participation à la négociation à suivre; il pense qu'un autre envoyé, arrivant avec des propositions *fermes*, a toute chance d'être bien accueilli; il suppose même que M. de Gontaut, assisté d'un homme compétent, pourrait suffire pour mener à bien les pourparlers; il insiste surtout

sur ce fait *que le moment est bon,* qu'il le sait de bonne source, qu'il sait que le prince de Bismarck souhaiterait vivement que cette négociation s'ouvrît avant l'ouverture du Reichstag qui aura lieu dans la seconde quinzaine d'avril. Le chancelier reviendra après les fêtes de Pâques, de ses terres du Lauenbourg; entre son retour et le commencement de la session, il s'écoulera une ou deux semaines qui sembleraient au général en chef le moment à choisir, si nous sommes financièrement en mesure de le faire. M. de Bismarck a dit à M. de Stosch qu'il voudrait avoir des ouvertures de la France à présenter et à faire agréer au Reichstag. Tel est, Monsieur le Président, le résumé des informations que j'ai reçues à ce sujet, et que je crois utile de soumettre à votre haute appréciation. Je veux y ajouter encore la citation d'un extrait d'une lettre, du 10 de ce mois, du général de Stosch, qui m'a frappé : « J'ai toujours soutenu contre vous à Compiègne, écrit le ministre de la Marine à M. de Manteuffel, que le Gouvernement français n'était pas de bonne foi et qu'il ne paierait pas les trois derniers milliards; vous aviez la conviction contraire, et vous vous portiez garant de la loyauté de M. Thiers. Je dois reconnaître, aujourd'hui, que vous aviez raison et faire amende honorable, les confidences que m'a faites le prince de Bismarck ne me laissant plus de doutes sur la sincérité des vues de M. le Président de la République. »

Je voudrais borner là ma lettre, Monsieur le Président, et n'avoir pas à vous entretenir des entraves et des difficultés que me suscitent quelques-unes de nos

administrations ou de nos fonctionnaires. En ce qui concerne ces derniers, il ne s'agit guère que d'une affectation constante d'impolitesse et d'éloignement à l'égard des Allemands, qui, très formalistes mais très bien élevés, sont aisément froissés par de mauvais procédés personnels. Ce sont généralement les plus jeunes et les moins élevés de nos fonctionnaires, qui se font une sorte de point d'honneur de cette attitude si contraire à vos intentions, si nuisible aux intérêts du pays. A Reims, à Sainte-Menehould, à Vitry-le-Français, les rapports sont tendus et mauvais; le sage, habile et excellent préfet de la Marne s'épuise en instructions et en admonestations à ses sous-préfets indociles et présomptueux. J'appuie ses efforts de tout mon pouvoir, mais il semble que nous luttions contre un déplorable parti pris. A Reims surtout, des difficultés sont à craindre; le général Schwerin est raide, mais poli; le jeune sous-préfet, arrivé nouvellement de Paris où il était journaliste, est cassant et outrecuidant; les autres fonctionnaires l'imitent. Hier même, j'ai dû prier par le télégraphe M. le garde des Sceaux d'envoyer au procureur de la République l'ordre de répondre, ne fût-ce que par un mot poli, à une lettre fort courtoise qu'il avait reçue, il y a *quinze jours,* du général Schwerin; ce dernier jette feu et flamme et se plaint amèrement au Quartier général.

Ce qui est plus grave, Monsieur le Président, que ces petites difficultés locales que je trouve toujours moyen d'arranger avec plus ou moins de peine, c'est l'attitude de notre ministère de la Guerre, qui semble s'attacher,

dans les instructions qu'il m'envoie et qu'il envoie aux intendants divisionnaires, à réunir et à formuler tout ce qui peut indisposer les Allemands. Forme et fond, tout est *hargneux* (pardonnez-moi le mot) dans les dépêches de la Guerre; mais ce qui domine surtout, c'est l'absence de toute idée, de toute considération politique.

Ces instructions fâcheuses émanent évidemment des bureaux, et M. de Cissey ne les connaît même pas sans doute, car elles ne sont jamais signées par lui, mais par des chefs de service qui croient de leur devoir de refuser un fauteuil ou une paire de rideaux à un officier allemand qui n'y a pas un droit absolu, sans examiner si cette petite concession n'est pas compensée largement par le consentement de cet officier à loger dans une caserne ou dans un bâtiment loué, au lieu de loger chez l'habitant suivant ses préférences. C'est un grand pas à faire faire aux Allemands que de les amener à renoncer au logement chez l'habitant; c'est surtout difficile à obtenir pour les officiers. J'y arrive pourtant, mais peu à peu, et par un échange de concessions mutuelles; mais il faut ne pas leur disputer quelques avantages, fort minimes, qu'ils demandent en retour de leur acquiescement à nos désirs. En ce moment, je poursuis un but qui est d'une grande importance et que je suis assuré d'atteindre, si l'on ne continue pas à me gêner par de perpétuelles entraves : il s'agit d'amener les Allemands à évacuer le canton de Dormans, ce qui fera reculer l'occupation de vingt-quatre kilomètres et les éloignera de cette distance de Paris; il s'agit aussi de les décider à envoyer toute leur artillerie au camp de Châlons et à

renoncer par conséquent à leurs demandes, si onéreuses pour nous, de champs de manœuvre et de polygones; il y a là une possibilité d'épargner près d'un million, d'exonérer nos villes, nos populations; mais il faut pour cela que le terrain soit bien préparé, que je puisse traiter avec le Quartier général animé de bonnes dispositions, et non avec le Quartier général excité et indisposé par de mesquines réclamations.

Le général de Manteuffel personnellement est extrêmement monté, parce qu'il reconnaît dans les observations que j'ai à lui faire entendre de la part du ministre de la Guerre les mêmes arguties, les mêmes contestations qui l'avaient excité à un si haut point contre M. Blondeau; il a la conviction que M. Blondeau inspire et dirige toute cette polémique; il reçonnaît, dit-il, son esprit *taquin, étroit* et *fiscal.*

« Comment, s'écriait-il hier, j'ai obtenu de M. Thiers l'éloignement de cet agent dont les agissements nous ramenaient à un état constant d'hostilité, et le mal reste le même puisqu'il est l'inspirateur de votre ministère de la Guerre dans ses rapports avec nous! »

Il y a du vrai malheureusement dans ces observations; à propos d'un tarif de chauffage et d'éclairage pour les officiers, tarif en discussion actuellement, les dépêches du ministère de la Guerre prennent exactement les chiffres défendus par M. Blondeau et les justifient au moyen des mêmes arguments présentés dans la même forme, que l'intendant général avait développés plus de cent fois au général. Pour ma part, je trouverais cela tout simple si cela en valait la peine, mais je m'afflige

quand je vois sacrifier des intérêts politiques sérieux à la mesquine satisfaction d'avoir gain de cause sur une indemnité mensuelle d'un franc de plus ou de moins à allouer à un lieutenant ou à un capitaine.

Je termine par une dernière prière : les journaux allemands ont affirmé, à plusieurs reprises, que nous retenons en Algérie ou dans nos îles de l'Océan un certain nombre de prisonniers allemands qui sont soumis à un traitement rigoureux. Ce bruit cause même une certaine excitation contre nous; j'ai dû en écrire plusieurs fois, et il a été démenti chaque fois. Mais il se renouvelle, encouragé par une circonstance fâcheuse : depuis le 1er décembre dernier, j'ai été chargé par le Quartier général, de réclamer de notre Gouvernement des renseignements sur un grand nombre de ces militaires dont les familles n'ont plus reçu de nouvelles; *aucune réponse* ne m'a encore été faite depuis trois mois! Le Quartier général se plaint, je transmets les plaintes au ministère des Affaires étrangères qui me répond qu'il ne peut obtenir les renseignements demandés au ministère de l'Intérieur. On ne paraît pas comprendre suffisamment qu'il y a un intérêt politique à ne pas laisser se prolonger avec le silence les commentaires et les soupçons malveillants. Un ordre formel de vous, Monsieur le Président, peut seul amener la fin de ce silence fâcheux; je me permets donc de le demander à votre sollicitude.

Veuillez agréer, etc.

St-Vallier.

XCIII

M. THIERS A M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON

Versailles, le 18 mars 1872.

MON CHER MONSIEUR DE GONTAUT,

Je vous ai écrit une lettre, avant-hier[1] sur une dépêche chiffrée de vous, lettre qui ne partira qu'aujourd'hui, et j'y ajoute quelques mots, à l'occasion d'une longue et intéressante dépêche que je viens de lire, et dans laquelle vous appréciez ce qui vient de se passer en Allemagne à propos de la loi des Écoles. M. de Bismarck a pris feu en voyant la résistance des catholiques, et il se pose trop tôt, trop ouvertement comme leur ennemi. En général, on fait ennemis les gens qu'on déclare ses ennemis.

Cette lutte, du reste, était inévitable, et elle se fera sentir dans toute l'Allemagne et dans toute l'Europe. C'est une nouvelle preuve de l'immensité de la faute commise par l'Empire, en abandonnant pour la France le protectorat catholique. Mais ce serait une nouvelle faute aussi grande de se hâter inopportunément de la réparer. Ne prenez aucune position en ce moment, car nous irriterions M. de Bismarck, qui est fort irritable, et nous gâterions à la fois le présent et l'avenir. Votre

1. Voir XCI.

dépêche se termine par une réflexion très sage : c'est qu'il faut que les catholiques allemands se gardent de toute alliance suspecte, ce qui veut dire de toute alliance française. Leur intérêt est de n'avoir pas l'air de s'entendre avec nous, et notre intérêt à nous, bien plus évidemment, est de ne pas rechercher une alliance qui leur serait nuisible. Tout ce qui sera fomenté du dehors réussira peu en Allemagne. S'il y a dans les petits États des résistances politiques, s'il y a dans tous des résistances religieuses, il faut que nous n'y soyons pour rien et surtout que l'apparence s'accorde avec la réalité.

Il faut donc nous taire sur ce sujet, ne rien voir (en voyant tout cependant) et laisser faire à la nature des choses. Notre politique doit être la paix, et cela très sincèrement, très ostensiblement et très réellement. Dites-le bien haut et bien franchement, et redonnez toujours cette preuve décisive : c'est que nous voulons payer, et payer aussitôt que le permettra le marché des capitaux, ce qui sera une affaire de quelques mois. Nous, nous tiendrons nos engagements, et puis le monde fera ce qu'il voudra. Toute agitation qui se produira ne viendra pas de nous, mais de la nature des choses.

Ajoutez pour vous consoler, que nos affaires vont bien, que les esprits se calment et se rassoient, que la Chambre se règle, que tout nous promet un meilleur avenir. Les bonapartistes, annonçant tous les jours qu'ils allaient faire des merveilles et ne faisant rien, sont ridicules. Les rouges, comme on les appelle, sont aussi, manifestement, impuissants; il ne nous faut plus

que de bons profits commerciaux et une belle récolte; l'un et l'autre sont à espérer en ce moment. Soyez donc satisfait autant qu'on peut l'être à la suite de grands malheurs.

Observez, ne dites-rien, sauf une chose : la paix, la paix sincère et qui se concilie très bien avec un travail de réorganisation, actif mais sans précipitation. C'est du reste ce que vous avez fait et ce qui vous vaut l'entière approbation du Gouvernement, que vous servez très bien.

Tout à vous de cœur.

A. Thiers.

XCIV

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 20 mars 1872.

Monsieur le Président,

Vous m'avez autorisé à m'adresser à vous, à faire appel à votre puissante intervention quand il se présenterait, au cours de ma mission, des circonstances graves et des difficultés sérieuses que je serais impuissant à aplanir. Vous savez combien ma tâche est pénible; mais ce qui la rend plus dure encore, c'est

l'insécurité du lendemain. Il y a deux jours, je vous rendais compte d'un état des choses qui me semblait en général satisfaisant; je me bornais à exprimer quelques craintes à propos d'une contestation de tarifs entre notre Ministère de la Guerre et le Quartier général. Il est vrai que M. de Manteuffel m'avait paru fort préoccupé de cette question; il s'était exprimé en termes violents sur M. Blondeau, qu'il accusait d'être l'inspirateur des décisions ministérielles. J'espérais pourtant le ramener, comme j'y parviens d'habitude, à une appréciation plus calme et plus saine, quand j'ai reçu, hier matin, la note ci-jointe en traduction[1].

Je suis allé immédiatement chez le général. J'ai tenté d'obtenir qu'il retirât cette note (ce qu'il avait fait sur mes représentations, il y a quinze jours, dans une autre affaire); mais je me suis brisé contre une résolution mûrement arrêtée, que je crois devoir attribuer aux conseils de son État-Major, directement intéressé à la question. On lui a sans doute rappelé combien sa position est ébranlée à Berlin, combien les journaux allemands l'ont accusé de sacrifier les intérêts de son armée à ceux des Français... On lui a dit que, s'il mécontentait les officiers sur une question qui leur tient à cœur (comme toutes les questions d'argent), que s'il les abandonnait sur ce point, il serait dénoncé par eux et peut-être sacrifié. Plusieurs considérations ont évidemment concouru à l'exciter : l'action de ses généraux de division et de brigade qui lui reprochent

1. Voir xcv.

de n'être pas assez ferme dans ses rapports avec nous; l'influence de son État-Major dont j'ai dû malheureusement faire restreindre les appétits, les prétentions et les convoitises dans plus d'une occasion; la crainte de ses adversaires en Allemagne qui lui font un grief des sympathies qu'ils lui attribuent pour nous.

Tous ces mobiles ont été exploités et l'ont déterminé à m'adresser une note témoignant de sa fermeté, et même de sa raideur envers nous, et montrant que son désir de conciliation ne s'étend pas jusqu'à négliger la défense des intérêts de ses officiers.

Ici, Monsieur le Président, je dois vous donner quelques explications sur l'origine du différend. Après mon départ de Compiègne et celui du général de Manteuffel, en septembre dernier, MM. de Stosch et Blondeau, demeurés seuls, en sont arrivés rapidement à des rapports d'une hostilité complète. Notre intendant, mal éclairé sur le caractère des Allemands, n'a pas compris qu'il devait avant tout ménager et même flatter l'amour-propre, la vanité du général de Stosch; dans des notes, d'une forme malheureuse, il s'est attaché à lui rappeler, à différentes reprises, qu'il n'était qu'un intérimaire et qu'il ne devait, par ce motif, prendre aucune disposition importante. C'était la pire blessure à faire à l'orgueil d'un général, jaloux de M. de Manteuffel et désireux de faire acte d'indépendance.

Le résultat a été déplorable, et je vous l'ai déjà fait connaître : quand je suis arrivé ici, en octobre, on ne procédait que par exécutions militaires, actes de violence, et l'irritation réciproque était extrême. M. de

Stosch allait jusqu'à déclarer au préfet et au maire, dans un entretien qu'ils m'ont rapporté, que c'était par égard pour moi et en raison de ma prochaine arrivée, qu'il ne faisait pas conduire par des gendarmes, hors du territoire occupé, M. Blondeau qui fomentait la haine contre les Allemands. L'État-Major (demeuré malheureusement depuis lors le même, à peu d'exceptions près) partageait les passions du général, et il a fallu bien du temps pour calmer les ressentiments datant de cette époque. Du moins, je les croyais apaisés; mais, depuis hier, je vois que non, et que la rancune est un sentiment que rien n'efface dans le cœur d'un Allemand.

Un des plus fâcheux résultats des mauvais rapports de MM. Blondeau et de Stosch avait été la détermination prise, par ce dernier, de publier et d'appliquer un règlement général adressé aux troupes et fixant le *modus vivendi* de l'occupation, règlement constituant une notable aggravation aux lourdes charges de Ferrières. Ce document m'avait été communiqué à Compiègne; j'avais protesté contre quelques-unes de ses dispositions et obtenu la promesse de MM. de Manteuffel et de Stosch, qu'il ne serait pas appliqué sans recevoir d'importantes modifications, sur lesquelles il était entendu entre nous, qu'après notre départ presque immédiat, à M. de Manteuffel et à moi, MM. Blondeau et de Stosch se mettraient d'accord.

Les promesses d'ailleurs étaient assez formelles pour me permettre de m'éloigner sans aucune inquiétude. L'hostilité survenue entre nos intérimaires, jointe au ca-

ractère emporté du général de Stosch, lui a fait oublier ses engagements; et le règlement publié et appliqué a amené des conflits, des difficultés sans nombre. Depuis mon arrivée ici le 15 octobre, j'ai soutenu une lutte constante pour réclamer point par point et à chaque nouvelle contestation l'abandon d'une des dispositions de ce fâcheux document; j'ai amené M. de Manteuffel à reconnaître que ses promesses n'avaient pas été tenues, et à consentir à refondre le règlement en le rédigeant, cette fois, de façon à adoucir, au lieu de les exagérer, les stipulations si peu précises de la convention de Ferrières. Des conférences se sont ouvertes en décembre et se sont terminées en janvier par l'accord intervenu sur un nouveau texte, beaucoup plus satisfaisant pour nous. J'avais eu de la peine à faire admettre dans ces conférences M. Blondeau, contre lequel l'irritation des Allemands était demeurée très vive; mais j'avais fait comprendre au général que j'avais besoin des connaissances spéciales de notre intendant, qui d'ailleurs allait, suivant les vœux du Quartier général, cesser de faire partie de ma mission.

Dans le cours de ces pourparlers, il avait été question de joindre, au règlement, de nouveaux tarifs de chauffage et d'éclairage pour les officiers logés dans les casernes ou dans des appartements loués par nos soins. Les deux délégués allemands avaient formulé des propositions, et M. Blondeau, plus compétent que moi sur la matière, les avait acceptées sous réserve de la ratification du ministre de la Guerre. Les Allemands, de leur côté, avaient réservé l'approbation du général en

chef, tout en déclarant d'ailleurs qu'elle était certaine. Ce dernier cependant n'a pas voulu s'engager sans consulter ses généraux, et les rapports qu'il a reçus l'ont déterminé à substituer de nouveaux chiffres à ceux qui avaient été précédemment indiqués.

J'ai transmis à M. le ministre de la Guerre les propositions définitives du général en chef, et j'ai reçu de M. de Cissey des instructions catégoriques, laissant peu de place à la discussion et reproduisant textuellement les considérations qui, développées fréquemment par M. Blondeau, avaient amené entre lui et le Quartier général des discussions empreintes d'une grande aigreur.

J'aurais voulu ne pas faire immédiatement usage de la dépêche de M. de Cissey; mais les instructions qu'elle renfermait étaient trop précises pour me le permettre; je me suis borné à atténuer par mes explications ce qui me semblait devoir irriter les Allemands.

Malgré toutes mes précautions, l'accueil fait par le général à ma communication a été mauvais, et j'ai vu immédiatement qu'il repousserait les propositions que je lui avais transmises. Il m'avait répété plusieurs fois qu'il ne pouvait céder sur ce qu'il appelle les droits de ses officiers, sa position, son autorité en dépendant. Je ne m'attendais pas toutefois à ce que le désaccord en vînt au degré de gravité qu'il a acquis. Évidemment, le général a été excité par son État-Major et conduit à m'adresser la note d'hier, dans laquelle, contrairement aux engagements pris dans les conférences par ses délégués, il supprime le nouveau règlement général

s'il n'a pas satisfaction sur les tarifs; il prétend faire des deux questions un contrat synallagmatique, un échange de transactions réciproques, et déclare qu'il n'avait consenti aux importantes concessions du règlement général qu'en vue des avantages que ses officiers obtiendraient en vertu des nouveaux tarifs.

Je ne veux pas accuser la bonne foi de M. de Manteuffel, car évidemment ses délégués ne lui ont pas avoué qu'ils avaient pris *formellement* l'engagement de tenir séparées les deux questions du règlement et des tarifs. Quant à ces derniers, leur mauvaise foi est flagrante, leurs dénégations sont effrontées, et, si je n'avais devant les yeux la triste position de notre pauvre pays, si je n'avais dans la mémoire vos sages et prudentes recommandations, je quitterais immédiatement le Quartier général, et je céderais aux sentiments de découragement et de dégoût qui me dominent.

Comme je vous le disais en commençant, Monsieur le Président, tous mes efforts ont échoué devant M. de Manteuffel; je n'ai pu faire retirer la note ni faire maintenir le règlement indépendamment des tarifs. La crainte de l'opinion de Berlin sur son compte, du jugement de ses officiers sur lui, peut-être un ordre impératif reçu du ministre de la Guerre prussien, qu'il aurait consulté sans vouloir en convenir, tout s'est réuni pour paralyser mon action. A la suite de notre longue et pénible discussion, le général m'a écrit une lettre particulière dont je vous envoie l'original, en y joignant une copie à cause de l'écriture peu lisible de M. de Manteuffel. Cette lettre est une première satis-

faction, au moins dans la forme; puis elle ouvre la voie à de nouvelles négociations, que la note du matin paraissait fermer.

Tels sont, Monsieur le Président, les éléments du débat. J'ai dû entrer dans ces longs détails pour vous mettre à même d'en apprécier la gravité; aujourd'hui, la situation est telle que vous seul pouvez y apporter un remède. Je n'ai pas voulu répondre à M. le général de Cissey; je craindrais qu'il ne se fît des illusions sur l'état des choses, et qu'il ne voulût poursuivre une discussion qui équivaudrait à un véritable état d'hostilité entre les Allemands et nous. Vous seul, encore une fois, Monsieur le Président, pourrez faire comprendre au ministre de la Guerre quelles conséquences auraient la rupture des rapports conciliants, l'abandon du terrain de transactions mutuelles, la stricte exécution des lois de l'état de siège et des stipulations de Ferrières.

Si nous cédons sur les tarifs, le règlement général, avantageux pour nous, sera immédiatement appliqué; les troupes allemandes continueront à entrer dans les baraquements, les onéreuses dispositions des règlements prussiens sur les champs de tir et de manœuvre ne seront pas observées dans la pratique. En dehors des considérations politiques, sur lesquelles je n'ai pas à insister près de vous, nous tirerons de cette concession des avantages qui compenseront largement, même au point de vue pécuniaire, les sacrifices que nous consentirons. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, qu'il s'agit seulement des officiers logés dans les ca-

sernes ou dans les appartements loués par nous, et que nous avons intérêt à satisfaire pour amener les autres à renoncer au logement chez l'habitant.

Si nous maintenons nos prétentions, toutes légitimes qu'elles soient, quelles conséquences fâcheuses ne pourra-t-il pas en résulter!

Il m'est cruel, Monsieur le Président, d'appuyer une concession qui répugne à ma fierté nationale et à ma loyauté personnelle, puisqu'elle donne gain de cause à la duplicité du chef d'État-Major et de l'intendant général allemands; mais pouvons-nous agir différemment? Je ne le crois pas, et il me semble que, cette fois encore, il faut courber la tête pour épargner de nouvelles souffrances à nos malheureuses populations occupées.

Laissez-moi, Monsieur le Président, solliciter de votre bonté une prompte réponse; la situation sera difficile jusqu'à ce que je l'aie reçue.

Veuillez agréer, etc.

St-VALLIER.

XCV

M. LE GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL A M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER

Nancy, le 19 mars 1872.

MONSIEUR LE COMTE,

J'ai l'honneur de répondre à la communication que vous m'avez adressée en exécution des instructions que vous avez reçues de M. le ministre de la Guerre. Je me permettrai, tout d'abord, de rappeler à Votre Excellence, que je n'ai traité personnellement cette affaire ni avec vous ni avec M. l'intendant général Blondeau, et que je me suis borné à entendre le rapport de mon chef d'État-Major et de l'intendant de l'armée, après la fin des séances de la Commission. Dans ces rapports, il était aussi question des tarifs d'éclairage et de chauffage, spécifiés pour les officiers *casernés,* dans l'instruction publiée le 29 septembre 1871, pour les troupes de l'armée d'occupation, et arrêtés provisoirement pour la garnison de Nancy, ainsi que du tarif établi dans les dernières conférences et soumis par M. Blondeau à S. E. M. le ministre de la Guerre français.

Aucune décision définitive n'avait été prise jusque-là au sujet de ces tarifs. Je décidai, à la suite des rapports qui me furent adressés, que les tarifs des alloca-

tions de chauffage et d'éclairage, établis dans les dernières conférences, seraient d'abord soumis aux chefs de corps, et que ceux-ci devraient dire dans quelle mesure ils leur semblaient répondre aux expériences de l'hiver. Cela était absolument nécessaire, avant de conclure une convention pouvant demeurer en vigueur pendant plusieurs années.

Vous en avez été informé aussitôt et, dès que les rapports des chefs de corps me sont parvenus, je vous ai envoyé le nouveau projet de tarifs, en vous faisant observer qu'il s'appuyait sur les expériences faites par les troupes; il était basé sur les chiffres les plus modérés, et j'étais si certain de l'approbation du Gouvernement français, que je consentis volontiers à laisser imprimer et préparer le nouveau règlement général.

J'ai eu le regret de voir, par les instructions que vous a données S. E. M. le ministre de la Guerre français, qu'il n'en est pas ainsi. Je trouve dans ces instructions la reproduction des idées et des principes que, d'après les rapports qui m'en ont été faits, M. Blondeau a exprimés dans les séances de la Commission, et que je n'ai pu admettre comme justes.

Pour éviter tout malentendu, le colonel Von der Burg, dans sa lettre du 22 février, avait précisé d'une manière très nette et très claire le point de vue auquel se plaçait et devait se placer le commandant supérieur, dans la fixation des tarifs. M. le ministre de la Guerre n'en tient aucun compte, et il donne de nouveau, de l'annexe 2 de la convention de Ferrières, en ce qui concerne les logements d'officiers, une interprétation que

M. Blondeau avait déjà soutenue précédemment, mais qui a toujours été très catégoriquement repoussée. Comme il ne m'est pas possible d'abandonner mon point de vue, les conférences que vous proposez pour une nouvelle discussion des tarifs n'amèneraient aucun résultat, et je suis forcé de les refuser.

Je le déplore sincèrement, car maintenant il ne reste plus qu'à fournir le combustible de chauffage et d'éclairage suivant les besoins des troupes, et en dehors de toute publication de tarifs.

Mais, comme les tarifs sont dans un rapport étroit avec le règlement général convenu, il est nécessaire que celui-ci soit également abandonné et que les chefs de corps reçoivent uniquement l'ordre de s'en tenir rigoureusement, dans leurs démarches auprès des autorités françaises, au texte de la convention de Ferrières.

Je ne me dissimule pas que cela peut amener des conflits, beaucoup plutôt que si une instruction empêchait toute interprétation arbitraire des dispositions de cette convention. Mais, de même qu'en ce qui concerne les installations des garnisons, les champs de tir et de manœuvres, l'*occupation provisoire des baraques* et, en général, toutes les obligations contractées par le Gouvernement français, nous avons usé de tous les égards possibles et avons tout fait pour alléger au pays les charges de l'occupation, de même Votre Excellence peut être convaincue que je continuerai dans l'avenir à faire tout ce que je pourrai pour éviter les conflits, et pour appliquer les droits de l'occupation et les dispo-

sitions de l'état de siège avec toute la douceur et la conciliation possibles.

Veuillez, etc.

E. MANTEUFFEL.

XCVI

M. THIERS A M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Versailles, le 22 mars, 9 h. 30′ m.

Quoique fort peu fondée, la demande des officiers allemands pour le chauffage et l'éclairage sera admise, mais à la condition expresse du maintien du règlement précédemment convenu. J'ai fait décider cela dans un but de concorde, mais point du tout par un sentiment de justice, car la justice était de notre côté.

Je vais vous écrire avec détail sur tous les points de vos deux dernières lettres[1]. J'ai fait donner des ordres sévères à tous les sous-préfets désignés. Celui de Reims a été mandé à Versailles et a reçu les avertissements convenables.

A. THIERS.

1. Voir XCII et XCXIV.

XCVII

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Nancy, le 23 mars 1872, 9 h. 10′ m.

Le général de Manteuffel vient de m'annoncer que le nouveau règlement serait distribué et envoyé aujourd'hui même aux troupes, pour être mis en vigueur immédiatement, suivant ma demande.

Les deux cents exemplaires qui nous sont destinés doivent être remis dans la journée.

St-VALLIER.

XCVIII

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Nancy, le 23 mars 1872, 8 h. 50′ s.

Je suis heureux de vous annoncer que M. Luzet de Luxeuil, prisonnier à Coblence et honoré de votre re-

commandation, a été gracié aujourd'hui par le général en chef, autorisé par l'Empereur d'Allemagne. Il sera remis demain en liberté.

St-VALLIER.

XCIX

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. THIERS

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Berlin, le 10 avril 1872, 5 h. 40′ s.

J'ai eu de la peine à trouver le comte d'Arnim. Je viens de le voir : il ne peut rien assurer sur ses projets; il n'est pas probable qu'il soit à Paris avant le 15. S'il avance son départ, j'aurai l'honneur de vous le mander.

Mille affectueux respects.

V^TE DE GONTAUT-BIRON.

C

M. THIERS A M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON

Versailles, le 11 avril 1872.

Mon cher Vicomte,

Je viens de lire votre dernière dépêche à M. de Rémusat, qui est celle du 6 avril. Elle nous entretient des prisonniers spécialement, et des dispositions de M. de Bismarck à l'égard des catholiques. Ces objets sont fort intéressants, mais ne sont pas ceux dont je veux vous entretenir aujourd'hui. Quant aux prisonniers, je crois que nous n'obtiendrons pas tout de suite ce que nous demandons, et que cet objet ne sera complètement obtenu qu'avec l'évacuation elle-même.

Quant à M. de Bismarck, à l'égard des catholiques, je le crois un peu en retraite, parce qu'il a senti lui-même qu'il était allé un peu vite et un peu loin. Le long séjour de M. d'Arnim à Rome, son retour direct de Rome à Berlin me portent à croire que la question religieuse est, en ce moment, le sujet presque exclusif des préoccupations du chancelier de l'Empire germanique. Je vous recommande instamment de vous abstenir complètement de toucher à cette affaire. Si nous voulions gâter les affaires des catholiques et les nôtres, en outre, nous ne pourrions pas employer un moyen plus sûr que de nous mêler, ou seulement de paraître

nous mêler de cette question. Ce n'est pas précisément aux catholiques que M. de Bismarck en veut, mais à l'alliance que la France pourrait trouver auprès d'eux si, contre toute vraisemblance actuelle, la guerre pouvait renaître dans un délai plus ou moins prochain. Avant de songer aux alliances de l'avenir, il faut songer à l'indépendance du présent, et cette indépendance repose tout entière sur l'évacuation.

Sur ce sujet je n'ai rien voulu précipiter, parce que nous nous serions exposés, en nous montrant trop pressés, à rendre d'autant moins pressés les contractants adverses. Secondement, parce que le marché financier exigeait du repos. J'avais donc eu soin de dire à M. d'Arnim : « à votre retour ». De son côté, il avait paru accepter volontiers cet ajournement qui laissait l'affaire en ses mains. Mais, lorsque je lui tenais ce langage, il ne devait rester que sept ou huit jours à Rome et revenir immédiatement après. Or il s'est écoulé plus d'un mois; nous n'avons ici personne à qui parler, et cette question si grave semble ne pas exister.

Pourtant, il faut s'en occuper, car le marché financier, qui exigeait du repos, semble au contraire exiger qu'on agisse. Tout est suspendu en effet à l'opération du futur emprunt, et les bons observateurs pensent que, dans l'intérêt même des affaires, il faudrait prendre un parti.

Je ne puis pas, néanmoins, et je ne veux pas brusquer les choses; pourtant, je ne veux pas trop les laisser languir. Je pense donc que, sans prendre la question en main, ce qui semblerait ne pas convenir à M. de

Bismarck (qui m'a toujours fait dire que la chose devait se passer entre lui et moi par un intermédiaire qu'il indiquerait), il faudrait faire naître la conversation avec M. d'Arnim ou avec M. de Bismarck lui-même, et lui dire que beaucoup de gens s'agitent en ce moment, que beaucoup se disent mandatés par lui pour parler *de la finance* de cette affaire, et que nous avons besoin d'être éclairés sur ce point. Sans vous présenter comme chargé d'entamer la négociation, il faut lui dire que nos fonds souffrent de la perspective de l'emprunt, que si on doit opérer prochainement, il faut ne pas tarder pour traiter; que si au contraire on veut différer, il faut le dire, car la spéculation en baisse cessera; et les fonds reprendront leur marche ascendante, et les affaires toute leur activité. Faites sentir, en un mot, qu'à différer il faut différer beaucoup, pour que la pression d'un emprunt prochain cesse de peser sur les affaires. L'Allemagne est si intéressée à ce que nous ayons les moyens de payer, qu'elle ne doit pas être insensible aux considérations que je vous expose ici.

Je désire vous faire bien comprendre ma pensée. Il ne faut pas vous présenter comme chargé de commencer la négociation, car vous mettriez M. d'Arnim contre vous (intéressé qu'il est à la retenir dans ses mains), mais comme désirant un renseignement qui a pour nous quelque importance. En effet, on semblait très pressé, et on semble tout à coup ne plus l'être... Je ne m'en étonne guère, car j'attribue le silence gardé en ce moment sur ce sujet, à la préoccupation des affaires ca-

tholiques ; mais il est bon de le savoir pour la conduite à tenir et l'attitude à prendre. Cette affaire est si grave pour la France, elle touche tellement à tout, qu'être renseigné à son sujet est d'une souveraine importance. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il faut mettre sur tout cela une main fort légère, et être renseigné sans cependant trop laisser voir d'impatience.

Si, chemin faisant, vous rencontriez quelques détails sur le motif de l'entrevue de la Reine d'Angleterre à Baden, avec la famille prussienne, vous nous feriez plaisir de nous les mander. Il y a beaucoup de versions sur ce sujet, toutes à mon avis empreintes d'une extrême exagération. En général, en tout temps mais surtout dans le nôtre, on met bien des montagnes là où il n'y a que des souris. Pourtant les souris sont de vilains animaux qui suffisent à vous réveiller. Or moi, qui suis très habitué à ne pas dormir, je me fais souci du sommeil du pays, et je désire beaucoup ne pas le voir troublé.

Agréez la nouvelle assurance de mon sincère attachement.

A. Thiers.

CI

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 12 avril 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Rentré à mon poste, il y a deux jours, après une semaine passée dans l'Aisne pour le Conseil général, j'ai retrouvé M. de Manteuffel animé des dispositions affectueuses et sympathiques qui dirigent généralement sa conduite envers nous. Malheureusement sa santé, qui a fréquemment laissé à désirer dans le courant de l'hiver, m'a paru plus mauvaise qu'au moment de mon départ; il en éprouve de la tristesse, du découragement, et dans son État-Major, j'ai recueilli cette opinion qu'il sera forcé, dans un avenir peu éloigné, de résigner son commandement actuel, trop actif pour ses forces.

La première pensée de M. de Manteuffel, quand il m'a revu, a été de s'informer avec sollicitude de vos nouvelles, en me disant, avec sa vivacité habituelle, ses sentiments d'attachement enthousiaste à votre personne. Puis il m'a parlé avec beaucoup d'insistance de la grave question de la libération de notre territoire; il m'a développé à nouveau les considérations puissantes qui lui font souhaiter ardemment, dans l'intérêt des deux pays, que l'évacuation ne soit pas longtemps retardée; il m'a répété que son désir à cet égard était

partagé par l'Empereur Guillaume et par M. de Bismarck; il a ajouté, aux motifs qu'il m'a souvent exposés et que j'ai eu l'honneur de vous rapporter dans mes lettres, de nouvelles raisons fondées sur les difficultés et même les périls que lui fait redouter l'esprit d'indiscipline qui se développe dans l'armée d'occupation. La répression, chaque jour plus sévère, n'empêche pas l'accroissement des actes de violence et des rixes qui ont généralement pour cause des excès de boisson; il s'en préoccupe à juste titre, répétant souvent cette phrase si vraie, qui l'a frappé dans la lettre que vous avez bien voulu m'écrire, le 4 mars : *La présence des troupes allemandes sur notre sol a l'effet inflammatoire et dangereux d'un corps étranger dans une plaie vive.*

En un mot, Monsieur le Président, le général croit qu'il serait de notre intérêt de ne pas tarder à entamer des pourparlers avec M. de Bismarck : — Si nous sommes financièrement en mesure de le faire, nous devrions, suivant lui, ouvrir une négociation *directe* et *personnelle* avec le chancelier. — Si des nécessités financières nous obligent, au contraire, à tarder quelques mois avant de formuler des propositions précises, M. de Manteuffel regarderait comme essentiel qu'il y eût, du moins, des conversations à ce sujet, soit avec M. de Bismarck lui-même, soit avec M. Delbrück, investi de toute la confiance du chancelier pour les questions financières.

Le général en chef croit fermement que le véritable moyen d'arriver à une solution prompte et satisfaisante

serait de traiter la question à Berlin, directement et *particulièrement* avec MM. de Bismarck et Delbrück, par l'entremise d'une *persona grata;* il maintient, comme il l'a toujours affirmé, que M. d'Arnim est peu propre à conduire une négociation aussi importante. Ses objections sont fondées, non seulement sur le caractère étroit, méticuleux et timide de l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, mais plus encore sur la situation personnelle de M. d'Arnim, trop *créature,* trop *petit garçon* auprès du prince chancelier pour avoir avec lui le franc parler et l'initiative indispensables.

Le général pense que nous agirions, dans tous les cas, sagement et habilement en faisant demander confidentiellement par M. de Gontaut à M. de Bismarck quelle serait la voie qu'il préférerait pour la négociation, soit par un envoyé spécial qui traiterait secrètement et directement avec lui, soit par MM. Delbrück et de Gontaut, soit encore à Versailles par M. d'Arnim. Le chancelier serait assurément sensible à cette prévenance qui le disposerait favorablement.

M. de Manteuffel souhaite surtout que nous ne gardions pas actuellement le silence vis-à-vis de M. de Bismarck sur nos intentions ultérieures; il lui paraît nécessaire de calmer, par une nouvelle affirmation des résolutions exprimées dans votre lettre du 4 mars, les défiances et les appréhensions, beaucoup plus vives qu'il ne conviendrait, excitées en ce moment dans le monde officiel de Berlin par les harangues de table d'hôte de M. Gambetta.

Je crois qu'il est de mon devoir, Monsieur le Prési-

dent, de vous faire connaître l'opinion d'un homme qui s'est montré trop souvent notre ami éclairé, pour que nous négligions ses avis, j'ajouterai, qui y apporte une insistance qui me conduit à vous en écrire sans retard.

Je suis avec respect, etc.

S^T-VALLIER.

P.-S. — M. le ministre des Affaires étrangères m'a transmis, il y a quelque temps, une pétition que vous avaient adressée les habitants du village de Fagnières près de Châlons-sur-Marne, à l'effet d'être exonérés de la charge, pesant sur eux depuis longtemps, de loger un détachement du train de l'armée d'occupation, fort de cent soixante-dix hommes et de cent soixante-quinze chevaux. — J'ai aussitôt demandé la libération de Fagnières; je viens de l'obtenir, et les troupes qui occupaient cette commune vont être envoyées dans des baraquements en voie d'achèvement à l'arsenal de Châlons. J'ai réussi à faire évacuer aussi deux autres villages de la Marne, Sary et Saint-Mesmy, occupés, l'un par quatre-vingt-dix hommes et quatre-vingt-dix-huit chevaux, l'autre par soixante hommes et soixante-six chevaux. Ces deux détachements vont entrer dans des baraquements en construction à Sainte-Menehould.

S^T-V.

CII

M. THIERS A M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON

Versailles, le 14 avril 1872.

MON CHER MONSIEUR DE GONTAUT,

Je vous ai écrit, ces jours derniers[1], pour vous engager à faire une sorte d'ouverture, fort ménagée du reste, au Cabinet prussien, relativement à la négociation financière qui devra, en anticipant l'acquittement de notre dette, amener l'évacuation de notre territoire. Je vous avais recommandé de procéder indirectement auprès de M. d'Arnim ou de M. de Bismarck, de façon à n'avoir pas l'air d'ouvrir vous-même une négociation. Les circonstances se sont modifiées, et nous avons besoin aujourd'hui d'être fixés sur ce grave sujet.

D'une part, des avis émanés d'une source à la fois *élevée* et *informée* nous portent à penser qu'il faut enfin prendre un parti; et de l'autre, l'état du marché financier nous commande ou de différer ou de ne pas perdre de temps. La Russie vient de faire un emprunt; d'autres emprunteurs, États ou Compagnies, peuvent vouloir puiser dans ce bassin de capitaux, qui est aujourd'hui un vaste réservoir où coulent toutes les épargnes et d'où sortent toutes les richesses qui cherchent un bon

1. Voir c.

placement. Mais il faut absolument nous fixer pour tenir une conduite bien calculée, conséquente surtout, et au sujet de laquelle la politique et la finance se trouvent d'accord. Or nous ne pouvons parlementer avec des gens de finances, sans savoir ce que veut M. de Bismarck, et parler à M. de Bismarck sans savoir ce que peuvent les financiers.

Il faut pourtant rompre ce cercle vicieux, et c'est par M. de Bismarck qu'il faut évidemment commencer à le rompre, puisque c'est à lui à dire s'il veut ou s'il ne veut pas aborder ce sujet.

Il faut donc tout simplement vous adresser à lui, par M. Delbrück, en disant à ce dernier que vous désirez voir le chancelier, pour lui parler enfin de cette négociation dont tout le monde parle, excepté nous, Prusse et France, c'est-à-dire les deux parties les plus intéressées. Le motif de ce silence qui doit enfin cesser, le voici. On m'avait toujours dit que c'était avec M. d'Arnim qu'il fallait négocier. Plusieurs fois, je lui dis à lui-même que nous attendions l'acquittement définitif du quatrième demi-milliard pour nous occuper de la seconde partie de l'indemnité de guerre. Il me répondit, chaque fois, que nous avions bien raison, et que, cette première partie acquittée, on pourrait parler de la seconde. Nous en étions là, lorsqu'il m'annonça son départ pour Rome. Ce voyage ne devait pas prendre plus de quinze jours, et nous dîmes qu'à son retour nous aborderions le grand sujet.

Pour des motifs que nous ignorons et qui sont tous (je le crois du moins) relatifs à la question catholique,

le voyage de quinze jours a pris six semaines, et on m'assure que M. d'Arnim n'est pas près de revenir. Il est temps cependant d'en finir, par la raison que je viens de vous dire : la nécessité, ou de différer assez longtemps, ou d'opérer tout de suite.

Ce n'est pas tout. D'après certaines sources, M. d'Arnim ne serait peut-être pas l'intermédiaire qui conviendrait le mieux à M. de Bismarck. Je n'en sais rien, et je ne voudrais pas que vous laissassiez pénétrer quoi que ce soit de ce doute, peut-être mal fondé. Mais par tout cet ensemble de motifs, voici comment je vous engage à procéder.

Vous demanderez simplement et franchement à voir M. de Bismarck; une fois auprès de lui, vous lui direz (ce qui est la plus naturelle manière d'entrer en matière), que nous voulons deux choses : *nous acquitter et faire cesser l'occupation étrangère,* ce qui prouve évidemment notre désir ardent de la paix; que nous avions toujours attendu le retour de M. d'Arnim à Paris pour entamer ce sujet, que ce retour ne semble pas être prochain, et que cependant nous avons besoin d'être fixés pour qu'on ne prenne pas dans la bourse universelle l'argent que nous aurions hésité à y prendre nous-mêmes; que, par cette raison, nous nous adressons à lui sans détour, pour savoir s'il veut différer ou traiter de suite.

Rien n'est plus naturel, de notre part, que de vouloir être fixés à ce sujet, et rien n'est moins embarrassant pour M. de Bismarck que de nous répondre; car ce n'est pas un grand crime que de refuser de l'argent.

Si M. de Bismarck est prêt à traiter, vous lui demanderez de nous dire franchement quel est l'intermédiaire qui lui agrée davantage, et vous ajouterez que cette *persona grata* sera la nôtre. Seulement nous voudrions que la négociation fût conduite près de nous, les difficultés les plus grandes étant ici, au milieu des capitalistes dont il faut avoir le concours. Il va de soi que la négociation, conduite ici, serait point par point communiquée à M. de Bismarck et à chaque instant soumise à sa volonté.

En demandant à connaître la *persona grata,* il ne faut pas avoir l'air de chercher à écarter M. d'Arnim, mais seulement l'air de gens qui cherchent à s'aboucher avec un intermédiaire ayant toute la confiance du tout puissant chancelier.

Ainsi tout l'ensemble de nos motifs pour entrer en matière est celui-ci : nous avons besoin d'être fixés pour donner aux capitaux un rendez-vous ou prochain ou éloigné.

Ce motif, si naturel, si avouable, nous ayant décidés à parler, nous parlons directement, franchement à celui duquel nous voulons avoir une réponse.

Et enfin, s'il répond oui, nous lui demanderons une seconde chose : c'est de nous dire le négociateur qui lui agréerait davantage; ce négociateur sera le nôtre.

Nous serions plus satisfaits de traiter à Paris, près du marché des capitaux; mais nous sommes prêts à traiter où et par qui on voudra.

Cette mission ne me semble pas bien difficile à remplir, et sans en faire un mystère impénétrable,

nous ne voudrions pas cependant qu'elle fût annoncée par la fenêtre à tout l'Univers.

Si on vous questionne sur l'état de la France, vous pouvez dire qu'elle n'a jamais été plus tranquille, et vous direz la pure vérité.

A. THIERS.

CIII

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. DE RÉMUSAT

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Berlin, le 16 avril 1872, midi 20'.

Le comte d'Arnim ne sera pas à Paris avant jeudi soir. D'après sa conversation, le Gouvernement allemand est disposé à accepter maintenant la négociation. Il existe une certaine inquiétude au sujet de nos armements. Ce serait la cause principale des hésitations que M. Thiers a cru remarquer.

J'envoie, ce soir, un rapport détaillé.

J'ai reçu l'annonce du courrier.

Veuillez transmettre ce télégramme à M. Thiers.

V^TE DE GONTAUT-BIRON.

CIV

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. DE RÉMUSAT

Berlin, le 16 avril 1872.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Vous m'avez recommandé de chercher à m'assurer aux sources les plus sûres, sans paraître vouloir prendre la question en mains, des vues du Cabinet de Berlin sur la grande affaire de la libération du territoire et des opérations financières auxquelles elle est intimement liée. L'occasion de causer avec M. d'Arnim s'est présentée toute seule. Hier, il est venu me voir pour accepter une invitation à dîner que je lui avais envoyée, et me dire qu'il ne partirait pas de Berlin avant le mercredi matin 17, au plus tôt. J'ai amené la conversation sur les négociations relatives au paiement des trois derniers milliards.

En ayant bien soin de ne donner aucun caractère officiel à mes paroles, et de me présenter à lui, non pas comme un négociateur mais comme un homme désireux d'informations, je lui ai demandé si, à son retour, il se proposait d'entamer sérieusement avec M. Thiers des pourparlers sur le paiement par anticipation de l'indemnité de guerre, comme je le croyais convenu entre eux, ou si l'intention du prince de Bismarck était d'a-

journer la négociation. Si je lui adressais cette question c'est que je trouvais journellement dans les feuilles allemandes la trace des préoccupations publiques à cet endroit et le désir d'une prompte conclusion. C'est ainsi que je savais que bon nombre de personnes, se disant mandataires du chancelier, se présentaient avec des combinaisons financières, et que je me demandais si financiers et journalistes traduisaient fidèlement les impressions et les desseins du Gouvernement allemand. J'ajoutai que cette préoccupation des anticipations de paiement existait aussi dans notre pays, que des deux parts elle était naturelle, qu'il serait bon cependant de lui donner bientôt une direction précise, c'est-à-dire de traiter maintenant ou d'ajourner à une certaine époque; car cette indécision pesait sur les fonds publics chez nous et dans le reste de l'Europe; si on en sortait dans un sens ou dans un autre, indubitablement les affaires reprendraient toute leur activité.

« M. de Bismarck est si occupé, m'a répondu M. d'Arnim, que je n'ai pu encore causer à fond avec lui de cette affaire. Mais notre disposition très positive est d'écouter les propositions sérieuses que M. Thiers aura à me faire, et de traiter dès mon retour à Paris. D'ailleurs, il n'est pas aussi simple que vous le pensez, de prendre des résolutions précises à cet égard. Je dois voir l'Empereur et, de vous à moi, mon impression est que Sa Majesté n'est pas en ce moment sans inquiétude sur la réorganisation de votre armée. Vous avez plus de soldats que nous, et votre budget se monte à la somme énorme de quatre cent soixante-quatre millions,

sans comprendre le compte de liquidation également très élevé, mais qui porte, cela est vrai, sur les dépenses nécessitées par la reconstitution de votre artillerie et la mise en état de défense de vos nouvelles frontières. »

Cette objection, que M. le comte d'Arnim me présentait comme un obstacle, ou du moins comme un motif d'hésitation à entamer des pourparlers, ne m'étonna pas. Depuis une quinzaine de jours, une appréhension plus ou moins sincère sur la réorganisation de l'armée française se manifeste avec une certaine intensité dans l'opinion publique et semble avoir gagné jusqu'aux hommes d'État. Le Gouvernement lui-même semble partager ces inquiétudes. Aucun de ses membres ne m'en a entretenu officiellement : ils savent bien que je ne pourrais accepter la conversation sur ce terrain; mais les confidents du chancelier et, ce qui a plus de valeur, des membres importants du Conseil fédéral m'ont exprimé leurs doutes sur la nécessité, pour nous, d'entretenir une armée aussi considérable, et sur les soupçons qu'elle pouvait donner à l'Europe au sujet de nos intentions. Enfin M. d'Arnim abordait le même thème, évitant dans son langage tout ce qui pouvait ressembler à de l'inquiétude ou à une demande d'explications, avec la seule intention, au moins en apparence, de me faire comprendre l'hésitation qui suspendait l'entrée en matière par rapport à de nouvelles négociations.

Dans ces conditions, je n'avais aucune raison de décliner l'entretien avec M. d'Arnim. Au contraire, soit

qu'il fût chargé secrètement par M. de Bismarck de m'interroger et de me faire part des inquiétudes du Gouvernement allemand, soit qu'il m'exprimât une impression toute personnelle, j'étais bien aise de cette occasion de m'expliquer avec lui. Fort de vos paroles et de celles que M. Thiers m'a souvent écrites, je lui ai représenté avec la sincérité qui est au dedans de moi, que toutes ces inquiétudes n'avaient pas de fondement sérieux; que, si nous réorganisions nos forces militaires, nous y étions forcés par les conséquences de la guerre, nous le devions aux nécessités de notre situation, à notre sécurité, à la position de la France en Europe; que ce travail nécessaire ne dénotait aucune pensée d'agression de notre part; que M. d'Arnim, séjournant en France, savait mieux que personne que cette réorganisation, ces armements n'avaient reçu encore qu'un commencement d'exécution; que nos cadres étaient désorganisés; que la plus grande partie de notre artillerie, que nos fusils en quantités énormes étaient restés entre les mains de l'Allemagne; que la perte de l'Alsace-Lorraine laissait notre frontière ouverte; que, par conséquent, il fallait, de toute nécessité, fondre des canons, faire des fusils, élever des fortifications, etc.; que nos vainqueurs eux-mêmes nous donnaient l'exemple, et que cet exemple était imité par toute l'Europe, chacun transformant son armement, augmentant son effectif ou s'efforçant de donner à la mobilisation de ses troupes la plus grande rapidité possible, en un mot s'organisant de manière à être prêt et fort pour de certaines éventualités; que l'on ne pouvait demander à

nous seuls de ne pas rétablir notre armée; que tout ce que nous faisions (M. Thiers me l'a répété en toute circonstance) n'avait d'autre but que d'obtenir le respect de notre indépendance; que nous voulions la paix et que l'Assemblée la voulait autant que le Gouvernement; en un mot, qu'il serait profondément injuste de nous attribuer des arrière-pensées belliqueuses. Et je terminai en lui faisant valoir cet argument sans réplique, parce qu'il est celui du bon sens : nous nous acquittons de l'indemnité de guerre plus que régulièrement, nous avons payé les deux premiers milliards avant terme, enfin nous ne demandons qu'à nous entendre avec le prince de Bismarck pour anticiper le paiement des trois derniers; si nous pensions à faire la guerre, nous ne paierions pas.

M. d'Arnim a écouté ces réflexions comme une chose qui n'était pas nouvelle pour lui, paraissant souhaiter qu'elles réussissent à calmer des inquiétudes que personnellement il n'éprouve pas, protestant de la confiance que lui inspiraient M. Thiers et son Gouvernement, ajoutant toutefois qu'il était malaisé de la faire partager à l'Allemagne.

Dans le cours de l'entretien, je revins de nouveau sur l'utilité qu'il y avait, au point de vue du crédit public, à négocier maintenant ou à fixer une date assez éloignée. M. le comte d'Arnim reprit alors, en termes très nets, que le désir de son Gouvernement était d'entamer dès à présent les négociations; qu'en effet, si l'on ne terminait pas avant la fin de juin, il fallait remettre au commencement de l'hiver, les affaires de-

venant à peu près nulles durant l'été, par suite de l'absence prolongée de l'Empereur et de M. de Bismarck; mais il insista également sur cette considération, que malgré un bon vouloir mutuel, des affaires de cette nature offrent toujours des difficultés qui ne permettent pas de les résoudre promptement. Ainsi le traité stipulait, il est vrai, que la garantie territoriale pourrait être remplacée par une garantie financière; mais le Gouvernement allemand céderait difficilement sur l'évacuation complète du territoire, l'avenir n'offrant pas autant de sécurité que le présent au point de vue politique.

Je voyais de nouveau percer l'arrière-pensée de la conservation de Belfort. Ne voulant pas donner à notre entretien un autre caractère que celui que j'ai indiqué au début de cette dépêche, je laissai à peu près sans réponse le point des garanties. Je cherchai seulement à le rassurer sur l'avenir politique, pour lequel il était impossible de ne pas trouver des sécurités réelles dans l'apaisement progressif des esprits et le développement des affaires, qui fait naître et entretient le besoin de la paix. Comme en passant, il a touché quelques mots sur les périls de la voie dans laquelle le Gouvernement français paraissait vouloir entrer en dénonçant les traités de commerce; je lui observai qu'en réalité nous ne demandions que des modifications assez innocentes à nos traités, notre but n'étant pas de revenir à d'anciens errements économiques, mais de nous procurer des ressources que l'Allemagne avait le plus grand intérêt à nous voir réaliser; que cette considération devrait l'engager à ne pas détourner les puissances

étrangères de nous donner les satisfactions légères que nous réclamions.

Je lui dis encore que des négociations remises entre les mains de M. Thiers et les siennes m'inspiraient confiance; que je ne doutais pas qu'elles aboutissent.

« Ces négociations, m'a-t-il répondu, peuvent bien être commencées à Paris, mais nécessairement elles devront recevoir leur conclusion à Berlin; car, malgré son autorité personnelle, le prince de Bismarck ne saurait rien arrêter sans prendre l'avis du Conseil fédéral, et il y aura probablement lieu de le consulter plus d'une fois. » A quoi j'ai répliqué que ses instructions seraient certainement concertées entre le chancelier et le Conseil fédéral, et qu'il pourrait ainsi marcher vraisemblablement sans de grandes difficultés.

En me quittant, M. d'Arnim me témoigna, non sans y mettre quelque chaleur, que le Gouvernement impérial n'avait pas d'autre désir que la paix; que sans doute, dans les conditions où nous nous trouvions les uns vis-à-vis des autres, les négociations ne marchaient pas toutes seules, mais que ni d'un côté ni de l'autre, il ne fallait perdre courage et que nous arriverions au but.

Je regarde comme une bonne fortune d'avoir eu M. d'Arnim pour interlocuteur. Il était préférable même au prince de Bismarck, car avec ce dernier l'entretien aurait pris un caractère trop officiel, et, par suite, gênant pour le rôle que j'entendais conserver.

En résumé, le Gouvernement allemand serait disposé à négocier dès à présent; mais il éprouve quelques hé-

sitations par suite des ombrages que lui inspireraient, dit-il, l'importance de nos armements et l'incertitude de notre avenir. Telle est vraisemblablement l'une des raisons du changement de dispositions que vous avez remarqué. Les affaires catholiques sont probablement du nombre de ces raisons, mais très certainement la moins importante n'est pas celle des armements, et la presse allemande, aidée par les imprudences, les indiscrétions ou les inventions de nos journaux, l'exploite à l'envi. Le chancelier de l'Empire affecte-t-il des inquiétudes qu'il ne ressent pas en réalité? Veut-il s'en servir comme d'un moyen de peser sur les négociations, comme d'un motif pour refuser l'évacuation complète de notre territoire? Je suis porté à le croire. Dans mon opinion, le Gouvernement allemand voudrait augmenter les garanties de sa créance et retarder le plus possible l'évacuation complète de nos départements. Sous peu de jours, M. Thiers pourra s'en assurer en revoyant M. d'Arnim.

Le fait est qu'il y a recrudescence d'aigreur et d'accusations de la part de la presse allemande contre la France et contre M. Thiers en particulier. En même temps, la presse italienne fait campagne contre nous, et ses articles sont reproduits avec une complaisance marquée dans les journaux allemands. Enfin, sur tous les points de l'Europe, la Prusse cherche à nous susciter des embarras ou à provoquer des ombrages.

Doit-on conclure de cet ensemble de faits et de symptômes qu'on veuille nous faire la guerre? Je ne crois pas à la guerre à coups de canon, je n'y crois pas

surtout jusqu'à l'échéance de nos engagements; mais on en veut à la France, à sa grandeur, et on redoute de lui voir reprendre son rang en Europe. En tous cas, sans s'alarmer outre mesure de ces dispositions et de ces faits, il convient d'en tenir compte. Je regarde comme important de rassurer le Gouvernement allemand, l'Empereur en particulier, sur cette question de notre réorganisation militaire. Je ne perds pas une occasion de déclarer très nettement notre volonté de rester en paix, et je persisterai dans mon langage. La paix, bien sincèrement, bien ostensiblement, suivant les propres termes de M. le Président de la République, beaucoup de patience, une grande prudence sans se départir d'une observation très attentive, voilà notre vraie politique extérieure, et je crois qu'en son temps elle portera ses fruits.

Je vois avec plaisir que le calme a fait des progrès sensibles. Rien ne facilitera davantage les négociations et n'assurera mieux notre avenir.

Agréez, etc.

Vte DE GONTAUT-BIRON.

CV

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. THIERS

Berlin, 16 avril 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai reçu, samedi 13, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 11[1]. Dès le lendemain, je voyais M. d'Arnim. J'ai eu avec lui une longue et intéressante conversation, dont j'ai consigné les détails et autant que possible les nuances dans une dépêche confidentielle adressée à M. de Rémusat[2]. Je voudrais être sûr que vous y reconnaîtrez l'esprit des instructions que vous m'avez données et que, de son côté, le ministre des Affaires étrangères m'envoyait en même temps. Je crois avoir fait bien comprendre à M. d'Arnim, plus que je ne l'eusse désiré peut-être, mais autant que vous le vouliez, que j'étais personnellement désintéressé dans la question, autant du moins que peut l'être un Français dans les affaires qui intéressent autant son pays.

L'entretien a eu un caractère intime et pour ainsi dire amical. Néanmoins, certaines personnes me disent que, mécontent de n'être point recherché à Paris par la société française, il tient des propos sévères, peu obligeants pour notre pays dans lequel il serait peu pressé

1. Voir C.
2. Voir CIV.

de retourner. Ce qui paraît certain, et je viens de l'apprendre de deux côtés différents, c'est qu'il diffère de nouveau son départ pour la France. Ce n'est pas un bon signe pour les négociations qu'il vous aurait, pour ainsi dire, promis d'entamer après une courte absence. Ce séjour prolongé à Rome, ce départ de Berlin différé, ces inquiétudes sur nos armements colportées jusque dans le Corps diplomatique, les violences réitérées des journaux allemands et italiens contre la France, et contre vous en particulier depuis votre dernier discours à la Chambre, tout cela doit appeler sérieusement notre attention. Est-ce un calcul pour influencer les négociations? C'est bien possible, car je persiste à croire que M. de Bismarck ne veut pas la guerre. Ce qui me préoccupe le plus, c'est l'inquiétude de l'Empereur, qui est un homme plus sincère et moins hostile au fond que le chancelier. Enfin, de Versailles, vous distinguez mieux peut-être que nous ne le faisons ici, la valeur de tous ces symptômes.

Une des raisons qui doivent nous faire désirer la conclusion de cette grande affaire dans ce moment, c'est qu'en l'ajournant à l'automne, elle coïnciderait avec celle des options de nationalité, qui est aussi une question délicate.

Vous semblez craindre que mon *cléricalisme* ne m'entraîne à prendre une attitude dans les affaires religieuses d'Allemagne. Rassurez-vous; depuis le premier jour de mon arrivée à Berlin, j'ai parfaitement compris la nécessité de l'abstention et du silence dans cette question. On peut avoir ses convictions sur ce point,

ses espérances même pour l'avenir, mais personne ne sent plus que moi la nécessité, dans l'état où la politique impériale nous a réduits, de ne mettre la main ni de loin ni de près aux affaires des autres États.

Je signerais volontiers les deux lettres que vous avez bien voulu m'écrire, le 16 et le 18 mars dernier, au sujet de l'alliance entre l'Allemagne et l'Italie, des affaires religieuses de ces deux pays et des pétitions catholiques à l'Assemblée. J'ai écrit dans ce sens-là à mes amis à Versailles.

Je n'ai rien entendu dire de particulier sur la visite que le prince royal de Prusse a faite à Bade à la Reine d'Angleterre : elle ne passe pas ici pour avoir été autre chose qu'une simple visite de famille.

Voulez-vous bien, etc.

V^TE DE GONTAUT-BIRON.

CVI

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. DE RÉMUSAT

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Berlin, le 17 avril 1872, 3 h. s.

J'ai reçu la lettre du 14[1], de M. Thiers, et la vôtre du 15. Hier soir, je vous ai envoyé une dépêche. Peut-

1. Voir CII.

être après l'avoir lue, jugerez-vous à propos de modifier ou de préciser sur quelques points les instructions que vous me donnez. Je suis d'avis de ne pas différer beaucoup de savoir à quoi nous en tenir; mais je crois devoir remettre ma demande d'entrevue avec M. Delbrück et le chancelier de l'Empire jusqu'à la réception d'un télégramme confirmant ou modifiant vos instructions.

Le comte d'Arnim, dans notre dernière conversation, m'a dit un mot me portant à croire qu'il serait préférable d'attendre un peu, avant d'entamer des questions de ce genre avec le prince de Bismarck. Je dois voir, ce soir, le comte d'Arnim, et je le sonderai. Son départ est encore ajourné, sans date fixe. Le point essentiel est de savoir si je dois accepter du chancelier de l'Empire, ou même de M. Delbrück, l'entretien sur nos armements, qui sont l'objection ou le prétexte dans les retards apportés à la négociation de notre libération.

Vte DE GONTAUT-BIRON.

CVII

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 17 avril 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

M. de Manteuffel, toujours animé envers votre personne d'un vif sentiment de sympathique admiration et

de culte affectueux, a tenu à ne pas laisser passer le jour de votre naissance sans célébrer un anniversaire que les Allemands ne manquent jamais de fêter; il m'a donc prié à dîner, hier soir, pour pouvoir porter votre santé, ce qu'il a fait en termes chaleureux et enthousiastes. Il a tenu à me remettre le texte écrit de son toast dont je copie la conclusion, en ajoutant que, sous cette forme un peu étrange pour les habitudes françaises, il y a un sentiment très sincère et très profond de respectueuse sympathie et de dévouement réel.

« Je suis heureux, a-t-il dit, de boire à la santé de Monsieur le Président, de ce grand citoyen, de ce patriote illustre, qui n'a pas d'enfants, comme Épaminondas, mais qui laissera, comme ce héros antique, des filles immortelles. Je l'admire et je le révère de toute mon âme, et je lui suis attaché profondément par l'estime et par l'affection; dites-lui que le vieux Manteuffel fait des vœux ardents pour son bonheur, pour sa santé et pour sa noble et précieuse existence! »

Pardonnez-moi, Monsieur le Président, d'avoir tenu à vous envoyer ce toast; il m'a paru de nature à vous édifier une fois de plus sur les sentiments du général à votre égard.

Veuillez agréer, etc.

S^T^-VALLIER.

CVIII

M. THIERS A M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON

Versailles, le 18 avril 1872.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE
(*Réponse au télégramme du 17 avril*[1].)

Il faut attendre un peu avant de demander une entrevue, et suivre le conseil qui vous a été donné et qui était inspiré par un sentiment que je crois bienveillant. Je vais vous écrire de nouveau, et modifier vos instructions d'après le dernier aspect des choses. Attendez un courrier qui vous portera de nouvelles dépêches.

A. THIERS.

CIX

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. DE RÉMUSAT

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Berlin, le 18 avril 1872, 12 h. 50′ m.

J'ai vu, ce soir, le comte d'Arnim; il m'a dit qu'il resterait ici encore quelques jours, retenu en partie

1. Voir CVI.

par ses affaires personnelles, et qu'il avait eu à causer beaucoup de son voyage en Italie avec le chancelier de l'Empire, et *presque pas encore des affaires de France.*

Ce ne serait donc pas celles-ci qui auraient motivé le retard de son départ. Il se dit tout disposé, aussitôt son arrivée à Paris, à nouer la négociation au nom de son Gouvernement sur des propositions sérieuses de notre part. Il ne peut se prononcer avant de les connaître. Dans la longue conversation que j'ai eue avec lui, j'ai remarqué qu'il a peu insisté sur la question de nos armements; mais je crois comprendre que l'on tient ici à une négociation directe en dehors d'une intervention, même amicale, d'une tierce puissance.

V^TE^ DE GONTAUT-BIRON.

CX

M. THIERS A M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON

Versailles, le 18 avril 1872.

MON CHER MONSIEUR DE GONTAUT,

Nous avons reçu, M. de Rémusat et moi, votre lettre particulière[1], le compte rendu de votre conversation

1. Voir CIV.

avec M. d'Arnim et enfin vos divers télégrammes[1], et nous y avons trouvé plaisir et profit.

Ce matin, je vous ai adressé un télégramme pour vous autoriser à procéder *quand* et *comme* vous jugeriez convenable de le faire. Vous êtes homme de tact, vous êtes sur les lieux, vous êtes entouré de toutes les informations possibles, vous êtes donc parfaitement en possession de choisir le moment propice pour parler et agir. Nous n'en sommes pas à un jour, à une semaine, ni même à un mois près, quoique un retard d'un mois puisse entraîner celui de plusieurs mois. Mais il nous importe qu'on sache bien que nous sommes prêts à tenir plus que nos engagements. Nous avons payé les deux premiers milliards quelques mois à l'avance, et nous sommes prêts à payer les trois derniers deux ans plus tôt que le terme convenu. Sans doute, le désir de libérer notre territoire entre pour beaucoup dans cet empressement, mais le désir de prouver notre inébranlable résolution de maintenir la paix n'y entre pas pour moins. Apparemment que, si nous songions à la guerre, nous ne serions pas assez simples, ayant deux ans de terme pour payer, pour donner tout de suite notre argent, c'est-à-dire de quoi solder deux ou trois campagnes à ceux qui devraient être si tôt nos ennemis. Si l'on ne comprend pas cela, il faut renoncer à se rendre intelligibles.

Nous voulons la paix, nous devons la vouloir pour notre sûreté intérieure autant que pour notre sûreté

1. Voir CVI et CIX.

extérieure. Le contraire serait, de notre part, de la folie. A mon âge, je ne puis désirer d'autre gloire, si je puis aspirer à en avoir, que celle de pacifier mon pays, de lui procurer quelques années de repos, de calme, de bien-être, et de lui procurer, en un mot, non pas du bruit mais du bonheur. C'est le bonheur seul qui lui rendra des forces et qui remettra son moral. J'ai vaincu la démagogie par le canon; je ne vaincrai l'anarchie intellectuelle et morale que par un long apaisement. Je comprends cela, et si je ne le comprenais pas, je n'aurais pas signé la paix que j'ai signée, le cœur déchiré, mais l'âme haute parce que je savais qu'il n'y avait pas autre chose à faire.

Quant à nos prétendus *armements*, ce n'est pas parler la langue française que les qualifier de ce nom. On fait des armements quand on augmente ses forces, et qu'on les augmente dans des vues d'une action prochaine. Mais je m'occupe à reconstituer la force militaire de la France d'après des vues que j'expose depuis quarante ans, et que j'ai toujours qualifiées *pied de paix de la France*. Nous aurons, avec notre manière de compter, à peine quatre cent mille hommes effectifs; nous sommes loin de les avoir aujourd'hui, et c'est ce chiffre que nous n'avons jamais cessé d'avoir, jusqu'à l'époque où, pour payer l'expédition du Mexique, nous avons laissé tomber tous nos effectifs. Or dans notre système, qui n'est pas celui des Prussiens, c'est tout au plus de quoi avoir sept cent mille hommes au pied de guerre, dans l'hypothèse d'un armement tout à fait extraordinaire. Que dirait-on si, consentant au système du service

obligatoire, je cherchais, comme la Prusse, l'Autriche, la Russie, à mettre sur pied des forces fabuleuses de douze cent à quinze cent mille hommes, et davantage? Je veux une armée limitée en nombre, mais solide, disciplinée, et aussi capable de maintenir l'ordre au dedans que notre indépendance au dehors.

On parle de nos dépenses fort accrues. Sans doute elles le sont, mais la gendarmerie et les forces de police de Paris prennent dans cette augmentation de soixante-quinze millions, au moins vingt-cinq millions. La garde impériale supprimée a dû être remplacée par des régiments de ligne, et, tout compte fait, nous n'aurons que l'effectif antérieur à la guerre du Mexique. Si l'on en déduit les hommes en *congé de convalescence* (ce sont les blessés restés à la suite des corps en attendant leur pension), nous n'avons que l'effectif des années de paix de l'Empire. Apparemment qu'on ne nous demandera pas de renoncer à notre situation dans le monde, et même à notre indépendance! Jamais on ne m'a dit un mot qui eut un sens pareil, pendant la douloureuse négociation de la paix, ni dans les négociations de tout genre qui ont suivi. Certes, on doutait que nous pussions tenir nos engagements, payer la somme exorbitante de cinq milliards; on en doutait, eh bien, *nous pouvons,* nous *voulons* la payer, nous allons la payer; et on nous chercherait querelle parce que nous voulons reconstituer notre pays, moralement, matériellement, politiquement! Jamais on ne l'avait essayé; jamais pareille insinuation n'avait été tentée, et j'espère bien qu'on ne la tentera pas aujourd'hui.

Songez que presque tout notre armement en fusils a été détruit ou pris, que notre artillerie de campagne est à refaire tout entière, que nous avons Strasbourg et Metz à suppléer, et que pour tout cela il faut de l'argent et du temps, hélas! bien du temps, beaucoup plus que je n'en ai à vivre.

Personne assurément n'a de comptes de ce genre à nous demander; mais comme tout bon voisin a le droit de compter sur un bon voisin et de s'ouvrir franchement à lui sur ce qui peut l'inquiéter, vous pouvez, si l'on vous amène franchement, loyalement sur ce terrain, y suivre ceux qui voudront vous y entraîner et leur parler à cœur ouvert. Qu'on m'envoie ici qui l'on voudra et je fournirai tous les éclaircissements qu'on pourra désirer. Du reste, M. d'Arnim entend tout. Qu'il vienne et je lui donnerai toutes les satisfactions imaginables, et cela avec les états à la main.

Ainsi, pour finir, je vous dirai que nous vous laissons libre de choisir les *mollia fandi tempora*, pourvu qu'on sache que nous sommes prêts à traiter au jour qu'on voudra, et que par conséquent ce n'est pas à nous qu'il faudra s'en prendre, si, laissant passer le temps de traiter, la *saison financière* en un mot, nous étions reculés de six mois. Qu'on sache aussi qu'en laissant circuler des bruits fâcheux, percer des défiances sans fondement, on diminue d'autant nos moyens de payer.

Adieu, mon cher Monsieur de Gontaut, croyez à toute mon amitié.

A. THIERS.

CXI

M. DE GONTAUT-BIRON A M. DE RÉMUSAT

Berlin, le 19 avril 1872.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai eu l'honneur de vous envoyer, par un télégramme daté d'hier, le résumé d'une conversation que je venais d'avoir avec le comte d'Arnim. Permettez-moi de vous la raconter aujourd'hui un peu plus en détail.

« Vous différez donc votre départ, lui ai-je dit; faut-il en chercher le motif dans les observations que vous m'avez faites, il y a quelques jours ? je ne puis le croire. Les craintes que vous paraissiez concevoir de nos armements ne sont vraiment pas fondées, je ne cesserai de vous le répéter. Ne voyez aucune arrière-pensée dans notre organisation militaire. Vous ne pouvez nous demander sérieusement de ne pas nous refaire une armée; mais, soyez-en assuré, nous sommes bien éloignés de toute velléité de guerre. Je pourrais vous montrer les lettres que m'écrit M. Thiers, en dehors de la correspondance officielle : vous verriez la sincérité de ses intentions. Il n'y a pas à douter de sa franchise quand il déclare ne désirer qu'une chose : la paix; vous en resteriez convaincu aussi bien que moi. Ce n'est pas seulement M. Thiers qui veut la paix, l'As-

semblée la veut autant que lui pour le moins; les appréhensions bien connues d'un budget de guerre exagéré sont là pour vous rassurer pour le présent, aussi bien que pour certaines éventualités d'avenir.

— Non, répondit M. d'Arnim, ne croyez pas que je sois retenu ici par les motifs que vous venez de rappeler. Il n'est pas facile de voir M. de Bismarck, et je puis vous assurer que, si j'ai ajourné mon départ qui ne tardera plus beaucoup, c'est que j'ai eu à causer assez longuement avec lui de mon voyage en Italie; c'est aussi que j'ai des affaires personnelles à terminer. Jusqu'ici nous avons dit quelques mots à peine des affaires de France; ce ne sont donc pas elles qui motivent mon retard. Je suis tout disposé, aussitôt arrivé à Paris, à voir M. Thiers et à examiner avec lui les propositions sérieuses qu'il aura à me faire. Je ne puis, vous le comprenez, m'engager davantage. Nous sommes prêts à traiter; mais négocions entre nous seuls, nous saurons bien nous arranger sans l'aide des puissances étrangères, et leur intervention, quelque amicale qu'elle pût être, ne serait pas vue ici de bon œil.

« Oui, a-t-il ajouté, nous voulons la paix, et, je l'espère fermement, rien ne viendra altérer ces dispositions. »

Ensuite il m'a dit quelques mots de la presse en France, de plusieurs articles dont on attribuerait la responsabilité au Gouvernement et qui avaient un certain caractère d'aigreur contre l'Allemagne. Je lui ai répondu que je ne connaissais d'autre organe *officiel* et même *officieux* du Gouvernement que le *Journal*

officiel, et que si l'on se plaignait ici de l'hostilité de notre presse, sur laquelle nous n'avons d'autorité d'aucune sorte, nous pourrions en dire bien davantage de la presse allemande dont les organes, en assez grand nombre, sont connus pour leurs attaches plus ou moins directes avec le Gouvernement allemand.

Il m'a parlé encore spontanément, et en bons termes, de l'amnistie et de la satisfaction que personnellement il éprouverait si le Gouvernement allemand se décidait à l'accorder complètement, ce qui d'ailleurs ne peut se faire attendre bien longtemps.

Un des membres les plus éminents du Corps diplomatique m'a dit tout à l'heure tenir de M. d'Arnim lui-même que l'Allemagne n'avait pas conclu de traité avec l'Italie.

La même personne m'a assuré que, dans son opinion, il ne fallait voir dans ces bruits de refroidissement entre l'Allemagne et la France, rapportés avec insistance ces jours derniers par les journaux anglais, que des manœuvres de Bourse.

« Toutefois, a-t-elle ajouté, il faut bien convenir que tout le monde est étonné de la vigueur avec laquelle la France se relève, et il ne serait pas surprenant qu'on en conçût ici quelque ombrage. »

Agréez, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Vte DE GONTAUT-BIRON.

CXII

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. THIERS

Berlin, le 20 avril 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai reçu, ce matin, la lettre si claire, si sincère, si éloquente que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 18, et je vous en ai immédiatement accusé réception par le télégraphe. Puisque vous voulez bien m'en laisser le juge, j'agirai au mieux de nos intérêts. Je ne veux pas retarder d'un mois ma visite au prince de Bismarck : cet ajournement aurait, je crois, beaucoup d'inconvénients ; il est probable que, dans le cours de la semaine prochaine, je trouverai une occasion propice.

Les instructions de votre lettre du 14 août sont très nettes, très faciles à comprendre, très complètes ; l'indication de l'entrée en matière très bonne. J'agirai dans ce sens, et je dis avec vous : si l'on ne comprend pas cela, il faut renoncer à se rendre intelligible. Mais je crois qu'on le comprendra : il y a de la détente. Toutes ces inquiétudes, mises en circulation, avaient-elles *en partie* pour objet de nous intimider ou de faire quelques coups de Bourse ? Ni l'une ni l'autre de ces suppositions ne sont dénuées de fondement. Les journaux allemands ont inséré, hier soir, une communication du Gouvernement démentant formellement

tous les bruits de mésintelligence avec la France; on n'en parlera plus, j'espère, du moins pour un temps. Dans une dépêche adressée aujourd'hui même à M. de Rémusat, j'entre dans les détails de ma conversation du 18 courant avec M. d'Arnim. Vous y remarquerez une allusion à l'intervention d'une puissance étrangère dans les négociations relatives à la libération; M. d'Arnim m'a dit en effet :

« Le général Le Flô a prié la Russie de s'intéresser à cette affaire et de nous engager à traiter. A quoi bon? C'est affaire entre vous et nous seuls, et il est inutile d'y faire intervenir qui que ce soit. Je ne dois pas vous cacher que l'on en a été un peu froissé ici. Qu'est-il arrivé, d'ailleurs? Vous comptez sur l'amitié de la Russie, et vous vous abusez peut-être. C'est elle qui nous a rapporté votre proposition, et qui nous a écrit qu'elle l'avait accueillie avec froideur.

— Je n'ai aucune connaissance, lui ai-je répondu, du fait que vous avancez. Sans le nier positivement, je puis vous dire que je n'en sais rien. Au reste, il me paraîtrait plus explicable qu'à vous. Vous n'ignorez pas que, lors de son grand voyage pendant la guerre, M. Thiers a reçu en Russie un accueil excellent, et que l'Empereur écrivit à son oncle pour l'engager à écouter les propositions de paix. Qu'y aurait-il d'étonnant que, se souvenant de ces bonnes dispositions, M. Thiers ait demandé au Cabinet de Saint-Pétersbourg de vous recommander simplement de vous entendre avec lui et de terminer une affaire avantageuse à toute l'Europe? Ce serait achever l'œuvre de pacification à laquelle

l'Empereur de Russie s'est déjà intéressé. Quand deux personnes ont un différend, il est parfaitement naturel que l'une d'elles, s'adressant à un ami commun, le prie de recommander à l'autre de se prêter à un accommodement destiné à faire cesser le différend. Une démarche pareille est la preuve d'un désir de conciliation et pas autre chose. C'est dans ce sens probablement que M. Thiers aura fait parler à l'Empereur de Russie.

— C'est possible, repartit M. d'Arnim, mais nous n'avons pas besoin d'être encouragés. Nous réglerons l'affaire entre nous sans l'intervention d'un tiers.

« Ne comptez pas trop sur la Russie, ajouta-t-il!

— Je n'en sais rien, ai-je dit; il se peut bien que personne ne doive compter sur elle.

— Oui, plutôt cela, reprit Arnim! »

Le reproche qu'il a fait à la presse s'adressait particulièrement au *Bien public* qu'il regarde comme « votre journal officieux ». Je lui ai répondu, tout en m'étonnant de la susceptibilité allemande par rapport à notre presse, que rien ne me semblait plus contestable que des relations régulières, même *officieuses,* entre vous et *le Bien public.* De ce qu'un journaliste est vu dans votre salon, il ne faut pas en conclure que l'on doive aller chercher votre pensée sur les divers points de la politique dans la feuille qu'il rédige.

Au surplus, il faut bien reconnaître que les journaux, en vous faisant si souvent parler, en se disant « bien renseignés », vous compromettent le plus souvent. Une certaine conversation que vous auriez eue, il y a une quinzaine de jours, avec un *reporter* de *la*

Patrie, a fait le tour du monde, a été particulièrement remarquée, commentée à Berlin, et elle a été le point de départ de la dernière recrudescence d'opinion contre nos *armements; le Bien Public* est effectivement un de ceux qui se donnent un air important en rapportant vos paroles, et cela est remarqué ici.

J'ai vu l'ambassadeur d'Angleterre hier. C'est de lui que je tiens le propos du comte d'Arnim au sujet de l'Italie. « Nous n'avons pas conclu de traité, lui a-t-il dit, contrairement à mon avis; mais le prince de Bismarck n'en a pas voulu, et je n'ai pas réussi à le convaincre. »

Odo Russell a mis la conversation sur le prétendu refroidissement des relations entre la France et l'Allemagne, et il a blâmé très nettement le *Daily Telegraph* d'avoir accueilli légèrement des bruits aussi *absurdes* et d'avoir par là inquiété l'opinion publique. Il croit connaître la source de ces bruits, qui n'aurait rien de sérieux ni de recommandable. On a été jusqu'à lui annoncer que la Prusse, irritée du développement donné aux forces françaises, avait ordonné la mobilisation de ses troupes et leur entrée immédiate sur notre territoire! « J'en serais d'autant plus étonné, ajouta-t-il, qu'il y a peu de jours, le maréchal de Moltke m'a dit en propres termes que la prolongation du séjour des troupes allemandes en France avait beaucoup d'inconvénients, entre autres celui d'entretenir une irritation qui ne se contiendrait pas à la longue, et qu'il était pressé d'accomplir l'évacuation. » Il m'a paru intéressant de vous rapporter ce propos de M. de Moltke,

qui se rapproche fort des paroles qu'il m'a dites dans ma première conversation avec lui.

J'ai consigné dans ma dépêche l'admiration de Russell pour la vitalité de la France. « Cette facilité avec laquelle votre premier emprunt a été couvert, m'a-t-il dit, et vous avez satisfait à vos engagements, celle avec laquelle, très certainement, vous conclurez le second emprunt est chose merveilleuse et qui dépasse mes prévisions, malgré la bonne opinion que j'avais de votre pays. » Il n'est pas le seul à me tenir ce langage : mais généralement, dans les bouches allemandes, on distingue dans l'accent une certaine amertume!

J'ai dit à Russell qu'après nous être acquittés *avant terme* des deux premiers milliards, nous avions voulu donner un peu de repos au marché financier, et que maintenant nous étions prêts à entamer de nouvelles négociations avec l'Allemagne pour l'acquittement des trois derniers, combiné avec la libération de notre territoire.

Aussitôt après avoir saisi les *mollia fandi tempora,* j'aurai l'honneur de vous écrire. Permettez-moi, en attendant, de vous remercier de nouveau des mots aimables et des encouragements que vous m'adressez. Je serai le plus heureux homme du monde de ne pas trop mal servir les intérêts de mon pays. Adieu, Monsieur le Président, veuillez agréer l'assurance de ma haute et affectueuse considération.

V^TE^ DE GONTAUT-BIRON.

P.-S. — Avez-vous décidément nommé Gabriac à Stockholm? Sa nomination ferait très bon effet ici, parce qu'elle prouverait votre approbation de son attitude à Berlin, attitude qui a été fort goûtée de l'Empereur et de M. de Bismarck.

Je n'en dirais pas autant de quelques autres dont on reparle, mais que je ne crois pas véritables.

CXIII

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Nancy, le 21 avril 1872, 5 h. s.

Pour des motifs que je développerai dans une lettre, il serait nécessaire que M. de Gontaut ne tardât pas davantage à faire auprès du prince de Bismarck la démarche que vous aviez prescrite. Cette démarche est attendue par le chancelier; il ne s'agit pas d'ailleurs de négocier, mais de dire que nous sommes prêts à le faire, en lui demandant ses préférences sur le mode de négociation. Le retour de M. d'Arnim, qui est prochain, n'a rien à voir avec cette démarche, sur laquelle M. de Gontaut n'a pas à consulter M. d'Arnim. M. de Man-

teuffel agit de son côté; mais son action, pour être efficace, ne doit pas être isolée.

St-Vallier.

CXIV

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 22 avril 1872.

Monsieur le Président,

En arrivant avant-hier soir à Nancy, j'ai eu immédiatement une longue entrevue avec M. de Manteuffel que j'ai trouvé animé, comme toujours, des meilleures dispositions. Sachant combien il est sensible aux témoignages d'estime et de confiance qui lui viennent de vous, j'ai commencé par lui dire que vous vouliez connaître son sentiment avant d'agir à Berlin et suivre ses avis dans cette circonstance, comme vous les avez suivis en donnant à M. de Gontaut l'instruction qu'il a malheureusement tardé à exécuter. Je lui ai dit qu'outre ses conseils, nous désirions son concours, et que je venais examiner avec lui dans quelle mesure il pourrait nous le donner, sans nuire à sa position personnelle ou à l'affaire elle-même en éveillant les soupçons jaloux du prince de Bismarck.

Le général a accueilli avec empressement mes communications, a écouté avec reconnaissance les informations que je lui ai données sur votre politique, sur vos intentions, sur les limites dans lesquelles vous entendez reconstituer l'armée française; j'ai eu soin de faire valoir à ses yeux les renseignements que je lui donnais, comme un témoignage de votre confiance dans son caractère et dans sa sympathie; puis, quand je l'ai vu bien disposé, j'ai cherché, de concert avec lui, le meilleur moyen à employer pour aborder avec Berlin la double question à traiter : rassurer sur nos préparatifs militaires, traiter de la libération du territoire par le paiement des trois derniers milliards. Nous sommes convenus alors que je lui adresserais sous forme de lettre particulière et confidentielle une sorte de *pro memoria*, dans lequel je m'étendrais longuement sur la question militaire et où je n'aborderais qu'incidemment la question politique, en m'en excusant sur ce fait qu'elle se trouve étroitement liée à la première, puisque notre volonté de commencer immédiatement à payer les trois milliards est la plus frappante démonstration de nos intentions pacifiques et la sanction, en quelque sorte, de mes renseignements sur la réorganisation purement défensive de l'armée française. Après nous être mis d'accord sur le sens général de ma lettre, nous sommes convenus que je la rédigerais la nuit et que nous aurions une nouvelle conférence, le lendemain matin, pour en arrêter définitivement les termes.

M. de Manteuffel m'a confié, en même temps, que

M. de Bismarck semblait un peu surpris du silence gardé jusqu'ici par M. de Gontaut sur des ouvertures en vue du paiement des trois derniers milliards. Il m'a montré une lettre particulière du chancelier, datée du 17, et exprimant la crainte qu'il n'y ait eu un changement dans vos précédentes intentions; la phrase importante de cette lettre est conçue à peu près en ces termes :

« Vous savez qu'une des choses qui nous a le plus rassurés, depuis trois mois, sur les dispositions du Gouvernement français à notre égard, c'est la communication que vous m'avez donnée confidentiellement de deux lettres particulières de M. le Président de la République à M. de Saint-Vallier, lettres dans lesquelles nous avions trouvé affirmées les deux résolutions les plus importantes à nos yeux : repousser le service obligatoire et l'armement en masse d'une nation turbulente et révolutionnaire, entamer prochainement avec nous des négociations pour le paiement anticipé des trois derniers milliards. Aujourd'hui, des inquiétudes nous viennent sur ces deux points; les journaux disent tous que le Président de la République s'est mis d'accord avec la commission de l'Assemblée pour admettre le système militaire obligatoire; et d'autre part, quoique les échéances de la convention Pouyer-Quertier, du 11 octobre, pour l'acquittement du quatrième demi-milliard aient été devancées, nous ne voyons pas venir les ouvertures auxquelles nous avions lieu de nous attendre, afin de se concerter avec nous sur le mode de paiement des trois derniers milliards, et nous lisons

dans les journaux que le Gouvernement français s'est déterminé à ne pas s'occuper avant plusieurs mois des moyens de payer le reliquat de l'indemnité. Sans éprouver encore de défiance à ce sujet, je regrette ce silence; mais je n'ai pas l'intention de provoquer des explications, et je suis déterminé à attendre les ouvertures de l'ambassadeur de France. »

La lettre du chancelier m'a naturellement amené à expliquer à M. de Manteuffel ce qui s'était passé à ce sujet, c'est-à-dire les instructions que vous aviez envoyées à M. de Gontaut, suivant les conseils du général, et le retard apporté par notre ambassadeur dans l'exécution de ces instructions en raison de l'avis qui lui avait été donné par le comte d'Arnim. M. de Manteuffel m'exprima un vif regret que M. de Gontaut se fût ouvert à M. d'Arnim et lui eût demandé son sentiment sur une démarche qui était, en tout état de cause, un acte de courtoisie et de prévenance envers le chancelier, une affirmation de nos bonnes dispositions, une conséquence de la communication antérieure de vos lettres.

« Comment, m'a-t-il dit, M. de Gontaut n'a-t-il pas compris que M. d'Arnim était la dernière personne à consulter, puisque la démarche avait pour but de demander au chancelier de choisir le négociateur qui lui agréerait le mieux, et devait être désagréable à M. d'Arnim qui voudrait être chargé de cette négociation pour grossir sa situation, qui n'est pas telle à Berlin qu'il pourrait le souhaiter? Il est essentiel, a-t-il ajouté, que M. de Gontaut fasse sans retard cette démarche, qu'il

voie le prince de Bismarck, qu'il lui parle *à lui-même*; il n'a pas à s'en ouvrir avec MM. de Thile, d'Arnim ou tout autre, mais avec le chancelier seul. Des confidences faites à d'autres ne peuvent, avec le caractère de M. de Bismarck, que nuire au succès de l'affaire; pressez M. le Président, puisqu'il a confiance en moi, d'inviter M. de Gontaut à exécuter immédiatement et strictement les ordres qu'il avait reçus. De votre côté, je vous prie de mentionner cette circonstance dans votre lettre, afin que le chancelier sache que le retard qui le surprend n'est pas du fait de M. le Président. »

M. de Manteuffel a ensuite adressé, devant moi, au prince de Bismarck le télégramme suivant :

« M. de Saint-Vallier arrive de Versailles; il a vu le Président, qui demeure fidèle aux intentions annoncées dans ses lettres de janvier et de mars; il n'accepte pas plus que par le passé le service militaire obligatoire, et il désire négocier aussitôt que possible pour le paiement des trois derniers milliards et l'évacuation du sol français. J'ai prié M. de Saint-Vallier de résumer dans une lettre les intéressantes informations qu'il m'a apportées; je vous enverrai confidentiellement copie de cette lettre si vous le jugez convenable. »

En sortant de chez le général, j'ai eu l'honneur de vous envoyer mon premier télégramme du 20 avril, à 7 heures du soir, par le chiffre des Affaires étrangères.

Hier, ma lettre prête, je suis retourné chez M. de Manteuffel; il avait reçu dans la matinée une réponse télégraphique du prince de Bismarck à sa dépêche de

la veille. Cette réponse est conçue à peu près en ces termes :

« Je vous remercie des renseignements satisfaisants que vous m'envoyez; je désire avoir la lettre de M. de Saint-Vallier que vous me promettez, et j'attends les communications de M. de Gontaut. »

Cette dépêche du chancelier m'a déterminé à vous adresser aussitôt mon second télégramme, daté d'hier 21, à 5 heures du soir, dans le but de presser la démarche de M. de Gontaut.

En même temps, je me suis mis d'accord avec M. de Manteuffel sur le texte de ma lettre; nous avons éliminé tout ce qui pouvait offusquer le chancelier, mis en lumière ce qui pouvait lui plaire et l'intéresser. Le général m'a demandé deux copies de ce long exposé, l'une destinée au prince de Bismarck, l'autre au comte de Moltke dont il lui paraît nécessaire de se concilier la puissante influence, en même temps que cette dernière communication conserve à ma lettre un caractère plus militaire que politique, ce qui est essentiel pour ménager toutes les susceptibilités. Les deux copies de mon *pro memoria*, accompagnées de lettres particulières du général, sont parties cette nuit pour Berlin; celle destinée au comte de Moltke doit être placée sous les yeux de l'Empereur Guillaume.

Je crois devoir, Monsieur le Président, vous envoyer une copie de mon travail[1], rédigé au moyen des notes écrites que vous aviez bien voulu me remettre et des

1. Voir cxv.

informations verbales dont vous les aviez accompagnées. Je me suis attaché à faire de cet exposé la suite et la conséquence de vos lettres du 29 janvier et du 4 mars précédemment communiquées; les modifications de forme et de fond apportées à quelques-uns des éclaircissements que j'avais recueillis de votre bouche, sont le résultat des conseils de M. de Manteuffel, préoccupé de présenter les faits sous le jour le plus propre à intéresser le chancelier sans exciter ses ombrages.

Il ne reste plus maintenant qu'à attendre les effets de cette communication; j'aurai l'honneur de vous renseigner sans perdre un moment sur ce que je pourrai apprendre par M. de Manteuffel, et je me permets de vous renouveler ma prière de me faire connaître, aussitôt que vous en serez instruit, la réponse de M. de Bismarck aux ouvertures de M. de Gontaut.

Veuillez agréer, etc.

St-Vallier.

CXV

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. LE GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL

Nancy, le 21 avril 1872.

Excellence,

Comme j'ai eu l'honneur de vous en faire part, les bruits répandus, par certains journaux anglais, sur des

complications survenues dans les rapports de l'Allemagne et de la France m'ont causé des inquiétudes que j'ai voulu éclaircir en allant m'entretenir, à Versailles, avec M. le Président de la République. Je suis heureux d'avoir fait ce voyage, qui m'a permis de recueillir, de la bouche de M. Thiers, des informations rassurantes sur les deux points qui me préoccupaient : les conditions de réorganisation de notre armée, l'acquittement des trois derniers milliards en vue de la libération du territoire.

Je tiens, Excellence, à ne pas vous laisser ignorer les éclaircissements qui m'ont été donnés; la bienveillance de vos dispositions envers moi m'y encourage; d'ailleurs, vous y trouverez le complément des renseignements contenus dans les deux lettres particulières que m'avait adressées M. Thiers, le 29 janvier et le 4 mars, lettres que j'ai eu l'honneur de placer sous vos yeux à titre confidentiel. J'attache du prix à vous faire connaître également mes nouvelles informations, parce qu'elles sont un témoignage de la fermeté et de la constance avec lesquelles le Président maintient et entend faire prévaloir les vues sages et pacifiques qu'il n'a cessé d'exprimer, depuis qu'il exerce le pouvoir suprême.

Je commencerai, si Votre Excellence le permet, par réfuter en quelques mots les assertions mensongères des journaux français et étrangers sur la réorganisation de notre armée, et j'y joindrai quelques chiffres qui m'ont été donnés par M. le Président.

M. Thiers m'a déclaré tout d'abord et avec la plus

grande netteté, qu'il n'accepterait jamais le service obligatoire qu'une partie de la Chambre voudrait lui imposer, le regardant comme incompatible avec le caractère de la nation et comme dangereux au point de vue de la sécurité intérieure, puisqu'il constituerait l'armement de toute la population et rétablirait, sur des bases plus étendues et plus périlleuses, la garde nationale que l'on a dû dissoudre récemment comme un élément de désordre.

Le Président veut une armée de *métier*, une armée exercée et disciplinée, ayant le goût et les traditions du service. Pour obtenir ce résultat, ce n'est pas le nombre mais la qualité qu'il faut rechercher; il veut la loi de 1832 résolument et fermement appliquée, et il est *certain* de l'obtenir. Il est faux qu'il y ait eu accord entre lui et la commission de la Chambre sur le principe du service obligatoire; faux, qu'il ait fait aucune concession aux idées mal réfléchies, dominantes dans cette commission. Il est assuré d'arriver, par la discussion, à démontrer à la Chambre l'impraticabilité du projet de la Commission, qu'il fera modifier et amender, jusqu'à ce qu'il l'ait amené à n'être plus que la loi de 1832 avec quelques légères différences sur des points spéciaux.

Or la loi de 1832 n'est certes pas une loi de guerre, c'est une loi de bonne organisation intérieure, puisqu'elle limite à quatre cent mille hommes l'effectif total de l'armée, ce qui n'est pas exagéré avec la population et les besoins de la France; voici du reste le décompte exact de nos forces, lorsqu'elles seront entièrement réorganisées d'après les idées du Président.

1° *Infanterie*

Il y avait sous l'Empire :

106 régiments d'infanterie;
la garde impériale, troupe d'élite;

30 bataillons de chasseurs à pied, évalués à 10 régiments.

9 régiments de troupes africaines.

On a créé pendant la guerre 20 régiments dits provisoires, qui ont remplacé la garde, et qui constituent la seule modification à l'état antérieur de l'infanterie.

Nous constituons en effet 145 régiments d'infanterie, qui se décomposent ainsi :

106 anciens régiments;

20 nouveaux régiments, créés pendant la guerre sous le nom de provisoires et aujourd'hui classés dans l'armée avec leurs numéros définitifs, en remplacement de l'ancienne garde impériale actuellement supprimée;

10 régiments de chasseurs à pied, qui ne sont pas augmentés, mais enrégimentés;

9 régiments algériens, laissés tels qu'ils étaient sous l'Empire et destinés à demeurer en Afrique, leur présence en France ayant été reconnue mauvaise pour la discipline de l'armée; ces 9 régiments se décomposent ainsi :

4 régiments de zouaves;
3 — de turcos;
1 — étranger;
1 — de zéphyrs (compagnies de discipline) composé de 3 bataillons.

Total général : 145 régiments d'infanterie.

2° *Cavalerie*

La cavalerie est restée à 63 régiments, comme elle était avant la guerre; les troupes auxiliaires de cette arme, créées pendant la campagne, ont été dissoutes.

3° *Artillerie*

Notre infériorité, frappante au point de vue de l'artillerie, nous a obligés, pendant la guerre, à créer un certain nombre de batteries nouvelles que les 22 anciens régiments d'artillerie ne pourraient plus contenir; on va donc être forcé d'augmenter le nombre des régiments d'artillerie pour encadrer les nouvelles batteries existantes; on ne possédait du reste, avant la guerre, que deux pièces de canon par mille hommes, et l'on voudrait porter cette proportion à trois par mille hommes, ce qui n'a rien d'exagéré, si l'on considère les nouvelles dispositions prises à ce sujet dans toutes les armées européennes.

4° *Gendarmerie*

La seule augmentation considérable de notre nouvel état militaire s'applique à la gendarmerie de province et à la garde républicaine de Paris, ancienne garde mu-

nicipale; ce dernier corps a été porté de 6.000 hommes à 13.000. C'est là une nécessité de bon ordre intérieur, et le Président est convaincu que toutes les puissances doivent approuver les mesures prises à cet égard pour réprimer le désordre et pour combattre l'Internationale et la Commune, puisque ces plaies sociales s'attaquent également à tous les pays et que les dispositions prises pour les réduire en France rendent, en même temps, service aux autres États de l'Europe.

Ces troupes de police, gendarmerie et garde républicaine, sont d'un entretien beaucoup plus coûteux que le reste de l'armée : en l'état actuel, un simple soldat de la ligne ne coûte guère plus de cinq cents francs par an; un gendarme de Paris coûte près de quinze cents francs. Aussi, sur les soixante-quinze millions de francs que le Gouvernement a dû faire voter par la Chambre pour le budget de la guerre, en sus des chiffres habituels de ce budget, les nouveaux effectifs de gendarmerie de la province et de la capitale absorbent vingt-cinq millions. Les cinquante autres millions sont en majeure partie affectés à la refonte de notre matériel, pris ou détruit pendant la guerre étrangère et pendant la guerre de la Commune. Il y a lieu de remarquer aussi que nos soldats nous coûtent plus cher que par le passé; nous voulons leur donner plus de confortable, afin de leur inspirer davantage le goût du métier, et les rendre moins aptes à se laisser séduire par les doctrines des ennemis de l'ordre social.

En résumé, on entend se servir uniquement de la loi de 1832, de l'effectif de cette époque, mais sérieu-

sement entretenu, en évitant de le laisser tomber au-dessous des proportions votées, comme on le faisait quand on avait à couvrir des expéditions de Chine ou du Mexique; on fait des fusils parce qu'on a perdu les deux tiers de ceux que l'on possédait, et que l'on en avait du reste bien peu, puisque l'Empire a fait la guerre avec huit cent mille fusils seulement dans les magasins; on cherche à réparer les dommages de la guerre, à remettre sur un pied normal et convenable les remontes de la cavalerie, que le Gouvernement impérial laissait tomber pour payer des entreprises lointaines; en un mot, on s'efforce de substituer l'ordre au désordre, une bonne administration à une mauvaise.

Voilà le vrai et rien de plus.

Quant au compte de liquidation, il est destiné à couvrir les dépenses du Génie. Or non seulement il faut remplacer Metz et Strasbourg, mais il faut transporter tous nos magasins et nos arsenaux sur la Loire, depuis que nous avons perdu la frontière qui les couvrait.

Notre effectif total est d'environ quatre cent mille hommes, sur lesquels il y a quatre-vingt-quatre mille hommes en Algérie depuis la dernière insurrection; ces quatre-vingt-quatre mille hommes se composent de trente-quatre mille hommes de troupes spéciales à l'Afrique, destinées à y toujours demeurer (zouaves, turcos, etc.), puis de cinquante mille hommes envoyés de France et qu'il faut y laisser pour le moment.

Restent donc environ trois cent quinze mille hommes en France, sur lesquels il y a près de cinquante mille non-valeurs, c'est-à-dire en premier lieu vingt mille

hommes à peu près : musiciens, ouvriers d'administration, comptables, individus affectés à des services sédentaires et spéciaux; puis plus de trente mille blessés, qualifiés *congés de convalescence,* qui, maintenus dans les cadres par tolérance et humanité, en sortent successivement comme *pensionnaires* au fur et à mesure que l'on peut régler leur situation.

Voilà, Excellence, dans sa plus rigoureuse exactitude l'état présent de notre armée; j'ai tenu à vous le faire connaître confidentiellement; je dois ajouter que le Président est déterminé à n'y apporter aucune autre extension; il veut résolument la paix, et il ne lui faut qu'un état défensif, ce qu'il cherche à réaliser. Mais il veut aussi l'ordre intérieur, et pour cela il faut que cette armée, peu nombreuse mais solide, soit fortement organisée; c'est le but auquel M. Thiers s'est attaché et auquel il est résolu de consacrer les jours que Dieu lui laissera. Il n'a jamais varié à ce sujet; il l'a dit au prince de Bismarck dès la signature de la paix, il l'a répété depuis dans toutes les occasions, il le répète aujourd'hui; il regarde une paix prolongée comme nécessaire à la France, mais il faut que cette paix soit combinée avec une sécurité intérieure, de nature à inspirer confiance au dedans et au dehors.

Les adversaires de notre Gouvernement lui objectent qu'il est provisoire, qu'il peut disparaître, soit devant un vote hostile de l'Assemblée, soit devant des troubles suscités par les partis. Ce danger n'est pas à craindre : l'Assemblée est divisée en fractions dont aucune n'est assez forte pour prendre et exercer le pouvoir; elles le

savent et sont toutes, sans exception, convaincues de la nécessité de garder le Gouvernement actuel. Elles peuvent le combattre, le taquiner plutôt sur les petites questions; elles ne le font pas dans les grandes affaires. Voyez par exemple les budgets, votés tous sans exception à l'unanimité, moins deux ou trois voix. Il en sera de même de toutes les questions fondamentales; M. Thiers ne s'appuie, ni sur la droite ni sur la gauche, mais sur toutes deux également, se servant de l'une pour maintenir l'autre dans les limites de la sagesse et sachant les grouper et les réunir quand il y a nécessité. On peut donc avoir confiance dans la durée du Gouvernement, comme on peut être assuré de ses résolutions fermement pacifiques.

Le Président est âgé; mais, grâce à Dieu, sa santé est bonne, et il est déterminé à ne pas quitter le pouvoir, malgré ses tracas ou ses fatigues. La grandeur du but qu'il poursuit, l'énergie de son patriotisme lui donneront le courage de supporter tous les ennuis, toutes les difficultés.

Il me reste, pour démontrer plus clairement encore les résolutions pacifiques du Président, à dire quelques mots à Votre Excellence de son ferme désir de commencer immédiatement le paiement des trois derniers milliards, et d'obtenir par contre la libération du territoire. N'est-il pas évident que, si nous avions des arrière-pensées belliqueuses, nous garderions précieusement les sommes immenses qui constituent le reliquat de l'indemnité, puisque les traités nous donnent deux années pour nous exécuter? Au lieu de cela, nous vou-

lons payer et commencer les paiements dès qu'on le voudra à Berlin. Le Président a suivi, à cet égard, le conseil que je lui avais donné d'attendre le moment actuel pour n'aborder cette question qu'après entière exécution de la convention Pouyer-Quertier d'octobre dernier. Il s'en est entretenu avec M. d'Arnim avant le départ de cet ambassadeur, qui lui avait dit qu'il serait absent trois semaines et qu'à son retour il serait prêt à négocier. Or M. d'Arnim est absent depuis sept semaines et ne revient pas; le Président a invité M. de Gontaut à voir le prince de Bismarck et à lui déclarer que nous sommes prêts, en lui demandant ses convenances et ses préférences sur le mode de négociation à employer, soit par une *persona grata* à envoyer à Berlin et dont le choix serait laissé au prince chancelier, soit par notre ambassadeur, soit par M. le comte d'Arnim. M. Thiers a écrit dans ce sens à M. de Gontaut; mais notre ambassadeur a eu l'idée, avant de faire auprès du prince chancelier la démarche qui lui était prescrite, de consulter le comte d'Arnim sur son opportunité. Le comte d'Arnim lui a conseillé de ne pas se presser et d'attendre, pour aborder la question avec le prince de Bismarck, qu'il fût lui-même de retour à Paris.

A mes yeux, ce retard est fâcheux, et je crois qu'il y aurait lieu d'inviter de nouveau M. de Gontaut à demander ses préférences au prince. Il ne s'agit pas, en effet, d'aborder une négociation, mais simplement de dire que nous sommes prêts à négocier, et que nous voulons le faire dans la forme et par la voie qui con-

viendront le mieux au prince de Bismarck; suivant moi, c'est un témoignage d'empressement et de déférence que nous voulons donner au prince chancelier, qui ne peut qu'être sensible à ce bon procédé.

Votre Excellence comprendra que je n'aborde pas le détail des propositions que nous comptons soumettre au Cabinet de Berlin; ma réserve m'est dictée par la résolution que vous m'avez fait connaître souvent de ne pas traiter les questions politiques. Je dois même m'excuser près de vous si j'ai dû aborder, dans la seconde partie de cette lettre, des matières politiques; mais vous voudrez bien remarquer qu'elles sont étroitement liées aux affaires militaires. Je suis donc entré dans des détails un peu étrangers aux sujets que nous traitons habituellement; mais, je le répète, les deux questions sont connexes et, d'ailleurs, les lettres du Président que je vous ai communiquées ces mois derniers, les embrassaient également toutes deux.

Tel est, Excellence, l'état des choses; il se résume en deux mots :

1° Ferme et inébranlable résolution du Président de ne pas accepter le service obligatoire, conformément aux déclarations contenues dans ses lettres du 29 janvier et du 4 mars.

2° Volonté arrêtée du Président d'ouvrir, dès qu'on le voudra à Berlin, des négociations pour le paiement des trois derniers milliards et l'évacuation du territoire.

Veuillez me pardonner les développements dans lesquels j'ai dû entrer; vous m'avez trop appris à compter sur votre bienveillance pour que je ne compte pas sur

l'indulgence avec laquelle vous lirez ce long exposé sincère et confidentiel.

Veuillez agréer, Excellence, l'assurance de ma plus haute considération.

St-Vallier.

CXVI

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 23 avril 1872.

Monsieur le Président,

Je crois devoir compléter ma longue lettre d'hier en vous faisant connaître les informations que vient de me donner à l'instant M. de Manteuffel. On lui télégraphie de Berlin que son télégramme du 20 au chancelier (télégramme dont je vous ai envoyé hier le texte), renfermant les informations dont je venais de lui faire part touchant vos résolutions pacifiques et votre ferme volonté de payer le plus promptement possible les trois milliards, que ce télégramme, dis-je, a extrêmement satisfait le prince de Bismarck, qui a aussitôt invité M. d'Arnim à ne plus retarder d'un jour son départ. On ajoute que l'ambassadeur allemand doit arriver aujourd'hui même à Paris.

Je vous envoie le billet par lequel M. de Manteuffel m'a annoncé, hier, le départ de ses communications pour Berlin.

Veuillez agréer, etc.

S^T-VALLIER.

CXVII

M. LE GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL A M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER

Nancy, le 22 avril 1872.

EXCELLENCE,

J'ai reçu votre lettre importante et intéressante d'hier, et j'admire la puissance de votre faculté de travail.

En vous remerciant bien sincèrement de la confiance que vous me montrez par votre lettre, je vous informe que mes expéditions partent ce soir.

E. MANTEUFFEL.

CXVIII

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. DE RÉMUSAT

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Berlin, le 23 avril 1872.

J'ai reçu votre télégramme de hier matin 22 avril. J'irai voir très prochainement M. Delbrück.

Le comte d'Arnim est souffrant. Il est donc probable que son départ est encore retardé.

Vte DE GONTAUT-BIRON.

CXIX

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. DE RÉMUSAT

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Berlin, le 23 avril 1872, 5 h. 10′ s.

J'ai vu aujourd'hui M. Delbrück; il doit me ménager prochainement un entretien avec le chancelier. Comme il ne m'a pas paru disposé à traiter lui-même à fond

la grande affaire, je ne suis pas entré dans la voie des explications.

Sur notre convention postale, j'ai trouvé M. Delbrück dans les bonnes dispositions que je vous ai déjà signalées. Il n'a pu me dire le jour du départ de M. d'Arnim; mais il a démenti très positivement le bruit que la cause de ses retards se rattachait aux délibérations de l'Assemblée nationale sur cette convention.

V^TE DE GONTAUT-BIRON.

CXX

M. THIERS A M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON

Versailles, le 24 avril 1872.

MON CHER MONSIEUR DE GONTAUT,

Si pour satisfaire M. de Bismarck il y avait utilité à montrer la lettre ci-jointe[1], vous le feriez; mais n'en laissez pas prendre copie. On ne laisse de telles pièces que dans vos mains. Vous diriez que vous faites déjà une grande indiscrétion en montrant la lettre, mais que

1. Voir CXXI.

vous ne pouvez en laisser copie à personne. J'ajoute que je crois venu le moment de parler et d'agir.

A vous de cœur.

A. THIERS.

On me gronde parce que je travaille.

CXXI

M. THIERS A M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON

Versailles, le 24 avril 1872.

MON CHER MONSIEUR DE GONTAUT,

Me voilà pour quelques jours condamné au silence, même au repos, ce qui retarde un peu les affaires, mais n'a aucune conséquence sérieuse imaginable : je ne suis ni mort, ni mourant, ni destiné à mourir de cette fois-ci.

On me dit que M. de Bismarck a eu du déplaisir de deux choses :

1° Un retard dans la négociation ayant pour but l'acquittement des trois milliards et l'évacuation du territoire;

2° Un accord de moi avec la Commission dite de l'armée, sur le principe du service obligatoire.

Je n'ai différé que parce que j'attendais le retour de M. d'Arnim. Quant à moi, je suis tout décidé à traiter sur-le-champ pour l'acquittement des trois milliards, aussi prompt que le permettra le marché européen, *convoqué* et *engagé tout entier,* d'après la forme que M. de Bismarck préférera et avec les personnes qui lui agréeront. La condition naturelle sera l'évacuation du territoire, seule baguette magique avec laquelle je puisse obtenir le vote d'une Assemblée nationale.

Quant aux détails d'exécution, ils seront réglés dans la négociation.

Quant à la question de l'armée, je suis pour une armée de *métier* et contre *toute armée révolutionnaire,* impropre à la guerre du dedans autant qu'à celle du dehors. Je serai peut-être obligé à des concessions de mots, mais je ne ferai aucune concession de choses. Quiconque a eu affaire aux hommes, sait qu'on y est souvent obligé, même avec les convictions les plus fermes et les plus sincères.

Voilà ma pensée la plus entière sur ces choses si importantes. Je dois en ajouter une autre : c'est la paix la plus longue qui se pourra en Europe.

Adieu, et tout à vous.

A. THIERS.

CXXII

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. DE RÉMUSAT

Berlin, le 24 avril 1872.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le mander par le télégraphe[1], j'ai vu hier M. Delbrück. Après m'être entendu de quelques affaires secondaires, dont Votre Excellence trouvera le compte rendu dans des dépêches séparées, je lui ai parlé des bruits absurdes colportés dernièrement par la presse anglaise, et qui, malheureusement, avaient trouvé créance au point de troubler assez sérieusement l'opinion publique. « En rapprochant, lui ai-je dit, cette perturbation de l'opinion, des oscillations, ou plutôt de la dépréciation dont avaient souffert les fonds publics, je croyais qu'il y fallait voir autre chose que des incidents de spéculation. Il est évident que tout le monde se préoccupe de l'anticipation des paiements de notre indemnité; chacun s'attend à un emprunt, chacun s'y prépare; mais nous ne pouvons rien décider avant de savoir si l'Allemagne est disposée à entrer en pourparlers avec nous. Je crois donc qu'il est temps d'en causer.

Vous le savez, nous ne perdons pas de vue ce double

1. Voir CXIX.

but : payer et libérer notre territoire. Je voudrais voir le prince de Bismarck et m'entretenir avec lui. Il est bon de savoir si son désir est de traiter maintenant ou d'ajourner. Or, ajourner signifie un retard de cinq ou six mois. La morte saison commence dans quelques semaines pour les grandes affaires de banque et de finance, et nous ne pourrons reprendre la question qu'à l'automne. J'aimerais à connaître ce qu'en pense le chancelier, et je vous serais obligé de lui faire savoir que je désirerais m'entretenir avec lui d'ici à quelques jours. »

M. Delbrück m'a écouté avec attention, mais comme un homme qui n'était évidemment pas préparé à un entretien de cette nature. Ainsi que le sait Votre Excellence, il a toute la confiance du chancelier qui lui abandonne la direction d'un grand nombre d'affaires; mais en traversant tous les grades de la hiérarchie bureaucratique prussienne, il a pris des habitudes de réserve, et il ne s'engage jamais sur une question, à moins qu'il n'ait mission formelle de la traiter. Son esprit juste et précis a très vite saisi les considérations que je lui exposais, et il m'a dit avec un certain empressement : « Vous avez raison, il peut être utile que vous ayez un entretien avec le chancelier, et je vais le demander pour vous. »

De mon côté, je n'ai manifesté aucune hâte; et, comme je ne voyais pas mon interlocuteur disposé à donner la réplique aux arguments que je pouvais lui présenter sur la question principale, je n'ai pas insisté, et nous avons échangé seulement quelques mots, en

terminant, au sujet de la convention postale. Je lui ai dit que le projet de loi destiné à l'approuver serait discuté prochainement à l'Assemblée, et que même vous aviez évité de faire connaître jusqu'ici le délai que l'Allemagne nous avait offert pour la ratification et la mise en vigueur de cet acte. Il m'a dit que rien ne pressait sous ce rapport, et que son Gouvernement acceptait pleinement la date du 15 mai. « Parmi les mille bruits qui ont couru, ai-je ajouté et sans paraître y attacher la moindre importance, on a prétendu que M. le comte d'Arnim était retenu ici jusqu'après le vote de l'Assemblée nationale. » M. Delbrück s'est récrié sur l'absurdité de ces rumeurs. Il n'avait pas vu lui-même M. le comte d'Arnim depuis quelques jours, mais rien ne l'autorisait à supposer que son retour à Paris ne fût pas prochain.

Ainsi que le voit Votre Excellence, dans cet entretien préliminaire nous avons à peine effleuré les questions pendantes. Aucune parole de M. Delbrück n'étant de nature à m'ouvrir la voie des explications, je n'ai pas jugé opportun de m'y engager. La perspective de voir M. de Bismarck dans quelques jours me suffit. Je constate un apaisement marqué des appréhensions qu'avaient fait naître dans l'opinion publique les bruits de divergence entre l'Allemagne et la France. Les organes officieux et les intermédiaires ordinaires du Gouvernement se sont tous associés à ces démentis.

J'ai vu, aujourd'hui, un membre du Conseil fédéral, d'ordinaire très prudent et très réservé. Cependant le cours de l'entretien l'a amené à parler de notre libé-

ration. Il m'a dit que les personnes appelées à donner des avis financiers au Gouvernement allemand seraient certainement favorables à l'idée d'un appel immédiat aux capitaux européens. Jusqu'ici le Conseil fédéral n'a pas été saisi de la question par le chancelier, et ses collègues les ministres allemands supposent qu'il se recueille avant de fixer sa pensée sur la conduite à tenir. Il se pourrait que cette incertitude dans les dispositions à prendre ait retardé le départ du comte d'Arnim, et qu'elle retarde également l'entretien que je lui ai fait demander.

Agréez, etc.

V^TE DE GONTAUT-BIRON.

N. B. — Je crois bien comprendre que la libération complète de notre territoire sera la grosse difficulté de la négociation.

G.-B.

CXXIII

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. DE RÉMUSAT

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Berlin, le 25 avril 1872, 11 h. 46′ s.

J'ai vu tout à l'heure le comte d'Arnim. Il est venu m'annoncer son départ pour après-demain. Il m'a ré-

pété, avec beaucoup d'insistance, que les affaires de la France n'étaient pour rien dans la prolongation de son séjour à Berlin. Il se dit prêt à écouter les propositions sérieuses que M. Thiers aurait à faire, et disposé à traiter dès à présent; il regrette et flétrit tous les bruits absurdes et sans aucun fondement mis en circulation par la presse anglaise; il croit cependant que les inquiétudes à propos de la réorganisation existent réellement dans le public. J'ai cherché à lui démontrer que ces inquiétudes ne pouvaient, pas plus que nos prétendues velléités de guerre, résister à un examen sérieux. J'ai dit les mêmes choses, hier, au comte de Moltke, avec qui j'ai eu un entretien qui m'a laissé une impression satisfaisante. M. d'Arnim se défend, au reste, de toute intention d'adresser à notre Gouvernement, au sujet des armements, la moindre représentation.

Le prince de Bismarck serait souffrant, au dire du comte d'Arnim. Je n'ai pas encore de réponse à la demande d'entrevue que j'ai faite au chancelier; je ne serais pas étonné qu'il évitât de me voir, surtout avant le départ du comte d'Arnim.

J'enverrai une dépêche par le prochain courrier.

V^TE^ DE GONTAUT-BIRON.

CXXIV

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. DE RÉMUSAT

Berlin, le 26 avril 1872.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai vu, hier, M. le comte d'Arnim, ainsi que je vous l'ai mandé par le télégraphe. Il venait m'annoncer son départ pour demain samedi. Je lui ai demandé dans quelles dispositions il retournait en France, s'il emportait des instructions de son Gouvernement pour traiter maintenant l'affaire dont nous nous étions entretenus, ou si le prince de Bismarck préférait ajourner la négociation. Sa réponse a été la reproduction, à peu près exacte, de celle qu'il m'avait faite, il y a quinze jours, avec une nuance d'affirmation plus accentuée : il est prêt à entamer, dès à présent, des pourparlers sérieux sur des propositions sérieuses. « Si telle est votre disposition, lui ai-je dit, sans connaître la teneur des propositions qui vous seront faites par M. Thiers, je suis certain qu'elles seront très sérieuses. Je crois, pour ma part, qu'il y a avantage pour tout le monde à traiter maintenant, et à prouver par là l'inanité et l'absurdité de tous les bruits mis en circulation par les journaux anglais, non moins qu'à fixer le marché financier. »

Il n'a pas contesté cette assertion. De même qu'à

notre précédent entretien, il m'a parlé des appréhensions répandues dans le public sur notre réorganisation militaire, prenant soin d'observer qu'il me transmettait les impressions du public, et nullement ses préoccupations personnelles. Je lui ai répondu comme je l'avais fait déjà, mais en précisant et en complétant mes réponses au moyen des données officielles que M. le Président de la République avait bien voulu m'adresser.

« Nous sommes bien obligés, lui ai-je dit, de refaire notre armée; car, apparemment, la France, pas plus qu'une autre puissance, ne peut se passer d'armée. » Il savait, aussi bien que personne, combien peu cette réorganisation était avancée et qu'elle n'offrait rien qui fût de nature à inquiéter l'Europe. « Incessamment, la loi sur l'armée va être discutée par l'Assemblée nationale. J'ignore absolument si on se prononcera pour ou contre le service obligatoire; mais ce que fait en ce moment M. Thiers, c'est d'organiser l'armée sur un pied qu'il considère, depuis de longues années, comme le pied de paix de la France. Le résultat sera de nous donner un effectif de quatre cent mille hommes, et sur le pied de guerre le plus complet, de sept cent mille hommes. Il n'y a là rien que de modeste auprès d'un système qui vous permet de mettre en ligne un million deux cent mille combattants, rien qui puisse motiver de votre part des inquiétudes tant soit peu sérieuses. Aussi, les articles des journaux anglais, qui ont causé un émoi général, ont été inspirés par des gens bien mal informés, ou dans des desseins où la politique n'entre pour rien.

— Vous avez raison, m'a répondu M. d'Arnim. Au fond de tout cela, il y a purement et simplement des spéculations de Bourse. » Nous sommes tombés d'accord sur la réprobation que méritaient de pareilles manœuvres, dont l'effet ordinaire était de désorienter l'opinion publique et, en même temps, d'augmenter les causes d'irritation et de désaccord qui subsistent entre la France et l'Allemagne, alors que nos deux Gouvernements tendaient l'un et l'autre à les effacer. Nous avons tous deux regretté que les poursuites judiciaires entamées à l'occasion de faits de ce genre échouassent, la plupart du temps, contre la difficulté de saisir le corps du délit. La découverte et la punition des auteurs de ces mensonges importeraient grandement à la moralité publique.

Je suis revenu à deux reprises sur les chiffres que j'avais donnés à M. d'Arnim, concernant notre effectif, et j'y ai ajouté d'autres éclaircissements, également rassurants, sur les dépenses très modérées qu'entraînait la perte de notre matériel et de nos places fortes de l'Est. Sur son observation, qu'il n'avait mission d'entamer aucune discussion sur cet objet, et qu'il n'aurait à en faire l'objet d'aucune communication officielle au Gouvernement français, je lui ai répondu que, tout en le comprenant bien ainsi, j'étais bien aise d'aller moi-même au-devant des objections possibles, et que dans ma conviction M. Thiers était tout prêt également à ne rien lui cacher de ce qui serait de nature à dissiper les préoccupations que le Gouvernement allemand pourrait éprouver sur ce point.

En me quittant, M. le comte d'Arnim m'a répété avec insistance, que les affaires de France n'étaient pour rien dans l'ajournement de son départ. « J'espère, a-t-il ajouté, que vous avez bien voulu le mander à votre Gouvernement. » Je lui ai cité les propres termes du compte rendu que je vous avais adressé, de notre dernier entretien, et il s'en est montré satisfait.

Agréez, etc.

V^TE DE GONTAUT-BIRON.

CXXV

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. THIERS

Berlin, le 27 avril 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Avant-hier, j'ai longuement causé avec M. le maréchal de Moltke. C'est une bonne fortune, trop rare à Berlin, de pouvoir s'entretenir avec un homme politique. Si cette dernière expression ne s'applique pas très exactement à ce grand homme de guerre, du moins sa personnalité est assez importante pour que toute conversation avec lui ait un intérêt et une valeur plus qu'ordinaires. A peine rentré chez moi, j'ai mis l'entretien par écrit, sans en rien retrancher, et je crois

devoir vous en envoyer une copie que vous trouverez ci-jointe.

Ce matin, j'ai reçu les deux petits mots[1] que vous avez bien voulu m'écrire malgré votre état de souffrance, ainsi qu'une longue lettre de M. de Rémusat. Je suis heureux de savoir que vous ne vous sentiez pas mourant, et que vous soyez décidé à ne pas mourir de cette fois. Continuez à vivre : notre pays a besoin de vous, et vos amis, au nombre desquels votre *ange gardien* vous demande l'autorisation de se placer, ne le réclament pas moins vivement que la France.

Je viens d'expédier un télégramme pour vous rendre compte d'un nouvel entretien que j'ai eu, il y a dix minutes, avec M. Delbrück. Si je ne m'abuse, mes dépêches de toutes natures vous tiennent très exactement au courant de la situation. Vous savez donc que j'ai été aussi loin qu'il m'a paru utile et prudent d'aller, avant de me trouver face à face avec M. de Bismarck. Il est évident que le chancelier ne veut pas me voir encore, et je ne crois pas sage de forcer sa porte. Vous avez la bonté de vous en rapporter à moi; votre confiance m'encourage. Par nature, je suis défiant de moi-même; si ce n'est pas une vertu, ce n'est pas non plus un vice. Ne pouvant causer avec M. de Bismarck, j'ai saisi les occasions de m'expliquer, *dans une certaine mesure,* avec des hommes considérables qui très certainement lui rapportent mes paroles. Vous pouvez vous en assurer d'après mes entretiens avec M. Delbrück, avec

1. Voir CXXI.

M. d'Arnim, avec M. de Moltke. Si j'en ai le temps aujourd'hui, j'enverrai à M. de Rémusat le récit de ma dernière conversation avec M. d'Arnim, dont je lui ai déjà transmis un abrégé fidèle dans mon télégramme du 25 courant au soir[1]. M. d'Arnim partira ce soir ou demain matin, et il sera probablement à Paris lundi. Vous aurez par lui, je suppose, le mot de l'énigme.

Il est de mon devoir de vous confier que votre lettre du 18[2] m'a paru si nette, si claire, si sincère, que j'ai pris sur moi, sans vous consulter, de la lire (seulement la lire) à trois personnes : à un aide de camp du Roi, au grand chambellan, qui est *ami intime* du Roi, et à l'ambassadeur d'Autriche. A l'égard des deux premiers, voyant souvent le Roi et jouissant de sa confiance, j'ai pensé qu'il était très utile de faire arriver à Sa Majesté, par une voie toute confidentielle et presque privée, vos affirmations sur la paix et vos explications sur la réorganisation militaire. Enfin, l'ambassadeur d'Autriche étant venu me voir avec le désir de connaître ce qu'il y avait de fondé dans ces prétendus armements, je lui ai donné également lecture d'une partie de votre lettre. Tous les trois en ont été touchés, et ils ont été frappés, très frappés de la netteté de vos explications et de l'accent de sincérité avec lesquel elles étaient données. Le grand chambellan m'a dit : « Le Roi est trop sage et trop clairvoyant pour attacher de l'importance à tous ces bruits répandus et pour s'inquiéter de votre organisation militaire. »

1. Voir CXXIII.
2. Voir CX.

Je me réserve de lire également les principaux passages de votre lettre au chancelier lui-même, si je le vois et si le tour de la conversation semble m'en démontrer l'utilité. J'en dis autant pour votre petit mot du 24. J'espère que vous ne me blâmerez pas. Je me porte fort pour vous, sans hésiter, assuré que je suis de votre sincérité, et certain que l'avenir me prouvera que je ne me suis pas trop avancé.

Il est évident que les hommes d'État allemands ne peuvent se défendre de plusieurs préoccupations : quant au présent, de l'adoption du service obligatoire par la France, et de l'avenir réservé à notre pays. En somme, bien qu'ils vous accusent de trop parler de l'armée, ils ont confiance en vous, et ils souhaitent vivement la conservation du pouvoir entre vos mains. Mais ils s'inquiètent de l'avenir, dans telles ou telles éventualités imprévues ou prévues. Ils redoutent Gambetta; en particulier, ils sont étonnés de la présence du maire du Havre à la réunion où le tribun a prononcé son dernier discours. Ils voudraient une sorte de désaveu, de la part de votre Gouvernement, aux allusions qu'il a faites, en plusieurs circonstances, de son accord avec lui, etc., etc. Je cherche à les rassurer; je leur prouve que le progrès marqué de l'apaisement des esprits raffermit de plus en plus votre situation et enlève aux hommes de désordre les chances de recueillir un jour le pouvoir.

Quant à un désaveu de la part du Gouvernement au sujet des discours de M. Gambetta (on n'a eu connaissance qu'hier soir des explications de M. Victor Le-

franc), je leur demande sur quoi il pourrait porter? M. Gambetta n'a de liens d'aucune espèce avec le Gouvernement. Celui-ci ne peut aucunement porter la responsabilité du discours de l'orateur de l'opposition : ses doctrines sont absolument opposées aux siennes. Les ménagements employés par M. Gambetta dans son langage, à l'égard du Gouvernement, sont évidemment calculés pour faire croire à la France, très disposée à s'épouvanter de voir tomber le pouvoir entre ses mains, qu'il y a peu de différence au fond entre les doctrines de M. Thiers et les siennes propres. D'ailleurs on se trompe, ici, quand on attache autant d'importance à M. Gambetta et à ses discours. Si la presse ne s'empressait (bien malheureusement) de les reproduire, leur écho dépasserait à peine les murs de la salle où ils sont prononcés. On ne veut pas de M. Gambetta, et si les doctrines avancées qu'il représente trouvent faveur sur quelques points du pays, en particulier auprès d'une petite quantité de fanatiques, dans un certain nombre de villes, en somme la France les répudie.

Je crois que ces explications produisent une impression favorable.

Le courrier anglais qui emporte ma lettre va partir : il faut m'arrêter.

Permettez-moi, etc.

Vte DE GONTAUT-BIRON.

CXXVI

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 3 mai 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

L'état de ma santé, qui a été mauvais la plus grande partie de l'hiver, m'oblige à passer plusieurs jours à Paris pour y avoir des consultations de médecins; j'aurais même dû m'en préoccuper plus tôt, et M. de Rémusat avait bien voulu me donner l'autorisation nécessaire. Cependant j'ai tenu à demeurer ici, tant qu'il y a eu possibilité d'attendre une communication de M. de Bismarck à M. de Manteuffel, en réponse aux ouvertures toutes confidentielles que j'avais faites au général d'après vos instructions, et qu'il avait transmises.

Aujourd'hui, M. de Manteuffel sait par les lettres qu'il a reçues, que le chancelier, qui lui a adressé un remerciement général, bornera là, en ce qui le concerne, ses communications, et suivra la négociation, soit par l'entremise de M. de Gontaut, soit par celle de M. d'Arnim.

Dans ces circonstances et de l'avis du général, il n'y a aucun inconvénient à ce que je m'absente de Nancy pendant une semaine, en laissant les affaires à mon excellent secrétaire de Légation, M. de Pontoi-Pont-

carré, qui a su se faire une position exceptionnelle au Quartier général.

J'ai voulu également, avant de partir, avoir des entretiens suivis avec M. le général de Tresckow, arrivé ici le 30 avril; je l'ai vu à plusieurs reprises, et j'ai pu me rendre compte, par ses confidences, des sentiments personnels de l'Empereur Guillaume, auprès de qui sa situation de chef du Cabinet militaire lui donnait constamment accès. Malheureusement, les impressions recueillies par M. de Tresckow ne sont pas toutes récentes, cet officier général ayant cessé, le 20 avril, son service auprès du souverain ; mais j'ai pu me convaincre que l'on ne vous avait pas trompé, en vous disant qu'à cette époque l'Empereur avait conçu de sérieux motifs d'ombrage contre nos projets ultérieurs, en raison de nos armements, de notre réorganisation militaire et de l'augmentation de notre budget de la guerre.

« Sa Majesté, m'a dit M. de Tresckow, était extrêmement excitée et témoignait, je vous l'avoue confidentiellement, une certaine irritation personnelle contre M. Thiers au sujet du discours prononcé par le Président au sein de l'Assemblée de Versailles, ce discours paraissant empreint, au jugement de l'Empereur, de sentiments belliqueux peu en harmonie avec les déclarations pacifiques transmises par les agents français au nom du Chef de l'État. » Le général de Tresckow est entré dans des détails qui ne sont pas assez importants pour que je prenne votre temps en les rapportant dans cette lettre, et qu'il suffira de vous dire de vive voix lundi et mardi, si vous le jugez à propos. J'ai tenu

seulement à résumer, aujourd'hui, le sens général des confidences de l'ancien chef du Cabinet militaire. Je dois ajouter que M. de Manteuffel croit savoir que la vivacité des impressions de son souverain s'est atténuée notablement, depuis l'époque à laquelle M. de Tresckow a cessé de le voir, et par suite des communications confidentielles que j'ai adressées, il y a quelques jours, et dont il a eu connaissance.

Du reste, le général m'a convié à avoir demain avec lui un entretien, en vue duquel il réfléchira à tout ce qu'il croit utile de vous faire connaître; je vous le rapporterai fidèlement si je puis, comme je l'espère, avoir l'honneur de vous voir dans trois jours. Vous êtes assurément, d'ailleurs, mieux édifié aujourd'hui sur l'état réel des choses, que je ne puis l'être ici, puisque d'après les journaux vous avez vu longuement M. d'Arnim, et que vous devez avoir reçu de M. de Gontaut des informations sur le résultat de ses démarches.

Quoi qu'il en soit, sachant que M. de Tresckow a conservé une certaine influence dans le Cabinet de l'Empereur et qu'il entretient une correspondance suivie avec son souverain, j'ai tenu à dissiper toute défiance dans son esprit, et je me suis attaché à le rassurer, au moyen des notes et des renseignements que vous avez bien voulu me donner sur la réorganisation de notre armée et sur vos vues politiques et militaires.

Je crois être parvenu à modifier ses idées sur les points les plus essentiels; il me l'a dit du moins, et il l'a répété à M. de Manteuffel, en ajoutant qu'il voyait avec regret combien les informations alarmantes, trans-

mises à Berlin par les attachés militaires de l'Ambassade d'Allemagne à Paris, étaient peu conformes à la vérité ou empreintes d'exagération.

Je ne puis terminer sans vous dire que j'ai toujours hautement à me louer des dispositions de M. de Manteuffel, qui vient de me donner un nouveau témoignage de son esprit de tact et de mesure : invité, la semaine dernière, à présider la grande cérémonie d'inauguration de l'Université allemande, qui vient d'avoir lieu à Strasbourg, il s'y est refusé, en déclarant que sa situation en France lui interdisait de prendre part à une solennité qui ne pouvait manquer d'être douloureuse pour les Français.

Veuillez agréer, etc.

St-Vallier.

CXXVII

M. THIERS A M. LE COMTE D'ARNIM

(*Propositions faites à la Prusse.*)

Versailles, le 5 mai 1872.

M. le comte d'Arnim a désiré un résumé des propositions que je lui ai faites, pour avoir une base certaine de négociation, et je me hâte de lui envoyer ce résumé.

Les deux puissances, la France et l'Allemagne, ont deux engagements à remplir, l'une d'acquitter l'indemnité de guerre convenue, l'autre d'évacuer la portion du territoire français qu'elle occupe encore. La France est prête, pour sa part, à remplir fidèlement et complètement les engagements qu'elle a pris, et même à en devancer l'époque, puisque le terme fixé par les traités pour le paiement de la seconde partie de l'indemnité de guerre est celui de mai 1874, et qu'elle offre de commencer à s'acquitter dans le courant de la présente année 1872.

Quant à la forme financière à employer, celle qui lui semble la plus naturelle, c'est celle qui a déjà réussi et c'est celle que la France offre au Gouvernement prussien, sauf à en adopter une autre si ce Gouvernement la préférait, à la seule condition que cette dernière fût praticable.

En conséquence, le Gouvernement français ouvrirait un emprunt de trois milliards, auquel tous les banquiers de l'Europe seraient admis à concourir, sans exclusion ni préférence pour aucun, et qui serait réalisable dans les termes les plus rapprochés possibles.

La condition imposée à ces banquiers serait de verser directement dans les caisses du Trésor prussien la somme de trois milliards, dans un délai exclusivement déterminé par les forces du marché européen.

Le Gouvernement français ne croit pas qu'on puisse obtenir de ce marché plus de cent millions par mois, si l'on ne veut produire une perturbation financière qu'il est de l'intérêt des deux puissances d'éviter.

D'après cette base, la totalité de la somme convenue ne pourrait être réalisée en moins de trente mois; mais elle le serait avec certitude dans ce délai, à moins de circonstances extraordinaires, indépendantes de la volonté du Gouvernement français, et à l'égard desquelles le traité à intervenir pourrait prendre les précautions les plus rassurantes pour les deux parties contractantes.

Voilà ce qu'offre le Gouvernement français pour s'acquitter de l'obligation qui le concerne, étant toujours bien entendu, que si une autre manière de procéder, reconnue praticable, était désirée par la Prusse, la France n'y ferait aucune objection.

C'est maintenant au Gouvernement allemand à faire connaître à la France comment il entend procéder à l'évacuation du territoire français, suite nécessaire de l'acquittement de l'indemnité de guerre.

Dans l'intérêt des deux parties contractantes, auxquelles il importe au plus haut point de supprimer les causes de conflit et d'apaiser les passions nationales, il serait à désirer que l'évacuation fût prochaine et aussi complète que possible. Ce serait répondre à la conduite de la France, qui offre de s'acquitter de ses obligations, à la fois complètement et aussi promptement que le comportent les difficultés d'une opération financière colossale.

Si le Gouvernement allemand, dans les vues d'une prudence qui nous semblerait mal fondée, voulait diviser l'évacuation, on devrait diviser alors l'opération financière et faire en deux fois ce que, sous tous les rapports, il vaudrait mieux faire en une seule.

Quelle que soit la résolution à laquelle se rattacheront les deux Gouvernements, il importe d'aboutir à une prompte conclusion; car la perspective d'un emprunt, certain et prochain, pèse sur le crédit européen tout entier et nuit aux affaires de tout le monde. Le Gouvernement français, invariablement arrêté dans ses pensées, non seulement de paix durable mais d'apaisement des esprits, promet d'apporter dans cette négociation les dispositions les plus conciliantes et, de plus, le désir sincère d'arriver à une conclusion prompte et satisfaisante.

Le Président de la République Française,

A. THIERS.

CXXVIII

M. LE COMTE D'ARNIM A M. THIERS

(*Note en réponse aux propositions de M. Thiers, du 5 mai 1872*[1].)

Paris, le 7 mai 1872.

La question de l'évacuation du territoire se rattache essentiellement à la déclaration formulée dans les préliminaires de Versailles, portant que Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne sera disposé à substituer à la ga-

1. Voir CXXVII.

rantie territoriale une garantie financière, pour le cas que le Gouvernement français en présente une qui puisse être reconnue comme sauvegardant les intérêts de l'Empire. Par conséquent, l'équivalent de l'occupation du territoire français doit être une garantie financière offerte par la France.

Le mémoire de S. E. M. le Président de la République paraît déplacer la question dans une certaine mesure. Il offre d'anticiper le paiement des trois milliards échus le 3 mars 1874 par des paiements mensuels de cent millions, devant commencer dans le courant de l'année 1872 et continuer pendant trente mois.

Supposé même qu'un accord puisse s'établir sur cette base, il y a lieu de faire observer que, selon toute probabilité, les paiements mensuels ne pourraient commencer que le 1er septembre 1872, de manière que les trois milliards ne seraient acquittés totalement que le 15 mars 1875, c'est-à-dire une année après l'échéance.

Or, s'il y a d'un côté anticipation pour une partie de la dette, de l'autre il y aurait un retard de douze mois. En d'autres termes, mille huit cents millions seraient payés avant, mille deux cents millions après l'échéance. On ne voit pas trop comment une modification du système de garantie territoriale, établi par les préliminaires de Versailles, serait compensée par le mode de paiement proposé par le Gouvernement français.

Ce n'est pas tout. L'Allemagne n'a qu'un intérêt secondaire à percevoir les trois milliards avant l'échéance. Or le Gouvernement de l'Empire, de crainte d'embarrasser par son intervention les combinaisons financières

de la France, s'abstiendra soigneusement de peser sur elle dans le sens d'une anticipation de paiements. Par conséquent, le Gouvernement français, s'il désire en se fondant sur les stipulations de Versailles hâter l'évacuation du territoire, devrait préciser la nature de la garantie qu'il compte offrir comme équivalent de la garantie territoriale. L'évacuation ne saurait être mise en corrélation avec des paiements anticipés, qui n'ont d'importance qu'en tant qu'ils rendront plus facile de trouver une garantie effective de la partie de la dette dont le versement serait différé jusqu'à l'échéance.

ARNIM.

CXXIX

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

(Relation d'un entretien avec le comte d'Arnim.)

Paris, le 8 mai 1872.

M. d'Arnim, après avoir exprimé de nouveau et avec autant de chaleur que sa nature le lui permet, sa gratitude de ma double visite, les remerciements de son Gouvernement pour les services que mon intervention à Nancy rend à l'occupation et m'avoir chargé de compliments et de lettres pour MM. de Manteuffel et de

Tresckow, a immédiatement abordé la question affaires et négociations.

Il a commencé par me déclarer qu'il avait été heureux de reconnaître, dans sa récente promenade à Trianon, que la santé de M. le Président était redevenue bonne, que son visage était satisfaisant, que ses forces étaient rétablies; il m'a dit que j'avais eu raison de soutenir, lors de ma dernière visite, que les craintes conçues à Berlin n'étaient nullement fondées, et a ajouté qu'il avait immédiatement envoyé à son Gouvernement ces nouvelles rassurantes.

Le langage du Président lui a paru excellent, mais trop optimiste en ce qui touche ses rapports avec la Chambre et sa confiance dans une issue satisfaisante des difficultés. Il ne peut, quant à lui, partager cette confiance ni la faire partager à son Gouvernement; il sait en effet, par *quelques députés qui lui font l'honneur de causer avec lui,* que les esprits sont très montés et qu'il n'y a aucune tendance à la conciliation; il craint plus que jamais qu'une crise ne soit prochaine.

Longue dissertation sur l'état alarmant du midi de la France, sur les craintes justifiées des conservateurs, *sur leur désir de voir se prolonger l'occupation allemande, puisque, si elle cessait, la Chambre devrait se dissoudre et que des élections radicales seraient à redouter;* phrases sur les avantages que nous retirons de l'occupation, qui nous assure le maintien de l'ordre.

Cette situation l'empêche de conseiller à son Gouvernement d'accueillir une évacuation immédiate et totale contre une anticipation de paiements; il a pleine con-

fiance dans la sincérité du Président, mais il se défie du pays, il le croit animé d'une soif ardente de guerre et de vengeance; toutes ses informations le lui disent, et il ne croit pas que l'Allemagne doive renoncer au gage territorial qu'elle détient.

J'ai repoussé l'un après l'autre tous ces arguments, lui disant : 1° Qu'il est mal informé, que pas un Français ne désire la durée de l'occupation et n'y voit une garantie d'ordre; qu'il y a là, au contraire, une source d'inquiétude et de malaise qu'il dépend de la Prusse de faire cesser; 2° Que la situation entre le Président et l'Assemblée n'a pas le caractère d'aigreur qu'il lui prête et que, puisqu'il désire voir M. Thiers demeurer au pouvoir, il doit faire en sorte d'aplanir les difficultés et aider à la libération du sol qui serait une satisfaction donnée au pays, une condition de raffermissement pour le Gouvernement; 3° Que la France ne veut pas la guerre comme il le croit, qu'elle veut résolument et presque unanimement la paix, et qu'il prend malheureusement les déclamations de quelques journalistes ou d'orateurs de clubs et de café pour l'expression de l'opinion publique; que je puis le lui affirmer personnellement et sur l'honneur, ma position à Nancy me mettant à même de connaître le sentiment des six départements occupés, ma situation de conseiller général dans l'Aisne, de propriétaire dans le Nord et dans l'Isère, me permettant d'être bien renseigné sur les vues d'une notable portion du pays; 4° Que le gage territorial n'est pas un argument sérieux à invoquer comme moyen de nous contenir dans l'hypothèse invrai-

semblable et impossible d'un parti belliqueux, puisque tous les généraux prussiens déclaraient que leur premier mouvement, dans une éventualité de cette nature, serait d'évacuer la majeure partie du pays occupé, de concentrer leurs troupes disséminées, de se concentrer sur la ligne des Vosges et d'attendre des renforts avant de prendre l'offensive.

« Ignorez-vous donc, reprit-il, que nous avons cent vingt mille hommes en Alsace-Lorraine, prêts à soutenir notre armée d'occupation?

— Raison de plus, répliquai-je, pour vous replier sur les places fortes des Vosges afin de les attendre; au point de vue stratégique, votre garantie de l'occupation n'est pas sérieuse.

— Eh bien! dit-il alors, j'en conviens et vous avez raison; mais à quoi bon dissimuler? Voici la vérité; en continuant à vous occuper, nous savons que nous vous *vexons,* et nous croyons que vous nous paierez d'autant plus que vous serez plus *vexés.* »

Je répliquai que, là encore, il y avait erreur; que chaque paiement anticipé, que chaque satisfaction éprouvée par nous serait une garantie réelle de nos vues pacifiques, tandis qu'en nous *vexant,* pour employer son expression, on pourrait nous amener en face d'une situation impossible, atteindre notre crédit, nous empêcher de faire l'emprunt destiné au paiement dans de bonnes conditions et nous amener peut-être à un acte de désespoir en mars 1874.

Il reprit alors que nous nous trompions si nous pensions avoir deux années devant nous avant de payer;

que les paiements ne pouvant se faire en un jour, si nous ne commencions à payer que le 2 mars 1874, nous aurions encore à subir l'occupation tout le temps que durerait l'opération, en sus des deux années convenues. Il ajouta : « Je ne comprends pas que vous ne commenciez pas à payer tout de suite, sans attendre une convention avec nous. Faites votre emprunt et payez; cela nous disposera à être coulants de notre côté sur ce que vous nous demanderez ensuite. » Je répliquai que l'emprunt était une grave opération, qui se ferait dans des conditions d'autant meilleures que le pays verrait une satisfaction importante en perspective à acquérir au moyen de ses sacrifices pécuniaires immédiats; que, d'ailleurs, chaque versement opéré devrait être regardé par l'Allemagne comme la meilleure des garanties, puisque nous nous enlevons ainsi les moyens d'agir contre elle.

CXXX

M. LE COMTE D'ARNIM A M. THIERS

Paris, le 15 mai 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai besoin d'avoir avec vous une petite causerie de conspirateur dont les journaux ne crient pas les détails

sur tous les toits. Si vous pouvez me recevoir demain vers midi, je viendrai à Versailles ou en chemin de fer ou à cheval.

Veuillez agréer l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

ARNIM.

P.-S. — Pour me donner un air mystérieux, j'entrerai par la porte du côté de M. de Rémusat.

CXXXI

M. THIERS A M. LE COMTE D'ARNIM

Versailles, le 15 mai 1872.

MON CHER COMTE D'ARNIM,

Il est bien difficile, hélas! d'échapper à ces méchants yeux servis par de mauvaises langues, qu'on appelle les journaux. Jamais, en effet, je n'ai vu la presse plus indiscrète qu'aujourd'hui; et cependant nos entrevues sont bien légitimes, et je dirai, patriotiques, puisque vous et moi nous servons notre pays de notre mieux. Je ne puis vous garantir que ces méchants témoins ne vous saisiront pas au passage, mais vous serez reçu à

l'heure indiquée; et on saura le moins possible cette nouvelle entrevue.

Recevez la nouvelle assurance de mes sentiments de haute considération et de sincère attachement.

A. THIERS.

CXXXII

M. THIERS A M. LE COMTE D'ARNIM

Versailles, le 17 mai 1872.

MON CHER COMTE D'ARNIM,

Je joins à une dépêche du Cabinet, en réponse à votre première note, une lettre confidentielle qui peut-être avancera un peu notre difficile besogne. Votre note, à laquelle le Cabinet vient de faire la réponse ci-jointe[1], m'a paru, je ne puis vous le dissimuler, un acte dilatoire, et je voudrais cependant arriver à la connaissance positive de vos intentions; car si nous ne devons pas traiter, cette année, il faut que le public le sache afin de faire cesser la perspective d'un emprunt prochain, qui paralyse notre crédit et celui de l'Europe; et si au contraire nous devons traiter, il faut profiter de

1. Voir CXXXIII.

ce que tous les capitalistes sont préparés pour fournir à leurs capitaux un emploi utile, et pour que nos fonds reprennent leur mouvement ascensionnel.

Cette considération me décide à joindre à notre première proposition une autre plus précise, et plus conforme, si je suis bien informé, aux dispositions de votre Gouvernement et des capitalistes allemands.

Ce dont on parle constamment chez vous, ce sont les *garanties financières,* qui devraient être l'*équivalent exact des garanties territoriales* qu'on abandonnerait par l'évacuation de notre territoire.

J'avais offert d'abord un emprunt de trois milliards, emprunt simple en cinq pour cent, réalisable dans le moindre délai possible, c'est-à-dire en trente mois, dont le produit serait directement versé dans les mains du Gouvernement prussien par les banquiers européens. On m'a dit que cet arrangement ne vous suffisait pas, que vous préféreriez joindre à un emprunt ordinaire, en cinq pour cent, produisant un milliard dans un temps très rapproché, un autre emprunt à lots d'un milliard, lequel, m'assure-t-on, serait immédiatement couvert en Allemagne; qu'enfin, après avoir obtenu deux milliards par ce double moyen, vous désireriez recevoir le troisième milliard en valeurs étrangères d'une sûreté reconnue. Ces trois opérations, bien entendu, n'en feraient qu'une, entreprise par tous les banquiers européens dont on aurait appelé le concours, et devraient nous libérer, dans le courant de cette année, de nos engagements envers l'Allemagne.

Il résulterait de ces dispositions que l'acquittement

de notre dette étant complet et presque immédiat, l'évacuation de notre territoire devrait être également complète et aussi rapprochée que le paiement.

Je vous ai déjà dit que, de notre part, tout ce qui agréerait au Gouvernement allemand nous agréerait aussi. Je vous réitère la même assurance, sauf deux réserves : le consentement de la Chambre et la possibilité de réaliser les vues proposées.

Quant au premier emprunt d'un milliard, par la voie déjà éprouvée d'un emprunt à cinq pour cent, émis sur la place de Paris, nous ne pouvons y avoir aucune objection. Quant à l'emprunt à lots, il nous avait été proposé l'année dernière, et nous l'avions trouvé peu conforme aux manières de procéder du grand crédit. Mais comme nous savons qu'il est fort du goût des prêteurs allemands, dont le concours nous serait précieux parce qu'ils paieraient en Allemagne même, nous ne le refuserions pas. Enfin, quant à la remise des valeurs étrangères pour le troisième milliard, nous avons toujours douté de la possibilité de se les procurer. Mais nous y consentirions également, si la chose nous était démontrée praticable, par une offre sérieuse des capitalistes étrangers.

Ces propositions, quoique sortant de nos habitudes et quoique, pour une partie, paraissant douteuses, seraient par nous acceptées, si elles étaient, je le répète, à la fois praticables et consenties par l'Assemblée nationale, qui probablement n'y ferait pas obstacle.

Voilà, mon cher Comte, ce que j'ose vous suggérer pour vous faire, comme vous sembliez le désirer, une

proposition plus précise et plus appropriée aux vues de votre Gouvernement. Voyez, examinez, envoyez à Berlin et obtenez qu'on se décide à répondre, pour que nous puissions, ou ajourner pour cette année les opérations financières attendues de toute l'Europe, ou les entamer avant l'été qui paralyse ordinairement tous les marchés financiers.

Recevez la nouvelle assurance de mes plus affectueux sentiments d'estime et d'attachement.

A. THIERS.

CXXXIII

M. DE RÉMUSAT A M. LE COMTE D'ARNIM

(Réponse à la note[1] de M. le Comte d'Arnim du 7 mai 1872.)

Versailles, le 17 mai 1872.

Lorsque les préliminaires de Versailles ont stipulé que l'occupation de six départements servirait de gage à la créance de trois milliards qui resteraient dus après le paiement des deux premiers, les obligations présentes de la France ont été clairement définies. Elle devra payer à l'Allemagne, le 2 mars 1874, la somme dont elle demeure débitrice, à la seule condition d'en servir annuellement les intérêts *(Art. 2 du*

1. Voir CXXVIII.

traité de Francfort). Jusqu'à cette échéance, aux termes du droit, elle ne doit rien. Lors donc qu'elle propose aujourd'hui de prendre, dès à présent, les mesures nécessaires à l'acquittement intégral de ses engagements, et de commencer avant deux mois, s'il le faut, le paiement de ce qu'elle devra dans vingt mois, par des acomptes successifs, aussi rapprochés que le permettra l'état du marché des capitaux, elle anticipe, en effet, l'accomplissement de ses obligations financières. Elle fait une offre réelle, à laquelle elle se croit en droit d'espérer une réponse positive qui ne laisse aucune incertitude.

Le soussigné est obligé de déclarer que la note que M. le comte d'Arnim lui a fait l'honneur de lui adresser, n'éclaire pas suffisamment son Gouvernement sur la détermination qu'il doit prendre, et serait plutôt de nature à prolonger les négociations qu'à en accélérer la marche.

Il ne saurait admettre, en effet, que la France ne proposât pas une anticipation véritable, lorsqu'elle offre de devancer de près de deux ans le premier versement qu'elle était libre d'ajourner au 2 mars 1874; car apparemment il n'est pas supposable que les traités, en fixant à cette époque l'échéance de l'acquittement final, aient entendu qu'une somme de trois milliards serait réunie et comptée à jour fixe. On n'écrit pas l'impossible dans les traités. Le bon sens ne permet pas même d'imaginer qu'un Gouvernement accumule dans ses mains trois milliards en argent comptant ou en marchandises. Il est trop évident, pour qu'il soit

besoin de le démontrer, que les conventions qui nous lient n'ont prétendu nous prescrire rien que de solder à l'échéance indiquée le montant de notre dette, tant en valeurs immédiatement ou prochainement réalisables, et d'une incontestable solidité, qu'en engagements offrant toute sûreté, au jugement des financiers de tous les pays.

Nous devons donc répéter que nous sommes prêts à ouvrir, aussitôt qu'on le voudra, le cours des opérations financières qui doivent nous libérer, soit en partie, soit en totalité; et de sérieux intérêts nous autorisent à exprimer le vœu de savoir bientôt si cette demande doit être accueillie et à quelles conditions.

En effet, la perspective d'un emprunt retient l'essor des fonds publics et, si cet emprunt doit être retardé, il nous importe d'en être instruits et de le faire connaître au public, afin de rendre au mouvement du crédit toute sa liberté.

En second lieu, si l'accord ne tarde pas à s'établir entre les deux cabinets, les opérations importantes qu'il rendra nécessaires s'accompliront dans un avenir rappoché, dans une situation connue dont nous possédons toutes les données, dont nous pouvons apprécier les suites avec quelque certitude, tandis que si l'ajournement de vingt mois est maintenu, ces opérations graves et difficiles sont renvoyées à un avenir ignoré, lointain; et même, en écartant toute prévision d'éventualités politiques, il pourrait se faire que des circonstances commerciales, aujourd'hui imprévues, rendissent dans deux ans tout à fait impraticables les opérations

financières les mieux combinées. Au dire des hommes compétents, l'état du marché général ne saurait être plus favorable qu'il ne l'est, aujourd'hui, à l'appel que la France devra faire aux capitaux du monde entier.

Mais il est évident que nous ne saurions aller plus avant, tant que le Gouvernement allemand ne nous aura pas fait connaître comment il entend l'article de la convention de Versailles, qui admet une certaine connexité entre la libération pécuniaire et la libération territoriale de la France.

Nous reconnaissons qu'en renonçant à la garantie territoriale, le Gouvernement de l'Empereur a droit à des garanties d'un autre ordre qui en soient l'équivalent. Ces garanties, nous croyons les réaliser en offrant toutes celles que peut donner le crédit d'un grand État, soutenu par celui des principales maisons de l'Europe associées dans une même entreprise. S'il est possible d'ajouter à la solidité d'un pareil gage par quelque combinaison financière, ainsi que paraît le supposer la note à laquelle nous répondons, le Gouvernement allemand n'a qu'à faire connaître ses vues à cet égard. Nous ne nous refuserons à aucune proposition qui sera reconnue praticable et conforme aux lois de l'expérience, en matière de finances et de crédit public.

De Rémusat.

CXXXIV

M. LE COMTE D'ARNIM A M. DE RÉMUSAT

(Réponse à la note[1] de M. de Rémusat, du 17 mai 1872.)

Paris, le 18 mai 1872.

Le soussigné a eu l'honneur de recevoir la note que Son Excellence Monsieur de Rémusat a bien voulu lui adresser, en date du 17 mai, relativement au paiement des trois milliards.

Sans vouloir entrer aujourd'hui dans les détails de la question, il doit cependant avoir l'honneur de présenter à Son Excellence quelques observations, auxquelles une phrase de la note sus-indiquée donne lieu.

La note de M. le ministre des Affaires étrangères fait remarquer avec raison, que les traités, en fixant au 2 mars 1874 l'échéance de l'acquittement final, n'ont pas entendu qu'une somme de trois milliards serait réunie et comptée à jour fixe.

Le soussigné partage à cet égard l'opinion de M. le ministre des Affaires étrangères.

Toutefois, il est à craindre qu'il n'y ait entre les deux Gouvernements une sensible différence de vues, en ce qui concerne les conclusions qui en découlent.

On n'a jamais pu supposer, en effet, que la France paierait une somme de trois milliards tel jour et telle

1. Voir CXXXIII.

heure; mais les négociateurs, en indiquant le 2 mars 1874 comme échéance, ont entendu fixer le terme *jusqu'auquel* la France doit *avoir effectué* le paiement de toute la dette, conformément aux stipulations de l'article 7 du traité du 10 mai.

Quant *aux engagements offrant toute sûreté au jugement des financiers,* que la note de Monsieur de Rémusat énumère après les « valeurs immédiatement ou prochainement réalisables », les termes de l'article 7 susmentionné sont trop précis pour qu'on puisse admettre que la latitude, laissée au Gouvernement français, à choisir entre plusieurs moyens de paiement, soit étendue à des combinaisons financières vaguement indiquées.

Le point sur lequel les vues des deux Gouvernements paraissent ne pas se rencontrer est celui-ci :

La note du 17 mai semble vouloir dire que la France aura rempli ses engagements, si elle *commence* ses paiements le 1er mars 1874.

Le soussigné doit maintenir qu'aux yeux de son Gouvernement, la France n'aura rempli ses engagements que si, le 1er mars 1874, elle a *terminé* ses paiements.

Dans le cas contraire, les deux pays se trouveraient dans une situation qui n'a pas été prévue par les traités. On devrait chercher une solution qu'il serait inopportun de vouloir préjuger dès à présent.

Il s'ensuit que le Gouvernement français, s'il veut rester dans les limites des traités de Versailles et de Francfort, et ne pouvant effectuer le paiement de la somme de trois milliards dans la seule journée du 1er mars,

devra forcément commencer ses paiements avant ce terme.

Par conséquent, le soussigné ne peut que déclarer de nouveau, que le fait seul de paiements partiels, qui commenceraient avant le 1er mars, ne saurait obliger le Gouvernement impérial, même sous le point de vue d'une compensation équitable, d'évacuer une partie du territoire occupé, vu que la France doit nécessairement, pour remplir ses engagements selon l'article 7 du traité de Francfort, commencer ses paiements dans un temps plus ou moins rapproché.

Le soussigné saisit cette occasion pour réitérer à Son Excellence Monsieur de Rémusat l'assurance de sa très haute considération.

L'ambassadeur d'Allemagne,

ARNIM.

CXXXV

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. DE RÉMUSAT

Berlin, le 23 mai 1872.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je ne crois pas inutile de vous rendre compte d'un entretien que je viens d'avoir avec un des membres les plus importants du Conseil fédéral.

Après m'avoir demandé si j'avais des nouvelles fraîches de Paris et le point où en étaient les négociations sur la grande affaire de la libération du territoire, il prit presque aussitôt l'initiative et me fit part, à peu près en ces termes, de ce que ses informations et ses propres conjectures lui donnaient lieu de croire.

« Il y a six semaines, me dit-il, le parti militaire l'emportait; on semblait décidé, dans tous les cas, à ne pas évacuer le territoire français avant la date extrême fixée par le traité. On disait : nous sommes sûrs d'être payés; car le gage que nous tenons est plus que suffisant pour assurer l'acquittement intégral de l'indemnité dont nous recevons exactement les intérêts à cinq pour cent; et, comme il y a des avantages très grands pour nous à prolonger l'occupation, nous refuserons toute modification au traité. D'ailleurs, la France y trouvera elle-même son profit; car, pour se procurer momentanément des sommes ou les sûretés nécessaires pour s'acquitter, elle devrait faire un emprunt à six ou sept pour cent.

« Depuis, on est revenu à des idées moins absolues et plus sages. On est disposé à l'évacuation graduelle, en retour de l'anticipation dans le paiement. Ainsi, on se retirera d'une partie du territoire après l'acquittement de quinze cents millions : mais l'on trouve que vous gagnerez beaucoup plus que les Allemands à la libération de votre territoire; on n'admet pas que les anticipations du paiement et de l'évacuation s'exécutent suivant la même proportion. Contre paiement de quinze cents millions, on évacuerait seulement deux départe-

ments de la Champagne. Cela pourrait se faire dans quelques mois, et on quitterait les autres départements en même temps qu'on recevrait le solde de l'indemnité, au 2 mars 1874. *Tenez pour certain, en effet,* qu'il y a des points, *Belfort surtout, qu'on abandonnera le plus tard possible.* »

Je n'ai pas eu de peine à lui faire comprendre combien les arguments du parti militaire étaient déraisonnables, à toutes sortes de points de vue différents; que si la prompte libération du territoire offrait pour nous des avantages incontestables, elle en offrait également à l'Allemagne et à l'Europe tout entière.

« Le séjour prolongé des soldats allemands hors de leur pays, continuai-je, est en opposition avec l'esprit de vos institutions militaires : il conduit inévitablement au relâchement de la discipline, il entraîne des habitudes toujours fâcheuses pour les soldats... » Et, sur l'assentiment que je remarquai, je continuai en ces termes : « Si à Berlin on veut la paix aussi sincèrement qu'à Versailles, il est sage d'éviter une occupation prolongée; car elle engendre des froissements dont les conséquences sont à redouter pour les deux Gouvernements. Elle entretient les méfiances, les sentiments hostiles; elle provoquera de plus en plus chez nous une agitation et des inquiétudes, très peu favorables à la reprise complète des affaires et au retour d'une prospérité qui sont les gages les plus sûrs de votre créance.

« Si l'Allemagne ne veut pas actuellement évacuer tout notre territoire contre paiement ou contre une garantie financière (ainsi qu'il est stipulé au traité),

l'équité veut au moins qu'il s'établisse une corrélation entre l'étendue des territoires évacués et celle des sacrifices que nous ferons pour anticiper les paiements : qu'ainsi donc, si l'Allemagne se refuse absolument à évacuer plus de deux départements à la fois, elle ne pourrait réclamer de nous plus d'un milliard.

« Mais en pesant le pour et le contre, en considérant les intérêts des deux parties, je ne vois pas ce qui pourrait empêcher que l'opération se fît en deux termes, qu'après un arrangement relatif à la première moitié de l'indemnité, les Allemands se retirassent derrière la ligne de la Meuse, qu'après un deuxième paiement ils quittassent nos départements et que cette dernière opération pût être effectuée au printemps prochain.

— L'important, reprit mon interlocuteur, est que le principe de l'évacuation graduelle soit accepté : quant au mode et au temps, la discussion s'ouvrira sur ces points, et je crois que l'on pourra s'entendre. »

Je cherchai ensuite à le rassurer contre les craintes qu'affectent les hommes d'État de ce pays au sujet de notre avenir. « *Nous avons toute confiance en M. Thiers*, me dit-il; mais il faut prévoir tous les événements. Après M. Thiers, qui nous répondra des mains entre lesquelles tombera le pouvoir? Qui nous dit que cette armée, qui se réorganise si vite, ne sera pas employée à nous attaquer? »

J'avais à répondre pour la centième fois peut-être à ces arguments; et je le fis en rappelant que nous reconstituions notre armée, comme notre situation dans le monde nous le commandait, et conformément à

l'exemple de toute l'Europe; au surplus, nous étions très peu avancés dans cette tâche. Je citai quelques chiffres pour le lui prouver.

« D'ailleurs, ajoutai-je, la tranquillité et l'apaisement dans les esprits font des progrès marqués. Dans l'éventualité qui vous préoccupe, ne doutez pas qu'il intervienne une solution propre à vous rassurer; je ne saurais vous dire laquelle, mais je suis convaincu qu'elle sera dans un esprit conservateur. La tendance de l'opinion est très marquée en ce sens, et les chefs du parti révolutionnaire ne sont pas les derniers à s'en apercevoir. Vous pouvez en juger par la modération qu'ils affectent, par leurs efforts pour faire croire à un accord entre leurs vues et celles de M. Thiers : ce qui est bien loin de la vérité. »

Je résume ainsi le sentiment de mon interlocuteur : l'Allemagne est résolue, en principe, à évacuer dès à présent notre territoire; mais elle le veut faire lentement, par cette raison qu'elle craint, d'une part, la réorganisation trop prompte et trop complète de nos forces militaires, et, de l'autre, les tendances du pays à se laisser entraîner vers la révolution et vers la revanche, en subissant l'impulsion de la gauche, dont M. Gambetta est, à ses yeux, la personnification la plus exacte.

Le chancelier de l'Empire ne tardera pas beaucoup à revenir à Berlin : il y restera quelques jours seulement, puis il prendra son long congé. Mais comme il est accompagné de M. Bucher, qui est son homme de confiance et avec qui il continuera à s'occuper des

affaires les plus importantes, les négociations pourront très bien être terminées avant deux mois.

Ce n'est pas avec un homme d'État prussien que j'ai eu l'entretien dont je viens de vous rendre compte; mais mon interlocuteur est un des membres du Conseil fédéral les plus sagaces, et dont l'opinion compte le plus. Il m'a demandé, au reste, une discrétion absolue, et je n'ai pas hésité à la lui promettre aussi bien en votre nom qu'au mien.

N'ayant aucune nouvelle du courrier de Saint-Pétersbourg, je me décide à vous expédier cette dépêche en chiffres, afin de n'en pas retarder l'arrivée à Versailles.

J'ai tâté d'assez près le terrain pour le rétablissement de nos relations diplomatiques avec le Wurtemberg. Il serait sage, je crois, de différer un peu. Le prochain courrier vous portera une dépêche sur ce sujet.

Agréez, etc.

V^TE DE GONTAUT-BIRON.

CXXXVI

M. THIERS A M. LE COMTE D'ARNIM

(Nouvelles propositions de M. Thiers.)

Versailles, le 24 mai 1872.

Un emprunt de trois milliards ouvert avec le concours de tous les banquiers européens, une partie en

un emprunt à lots, une partie en rente cinq pour cent, une partie en valeurs étrangères, agréées par le Trésor allemand et garanties par la France.

En retour, après le paiement effectif du premier demi-millard, l'Empereur d'Allemagne évacuerait deux des six départements français qu'il occupe; après le paiement du troisième demi-milliard, l'Empereur d'Allemagne évacuerait deux des quatre départements restant occupés; et enfin, après le paiement du sixième demi-milliard en valeurs étrangères, acceptées par l'Empereur d'Allemagne, les deux derniers départements français seraient évacués par les troupes allemandes.

Il est bien entendu que, si ces arrangements n'étaient pas reconnus praticables par les banquiers européens, on rechercherait de nouvelles combinaisons qui fussent praticables, et que, dans tous les cas, on chercherait à s'entendre pour commencer, cette année même, l'exécution de cette grande opération consistant, de la part de la France, dans l'acquittement le plus prompt possible de sa dette et, de la part de l'Allemagne, dans l'évacuation graduelle du territoire français.

Si ces propositions ne convenaient pas au Gouvernement impérial allemand, on tâcherait de les modifier de manière à se mettre d'accord avec lui.

CXXXVII

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 27 mai 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'aurais voulu éviter de vous écrire au moment où vous avez à supporter le poids de la discussion militaire; j'aurais désiré attendre quelques jours pour le faire, mais les circonstances ne me le permettent pas.

Depuis une semaine, M. de Manteuffel et M. de Tresckow me répétaient fréquemment que leurs nouvelles de Berlin n'étaient pas bonnes, que les méfiances contre les arrière-pensées et les projets secrets de la France semblaient s'accroître, que lettres et journaux s'accordaient à nous représenter comme brûlant de recommencer la guerre, qu'on affectait de répéter que nous n'avions pas fait de propositions sérieuses pour le paiement des trois milliards et que nous cherchions seulement à endormir la vigilance de l'Allemagne, à gagner du temps au moyen de propositions inacceptables. L'élément militaire s'agitait, et l'entourage de l'Empereur Guillaume ne cachait pas que le souverain était en proie à de graves préoccupations.

Je répondais à ces inquiétudes par les déclarations que vous m'avez autorisé à faire entendre; j'affirmais de toutes mes forces la loyauté et la fermeté de vos

résolutions pacifiques; mes interlocuteurs ne me contredisaient pas, mais revenaient peu après à la charge avec de nouvelles informations inquiétantes. Malheureusement, depuis quinze jours que j'ai quitté Versailles, je n'ai plus eu aucun renseignement sur la marche des pourparlers entamés avec M. d'Arnim; les préoccupations et les fatigues causées par les débats de l'Assemblée ne vous ont pas permis, non plus qu'à M. de Rémusat, de m'instruire de l'état des choses et du langage à tenir. Je vous ai quitté, après avoir eu avec M. d'Arnim deux entretiens[1] dont je n'ai pas conservé une bonne impression, et, au moment où je partais, cet ambassadeur sollicitait une audience de vous pour le lendemain. Je n'ai rien su depuis lors, ce qui ne me permet pas de réfuter aussi catégoriquement qu'il serait utile de le faire les bruits alarmants qui me sont rapportés par les généraux allemands.

Ce matin j'ai trouvé M. de Manteuffel plus ému, plus troublé que de coutume; il a répondu, à mes questions, qu'il avait reçu une mauvaise lettre du comte de Moltke, que cette lettre était *secrète* et qu'il ne pourrait m'en faire connaître le sens que si je m'engageais à garder strictement pour vous et pour moi ce qu'il m'en dirait : « Surtout, reprit-il, si vous en écrivez à M. Thiers, faites en sorte que le comte d'Arnim ne puisse jamais soupçonner que je vous donne connaissance de lettres aussi intimes; cela serait nuisible pour tout le monde, et quant à moi, ma position serait certainement com-

1. Voir CXXIX.

promise. » Après ce préambule, auquel j'ai répliqué en lui promettant de votre part et de la mienne une discrétion absolue, il m'a confié que M. de Moltke lui recommandait de prendre certaines précautions militaires et de se tenir sur ses gardes, la probabilité d'une reprise d'hostilités du fait de la France paraissant augmenter; suivant M. de Moltke, nous n'aurions pas fait de propositions vraiment sérieuses pour l'anticipation des paiements et la libération du territoire; tout se bornerait à des conversations, à un simple échange de vues; des renseignements sûrs, reçus à Berlin, ne permettraient guère de douter que les appétits de revanche augmentent dans la population française et même au sein de l'Assemblée nationale; que le service militaire général obligatoire va être voté et immédiatement appliqué; que le Gouvernement français fait activement des préparatifs militaires; que l'armée française est déjà bien plus belle, plus forte et plus redoutable qu'elle ne l'était avant nos écrasants revers; que nous l'augmentons journellement; que nous faisons revenir peu à peu d'Afrique nos troupes les plus sûres et les plus éprouvées, et que, ces jours derniers encore, deux nouveaux régiments sont arrivés d'Algérie.

Après m'avoir fait cette communication, M. de Manteuffel ajouta que lui, personnellement, ne perdait pas encore confiance, mais qu'il craignait beaucoup qu'on ne perdît du temps et qu'on ne laissât s'accroître, de part et d'autre, la défiance et l'irritation; il persiste à croire que ce n'est pas avec M. d'Arnim à Paris, mais seulement à Berlin que l'on pourrait obtenir un prompt

résultat. Il prétend savoir que M. de Gontaut n'a jamais demandé *directement* et *personnellement* à M. de Bismarck ses préférences sur le mode de négociation à adopter, comme vous le lui aviez prescrit.

Je vous adresse à la hâte ces renseignements et ces confidences; je n'ai pu les entendre, je vous l'avoue, sans répliquer que ces injustes soupçons, que cette constante et incurable défiance étaient de nature à décourager nos loyales intentions, et qu'on semblait vouloir nous pousser à bout par ces continuelles accusations. Vous seul, Monsieur le Président, pouvez apprécier la portée de cette communication, juger s'il y a lieu de s'en émouvoir sérieusement, ou si ce n'est qu'une ruse de M. de Bismarck pour tenir plus secrètes des négociations véritables qui seraient suivies avec vous en ce moment. Je serais heureux, dans tous les cas, de connaître, ne fût-ce que par un mot, l'état réel des choses; je ne ferais usage du renseignement qu'autant que vous le jugeriez opportun.

Veuillez agréer, etc.

S^T-VALLIER.

La défiance est tellement à l'ordre du jour à Berlin, que les préoccupations sont tournées vers la Russie autant que contre nous; des officiers d'État-Major sont envoyés sur la frontière russe; les places fortes de la Prusse orientale et de la Posnanie sont mises en état d'armement; des émissaires sont répandus en Russie, comme cela avait été fait en France avant la dernière guerre.

CXXXVIII

M. THIERS A M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER

Versailles, le 29 mai 1872.

Mon cher Monsieur de Saint-Vallier,

Quoique retenu du matin au soir par la discussion sur notre loi militaire, je prends un moment pour vous écrire et répondre aux alarmes dont vous êtes pleins à Nancy.

Rien de vrai dans ce qu'on écrit de Berlin. Nous ne songeons nullement à la guerre, et la preuve c'est toujours que nous voulons payer, que nous n'avons pas même commencé autour de Paris les travaux que les deux derniers sièges rendent nécessaires, que, tandis qu'il faudrait avoir, comme les Prussiens, une artillerie de campagne se chargeant par la culasse, nous n'avons pas fondu une seule pièce de canon, qu'en un mot toute notre sollicitude est dirigée vers les choses d'avenir, vers les choses fondamentales et durables qui intéressent notre grandeur, et qui toutes supposent de longues années de calme et de paix.

Tous ceux qui disent le contraire trompent ou se trompent. Je dis cela en honnête homme, et sur la foi de l'honneur.

Nous n'avons fait, dit-on, que des propositions illusoires, et sans rien de sérieux.

Que M. de Manteuffel en juge :

Nous avons proposé de faire un emprunt de trois milliards en cinq pour cent (forme d'emprunt qui a déjà réussi), dont le produit serait directement versé de mois en mois dans les mains du Gouvernement prussien, et qui pourrait l'être en trente mois, terme indispensable pour ne pas s'exposer à une crise financière.

Rien n'était plus simple et plus sérieux que cela, et on ne nous a pas répondu.

Nous avons ensuite, d'après divers renseignements qui nous faisaient supposer que d'autres formes de payer seraient préférées en Allemagne, nous avons proposé un milliard en cinq pour cent, un milliard en un emprunt avec lots, et enfin un milliard en valeurs étrangères déposées au Trésor de Berlin, ajoutant que nous ne tenions à aucune forme, et que celle qui ajouterait au mérite d'être praticable le mérite de convenir au Gouvernement de l'Empire, serait par nous acceptée.

Pas de réponse encore.

Enfin, comme nous demandions une réponse, on nous a dit, en effet, que ces propositions n'étaient pas jugées sérieuses parce que nous ne disions pas un mot de l'évacuation, de la manière d'y procéder et du temps qu'on y mettrait.

Franchement, ce n'était pas à nous à prendre l'initiative sur ce point. C'était nous qui avions à payer, et, sur ce point, c'était à nous à nous expliquer. C'était aux Allemands à évacuer, et c'était à eux à s'expliquer à cet égard.

Pourtant, sur ce sujet encore, nous avons parlé et

indiqué que nous admettrions que l'évacuation n'eût pas lieu d'un seul coup, et tout entière le même jour. Depuis, on a paru trouver nos propositions sérieuses, et nous avons toute raison d'espérer qu'un accord est possible et prochain. Mais, dans aucun cas, il ne peut être question de guerre, et on ne peut en parler sérieusement. Quant à nous, nous n'y pensons pas, et nous ne pouvons pas supposer que le Roi de Prusse, qui est non seulement un grand prince, mais un honnête homme, puisse y penser de son côté.

Voilà la vérité tout entière, sans qu'il y ait dans cet exposé un atome en plus ou en moins.

Faites à M. le général de Manteuffel mes plus tendres amitiés.

Tout à vous,

A. THIERS.

P.-S. — Qu'est-ce donc que cette affaire Pistollet? Si ce monsieur veut nous créer des embarras, menez-le rondement, et ne lui laissez pas ignorer que nous sommes résolus à ne pas souffrir que le pays soit compromis par des sots, des fous ou des charlatans de patriotisme.

CXXXIX

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 31 mai 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai reçu, hier matin, l'excellente et rassurante lettre que vous avez eu l'extrême bonté de m'écrire[1], et je tiens d'autant plus à vous en remercier, que je sais combien la discussion de la loi militaire absorbe votre temps et vos forces. Je veux vous dire cependant, en deux mots, le bien qu'a produit votre lettre et l'heureuse influence qu'a eue la communication de quelques passages sur l'esprit de M. de Manteuffel. Les alarmes et les appréhensions du général se sont un peu apaisées.

Je ne puis vous cacher pourtant qu'il en subsiste quelque chose, car c'est de Berlin que vient le mot d'ordre inquiétant; toutes les lettres reçues par les officiers qui se trouvent en France sont unanimes à faire envisager la guerre comme probable pour le printemps de 1873. Des bruits de cette nature ne m'alarmeraient pas en France, où l'opinion publique est libre et n'obéit qu'à des courants venant de la presse ou des particuliers; ils me préoccupent en Allemagne où il n'y

1. Voir CXXXVIII.

a pas, à vraiment parler, d'opinion publique, mais bien des reflets fidèles de la pensée ou du calcul des chefs du Gouvernement. J'en viens parfois à me demander si ce souffle de méfiance soudainement revenu n'est pas inspiré par quelque ruse machiavélique de M. de Bismarck?

Depuis dix années que je connais le chancelier et que je le vois à l'œuvre, sa conduite, son attitude sont les mêmes : apparence extérieure de brusque, plutôt de cynique franchise, cachant des combinaisons ténébreuses auxquelles il ne manque jamais de préparer les esprits afin de paraître au moment favorable suivre la pression du sentiment public; tel je l'ai vu en 1864 et 1865 lors des affaires du Schleswig, en 1866 pour la guerre avec l'Autriche, en 1867 dans l'incident du Luxembourg, en 1869 et 1870 dans l'intrigue du trône espagnol; tel je l'ai retrouvé en suivant attentivement ses agissements pendant la guerre et depuis la paix.

Veuillez remarquer, Monsieur le Président, que des inquiétudes et des défiances de la nature de celles qui nous préoccupent en ce moment n'ont jamais manqué de coïncider avec les conventions, les arrangements que l'on voulait nous imposer; à point nommé et à bien des reprises, nous avons vu soudain l'horizon s'assombrir, des bruits alarmants nous venir d'outre-Rhin. Une maladie quelconque de M. de Bismarck, c'est-à-dire un prétexte à se rendre inabordable et invisible, était l'accompagnement obligé; nous nous inquiétions à juste titre; nous faisions la concession désirée par le chancelier, et aussitôt les craintes s'apaisaient, la confiance

réciproque semblait renaître, et le prince se trouvait guéri comme par enchantement. Lors des négociations suivies à Bruxelles par MM. de Goulard et Baude, nous paraissons vouloir résister à certaines exigences; aussitôt, rumeurs alarmantes et sorte de faveur accordée à la Commune. MM. J. Favre et Pouyer-Quertier vont à Francfort, y signent le traité le 10 mai; tout s'apaise aussitôt, et nous pouvons augmenter notre armée et réduire Paris. Plus tard, en automne, nouvelles alarmes, nouvelle agitation; M. Pouyer-Quertier va à Berlin, fait sur la question du régime douanier de l'Alsace-Lorraine les concessions que voulait le chancelier; les dispositions changent et l'on consent à l'évacuation de six nouveaux départements. Pardonnez-moi ces observations, mais je ne puis me défendre de rapprocher ces souvenirs de ce qui se passe aujourd'hui, et je cherche quel but secret poursuit le chancelier, à quelle concession il veut nous amener; je suis donc inquiet, très inquiet. Le langage de M. de Manteuffel me préoccupe; je le trouve triste et alarmé.

Cependant, je le répète, votre lettre l'a rassuré dans une certaine mesure. Il y a deux points sur lesquels il a appelé mon attention : il persiste à douter des bonnes dispositions de M. d'Arnim; il doute encore plus de son esprit d'initiative, de sa capacité comme négociateur; il persiste à croire qu'il n'est pas l'homme qui pourra mener à bien la grave affaire qui nous occupe et qui se résoudrait mieux et plus vite étant traitée à Berlin par un envoyé *ad hoc*. Je vous transmets cette opinion telle qu'elle m'est donnée; mais j'ignore d'abord si nous se-

rions en mesure de faire entendre à Berlin même nos ouvertures, et, ensuite, je ne sais si le général n'obéit pas un peu, à son insu, à une prévention personnelle contre M. d'Arnim.

La seconde question est celle-ci : aux termes des recommandations que m'a faites en votre nom M. de Pontécoulant, j'ai dû regarder votre dernière lettre comme absolument secrète et faire considérer comme telles par M. de Manteuffel les informations qu'elle contenait et que je lui ai données; il en a donc fait son profit *personnel*, mais il n'en a pas tiré parti comme dans les occasions précédentes pour envoyer à son souverain des renseignements confidentiels et rassurants; il est d'ailleurs prêt à le faire si vous le jugez à propos, mais seulement si je l'y autorise de votre part; il est bien entendu, au surplus, que si vous pensez que cela soit utile, ce que je vous prie de me faire savoir par M. de Pontécoulant, il ne sera *en aucun cas* question d'une lettre de vous, mais de renseignements confidentiels donnés par moi au moyen d'informations *personnelles* que j'aurais reçues de vous.

Je ne puis terminer sans vous dire que l'État-Major allemand suit avec un soin et une attention de tous les instants la discussion de notre loi militaire; il est vraiment malheureux que notre Assemblée montre si peu d'esprit politique et que le sage conseil du général Chanzy n'ait pas été suivi.

Veuillez agréer, etc.

S^T-VALLIER.

CXL

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. DE RÉMUSAT

Berlin, le 31 mai 1872.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Les journaux affirment que les négociations entre M. Thiers et M. d'Arnim sont en bonne voie. Si ce fait est vrai, il n'y aurait plus de nécessité bien démontrée de vous renseigner sur les dispositions du Gouvernement allemand. Cependant je ne crois pas devoir négliger les occasions de recueillir toutes les indications qui peuvent contribuer à former une idée complète des tendances et des intentions du Cabinet de Berlin. C'est à ce titre que je vous envoie le compte rendu très bref de deux entretiens que j'ai eus ces jours derniers, et dans des ordres d'idées assez différents.

Je causais de l'évacuation du territoire français avec un membre du Corps diplomatique, que j'ai lieu de croire assez avancé dans les confidences de la Chancellerie fédérale. Je lui observais que les Allemands ne paraissaient pas pressés de se retirer de nos départements, et que l'occupation territoriale leur tenait bien à cœur; que pourtant, en se référant aux termes du traité, l'anticipation du paiement qu'ils désiraient devait être accompagnée de l'évacuation.

« Cela ne doit pas vous étonner, me répondit-il; les

Allemands ne redoutent pas d'attaques de votre part tant qu'ils occupent votre territoire; mais ils les prévoient et les craignent après l'évacuation. En vue de se prémunir contre ces éventualités, ils veulent augmenter le nombre et les défenses des places fortes de l'Alsace-Lorraine. Suivant leurs calculs, deux années environ sont nécessaires pour mener ces travaux à bonne fin. Ils ne se soucient donc pas d'abandonner votre territoire avant le moment où le système complet de défense leur donnera la certitude de n'être pas attaqués par vous.

« Cependant, ajouta-t-il, si la France était en mesure de payer les trois milliards avant le 1er mars 1874, l'Allemagne, fût-elle tentée de se renfermer dans son droit strict de refuser les négociations, serait obligée de les accepter et de se retirer du territoire qu'elle occupe, l'opinion de l'Europe tout entière ne lui permettant pas d'agir autrement. »

Un autre membre du Corps diplomatique m'a exprimé une opinion différente sur les intentions du Gouvernement allemand.

A l'entendre, le prince de Bismarck aurait hâte et de recevoir l'indemnité et d'évacuer le territoire français; son motif serait d'acquérir toute sa liberté sur nos frontières et de se préparer à faire à la Russie une guerre dont le signal serait donné par la mort de l'Empereur Alexandre. Dans ce cas, le chancelier serait même disposé, pour neutraliser notre action et nous empêcher de nous lier avec la Russie, à payer notre neutralité, soit en nous laissant prendre la Belgique, soit en nous

rendant une partie des conquêtes qu'elle vient de faire à nos dépens.

Cette opinion repose-t-elle sur quelque chose de bien sérieux? Ce n'est pas impossible; mais les plans d'une guerre de l'Allemagne contre la Russie, éventualité parfaitement acceptable dans un temps donné, sont-ils assez arrêtés pour que le Gouvernement allemand pense dès aujourd'hui à renoncer à une partie des avantages qu'il avait retirés de la guerre contre nous, à encourager même ces *velléités ambitieuses* de la France qu'il a dénoncées avec tant de bruit au monde? Il me paraît sage de suspendre son jugement jusqu'à plus ample informé.

Quoi qu'il en soit, je crois utile, Monsieur le Ministre, de tout écouter et de ne vous rien laisser ignorer. Au point où vous êtes, vous pouvez mieux que moi apprécier le degré d'importance qu'il faut attacher à tel et tel renseignement, et juger de la mesure qu'ils doivent exercer sur les décisions du Gouvernement. Permettez-moi, à cette occasion, d'appeler votre attention sur une disposition de la loi que la Chancellerie fédérale vient de présenter au Reichstag sur la répartition de l'indemnité de guerre française : « Il est mis à la disposition du chancelier une somme de trente-neuf millions deux cent cinquante mille thalers (cent quarante-sept millions de francs), qui sera affectée à l'agrandissement et à l'armement des forteresses de l'Alsace-Lorraine, à la construction des casernes, hôpitaux et magasins dans les villes ouvertes de cette province. »

Le prince de Piémont est à Berlin; il y restera jusqu'au 3 juin. Cette visite est certainement le signe de très bons rapports qui existent entre l'Allemagne et l'Italie, mais elle ne dénote rien de plus pour le moment. J'aurai l'honneur, du reste, de vous informer de ce que je pourrai apprendre à cet égard.

Agréez, etc.

Vte DE GONTAUT-BIRON.

CXLI

M. THIERS A M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON

Versailles, le 1er juin 1872.

MON CHER MONSIEUR DE GONTAUT,

Je veux depuis longtemps vous écrire; mais la multiplicité, la complication des affaires qui s'accroissent tous les jours, m'en ont absolument empêché. Cette sotte loi militaire, qui depuis huit jours me retient sur la sellette de la Chambre, est venue encore ajouter à mes charges, et je suis obligé de prendre une heure entre deux séances pour vous dire quelques mots indispensables à propos de cette loi. On vous dira peut-être à Berlin que j'ai tourné moi-même au service obligatoire. Dites bien qu'il n'en est rien, et que j'ai cédé

les mots pour gagner les choses. Une sorte de coalition, non délibérée mais réelle, de la gauche et de la droite m'a imposé une Commission engouée du système prussien. J'ai résisté quinze mois; mais si j'ai cédé, c'est parce qu'on m'a accordé qu'au lieu de lever la classe entière, on n'en lèverait que la moitié (soixante-quinze mille au lieu de cent cinquante mille) chiffre modéré; plus cinq ans de service au lieu de trois. Tout le fond de la loi est là; et je vois avec regret que, si j'avais résisté aux donneurs de conseils, prêchant toujours l'union de la majorité et du pouvoir, j'aurais vaincu toute cette cohue affolée qui sacrifie le bon sens, le vrai patriotisme, au patriotisme de parade.

Quoi qu'il en soit, je ferai suffisamment prévaloir le système de l'armée de métier, qui est bonne pour l'ordre comme pour l'indépendance extérieure, sur l'armée tapageuse et, au fond, plus révolutionnaire que militaire.

Affirmez aussi, et sur l'honneur, que nous voulons la paix, que je la veux passionnément et que le pays ne la veut pas moins que moi. Ajoutez que les partis la veulent également et que M. Gambetta, dont on a fait un épouvantail et qui n'a aucune chance, aucune, d'arriver au pouvoir, est aussi décidé pour la paix que moi.

Malheureusement, on se fait à Berlin (de bonne ou mauvaise foi) des épouvantails. On prétend, suivant certains informateurs, que nous travaillons nuit et jour à préparer *une revanche prochaine*. Répétez à satiété que c'est faux, absolument faux. On parle d'un canon de M. Thiers, qui aurait la prétention de surpasser le ca-

non prussien; on dit que je suis si pressé, que j'emploie pour les affûts et les voitures du bois vert. Tout cela est aussi puéril qu'absurde.

Nous cherchons, il est vrai, une bonne pièce de campagne; mais elle n'est pas trouvée, et nous n'avons pas encore fondu une seule pièce de canon, sauf celles qui servent aux essais.

Il nous faut refaire toute notre artillerie de campagne, et nous n'en sommes pas à avoir fait la première batterie. Nous employons si peu le bois vert, que nos affûts doivent être en tôle à l'imitation des affûts anglais, et que du reste il n'y en a pas un seul de fait.

Nous avons quelques ouvrages à faire à Paris pour fortifier les points reconnus faibles; et il n'y a pas une pierre posée. Et ces retards, qui sont de prudence, sont aussi de nécessité par suite de l'encombrement des affaires, la Chambre nous faisant perdre tout notre temps dans le sein de ses commissions acharnées à contredire, quoi qu'on fasse.

Affirmez donc sur l'honneur, que nous voulons la paix, que nous la voulons obstinément.

De votre côté, ayez l'œil ouvert sur ce qui se passe autour de vous, et voyez bien, par vos attachés ou par vous-même, si quelque chose signifie des projets de guerre prochaine.

Elle serait bien inique, bien folle, bien peu motivée; car on jetterait dans un abîme les trois milliards qu'on a encore à recevoir de nous, et que la victoire elle-même n'en ferait pas sortir; car il n'y a que la paix qui puisse permettre à la France de les payer. Du reste,

cette guerre serait si absurbe que je n'y crois pas du tout. Pourtant on cherche quelquefois à nous effrayer ici dans la négociation entamée, et c'est le principal motif de ma lettre d'aujourd'hui.

Il faut d'abord que je vous fasse connaître l'état de la négociation pour que vous sachiez comment vous conduire. J'ai posé d'abord le principe que nous voulions payer, payer avant terme (c'est-à-dire avant mars 1874) et payer dans la forme qu'on voudrait à Berlin, en demandant comme condition naturelle et nécessaire l'évacuation aussi prochaine que le paiement.

Ce principe posé, je l'ai précisé dans une première proposition formellement envoyée à Berlin par M. d'Arnim, seul intermédiaire admis des pourparlers.

Voici cette première proposition : 1° un emprunt en cinq pour cent (forme qui a réussi) de trois milliards, payables le plus tôt possible, *directement,* dans les mains du Gouvernement prussien, dans le terme le plus rapproché qu'il se pourrait, par exemple cent millions par mois, en tout trente mois.

J'ai ajouté que, si cette forme ne convenait pas, nous adopterions celle qui serait préférée par le Gouvernement prussien. Nous lui avons laissé le soin de dire comment il entendrait l'évacuation.

Cette proposition formelle, remise à M. d'Arnim, est restée sans réponse.

Un jour, cependant, M. d'Arnim est venu d'un air soucieux me dire que cette proposition ne réussirait probablement pas, qu'il n'avait aucune réponse, mais qu'il le supposait. (Tenez ceci pour absolument secret.)

Alors d'après ses insinuations qui me semblaient et qui étaient selon moi tout à fait amicales, j'ai fait une nouvelle proposition que voici :

Un emprunt de trois milliards.

1° Un milliard en cinq pour cent.

2° Un milliard en un emprunt à lots, qui, dit-on, est tout à fait du goût des capitalistes allemands.

3° Un milliard en valeurs étrangères de toute sûreté, acceptées d'ailleurs par le Trésor prussien.

Moyennant ces trois milliards payés le plus tôt possible et par le concours de tous les capitalistes européens (aucun n'étant exclu), l'évacuation devrait s'opérer, sans dire du reste dans ma proposition ni quand ni comment.

J'ai gardé le silence sur ce point si important pour laisser à la charge du Gouvernement prussien le soin de s'expliquer sur le mode de cette évacuation.

Cette nouvelle proposition ne m'a pas valu plus de réponse que la précédente ; mais quelques jours après, M. d'Arnim est revenu, toujours aimable, toujours bien disposé, je le crois, affirmant qu'il n'avait pas de nouvelles, mais disant encore d'après des intermédiaires que quelque chose manquait à mes propositions : c'était de s'expliquer sur le mode d'évacuation.

Il me semblait que le rôle de chacun était et devait être ainsi tracé :

A nous, obligation de nous expliquer sur le mode et le terme du paiement des trois milliards.

Aux Prussiens de s'expliquer sur le mode et le terme de l'évacuation, qui était leur obligation à eux.

Pourtant après de longs détails de M. d'Arnim sur la cour de Prusse, sur ses ombrages, sur les mauvaises intentions du parti de la guerre, sur l'assurance que l'évacution immédiate et totale était impossible, j'ai admis dans une nouvelle proposition formelle l'évacuation *graduelle et graduée* sur les paiements eux-mêmes.

Cette dernière proposition est de ces jours derniers, et j'attends pour voir s'il y aura enfin une réponse.

Chaque fois, M. d'Arnim vient, répétant qu'il n'a pas de nouvelles, mais qu'il a lieu de croire que telle proposition aurait plus de chances que telle autre. Je le crois bienveillant et désirant le succès, mais faisant de fausses finesses à la manière allemande, au lieu de parler clair et net, ce qui serait plus simple et nous mènerait plus tôt au but.

En général, il est sombre et semble croire que la position est tendue. Je ne comprends pas pourquoi elle le serait, puisque nous offrons toujours de payer immédiatement (aussi vite du moins que le permettent les moyens du marché européen), quand nous pourrions nous taire jusqu'en mars 1874.

Quant à moi, j'ai dit plusieurs fois à M. d'Arnim que si par hasard j'étais l'obstacle, on n'avait qu'à me l'insinuer ou à me le dire, et que j'étais si fatigué (c'est la pure vérité), que je prendrais un prétexte pour me retirer, en ayant soin de ne pas rattacher ma retraite à la négociation.

A ces mots, grands récris de M. d'Arnim et d'un intermédiaire que je vous ferai connaître, et vive affir-

mation que ma retraite rendrait la négociation ou cent fois plus difficile ou même impossible, qu'on avait confiance en moi, et qu'on ne l'aurait dans aucun autre. On a même grand soin de me répéter que la défiance, non de la République, mais du successeur possible de M. Thiers est la principale difficulté. On sait avec qui l'on traite aujourd'hui : on ne sait pas avec qui on traiterait demain.

Vous voilà maintenant au fait; mais gardez tout cela pour vous seul.

Voici ce que je voudrais, si c'est possible.

Il ne faut pas forcer la porte de M. de Bismarck; notre dignité ni la prudence ne le permettent; mais si une occasion se présentait de le voir, il faudrait la saisir. Si vous pouviez voir le Roi ou tout autre bien placé pour faire arriver la vérité là où elle doit être efficace, vous devriez bien affirmer ceci :

1° Nous voulons payer, payer le plus tôt possible, preuve irrésistible que nous voulons la paix.

2° Nous laissons au Gouvernement prussien le choix de la forme du paiement.

3° Nous consentons à l'évacuation graduelle.

4° Enfin nous désirons savoir ce qu'on veut; car nous ne pouvons pas agir sans une réponse positive, et la Chambre, qui nous est indispensable pour voter une mesure financière, pourrait bien partir dans un mois.

Il faut éviter toute démarche à éclat, exposant à une quasi-rupture si on ne réussit pas; mais si vous pouviez dire cela au Roi par une voie sûre, ce serait bien bon.

J'ai lu la dépêche dans laquelle un personnage consi-

dérable vous a dit que le parti de la paix l'a emporté. Je voudrais bien en avoir la preuve de fait. Mais en tout cas, observez bien l'état des choses et des esprits, et assurez-vous qu'on est sincère avec nous.

Vous demandez à venir pour huit jours à Paris. C'est impossible si M. de Bismarck revient à Berlin; ce serait possible autrement, mais pour y passer deux ou trois jours au plus. Pourtant si c'était une occasion de demander au Roi la permission de le voir, il vaudrait la peine de tenter la chose.

Répondez-nous sur tout cela avant de prendre un parti, quant à votre absence projetée.

Je dois vous dire qu'on nous a insinué le désir de garder Belfort, Verdun, les places de la Meuse jusqu'à parfait paiement. Je n'ai rien répondu à ce sujet, ne voulant créer aucune pierre d'achoppement, aucun empêchement absolu; j'ai gardé un silence serré; il faut faire de même en employant le *ad referendum*.

Voilà, mon cher Monsieur de Gontaut, toutes mes confidences d'aujourd'hui; elles exigent un profond secret et une réponse prompte, à moins que vous ne puissiez venir vous-même, si c'était pour deux jours, et sans manquer M. de Bismarck.

Tout à vous de cœur.

A. Thiers.

CXLII

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. DE RÉMUSAT

Berlin, le 3 juin 1872.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je m'explique de jour en jour davantage les motifs du vague que vous remarquez dans le langage du comte d'Arnim. Le parti politique et le parti militaire persistent dans le désaccord qui a commencé pendant la guerre.

Le prince de Bismarck, m'assure-t-on, voit les choses de plus loin et de plus haut que le parti militaire. Il comprend les dangers d'une occupation prolongée au point de vue des rapports de la France et de l'Allemagne, au point de vue de l'opinion de l'Europe qui, soucieuse du maintien de la paix générale, a hâte de voir arriver à terme la liquidation de tous les comptes entre les deux nations, au point de vue de la sûreté de sa créance que compromettraient le retour des agitations révolutionnaires en France, une interruption dans la reprise du travail et cet imprévu, suspendu sur les destinées du monde entier, tandis que tout les garantit aujourd'hui. Il ne serait pas impossible que les desseins ultérieurs de sa politique fissent saisir plus encore les inconvénients du *statu quo*. Il désire donc s'entendre avec la France, sur la double base,

conforme à l'équité et aux traités, de l'acquittement de l'indemnité de guerre et de l'évacuation du territoire, sauf à régler les détails d'exécution. Le parti militaire, au contraire, représenté par le comte de Moltke et par l'Empereur Guillaume lui-même, veut retarder le règlement de la question. En même temps qu'il tient beaucoup à toucher l'indemnité de guerre, il voudrait conserver aussi tard que possible le territoire occupé par l'armée allemande, à titre de garantie indispensable contre la réorganisation des forces militaires de la France et contre l'incertitude inquiétante de son avenir. Le prince de Bismarck a réussi à faire prévaloir le principe de la reprise des négociations, mais l'Empereur Guillaume se montre difficile, exigeant dans les conditions : il en résulte nécessairement une grande lenteur dans les résolutions, et l'on affirme que le prince de Bismarck, mécontent, a pris encore une fois le prétexte de sa santé pour s'éloigner et attendre à Varzin la fin de tous ces tiraillements.

L'ambassadeur d'Angleterre, permettez-moi de vous le dire en toute confidence, aurait écrit récemment à Londres et à Paris, que la paix de l'Europe ne serait pas assurée tant que les Allemands occuperaient le territoire français, et tant que l'indemnité de guerre ne serait pas payée, ou du moins garantie par une combinaison rigoureuse. J'ai lieu de croire qu'il est disposé à tenir ce langage ici, et j'ai compris qu'il désirait avoir mon avis sur la convenance d'une semblable attitude.

N'ayant pas reçu d'instructions sur ce point, me rappelant d'ailleurs le mauvais effet produit à Berlin par

quelques paroles dites, à Saint-Pétersbourg, en faveur d'une intervention toute amicale de la part de la Russie, je me suis tenu sur une certaine réserve dans ma réponse. J'ai cependant abondé dans le sens de l'utilité, pour les intérêts de l'Europe, de la solution complète des questions pendantes entre la France et l'Allemagne. « Les laisser sans règlement, ai-je dit, entraîne forcément des deux parts une immixtion mutuelle dans leurs affaires intérieures, et cette immixtion n'a et n'aura rien d'amical, loin de là. » J'ai démontré sans réplique à l'ambassadeur d'Angleterre que la prolongation de l'occupation était destinée tôt ou tard à provoquer des conflits entre les troupes allemandes et les habitants des départements occupés. Une mésintelligence, dont on peut trouver la mesure dans l'aigreur croissante des organes de l'opinion publique en France et en Allemagne, et qui, en les indisposant de plus en plus l'une vis-à-vis de l'autre, doit faire craindre de nouvelles complications, est bien faite pour exciter l'inquiétude de l'Europe.

J'ai conclu en émettant personnellement cette opinion que, si les grandes puissances jugeaient qu'il importe aussi au repos du monde que les questions délicates fussent définitivement tranchées, elles serviraient leurs propres intérêts, en pressant les deux Gouvernements de négocier, et que le mien étant tout disposé à le faire, c'était le Cabinet de Berlin surtout qu'il s'agissait de décider.

L'ambassadeur d'Angleterre m'a paru aussi convaincu que moi de ces arguments ; plus que moi peut-

être, il est frappé de la recrudescence d'hostilités de la presse allemande.

D'ailleurs, il se montre inquiet des affaires religieuses. Il ne serait pas éloigné de croire que ces querelles eussent pour effet de grouper les quatorze millions de catholiques allemands dans une opposition décidée contre l'Empire. Ce sentiment serait corroboré en lui par les impressions que M. Roggenbach a rapportées d'Alsace, où l'avait envoyé le prince de Bismarck, pour inaugurer l'Université de Strasbourg; M. Roggenbach aurait signalé au chancelier des indices d'agitation préparée par les dissentiments religieux, en même temps que la situation inquiétante, sous bien des rapports, des pays annexés à la suite de la dernière guerre.

En un mot, l'ambassadeur d'Angleterre m'a paru préoccupé de tous ces points noirs de l'horizon. J'ai conclu de mon côté avec lui, qu'une sorte d'intervention tout amicale des puissances de l'Europe, pour obtenir de la France et de l'Allemagne le règlement final et l'apurement complet de leurs comptes, pourrait à ses yeux avoir des résultats satisfaisants.

Il est possible que lord Lyons s'en soit expliqué avec vous; néanmoins une pareille ouverture, bien que faite indirectement, et quand même elle n'aurait qu'un caractère privé, m'a semblé importante, et je crois devoir vous la communiquer sans retard.

Si, comprenant enfin que le trouble exercé par une lutte entre deux puissantes nations affecte la sécurité générale, l'Europe se détermine à donner pour le

moins ses conseils dans un sens d'apaisement, il y a là un commencement d'arbitrage auquel nul peuple ne peut rester indifférent, qu'aucun d'eux ne peut traiter légèrement; c'est un gage de paix pour l'avenir; c'est en même temps la manifestation, trop tardive il est vrai, mais toute à l'honneur de la France, de l'importance attachée partout à la situation de notre pays dans le monde.

Agréez, etc.

Vte DE GONTAUT-BIRON.

P.-S. — Je venais de terminer cette dépêche, quand j'ai reçu votre lettre et celle de M. Thiers, du 1er juin[1]. Elle répond en partie, si je ne me trompe, à quelques-unes des questions que vous me posez l'un et l'autre. J'entre en plein dans vos vues; car je répète à satiété tous vos arguments sur notre organisation militaire et sur la revanche, dont on s'inquiète ici avec si peu de raison. Il est possible que le prince de Bismarck vienne à Berlin dans quelques jours. Je ne m'en irai certainement pas tant que je conserverai une chance de le voir. Je réfléchirai beaucoup à tout ce que M. Thiers et vous me faites l'honneur de me dire. Je continuerai à être aussi vigilant que vous me le demandez, et dans le cas où je croirais qu'une demande d'audience de l'Empereur est utile et possible, sans soulever d'ombrage, je la demanderai. Comptez sur une dépêche aussitôt que les circonstances le demanderont.

1. Voir CXLI.

CXLIII

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 4 juin 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je crois devoir vous envoyer ci-joint copie d'une lettre[1] que je viens d'écrire à M. de Rémusat sur les informations et les avis que j'ai pu recueillir auprès de MM. de Manteuffel et de Tresckow.

Veuillez agréer, etc.

St-VALLIER.

CXLIV

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. DE RÉMUSAT

Nancy, le 4 juin 1872.

MONSIEUR LE COMTE,

Je n'ai voulu répondre en détail à votre lettre du 31 mai qu'après m'être mis en mesure de le faire uti-

1. Voir CXLIV.

lement et de vous donner des renseignements précis sur le grave sujet de nos préoccupations ; malheureusement, rien, dans tout ce que j'entends, n'est de nature à diminuer nos appréhensions, et il serait dangereux, je crois, de voir la situation à un point de vue optimiste qui nous exposerait à de douloureuses déceptions. Il n'est que trop certain, comme vous l'appréciez fort justement, qu'une recrudescence violente de défiance et de menaçante hostilité s'est élevée contre nous en Allemagne ; elle est plus forte, plus générale que les autres explosions de cette nature qui se sont fait jour à diverses reprises depuis dix-huit mois ; est-elle sincère, spontanée, motivée par les imprudences de nos journaux ou de nos orateurs ? Est-elle au contraire inspirée, dirigée, alimentée par l'influence occulte et toute puissante du cauteleux homme d'État qui dirige le Cabinet de Berlin ? Je penche vers cette seconde opinion, et je vous ai dit les motifs de mon sentiment dans mes lettres du 1er à M. le Président et à Votre Excellence.

Mais le fait, hélas ! indéniable, c'est que nous sommes en présence d'une implacable haine qui se réveille ardente dans toutes les occasions ; aujourd'hui elle est menaçante, et nos ennemis s'autorisent, pour enflammer les esprits, des projets agressifs qu'ils nous attribuent ; ceux mêmes dont la sympathie et la confiance nous demeurent fidèles, comme M. de Manteuffel, sont découragés ; le général dit avec tristesse qu'il voit s'évanouir ses espérances de solution calme et pacifique, et qu'il courbe la tête devant le débordement de passions hostiles qui emporte les deux nations vers un courant

fatal. Notre Assemblée ne se rend pas mieux compte que notre presse de la gravité des choses, de l'imminence du danger; chaque jour, des orateurs viennent attiser le feu qui nous menace. Je ne puis vous dire assez quel mal a fait le discours imprudent de l'évêque d'Orléans, dans lequel les Allemands veulent voir la disposition du clergé français à prêcher la guerre sainte contre les barbares du Nord; ce mal a encore été accrû par un article élogieux du *Bien public*, dont on ne veut pas admettre qu'une ligne soit écrite sans l'approbation et l'inspiration du Président. M. Thiers ne saura jamais assez qu'il n'a pas de plus fâcheux ennemi que cet ami trop zélé, souvent inconsidéré, dont chaque parole est analysée et commentée.

Le but principal de votre lettre était de savoir si les idées hostiles qui dominent à l'heure actuelle tous les esprits en Allemagne ont gagné le Roi Guillaume et le chancelier. Pour le Roi, aucun doute n'est possible; les sentiments de défiance et d'irritation le possèdent tout entier; son entourage partage la conviction où il est d'une prochaine reprise de la guerre; MM. de Manteuffel et de Tresckow ont à cet égard des informations bien inquiétantes et d'un caractère certain. Quant au chancelier, inaccessible dans sa retraite de Varzin, il observe les progrès de l'incendie qu'il a certainement allumé et qu'il alimente soigneusement; les deux généraux confessent même qu'ils le croient l'auteur et la cause de la disposition de violente hostilité où se trouve le souverain. Maintenant, que veut M. de Bismarck? M. de Manteuffel se le demande comme vous et comme

moi. Veut-il nous pousser à un acte de désespoir qui lui permettrait d'achever notre ruine? Veut-il plutôt (et c'est l'opinion du général) nous conduire à accepter des conditions plus dures que celles auxquelles nous devions nous attendre il y a deux mois? Il poursuit assurément un but, il se livre à une de ses œuvres ténébreuses qu'il aime à faire surgir de temps à autre. Dans tous les cas, un danger nous menace, et dans l'intimité MM. de Manteuffel et de Tresckow ne me cachent pas leurs alarmes.

Quel que soit le mal, il faut en savoir les causes, il faut y chercher un remède; c'est là le but de mes efforts, de mes investigations auprès des deux hommes que je vois et qui possèdent tous deux la confiance et l'amitié du souverain allemand.

Les causes, les voici, suivant M. de Manteuffel, dont je vous rapporte fidèlement l'opinion sans vouloir apprécier l'exactitude de ses assertions :

Causes générales :

Langage imprudent, belliqueux de la plupart de nos journaux, à Paris comme en province. — Discours fâcheux prononcés à l'Assemblée. — Informations pessimistes données par les agents *connus* et *secrets* de l'Allemagne en France sur les appétits de revanche de la majeure partie de la nation. — Manque de confiance dans notre stabilité. — Croyance que le parti de M. Gambetta fait des progrès dans le pays et qu'il est destiné à triompher des conservateurs, au règne desquels il substituerait les aventures, le désordre et la guerre.

Causes particulières :

Maladresses faites par M. de Gontaut; manière fâcheuse dont il a abordé la question des négociations, en faisant des confidences prématurées et mal placées au lieu de voir avant tout M. de Bismarck et de lui demander à lui-même quel mode de négociation il préférerait, comme l'avait tant recommandé M. de Manteuffel; au lieu de cela, il aurait demandé tardivement une audience au chancelier, après avoir eu l'imprudence de laisser savoir à MM. d'Arnim et Delbrück quel était le but de l'entrevue qu'il sollicitait. Cette fausse manœuvre aurait permis à M. de Bismarck de décliner l'entretien dans lequel il aurait été forcé de donner une adhésion, tout au moins de principe, et de nous laisser faire nos propositions à une tierce personne sans être compromis par un seul mot encourageant. La position de notre ambassadeur ne serait plus aussi bonne à la cour qu'au début de sa mission; le Roi aurait contre lui un peu de ressentiment, en raison des paroles imprudentes et inconsidérées échappées à quelques membres de l'Ambassade qui seraient loin d'être vus avec sympathie : M. de Gontaut personnellement serait très innocent de ces propos fâcheux, mais il serait accusé d'user d'une faiblesse excessive dans ses rapports avec son personnel. Les nombreux échecs éprouvés, ces derniers temps, par M. de Gontaut dans ses démarches en faveur de nos prisonniers n'auraient pas d'autre cause.

Ainsi, question mal entamée et, résultat pour nous, obligation de traiter à Paris, loin du chancelier, avec

un intermédiaire plus ou moins autorisé; lenteurs et tiraillements inévitables; facilité pour le prince de Bismarck de décliner ou de décourager nos ouvertures, sans même y répondre, tant que cela n'entrera pas dans ses convenances.

En outre M. d'Arnim, caractère méticuleux, timide, défiant, esprit vague et indécis, personnalité manquant de surface et de consistance, simple créature du chancelier, n'a rien de ce qu'il faut pour que la négociation reçoive de lui une impulsion prompte et favorable; il n'est pas bien disposé; il est alarmé continuellement et excité par son entourage; il ne nous aidera pas; le souci de sa position, la crainte de se compromettre ne lui permettent pas d'avoir sur un sujet de cette importance l'indépendance d'appréciation qui serait nécessaire. Cependant aujourd'hui nous n'avons plus d'autre voie que la sienne à notre disposition, et il faut poursuivre avec lui la négociation, sans se décourager, sans craindre de presser, de harceler cet homme timoré et inquiet. Tant que M. de Bismarck sera enfermé à Varzin, nous sommes dans une impossibilité complète d'envoyer un négociateur à Berlin et enfermés dans ce dilemme : poursuivre les pourparlers avec M. d'Arnim ou les abandonner jusqu'à l'époque, peut-être bien éloignée, où, M. de Bismarck redevenant abordable, nous pourrions lui envoyer une personne investie de notre confiance. Mais que se passerait-il d'ici là ? Dans la voie de défiance et d'irritation où l'on est entré, tout ne serait-il pas à redouter ? Il faut donc continuer les négociations avec M. d'Arnim et employer tous les moyens pour se conci-

lier ce personnage susceptible et misanthrope, mais accessible avant tout aux satisfactions de la vanité : beaucoup de politesses à lui, à sa femme, à son personnel, surtout à M. de Holstein, familier de la maison de M. de Bismarck.

Après cet ensemble de considérations et de conseils, M. de Manteuffel en est arrivé à me dire le seul remède *effectif* et *efficace* qu'il verrait pour le moment à cette grave situation.

Suivant lui, la défiance et le mauvais vouloir tenant à cette pensée que nous ne voulons pas réellement payer, mais gagner du temps en négociant, il faudrait ne pas hésiter à payer immédiatement, tout en continuant à négocier, une somme de cinquante, soixante, quatre-vingts ou cent millions, suivant nos possibilités financières, en déclarant que nous avons trop de confiance dans le succès de nos justes demandes et dans l'issue des négociations entamées, pour ne pas en donner un gage en commençant aussitôt les versements sur les sommes dont nous sommes débiteurs, afin d'épargner à la France et à l'Europe la crise financière qui serait à redouter si des paiements aussi considérables n'étaient pas espacés et échelonnés. Aux yeux du général, ce serait là le meilleur remède, le véritable moyen de ramener la confiance et de donner à la négociation en cours des chances sérieuses de solution favorable.

Je me borne, Monsieur le Comte, à vous faire connaître le sentiment du baron de Manteuffel ; je ne puis préjuger ce que M. le Président et vous penserez de sa suggestion ; je dois dire seulement qu'il l'a renouvelée plu-

sieurs fois et avec une certaine affectation dans ces derniers temps.

Le langage de M. de Tresckow se rapproche beaucoup de celui du général en chef, ce qui me frappe d'autant plus qu'il n'y a aucune intimité et même fort peu de rapports entre eux. Il n'y a donc pas concert dans leurs appréciations ; mais la source où ils puisent leurs informations est la même, c'est-à-dire l'entourage du Roi Guillaume.

Pour moi, j'ai tenu à placer sous les yeux de M. le Président et sous les vôtres le tableau exact et fidèle du langage qui m'est tenu, des appréhensions qui me sont exprimées, des avis qui me sont donnés; M. Thiers et vous apprécierez quelle portée on doit accorder à tout ce qui précède, quel parti on en peut tirer.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint une copie de cette lettre, et je vous serais reconnaissant de la faire remettre à M. le Président.

Veuillez, etc.

St-VALLIER.

CXLV

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. THIERS

Berlin, le 6 juin 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je vous remercie d'avoir bien voulu, par votre lettre du 1er juin[1], me mettre au courant de la négociation relative à la libération du territoire, comme de tout ce qui concerne la réorganisation militaire. Si je ne vous ai pas écrit depuis longtemps, c'est que je voulais ménager vos yeux et votre temps jusqu'au jour où je vous saurais entièrement rétabli. On m'écrit que vous ne semblez plus vous ressentir de votre indisposition, et je l'apprends avec le plus grand plaisir.

A mon tour je suis souffrant, particulièrement des yeux et des oreilles, et je suis obligé de dicter ma lettre. Je suis d'ailleurs parfaitement certain de la discrétion de mon secrétaire.

Vous me recommandez de répéter à satiété que tous en France nous voulons la paix et qu'il est faux, complètement faux que nous travaillions ardemment à préparer une *revanche prochaine*. Je ne m'en fais faute, et toutes mes dépêches le prouvent; mais j'en conviens, je trouve beaucoup d'incrédules. On croit générale-

1. Voir CXLI.

ment, beaucoup affectent de croire que notre réorganisation militaire n'a pas d'autre but qu'une revanche plus ou moins prochaine. J'affirme que cette réorganisation n'est pour ainsi dire pas commencée, que nous n'avons pas fondu un canon, ni posé une seule pierre : je dis que nous sommes tout prêts à payer les trois milliards. On me répond en m'opposant le service obligatoire, on va jusqu'à me donner ce singulier argument qu'il est *impossible* que nous ne pensions pas à tirer vengeance de l'obligation où nous a mis le traité de payer à l'Allemagne cinq milliards et de lui abandonner deux de nos plus riches provinces. Je réponds que s'il n'est permis à personne de prédire l'avenir à dix ou quinze ans d'avance, je peux du moins affirmer que nos projets et notre réorganisation militaire ont un but purement et simplement défensif; je répète, chaque fois que j'en trouve l'occasion, qu'au fond vous êtes opposé au service obligatoire et que vous n'avez pas changé d'avis, que la commission de l'Assemblée vous a fait une concession importante en autorisant le Gouvernement à ne lever que la moitié de la classe, etc. Mais, lorsqu'il s'agit de combattre ou des préjugés ou des méfiances profondes, il faut revenir sans cesse à la charge et renouveler souvent les mêmes arguments sous des formes différentes.

Cependant je ne crois pas fondés les soupçons dont vous me faites part, tout en n'y attachant pas vous-même grande foi. Quoi qu'il en soit, je cherche à m'assurer de plus en plus des vues du Gouvernement allemand; dans ce but, j'ai été voir, il y a deux jours,

l'ambassadeur d'Angleterre dont les relations avec le prince de Bismarck ont une certaine intimité.

Mon collègue m'ayant démandé si nous avancions dans les négociations du paiement anticipé, je lui ai répondu que l'absence du chancelier ralentissait la marche de cette affaire. J'ai ajouté qu'au fond je soupçonnais qu'on avait à Berlin certaines hésitations, provenant d'un manque d'accord complet entre le parti politique et celui que je qualifie le parti de la *méfiance;* que si ce dernier l'emportait, ce serait regrettable, car la France est toute prête à s'acquitter; et si on se refuse à tout arrangement, l'occupation continuera au détriment de l'Europe elle-même qui ne pourra être assurée du repos tant que les comptes entre ces deux nations ne seront pas réglés. Il est étonnant que le parti militaire ne le comprenne pas. Voudrait-il donc chercher un prétexte à une nouvelle guerre?... « La guerre! repartit mon collègue, mais personne n'en veut ici, ni la nation, ni l'armée, ni le Gouvernement! N'ayez pas l'ombre d'un doute sur cela. Ce que vous dites du désaccord entre le parti politique et le parti militaire est vrai; mais les vues de l'un comme de l'autre n'ont qu'un objet commun : assurer la paix. Le Roi partage les idées du parti militaire; mais il n'a qu'une pensée, c'est de sauvegarder la paix aussi longtemps que possible. Il est vieux, il sait qu'il ne lui reste pas probablement de longues années à vivre; à tout prix il désire que son règne s'achève sans nouvelle guerre. Il croit au désir de la revanche de votre part : il veut la rendre impossible en prenant toutes les précautions militaires qui

lui paraissent nécessaires : l'agrandissement et l'armement des places fortes de l'Alsace-Lorraine, le maintien de l'occupation sur votre territoire, etc. Qu'il ait raison ou qu'il ait tort, je ne le discute pas; mais soyez certain qu'il veut une seule chose, rendre la guerre impossible. »

Je suis très porté à croire à la justesse de ces informations : non, on ne désire pas la guerre à Berlin; de quelle utilité serait-elle aujourd'hui pour l'Allemagne qui a acquis dans la campagne de 1870 tout ce qu'elle pouvait prétendre obtenir. Cependant les craintes de la revanche reprennent une certaine consistance; il ne faudrait pas nous dissimuler que, si nous n'étions pas extrêmement prudents, si nous ne nous observions pas beaucoup, on pourrait bien donner suite à cette parole que le prince de Bismarck disait au mois d'août dernier à M. de Gabriac : « En 1874, lors du paiement des trois derniers milliards, vous nous ferez la guerre. Tout de suite vaut mieux pour nous : avant dix ans, c'est un suicide pour vous. »

L'adoption du service obligatoire par l'Assemblée est le prétexte mis en avant pour réveiller les appréhensions allemandes. On représente déjà cette mesure comme une preuve de la volonté de la France de se préparer. Si j'en crois les renseignements recueillis ces jours-ci par notre intelligent attaché militaire M. de Polignac, l'opinion s'accréditerait dans l'armée, à peu près comme par l'effet d'un mot d'ordre, que les *provocations* de la France devraient faire mal augurer de l'avenir et que très probablement dans deux ans, après

l'évacuation de son territoire, elle déclarerait de nouveau la guerre à l'Allemagne. Dans deux ans comme aujourd'hui l'Allemagne serait prête.

Un article de la *Gazette de Strasbourg*, dont je vous envoie copie, résume assez bien les objections qui ont cours, aujourd'hui même, dans les régions élevées, contre une solution actuelle à donner aux négociations. On prétend que la bonne volonté de la France elle-même peut être trahie par les événements, et que l'occupation de son territoire jusqu'au terme fixé par le traité est la plus sûre garantie de la créance.

Je vous ai signalé plus d'une fois la lutte entre le parti politique et le parti militaire. Il est certain que ce dernier emploiera ses efforts à faire traîner la négociation en longueur. Il proteste pourtant qu'il ne veut pas de la guerre; mais alors voudrait-il y provoquer la France?

Il n'est donc pas facile d'y voir très clair au milieu de ces vues divergentes. En somme, tout en croyant aux méfiances qu'on a de bonne foi contre nous, en pensant que d'une part il faut en tenir grand compte et de l'autre y veiller, mon opinion est que ces résistances, ces lenteurs, ces bruits de guerre, sont une tactique employée à dessein pour nous effrayer et tirer le meilleur parti possible des négociations. L'Allemagne veut être payée, et elle sait qu'elle le sera : je n'en veux pour preuve que le projet de loi présenté au Reichstag pour la répartition des cinq milliards de l'indemnité. On négociera donc, mais les négociations n'iront pas toutes seules.

Samedi 8 juin.

J'ai interrompu cette lettre, hier, pour aller voir M. de Thile. Aussitôt sorti de chez lui, je vous ai transmis par le télégraphe un résumé succinct de notre conversation, et déjà vous avez bien voulu m'envoyer vos remerciements. J'écris à M. de Rémusat un compte rendu plus détaillé. La position de M. de Thile, vous le savez, est assez difficile à définir; c'est un intermédiaire officiel en titre qui souvent, en fait, est à peine officieux. Certain à peu près de ne pas voir M. de Bismarck, et ne croyant pas devoir forcer la porte de l'Empereur, qui, au point de vue des affaires étrangères, est un souverain archi-constitutionnel, je me suis décidé à voir M. de Thile, mais à ne lui confier que ce que la prudence me conseillerait de lui dire d'après le tour que prendrait notre conversation. Vous connaissez maintenant ce qui s'est passé entre nous. Je n'avais jamais vu le secrétaire d'État aussi affirmatif.

Je crois qu'il n'y a rien de plus à faire pour l'instant; mais je conserve soigneusement vos instructions pour en faire usage dans l'occasion. Je dois vous dire que M. de Thile m'a parlé avec *chaleur* de la confiance que vous inspiriez au Gouvernement allemand, et qu'il m'a répété tout le prix qu'on attachait à voir la direction des affaires rester entre vos mains. C'est presque mot pour mot ce que vous a dit M. d'Arnim : il n'en pouvait être autrement.

J'ai vu M. de Bleischröder, il y a quelques jours. C'est un des *Monterond* du chancelier, avec beaucoup

moins d'esprit que le confident de M. de Talleyrand. Mais son intérêt personnel étant en jeu dans ces circonstances, il faut y réfléchir à deux reprises avant d'ajouter une foi entière à ses paroles. Je crois qu'entre M. d'Arnim et lui, il y a une sorte de lutte pour obtenir la confiance de M. de Bismarck. Je ne vous en parle aujourd'hui que parce que l'occasion s'en présente, et parce que ses renseignements *peuvent* avoir de la valeur.

Il m'a donc dit qu'il était au courant de vos propositions (je n'avais pas encore reçu votre lettre), que le paiement de cent millions par mois était une combinaison inacceptable, parce que ce serait reculer l'échéance du 2 mars 1874; que l'offre d'un emprunt remboursable avec lots était également inacceptable comme contraire aux lois prussiennes. Du reste, il m'a assuré que *l'affaire marcherait,* et que M. de Bismarck, lorsqu'il jugerait le moment venu, *voulait la traiter avec moi.* Enfin il m'a promis de revenir me voir.

J'ai retardé la course qu'il y aurait grande utilité pour moi à faire à Paris pour mes intérêts particuliers, qui ne sont pas sans importance. Si vous croyez utile de me voir et de causer avec moi, je puis aller à Versailles, car en supposant que M. de Bismarck vienne à Berlin, il n'y viendra pas probablement avant huit ou dix jours. Je n'insiste pas d'ailleurs. Le Parlement sera clos le 18 ou le 20 juin. A cette époque le Roi partira et toute affaire cessera ici. J'espère que vous me permettrez alors d'aller aux eaux, *en Allemagne :* j'en ai grand besoin.

Le courrier part : il faut fermer ma lettre, je n'ai plus que le temps de vous remercier de la commission dont vous avez bien voulu charger Mme de Castellane pour moi et qui m'a fort touché.

Veuillez agréer, etc.

Vte DE GONTAUT-BIRON.

CXLVI

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. DE RÉMUSAT

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Berlin, le 7 juin 1872, 6 h. 30' s.

Sur l'avis qui m'a été donné que le prince de Bismarck ne reviendrait très probablement pas avant la fin de la session, et comme une demande spéciale d'audience auprès de l'Empereur serait une démarche d'un caractère tout à fait inusité, je me suis décidé à aller voir M. de Thile.

Je savais qu'il avait eu, ces jours derniers, deux conférences chez Sa Majesté avec ses collègues les plus importants du Ministère, le général de Roon, M. Delbrück et M. Camphausen.

M. de Thile m'a donné confidentiellement les informations suivantes. Les différentes propositions de

M. Thiers ont été adressées à Varzin; le prince de Bismarck les a réunies et renvoyées ici avec son avis. Sa Majesté a le dossier de l'affaire entre les mains et le conservera quelques jours avant de le retourner à Varzin. La réponse dans sa formule définitive sera faite alors par le prince de Bismarck, et M. de Thile m'en donnera avis au moment où il la transmettra à Paris, sans doute, m'a-t-il dit, du 20 au 25 de ce mois.

S'avançant alors beaucoup plus qu'il ne le fait d'ordinaire, il a été jusqu'à me dire que, selon toutes probabilités, la réponse du Gouvernement allemand serait quant au fond conforme à nos désirs, le débat restant sur les détails et les modalités. Il m'a répété par deux fois ces assurances, en se servant de ces mots : « Vous pouvez avoir confiance. »

J'estime qu'à raison du caractère de cette confidence qui n'énonce encore que de très grandes probabilités, la discrétion la plus entière est nécessaire, et qu'au point de vue de la négociation, il y aurait les plus grands inconvénients à laisser même pressentir les informations que je vous transmets.

V^TE DE GONTAUT-BIRON.

CXLVII

M. THIERS A M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON

Versailles, le 7 juin 1872.

Mon cher Monsieur de Gontaut,

J'ai lu votre intéressante dépêche du 3 juin[1], et je la crois plus près de la vérité que ce qu'on nous dit et ce qu'on nous écrit de tous les côtés. La crise se compose des luttes du parti de la guerre contre le parti de la paix, et la cause des lenteurs serait dans la difficulté de s'expliquer avec nous. M. de Bismarck, dans cette hypothèse, serait allé à Varzin se reposer de ces fatigantes résistances opposées à ses vues, et peut-être se servir de sa mauvaise humeur pour vaincre certaines volontés. J'aime mieux croire cela qu'autre chose, et d'ailleurs je suis porté à penser que c'est la vérité. Pour nous, il ne faut pas nous départir de cette attitude avec roi, ministre, public :

Nous sommes prêts à payer en 1872 et 1873, quoique légalement nous ne devions qu'en 1874;

Nous paierons dans la forme qu'on voudra, car nous n'avons de préférence pour aucun plan financier, sauf le cas où on nous demanderait d'agréer un plan *impraticable* ou *ruineux;*

1. Voir CXLII.

Naturellement, et nous appuyant sur l'existence des choses et le sens des traités, nous devons désirer que l'évacuation, si elle est graduelle, soit graduée sur les paiements, et *complète* au moment du dernier paiement.

Nous déposons ce thème sur la table des négociateurs, prêts à nous exécuter dès qu'on le voudra.

Quant à la paix, nous jurons sur l'honneur de la France et sur le nôtre, que nous estimons à l'égal de l'honneur de qui que ce soit au monde, que nous voulons la paix, la paix la plus longue qui se pourra.

Il ne faut pas sortir de ce thème, en évitant toutefois d'impatienter, d'irriter surtout par nos insistances, sauf à faire sentir que, la Chambre partie, plusieurs mois seront perdus.

Quant aux ouvertures du ministre d'Angleterre, elles sont un excellent symptôme : mais il ne faut pas oublier la leçon de Saint-Pétersbourg. M. de Bismarck a horreur de l'intervention des neutres, c'est-à-dire de l'Europe, qui deviendrait un frein pour lui, et nous l'irriterions en paraissant la provoquer. Pourtant en ayant soin de nous cacher, de ne pas paraître derrière les *intervenants,* il ne faut pas les décourager, car ils pourraient être notre ressource un jour. Telle est la mesure qu'il faut garder, et que vous avez gardée dans ce qu'on vous a dit et dans ce que vous avez dit vous-même. Écrivez souvent, écrivez beaucoup, car nous avons besoin d'être au courant de tout.

La discussion sur la loi militaire me désole, parce qu'elle est absurde et doit faire à Berlin un déplorable effet. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour la contenir, mais

je n'ai pu réussir. Je suis comme un capitaine de navire au milieu d'une tempête, attaché au timon et entouré de passagers effarés qui lui agitent le bras, pendant qu'il a les yeux fixés sur le flot qui menace le navire. Je vous assure que ma vie est un supplice.

Tout à vous.

A. THIERS.

CXLVIII

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. DE RÉMUSAT

Berlin, le 8 juin 1872.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai eu, aujourd'hui, avec M. de Thile un long entretien dont je vous ai fait connaître la substance par le télégraphe. Avant de vous en rendre un compte plus détaillé, permettez-moi de vous rappeler dans quelles conditions et dans quel état d'esprit j'allais trouver le secrétaire d'État pour les Affaires étrangères.

Depuis plusieurs semaines, j'étais frappé de la tendance des hommes d'État allemands, qui m'entretenaient de la libération de notre territoire, à me montrer toutes les difficultés auxquelles étaient subordonnées les concessions qu'on pourrait nous faire au moment

où nous commencerions le paiement des trois derniers milliards. Les journaux officieux parlaient et parlent sans cesse des garanties politiques dont l'Allemagne a besoin, si elle consent à devancer les délais de l'évacuation. Cependant tout ce qui m'avait été dit n'avait pas de caractère officiel, et je sais trop, d'autre part, à quelle direction obéit la presse nationale de toute nuance pour m'inquiéter plus que de raison des aigreurs et des récriminations auxquelles tous les actes de notre conduite intérieure servent de prétexte. Un très grand désir d'être payée et un égal désir de n'avoir pas à recommencer de longtemps la guerre, telle est au fond la disposition de l'Allemagne. Les représentants de la nation comptent sur les trois derniers milliards de notre indemnité; les Gouvernements confédérés, toujours si prudents, ne viennent-ils pas de déposer un projet de loi destiné à en fixer l'emploi par anticipation? Quant au désir de garder tous les avantages de la paix, leur intérêt est trop évident pour que j'aie à y insister.

Ces conversations ne pouvaient plus me suffire, si je voulais savoir comment avaient été accueillies nos premières ouvertures pour la libération du territoire. Le chancelier en étant saisi, j'étais décidé à le voir, à moins d'une impossibilité morale, s'il devait venir à Berlin comme on l'avait supposé un instant; mais depuis quelques jours ce voyage est devenu très peu probable.

Convenait-il que je cherchasse à voir l'Empereur, et dans quelles dispositions se trouvait Sa Majesté en présence du désaccord de vues qui existe entre ses

conseillers militaires et ses conseillers politiques? « L'Empereur, m'avait dit un diplomate marquant dont les relations avec le prince de Bismarck sont faciles et même intimes, l'Empereur partage les vues des premiers sur les précautions à prendre à l'égard de la France : travaux considérables de fortification en Alsace-Lorraine; occupation prolongée et étendue de votre territoire, etc., etc.; mais il veut ces garanties avec la conviction *qu'elles sont nécessaires à la paix.* A l'âge qu'il a atteint et après des succès inespérés, il cherche le repos, il veut mettre son pays et son propre prestige à l'abri des hasards d'une nouvelle guerre. Sa Majesté croit que vous voulez une revanche et une revanche prochaine; il veut la rendre impossible. L'Empereur n'a probablement pas compris encore qu'occupation complète et paiement anticipé sont deux notions inconciliables; mais ce qui domine tout chez lui, c'est la volonté de conserver la paix qu'il a conquise; il veut que la supériorité militaire de l'Allemagne rende pour longtemps la revanche française impossible. »

J'avais, un instant, songé à demander une audience à l'Empereur pour chercher à dissiper ces préventions; mais, renseignements pris, je me suis convaincu que cette démarche aurait un caractère tout à fait inusité. J'ai cru devoir y renoncer.

En lisant le *Journal officiel,* j'avais cru voir que la négociation avec la France avait tenu une place importante dans les récentes occupations de Sa Majesté. Par deux fois, le souverain avait réuni les principaux ministres : M. de Camphausen, chargé du portefeuille des

Finances, très écouté en toutes les questions de ce genre; M. Delbrück, le président habituel du Conseil fédéral et par là même l'écho des préoccupations des Gouvernements confédérés; le général de Roon, ministre de la Guerre, le plus ancien conseiller du Roi; enfin M. de Thile.

Il y a lieu de croire que ce sont ces personnages qui ont été mis au fait des pourparlers. M. de Thile me l'a laissé entrevoir dans notre entretien de ce jour dont il me reste à vous présenter un compte rendu détaillé.

« Je vous croyais presque en route pour Paris », m'a dit le secrétaire d'État en me revoyant. Je lui ai répondu que divers motifs de convenance personnelle avaient retardé mon voyage; qu'en même temps, j'avais le désir de vous apporter quelques indications sur les dispositions du Gouvernement allemand. M. Thiers avait fait des propositions sérieuses pour le paiement de notre dette et pour la libération de notre territoire. Quel accueil pouvait-on en espérer? Devions-nous rencontrer dans l'esprit de l'Empereur quelques préoccupations se rattachant à l'avenir de la France? La présence d'une nombreuse armée allemande sur le sol français paraîtrait-elle à Sa Majesté une garantie efficace de paix? « C'est là, ajoutai-je, une opinion, une impression que je dois, que je puis loyalement dissiper. Cette tâche, je puis facilement la remplir en me reportant aux instructions de mon Gouvernement, à la politique de M. Thiers et à la direction générale à laquelle obéit aujourd'hui le courant de l'esprit public dans mon pays. »

M. de Thile, en me répondant, a évité de relever

celles de mes paroles qui avaient trait aux dispositions personnelles de l'Empereur. « Sans doute, m'a-t-il dit, l'occupation prolongée est fâcheuse et inquiétante pour nos bons rapports mutuels; nous le savons par tous ceux de nos enfants qui font partie de l'armée d'occupation. Nous souhaitons qu'on puisse les relever bientôt du poste pénible qui leur a été assigné. Nous prenons donc vos propositions très au sérieux. Le prince de Bismarck nous les a renvoyées de Varzin étudiées et annotées. Sa Majesté nous a fait l'honneur de nous consulter à plusieurs reprises, et elle a gardé par devers elle tout le dossier pour y consigner ses observations. Dans quelques jours, nous le renverrons à Varzin, où est un haut fonctionnaire de mon administration, et la réponse, réexpédiée ici sous sa forme définitive, nous arrivera sans doute du 20 au 25. Je vous en préviendrai. »

La conversation prenait un tour satisfaisant, et M. de Thile employait un langage qui le montrait très éloigné de toute pensée de guerre éventuelle. « Si vous me connaissiez davantage, me dit-il, vous sauriez que je ne m'avance pas à la légère. Eh bien, je puis vous dire, *très entre nous,* que j'augure favorablement des pourparlers entamés. Il y a beaucoup de probabilité pour que, sur l'essentiel, notre réponse soit conforme au désir de M. Thiers. Quant aux détails, aux modes d'exécution, vous comprenez bien que nous avons à discuter et à débattre. L'essentiel c'est le fond, et je crois que nous pouvons nous entendre. Ainsi donc ayez confiance », m'a-t-il répété par deux fois.

Le trouvant sur ce terrain et dans des dispositions plus apaisées que ne pouvait le laisser penser le langage qui m'avait été tenu dans ces derniers jours, j'ai touché légèrement à tout ce qui peut influer sur les relations entre les deux pays. Il m'y a convié d'ailleurs en me faisant, sur un ton mesuré et amical, quelques réflexions sur les écarts de l'esprit public en France, emporté parfois par la haine contre l'Allemagne au delà des bornes de l'équité, sur les habitudes de notre presse, enfin sur quelques paroles un peu vives prononcées à la tribune de l'Assemblée nationale. Je lui ai dit que c'étaient là des choses regrettables, mais que l'Allemagne devait bien à son tour comprendre notre situation, que ses écrivains, ses hommes d'État eux-mêmes ne ménagent pas toujours assez notre tempérament national et la dignité des vaincus.

« Cette paix, la plus onéreuse qui ait jamais été imposée à un peuple, nous l'exécutons scrupuleusement. Que gagneriez-vous à développer des ferments d'aigreur dans nos rapports, quand notre bon vouloir est si nécessaire pour assurer le recouvrement de votre créance ?

« Vous parlez de l'animosité qui règne chez nous, je ne la nie pas. Vous ne pouviez pas vous attendre à ce que nous porterions d'aussi lourdes charges, le cœur léger. Le fait est que nous les portons. Nous voulons et nous pouvons payer le reste de l'indemnité de guerre dans des délais que vos financiers regardaient naguère comme impossibles; nous ne songeons pas à vous attaquer. »

Et comme M. de Thile me répétait que cette exécu-

tion de la paix était le but essentiel à atteindre, j'ajoutai que, dans une pensée prévoyante pour l'avantage des relations entre les deux pays, le Gouvernement allemand devait éviter de nous froisser par des rigueurs dans des questions accessoires. « Vous pouvez avoir pour la France de bons procédés et vous en faire honneur. Vous adoucirez ainsi ce calice qui n'est pas sans amertume. »

Provoqué à ces explications par le langage très modéré et plein de convenance du secrétaire d'État, je terminai en lui parlant des partis en France et de la conclusion commune où des hommes issus de milieux différents aboutissaient, quant à la question de la revanche.

« Notre pays, lui ai-je dit, souffre et souffrira encore d'un malaise moral et matériel qui survit à des épreuves prolongées. Mais nous voulons tous une paix sérieuse, dont nous avons longtemps besoin pour notre travail de reconstitution intérieure.

— Je puis vous répéter, de mon côté, me dit-il, que cette paix, l'Allemagne ne veut pas la violer. Elle se prêtera volontiers à s'entendre avec vous pour l'exécution des stipulations que vous avez souscrites. »

J'ai laissé M. de Thile sur ces considérations, et je suis sorti, satisfait de cet entretien. Sans doute, il reste bien des difficultés à lever. Nous sommes exposés à bien des lenteurs, à bien des exigences que nos impatiences ne feraient qu'accroître; mais nous ne devons pas oublier les préventions qu'inspirait notre état social et politique au lendemain de la Commune, plus tard

après les verdicts de Paris et de Melun, enfin lorsqu'on a pu croire un instant possible la retraite de M. Thiers.

Nous ferons chaque jour un pas de plus pour les dissiper, en donnant à l'étranger la confiance dans la persévérance de nos intentions. Tout ce qui fortifie l'esprit d'ordre et de Gouvernement prépare, heureusement, les laborieuses négociations que M. le Président de la République a encore à suivre pour obtenir la complète libération de notre territoire.

Agréez, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

V^TE DE GONTAUT-BIRON.

CXLIX

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. DE RÉMUSAT

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Berlin, le 9 juin 1872, 3 h. 30′ s.

J'ai reçu et lu attentivement la lettre de M. Thiers[1] et celle de M. de Rémusat; je les en remercie l'un et l'autre. Hier, j'ai envoyé par le courrier anglais une dé-

1. Voir CXLVII.

pêche à M. de Rémusat[1] et une lettre pour M. Thiers[2], qui compléteront tous les renseignements que j'ai pu me procurer, et ceux qu'il leur importe le plus de connaître actuellement. Le télégraphe nous apporte le résumé du discours de M. Thiers. Les éloges qu'il donne à l'Empereur, à M. de Bismarck et au comte de Moltke feront un très bon effet ici, au moment où s'agite la question des négociations. Ils détruiront certainement l'impression fâcheuse produite hier par une erreur du télégraphe, faisant dire à M. Thiers qu'il aurait dû y avoir six cent mille hommes sous Metz et que ce devrait être là notre effectif de paix. Au reste, je n'ai pas eu encore l'occasion de constater que l'effet produit par la discussion de la loi militaire fût aussi fâcheux qu'on paraissait le craindre. Les journaux sont en général assez réservés.

V^TE DE GONTAUT-BIRON.

1. Voir CXLVIII.
2. Voir CXLV.

CL

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. THIERS

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Berlin, le 11 juin 1872, 4 h. 35 's.

M. de Thile vient de m'annoncer que notre projet d'arrangement avait été renvoyé à Varzin avec les observations de l'Empereur Guillaume et des ministres, conformes à celles que le chancelier de l'Empire a déjà faites. Il pense que les instructions du comte d'Arnim pourront être expédiées d'ici dans quatre ou cinq jours. Il m'en communiquera immédiatement la substance. « Sauf des nuances de rédaction, m'a-t-il dit, considérez comme assurée l'acceptation du double principe : paiement progressif anticipé et évacuation proportionnelle. »

Nous avons parlé ensuite de la combinaison financière. Je lui ai dit que la nôtre serait, après examen, celle qui aurait les préférences du Gouvernement allemand. Il m'a répondu : « Nous n'avons pas à y entrer. A vous de la débattre avec la banque et la finance. Il est vrai, certains modes de paiement pourraient ne pas

être jugés acceptables par l'Allemagne, mais en définitive la recherche pratique vous appartient. »

M. de Thile sait que, l'Assemblée nationale devant se proroger probablement dans un mois, il importe que la réponse ne tarde pas à vous arriver. J'ai fait observer ensuite que la discussion de la loi militaire s'était tenue dans des régions supérieures aux considérations de revanche prochaine, que l'on devait en recueillir ici une impression favorable. M. de Thile m'a montré alors une assez vive préoccupation des incidents de la séance d'hier, de la menace de la démission du Président de la République et des débats qui lui sont annoncés pour aujourd'hui. Je vous prie de me rassurer sans retard sur ce qui se sera passé.

Malgré un dissentiment survenu hier entre M. Delbrück et M. Servais, on pense que la convention pour les Chemins de fer luxembourgeois sera signée à la fin de la semaine.

Vte DE GONTAUT-BIRON.

CLI

M. THIERS A M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Versailles, le 12 juin 1872, 11 h. 15′ m.

Mon cher Vicomte de Gontaut,

Ne concevez ou ne conservez aucune inquiétude au sujet des dernières discussions de la loi militaire. Je ne suis point le partisan du service obligatoire qui, en France, donnerait des soldats peu disciplinés. J'ai donc été obligé de lutter avec la dernière vigueur pour faire repousser le fond du système, et j'ai réussi. Le calme est rétabli, et il ne reste plus une seule question qui, dans cette session, puisse diviser la Chambre et le Gouvernement. Comptez donc sur une stabilité assez longue, et sur la fidèle exécution des engagements que nous prendrions avec l'Allemagne.

J'ai reçu vos dernières nouvelles, et je vous en remercie. Nous attendons une réponse définitive et précise, pour faire à la Chambre les propositions financières qui en seraient la suite.

A. Thiers.

CLII

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. THIERS

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Berlin, le 12 juin 1872, 6 h. s.

Je vous remercie de votre télégramme[1]. M. de Thile m'écrit à l'instant :

« Les instructions pour le comte d'Arnim, dont je vous ai indiqué les traits principaux dans notre conversation d'hier, seront expédiées ce soir à Paris. »

L'Empereur François-Joseph a annoncé sa visite ici pour le mois de septembre.

V^TE DE GONTAUT-BIRON.

1. Voir CLI.

CLIII

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 12 juin 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je ne veux pas tarder plus longtemps à vous dire la profonde et excellente impression que votre merveilleux discours de samedi contre le service de trois ans a causé, à tous les degrés de la hiérarchie, parmi les officiers de l'armée d'occupation. J'ai reçu de nombreuses visites de félicitations, et MM. de Manteuffel et de Tresckow m'ont exprimé, en termes chaleureux, leur admiration pour ce *chef-d'œuvre militaire*; ils m'ont dit qu'ils ne savaient ce qu'ils devaient placer le plus haut, de la partie militaire, page éloquente d'un Jomini connaissant à fond les hommes et les choses du métier de la guerre; ou de la partie politique, réplique triomphante aux fâcheux et inopportuns discours de Mgr Dupanloup, de M. Keller et de quelques autres orateurs, satisfaction nécessaire donnée aux blessures d'amour-propre infligées, ces jours derniers, à l'Allemagne, baume souverain versé sur les défiances et les irritations de Berlin.

M. de Tresckow est convaincu que votre discours marque un pas plus décisif vers la libération du ter-

ritoire et le succès des négociations, que n'auraient pu le faire les discussions les plus suivies avec M. d'Arnim.

« Je ne doute pas, m'a-t-il dit, du sentiment de satisfaction personnelle qu'en éprouvera l'Empereur mon maître. Sa Majesté est susceptible, facilement froissée; elle l'était beaucoup dans ces derniers temps, et son mécontentement réagissait sur le Gouvernement et sur les affaires; mais j'ai trop vécu dans son intimité pour ne pas bien connaître ses sentiments et sa manière de voir; et je puis vous assurer qu'elle oubliera d'autant plus sûrement ses griefs, qu'elle prise plus haut M. Thiers, qu'elle tient plus vivement à son appréciation, et qu'elle sera extrêmement touchée de l'éloge discret qui lui est accordé par un homme aussi éminent. »

De son côté, M. de Manteuffel s'exprime avec un enthousiasme chaleureux, conforme aux sentiments de profonde et sympathique admiration qu'il vous a voués depuis longtemps et qu'il témoigne constamment pour votre personne.

« Veuillez, m'a-t-il dit, porter mes hommages et ma vive satisfaction à M. le Président, et lui faire connaître la joie avec laquelle je constate un triomphe que je considère comme un des plus éclatants et des plus méritoires de toute sa glorieuse carrière oratoire : dites-lui que je ne me permets pas de lui dire le bien que je pense de son discours au point de vue politique; un ennemi d'hier n'a pas le droit de féliciter l'homme d'État, quoique son habileté me frappe plus que jamais dans cette circonstance. Je n'apprécie pas non plus la

part de l'historien; je n'ai pas qualité pour le faire, et je me borne à admirer sans juger; mais je suis sur mon terrain dans la question militaire, et, là, je puis m'exprimer sans réserve : je tiens donc à ce que M. le Président sache qu'à mon avis sa thèse est irréfutable, qu'elle dénote une science profonde et une connaissance unique de l'art de la guerre et de la constitution des armées; je ne connais pas un général, même vieilli sous le harnais, qui ait mieux vu, plus observé et plus appris; c'est une grande école que celle de M. Thiers, c'est celle de la science et des vraies traditions; nous autres, qui avons passé notre vie dans les camps, nous en voyons la justesse et la frappante vérité. Puisse-t-elle être suivie et écoutée chez vous! Quoique Allemand, j'ai trop de sympathie à l'endroit de la France pour ne pas demander à Dieu d'éclairer votre pays et de lui faire comprendre que la voix de M. Thiers peut le conduire à son salut, tandis que celle de vos théoriciens ignorants, de vos imitateurs serviles de la Prusse le mène aux abîmes!

« Si M. Thiers réussit dans son œuvre grandiose et patriotique de rénovation nationale, l'Allemagne aura peut-être à le regretter un jour, mais cette crainte d'avenir ne peut m'empêcher d'applaudir aujourd'hui à ses efforts salutaires. »

M. de Manteuffel m'a affirmé, comme M. de Tresckow, sa conviction que votre discours allait permettre aux négociations entamées avec son Gouvernement de prendre une tournure plus satisfaisante; il voudrait qu'il fût possible de mettre à profit l'impression qu'il

va causer, suivant lui, à Berlin, et il lui est venu, à ce sujet, une pensée dont il m'a prié de vous faire part : il attend ici, dans quelques jours, un de ses plus vieux amis, l'historien Ranke, qui est en même temps l'ami de M. de Bismarck, qu'il va visiter de temps à autre à Varzin. M. de Manteuffel croit que M. Ranke serait un précieux intermédiaire, si vous aviez des communications confidentielles à faire au chancelier; il est certain que M. Ranke, qui professe pour vous une haute estime et une sympathique admiration fréquemment attestées dans ses ouvrages, serait extrêmement flatté si vous l'invitiez à venir vous voir à Versailles. Un mot de vous, exprimant le désir de l'*historien national* de la France de s'entretenir avec l'*historien national* de l'Allemagne, en profitant de son voyage actuel à Nancy, toucherait beaucoup M. Ranke; votre appel n'aurait aucun caractère politique, et vous diriez ensuite, dans la conversation, ce que vous désireriez voir rapporter à M. de Bismarck, à qui M. Ranke en ferait un compte rendu fidèle.

Le général fait observer que la personnalité de cet historien est trop éloignée du domaine politique, pour que le chancelier non plus que M. d'Arnim puissent concevoir aucun ombrage à son sujet.

M. Ranke arrivera ici, paraît-il, après-demain vendredi; dans le cas où vous jugeriez à propos de suivre l'avis de M. de Manteuffel, vous pourriez lui adresser une lettre que je lui remettrais, en l'invitant pour le jour qui vous conviendrait le mieux dans le courant de la semaine prochaine, le séjour de l'historien allemand

en France ne devant pas se prolonger au delà d'une dizaine de jours.

Veuillez agréer, etc.

St-Vallier.

CLIV

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. THIERS

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Berlin, le 12 juin 1872, 4 h. 30′ s.

Je n'ai pu voir M. de Thile qu'à deux heures. Sur ma demande, il m'a fait connaître, aussi exactement qu'il a cru pouvoir me les rapporter, les instructions envoyées hier soir à M. le comte d'Arnim.

Au 1er février 1873, acquittement d'un milliard et évacuation de deux départements. Un an après, paiement d'un second milliard contre l'évacuation de deux autres départements. Le dernier terme de paiement et d'évacuation serait fixé au 1er février 1875. En définitive, prolongation de l'occupation pendant un an.

J'ai été sobre de réflexions en entendant une communication bien faite, cependant, pour provoquer nos objections. Je dois ajouter toutefois que, sur mes observations, M. de Thile est convenu avec moi que ces

conditions d'arrangement laisseraient subsister la faculté de réclamer l'évacuation complète après le paiement intégral, à quelque époque que ce fût.

Au moment de terminer ce télégramme, je reçois la visite de M. Bleischröder. D'après lui, le prince de Bismarck au fond serait très disposé, contre un emprunt immédiat de trois milliards garanti par la haute finance européenne, à accorder l'évacuation totale à bref délai. Il demande une discrétion absolue à l'égard du comte d'Arnim. Il est disposé à aller sous peu à Versailles.

Je vous envoie des détails par la poste.

V^TE DE GONTAUT-BIRON.

CLV

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. THIERS

Berlin, le 12 juin 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je viens de faire partir une dépêche télégraphique[1] qui vous instruira, peut-être avant la communication du comte d'Arnim, des conditions énoncées dans la

1. Voir CLIV.

réponse du prince de Bismarck. M. de Thile, en me les faisant connaître, semblait embarrassé; du moins ses explications, peu développées et confuses dans certaines parties, m'ont laissé sous cette impression. Je ne lui ai pas caché, dans une mesure très réservée, du reste, et en très peu de mots, que j'en éprouvais quelque surprise. En effet, vous m'avez dit dans toutes vos lettres, qu'en faisant vos propositions vous aviez posé ce principe. « Nous voulons payer avant terme, payer dans la forme que l'on voudra à Berlin, en demandant, comme condition naturelle et nécessaire, l'évacuation aussi prochaine que le paiement. » Et ce principe posé, m'avez-vous écrit le 1er juin, vous l'avez précisé dans les trois propositions que vous avez envoyées à Berlin, par l'intermédiaire du comte d'Arnim. Or, dans la réponse qui nous est faite, si on consent d'une part à une évacuation de deux départements contre le paiement anticipé d'un milliard au 1er février 1873, de l'autre on recule d'une année au delà du terme fixé par le traité l'évacuation totale. Je crois que le pays ne fera attention qu'à cette dernière clause. C'est là, en termes plus réservés, ce que j'ai dit à M. de Thile.

Il m'a répondu en convenant que l'intérêt général était certainement opposé à une trop longue occupation de notre territoire, et que celui des Allemands, en particulier, n'était pas de la prolonger. J'ai répondu que j'en étais, pour le moins, aussi convaincu que lui, et que la France donnait la preuve de son désir de mettre fin à la situation actuelle, en offrant de payer avant terme.

« Mais, a dit M. de Thile, si vous pouvez payer intégralement avant le 1er mars 1873, vous pouvez nous demander d'évacuer, aussitôt après, tout le territoire occupé. C'est une chose toute naturelle. »

J'ai pris acte de ses paroles; mais ne sont-elles pas en contradiction avec la réponse qui vous est envoyée? Vous avez dit : « Nous paierons avant terme. » On vous répond : « Payez-nous un tiers avant terme, mais nous ne voulons recevoir le dernier tiers qu'une année après ce terme, l'évacuation restant toujours proportionnée au paiement. »

M. de Thile a été encore assez obscur quant à la nature du paiement. Il m'a dit que le Gouvernement allemand demandait à titre de garantie un milliard en valeurs étrangères de premier ordre. Mais à quel moment? Il m'a déclaré que ce point lui avait échappé; qu'au surplus le comte d'Arnim, chargé par le prince de Bismarck de suivre ces négociations avec vous, préciserait toutes ces choses, qu'il recevrait toutes vos observations, etc.

Un peu après, il m'a appris que le comte d'Arnim avait demandé un congé pour aller aux eaux, dans le mois de juillet. Nous n'en avons pas dit beaucoup plus long, et je l'ai quitté.

A peine rentré chez moi, j'ai expédié le télégramme que M. de Rémusat doit avoir entre les mains, à l'heure qu'il est. Je ne l'avais pas terminé, qu'on m'annonçait M. Bleischröder. C'est un homme susceptible de donner des informations exactes et, dans tous les cas, bonnes à connaître en ce moment; car il est au courant,

en grande partie du moins, des négociations, et il est particulièrement le conseil du prince de Bismarck, sous le rapport financier.

J'ai consigné à la fin de mon télégramme les renseignements que j'ai tirés de sa conversation, quelque opposés qu'ils soient à la communication de M. de Thile. Je l'ai laissé parler, et je me suis bien gardé de lui dire que j'avais appris tout à l'heure, de la bouche même du secrétaire d'État, le sens de la réponse du Gouvernement allemand. Il m'a assuré que les dispositions, il y a quatre semaines, étaient celles que M. de Thile m'a données comme faisant l'objet de la réponse partie, hier, pour Paris; mais que la pensée actuelle et vraie du prince de Bismarck était d'obtenir du Gouvernement français la conclusion immédiate d'un emprunt de trois milliards, garanti par toute la finance européenne, et, en échange, d'évacuer immédiatement la totalité du territoire.

Ce serait, en rapprochant cette réponse des indications données par M. de Thile sur la demande d'une caution d'un milliard en valeurs étrangères, ce serait, dis-je, l'acceptation de votre seconde proposition. M. Bleischröder veut aller vous voir à Versailles auparavant; il attend, demain, un agent qu'il y a envoyé et qui a dû s'aboucher avec M. de Rothschild. Il fera ce voyage, à moins qu'il ne le juge inutile d'après les informations de cet agent, qui lui apportera, dit-il, d'importantes indications sur vos desseins.

Il tient avant tout, et autant que possible, à ne pas éveiller l'attention de M. d'Arnim, au cas surtout où son

entrevue avec vous demeurerait sans résultat, ce que d'ailleurs il ne semble pas admettre.

Ici, encore, je ne lui ai pas même dit que j'avais connaissance des propositions faites par vous au prince de Bismarck; mais je l'ai engagé à faire le voyage de Versailles, puisqu'il croyait pouvoir s'entendre avec vous et qu'il assurait si bien connaître la pensée du chancelier de l'Empire.

Je n'oserais vous transmettre comme paroles d'évangile les propositions de M. Bleischröder (il est juif). Néanmoins je les crois très dignes d'attention.

Dans ce qu'il m'a dit des dispositions du chancelier et dans la réponse envoyée par M. de Thile, on retrouve la trace évidente des deux courants d'opinion qui partagent le Gouvernement allemand et que je vous ai constamment signalés. Le parti militaire l'aurait-il emporté, et aurait-il dicté la réponse? Le chancelier, en paraissant céder, n'aurait-il pas gardé sa propre manière de voir et le projet de la faire triompher? L'une et l'autre de ces suppositions me paraissent probables.

N'oublions pas, d'autre part, premièrement que l'habitude du Gouvernement allemand est de surfaire considérablement ses demandes; secondement, que dans cette grande négociation, auprès des intérêts publics se glissent les intérêts privés de natures diverses, ceux de M. d'Arnim et ceux de M. Bleischröder, ce dernier voulant une part active dans la négociation.

Je livre tout ceci à vos réflexions, Monsieur le Président, bien convaincu qu'avec votre sagacité habituelle, vous saurez discerner le fort et le faible de ces rensei-

gnements que j'ai tâché de vous reproduire avec une complète exactitude.

Si M. Bleischröder part demain, je ne manquerai pas de vous le télégraphier.

Agréez, etc.

V^TE DE GONTAUT-BIRON.

CLVI

M. THIERS A M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Versailles, le 14 juin 1872, 11 h. 30′ m.

MON CHER MONSIEUR DE SAINT-VALLIER,

Je vous remercie de votre lettre[1] que j'ai reçue hier au soir, et je vous prie de remercier MM. de Manteuffel et de Tresckow de leur suffrage, qui est le plus flatteur que je puisse ambitionner.

Je prie M. de Manteuffel d'être mon organe auprès de M. Ranke, l'un de mes plus anciens amis en Europe, souvent mon hôte à Paris, hôte très apprécié de toute

1. Voir CLIII.

ma famille, et de le prier de se rendre à Versailles, où un logement l'attend à la Présidence, et où il sera reçu comme un ami de trente années. Répondez, et annoncez-moi son acceptation.

Mille amitiés.

A. Thiers.

CLVII

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Nancy, le 14 juin 1872, 6 h. 10′ s.

Monsieur le Président,

Votre dépêche télégraphique[1] m'est parvenue lorsque je venais de charger M. de Pontécoulant de vous annoncer la maladie subite de M. Ranke et le retard survenu dans son projet de voyage à Nancy. Je me suis empressé de communiquer à M. le général de Manteuffel votre affectueux télégramme; il lui a causé un grand plaisir, et il est convaincu que M. Ranke, à

1. Voir CLVI.

qui il en fait part, en éprouvera autant de fierté que de bonheur.

Permettez-moi de vous exprimer aussi ma reconnaissance, avec mes plus respectueux hommages.

St-Vallier.

CLVIII

M. LE COMTE D'ARNIM A M. THIERS

Paris, le 14 juin 1872.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint le résumé[1] des conditions auxquelles on est prêt à négocier à Berlin, sur le paiement des trois milliards et l'évacuation du territoire français.

En me mettant à votre disposition pour toute explication ultérieure que vous pourriez désirer, je profite de cette occasion pour vous réitérer, Monsieur le Président, l'expression de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

Arnim.

1. Voir aux annexes, pièce 7.

CLIX

M. LE COMTE D'ARNIM A M. THIERS

Paris, le 14 juin 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'avais oublié de vous dire que le Gouvernement impérial ne croit pas pouvoir admettre qu'un emprunt à lots soit coté aux Bourses allemandes.

Recevez, etc.

ARNIM.

CLX

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. THIERS

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Berlin, le 15 juin 1872, 8 h. 3' m.

J'ai revu, aujourd'hui, M. Bleischröder. Il renonce au projet d'aller actuellement à Paris, le jugeant prématuré d'après ce que son agent lui a rapporté. Il est entré avec moi, au sujet de la réponse, dans des

explications et des détails de pratique qu'il ne m'avait pas fait connaître hier et que M. de Thile lui-même ignorait, m'a-t-il dit. Vous vous en serez probablement aperçu, car il me dit que vous êtes au courant de toutes ses propositions et de la pensée du prince de Bismarck. La vraie question, suivant lui, est de trouver la garantie financière à substituer à la garantie territoriale. Au 1er février 1873, nous devrons payer un milliard, et deux départements seront évacués. Si nous donnons en même temps un second milliard en bonnes valeurs étrangères payables dans un temps donné, au lieu de deux départements on nous en rendra quatre, et si nous pouvons trouver non pas seulement un, mais deux milliards dans les mêmes conditions, l'Allemagne évacuerait en même temps, à cette époque du 1er février 1873, les six départements occupés. Je vous donne les renseignements de M. Bleischröder simplement à titre d'information. Du reste il ne sait pas tous les secrets, car il m'a dit que vous recevriez, seulement dimanche, la réponse que vous devriez avoir dans les mains depuis hier.

Vte DE GONTAUT-BIRON.

CLXI

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 15 juin 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai eu l'honneur de répondre, hier soir, par le télégraphe à votre affectueux télégramme d'hier matin; mais je pense que vous ne lirez pas sans plaisir un billet que m'a écrit à ce sujet M. de Manteuffel; vous y verrez encore une fois son appréciation sur votre discours. Je dois ajouter que le général est dans l'idée que votre aimable invitation à M. Ranke déterminera certainement ce dernier à hâter son voyage en France et à arriver aussitôt que sa santé le lui permettra.

Le bruit court depuis hier, dans l'État-Major allemand, que vous avez reçu une réponse favorable du prince de Bismarck, qui se disposerait à quitter Varzin dans quelques jours et à venir à Berlin pour pouvoir suivre plus facilement les négociations. MM. de Manteuffel et de Tresckow n'ont pas eu jusqu'ici de données officielles sur la portée de ces bruits, dont ils sont, à juste titre, très préoccupés.

Veuillez agréer, etc.

ST-VALLIER.

CLXII

M. THIERS A M. LE COMTE D'ARNIM

Versailles, le 15 juin 1872.

Mon cher Comte,

Comme il ne faut pas perdre de temps, je vous propose de vous voir aujourd'hui même, et pour vous éviter la peine de venir, je vous propose d'être à l'Élysée à deux heures précises. M. Andrieux, porteur de cette lettre, me transmettra votre réponse par le télégraphe.

Tout à vous.

A. Thiers.

CLXIII

M. LE COMTE D'ARNIM A M. DE RÉMUSAT

Paris, le 19 juin 1872.

Monsieur le Ministre,

Après avoir lu le projet de convention[1] que vous avez bien voulu me transmettre hier, j'ai l'honneur

1. Voir aux annexes, pièce 8.

de vous présenter quelques observations auxquelles il donne lieu :

L'article 1er ne fait pas mention de l'obligation à imposer, aux contractants de l'emprunt, de verser la somme de trois milliards directement dans les caisses de l'Empire. Cette clause, contenue dans les propositions confidentielles de M. le Président de la République, était maintenue dans le premier projet de convention.

Je suppose que c'est par erreur qu'il ne se trouve plus dans le nouveau projet.

En ce qui concerne l'article 4, j'ai déjà eu l'honneur de vous dire que mon Gouvernement n'a pas cru pouvoir accéder à la demande que les départements des Vosges et des Ardennes fussent évacués après le paiement du troisième demi-milliard.

Entre les articles 6 et 7, il serait convenable d'intercaler un article pour stipuler que des paiements n'excédant pas cent millions devront être annoncés quinze jours, ceux qui excèdent ce chiffre un mois avant la date du paiement.

J'ai déjà dû dire à Votre Excellence que l'article 7 a été jugé d'avance inadmissible par le Gouvernement impérial.

C'est pour prévenir tout malentendu que j'ai l'honneur de répéter cette déclaration.

L'article 9 ne fait mention que des engagements « financiers » dont la non-exécution donnerait à Sa Majesté l'Empereur le droit de réoccuper les territoires évacués.

Je suppose qu'ici il s'agit d'une erreur, qui sera facilement corrigée dans la rédaction finale.

Veuillez agréer, etc.

ARNIM.

CLXIV

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 24 juin 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je crois devoir vous envoyer à vous-même une lettre particulière qui vient de m'être adressée, et qui mentionne un fait sur lequel je ne saurais trop appeler votre attention. Je sais que cette sorte d'espionnage dont parle mon correspondant se pratique largement en ce moment; nos habitudes de confiance exagérée, de laisser-aller et de négligence lui donnent toutes facilités. Vous seul, Monsieur le Président, pouvez y remédier par des ordres sévères et par une surveillance attentive prescrite à M. le ministre de la Guerre; je dois vous signaler, entre autres, le langage imprudent d'officiers d'artillerie.

Permettez-moi de vous remercier, Monsieur le Président, des choses affectueuses que vous avez bien voulu

me faire dire par M. Barthélemy-Saint-Hilaire, et des bonnes nouvelles de la négociation qu'il m'a données de votre part. Dieu veuille que le succès soit prochain, et que vous meniez bientôt à bonne fin l'œuvre de la délivrance du pays, que vous poursuivez avec tant de courage et de patriotisme à travers toutes les difficultés du dehors et du dedans!

Je viens de recevoir la lettre que vous avez bien voulu charger M. de Rémusat de m'écrire pour me renseigner sur la négociation; cette lettre ne dit pas un mot d'un point essentiel, objet de toutes les préoccupations des généraux allemands : l'armée d'occupation sera-t-elle diminuée d'effectif à mesure que l'évacuation graduelle aura lieu?

L'élément militaire ne veut admettre cette idée à aucun prix, et MM. de Manteuffel et de Tresckow vont jusqu'à dire que ce serait un déshonneur pour l'armée; j'évite d'aborder cette question avec eux, leur modération habituelle disparaît sur ce terrain.

Mais, d'autre part, si l'effectif ne doit pas être réduit, le principal avantage de l'évacuation disparaît, car les derniers départements occupés se trouveront accablés de charges intolérables; le mécontentement sera extrême, des rixes, des violences seront à redouter. En effet, si la Marne et la Haute-Marne doivent être libérées sous peu sans réduction proportionnelle de l'effectif, les quatorze mille hommes qui occupent ces deux départements retomberont sur les quatre autres; il faudra transporter à leur suite les baraquements qu'ils occupent, longue et coûteuse opération.

Je suis bien vivement préoccupé de cette pensée, et je suis convaincu qu'il vaudrait mieux, pour nous, continuer à payer les frais d'entretien des cinquante mille hommes jusqu'en mars 1874, dût une bonne partie de l'effectif être rentrée en Allemagne, que de laisser peser sur les départements de l'Est des charges accablantes. Vous savez combien les Prussiens sont sensibles aux avantages pécuniaires : nous en avons eu bien des preuves; peut-être aurions-nous là un moyen d'obtenir une réduction vraiment nécessaire de l'effectif demeurant en France.

Je serais bien désireux d'être fixé sur ce point.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'appeler votre attention et votre bienveillance sur une question dont M. de Pontécoulant doit vous parler et qui a un grand intérêt pour moi, pour ma position ici, pour la mission que je remplis. J'ai prié M. de Pontécoulant de vous en entretenir aussitôt que possible, et je vous aurai une vive reconnaissance si vous voulez bien lui en fournir l'occasion.

Veuillez agréer, etc.

S^T-VALLIER.

CLXV

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. THIERS

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Berlin, le 25 juin 1872, 3 h. 16′ s.

Le projet de traité, après avoir été examiné par l'Empereur et par le prince de Bismarck, sera renvoyé ce soir à Paris, avec des modifications peu importantes, me dit-on. Les bonnes dispositions pour un accord prochain persistent.

Vte DE GONTAUT-BIRON.

CLXVI

M. LE COMTE D'ARNIM A M. THIERS

Paris, le 26 juin 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

M. de Hansemann, chef de la Société d'escompte à Berlin, est arrivé ici. C'est sans aucun doute le plus

puissant financier d'Allemagne, qui jouit d'une influence dominante sur le marché allemand.

Il désire avoir l'honneur de soumettre à Votre Excellence quelques observations sur la question du jour, et je me permets de vous demander si et quand vous daignerez le recevoir.

Veuillez agréer, etc.

ARNIM.

CLXVII

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 26 juin 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je vous ai exprimé, hier, par le télégraphe ma profonde reconnaissance, dès que j'ai connu la flatteuse distinction que venait de m'accorder votre haute bienveillance. Je reçois, ce matin, l'affectueux billet que vous avez bien voulu m'écrire à ce sujet; il augmente encore le prix de la faveur que je suis heureux de recevoir de vos mains. J'espère d'ailleurs que ce témoignage public de votre approbation sera utile à la mission que je remplis; il affermira mon crédit auprès des Allemands, et, surtout, il assurera davantage encore l'autorité qui

m'est indispensable sur nos fonctionnaires de la région occupée; ils y verront l'appui prêté par vous à mon action et à mes directions.

Je vous remercie également, Monsieur le Président, de votre promesse de m'écrire quelques mots sur la question dont traitait la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser, question si importante, si vitale pour les départements de l'Est : celle de la réduction proportionnelle de l'armée occupante. Je ne sais vraiment ce que nous ferions s'il n'en était pas ainsi, et nous aurions à lutter contre un mécontentement bien grand, car les charges seraient écrasantes pour les populations, et le transport des baraques entraînerait d'énormes sacrifices pour le Trésor. C'est sur ce point, Monsieur le Président, que je me permets de solliciter de votre bonté quelques éclaircissements. Je ne vous ai pas caché d'ailleurs combien les généraux de Manteuffel et de Tresckow étaient opposés à une diminution de l'armée, quoiqu'ils conviennent tous deux que c'est trop dans notre intérêt pour que nous ne cherchions pas à l'obtenir.

Veuillez agréer, etc.

St-Vallier.

CLXVIII

M. LE COMTE D'ARNIM A M. DE RÉMUSAT

Paris, le 27 juin 1872.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un projet[1] de convention, que je suis autorisé à signer. Il ne diffère pas essentiellement de celui que vous avez bien voulu me faire parvenir.

La seule différence de quelque portée se rapporte à l'évacuation des deux départements des Vosges et des Ardennes, où, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire d'avance, je ne puis accéder au désir de M. le Président de la République.

Toutefois, c'est un détail dont il conviendra de ne pas exagérer l'importance.

Veuillez agréer, etc.

ARNIM.

1. Voir aux annexes, pièce 9.

CLXIX

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 28 juin 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je viens solliciter de votre bienveillance la faveur de vous voir quelques instants lundi prochain; je n'abuserai pas de vos moments : mais je tiens vivement à cœur de vous remercier de votre dernier témoignage de bonté, et j'attache beaucoup de prix à vous dire quelques mots des mesures à prendre à l'avance pour remédier aux difficultés, aux embarras qui vont se produire dans les quatre derniers départements occupés, par suite de la prochaine évacuation de la Marne et de la Haute-Marne, puisque cette évacuation doit s'accomplir sans amener une réduction proportionnelle de l'armée occupante.

Les renseignements que M. de Rémusat m'a envoyés à ce sujet m'ont beaucoup préoccupé, et le général de Manteuffel, qui en a reçu d'analogues, est assez inquiet de la manière de répartir entre les localités déjà occupées les seize mille huit cents hommes qu'il va falloir loger; il veut ne rien faire à ce sujet sans notre avis et notre adhésion; il est disposé à suivre mes indications sur les lieux et les systèmes de casernement à employer, mais il désire que des dispositions soient prises

à l'avance, et nous avons examiné de concert quelques combinaisons.

Cinq minutes d'entretien avec vous, si vous voulez bien me les accorder, me fixeront mieux que de longues correspondances sur ce point essentiel.

Je compte quitter Nancy cette nuit, assister demain dans l'Aisne à la séance extraordinaire de mon Conseil général, aller dimanche à Paris et solliciter lundi matin la faveur de vous voir pour revenir ici lundi soir, si cela est possible.

Veuillez agréer, etc.

St-Vallier.

CLXX

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. DE RÉMUSAT

Nancy, le 4 juillet 1872.

Monsieur le Comte,

Revenu avant-hier soir à Nancy, je me suis immédiatement occupé de mettre à exécution les instructions verbales que j'avais reçues de M. le Président et de Votre Excellence, instructions qui sont venues préciser votre télégramme et votre lettre particulière du 2. J'ai vu M. de Manteuffel hier matin, et je l'ai trouvé aussi

désireux que nous-mêmes de régler d'un commun accord la grave question de l'évacuation de la Champagne et du baraquement, dans les quatre derniers départements occupés, des troupes qui font partie de son armée; il se rend compte de l'intérêt qui existe, pour les Allemands comme pour nous, à ne pas loger, même transitoirement, les soldats revenant de la Marne chez les habitants de la Lorraine; il voit trop bien l'explosion de mécontentement soulevé ici par le traité, pour ne pas comprendre que l'excitation prendrait des proportions inquiétantes au point de vue du maintien de l'ordre et de la sécurité des troupes si les populations devaient subir de nouveaux logements militaires, tandis qu'elle s'apaisera naturellement si les soldats passent immédiatement des baraquements de la Marne dans ceux que nous allons construire. Il est donc tout disposé à nous seconder de son mieux pour éviter les pertes de temps, les faux frais, les doubles emplois, mais il ne peut rien arrêter d'une manière définitive tant qu'il n'aura pas reçu de son Gouvernement une notification au sujet du traité; aucun avis ne lui a encore été donné, et les seules informations qu'il ait eues sont celles que nous lui avons communiquées ou qu'il a trouvées dans les journaux. Cette absence d'instructions le gêne donc pour agir, et il serait désirable, suivant lui, que vous fissiez connaître à M. d'Arnim combien il serait essentiel que le général en chef fût mis en mesure de s'entendre avec moi sur les dispositions à adopter à l'avance pour prévenir les conflits, les encombrements et les difficultés.

Néanmoins, et en attendant qu'il puisse le faire officiellement, M. de Manteuffel se prête volontiers à examiner, de concert avec moi, les conditions dans lesquelles s'effectuera la concentration, les points sur lesquels devront être établis les nouveaux baraquements, l'importance des effectifs qui seront mis à la charge de chacun des départements. Nous commencerons immédiatement ce travail préalable dès que j'aurai reçu de nos préfets et de nos intendants militaires des renseignements qui me sont indispensables pour désigner les localités à choisir et combiner les conditions de la répartition des contingents. Je leur ai donc adressé, hier matin, une circulaire que je vous envoie ci-jointe, leur demandant d'urgence les éclaircissements qui me sont indispensables et les invitant, en même temps, à faire entendre autour d'eux des paroles de nature à calmer et à rassurer les populations inquiètes et agitées. Je me suis inspiré, dans les conseils que je leur ai donnés, des considérations que votre lettre du 2 renfermait.

Dès à présent nous avons cherché, le général en chef et moi, à nous fixer approximativement sur les traits généraux et probables du mouvement qui devra s'opérer; en voici à première vue l'économie :

Sans compter l'artillerie de l'armée, qui fait ses exercices au camp de Châlons, il y a dans la Marne une division prussienne d'environ seize mille hommes et une demi-brigade bavaroise d'à peu près cinq mille hommes.

Les Bavarois seront dirigés sur les Ardennes où ils

iront rejoindre leur division, tandis que la division complète du général Schwerin occupera le département de la Meuse où se trouve, aujourd'hui, le tiers de la division du général de Tresckow, qui lui fera place en venant se concentrer tout entière dans Meurthe-et-Moselle.

Quant à la brigade prussienne qui se trouve dans la Haute-Marne, elle se repliera sur les Vosges où elle rejoindra la division dont elle fait partie; mais ce dernier département sera relativement moins chargé que les trois autres.

En définitive, les premiers projets de l'État-Major général assignent les plus gros contingents à la Meuse et à la Meurthe, ce qui est, d'ailleurs, conforme à nos intérêts, puisque, les Ardennes et les Vosges devant être évacuées avant les deux autres départements, nous aurons, lorsqu'ils cesseront d'être occupés, moins de nouveaux baraquements à construire.

Un point essentiel à examiner et à peser sérieusement, avant de rien déterminer, est celui qui a trait au moment où devra s'effectuer l'évacuation de la Champagne; je vous prie de vouloir bien réclamer à ce sujet toute l'attention de M. le Président, et lui faire remarquer que nous nous exposerions à de grands embarras, à de lourdes dépenses, à de nombreuses difficultés, si nous voulions en trop hâter l'époque. Ce mouvement ne doit pas s'opérer avant le 25 septembre ou le 1er octobre; en voici les motifs :

1° Nous avons un grand intérêt à ne pas augmenter l'excitation des populations de l'Est, et nous devons

leur épargner la charge des logements militaires; il faut, dans ce but, que les nouveaux baraquements soient prêts avant que l'évacuation s'opère; deux mois au moins sont nécessaires pour que ce résultat soit atteint.

2° Les grandes manœuvres d'automne de l'armée allemande ont été fixées, en conformité de nos vues et sur notre désir, du 5 au 25 septembre. Ces manœuvres, inconnues en France, causeront des dégâts, inquiéteront les habitants, et le général en chef a décidé, afin d'en diminuer les inconvénients, que les principales auraient lieu dans les plaines du camp de Châlons.

3° Les exercices généraux de l'artillerie allemande exigent d'immenses espaces, et la location des terrains nécessaires nous aurait coûté de lourds sacrifices si je n'avais obtenu de M. de Manteuffel qu'il se contentât d'un seul polygone au camp de Châlons, l'artillerie des quatre divisions de l'armée y étant successivement transportée et y faisant ses exercices de tir. Or une des divisions a terminé ses manœuvres, la seconde est sur le point d'achever son séjour au camp; les deux autres s'y rendront ensuite; et l'armée entière aura exercé son artillerie sans frais pour nous, sans entraves et sans danger pour nos populations, vers la fin de la seconde quinzaine de septembre.

S'il en était autrement, nous aurions à fournir des polygones à Verdun, à Belfort, à Toul, à Mézières, dans toutes les villes où se trouve l'artillerie allemande. Le traité de Ferrières nous y oblige, mais comment y parviendrions-nous? Nous devrions y consacrer des

sommes importantes, et cela ne suffirait pas encore, car nous nous heurterions contre le refus d'une partie des propriétaires que nous serions forcés de déposséder contre leur gré; des voies de communication devraient être interdites, la circulation serait entravée; j'ai peine à prévoir toutes les difficultés auxquelles nous serions trop assurément exposés.

Enfin, Monsieur le Comte, vous ne l'ignorez pas, le camp de Châlons nous a rendu et nous rend chaque jour d'immenses services au point de vue de l'occupation; il est à souhaiter que nous puissions bénéficier jusqu'à la fin de tous les exercices que je viens d'énumérer, des ressources qu'il nous présente; et pour cela nous ne devons pas songer à faire évacuer avant le 1er octobre.

Pour me résumer, je prie M. le Président et Votre Excellence de faire en sorte que M. d'Arnim informe ou fasse informer promptement le général en chef des conditions du traité.

Je vous demande de combiner le moment de l'évacuation avec celui de l'achèvement des baraquements et de la fin des manœuvres et des exercices d'artillerie.

Je vous serai également reconnaissant de vouloir bien vous entendre avec M. le ministre de la Guerre pour que l'Intendance et le Génie exécutent activement les travaux de construction, mais ne les commencent qu'après s'être entendus avec moi, pour nous épargner le danger de ne pas voir accepter les emplacements qu'ils auraient choisis sans l'assentiment du Quartier général.

Puis je désire que vous insistiez près de M. le ministre de l'Intérieur pour qu'il adresse aux préfets des quatre derniers départements occupés l'invitation formelle d'avoir à s'abstenir de toute démarche, protestation ou tentative directes près de l'autorité allemande, afin d'obtenir de sa bonne volonté ou de ses complaisances une diminution d'effectif aux dépens du département voisin; j'ai les raisons les plus sérieuses pour vous demander que cette recommandation soit adressée sans délai aux administrateurs de nos départements, qui doivent m'en référer sans tenter d'échapper à mon contrôle et d'obtenir en dehors de moi des atténuations mal justifiées, préjudiciables à d'autres parties de notre territoire.

Veuillez agréer, etc.

St-VALLIER.

CLXXI

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 4 juillet 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je viens d'adresser à M. de Rémusat un rapport[1] détaillé sur mes premiers entretiens avec M. de Man-

1. Voir CLXX.

teuffel au sujet de l'exécution du nouveau traité, sur ses vues, ses dispositions, la situation du pays, les nécessités dont il faut tenir compte, le moment auquel les mouvements de troupes pourront s'effectuer sans causer trop de mécontentement parmi nos populations occupées; j'y ai joint copie des instructions que j'ai adressées hier à nos préfets, intendants, commandants du Génie en vue des travaux de baraquement; j'ai prié M. de Rémusat de placer ces deux pièces sous vos yeux, et je souhaite vivement que vous les lisiez avant d'arrêter vos décisions.

J'ai transmis à M. de Manteuffel votre affectueuse invitation de venir vous voir, soit à Versailles, soit à Fontainebleau avant son départ pour Gastein, pour y rejoindre son souverain. Le général a été vivement touché de votre pensée et m'a dit qu'il éprouverait un grand plaisir à en profiter; il ne se dissimule pas non plus qu'il ne serait pas sans utilité qu'il vous vît avant le séjour prochain de Gastein et les entretiens dont il sera l'occasion entre l'Empereur Guillaume et lui; mais toutes ces considérations s'effacent devant les dispositions connues du prince de Bismarck dont la jalousie et la susceptibilité à l'égard de M. de Manteuffel sont telles, qu'il demanderait assurément à l'Empereur le remplacement du général si celui-ci allait vous voir dans les circonstances actuelles. Il vous est donc très reconnaissant de votre amicale proposition, qui ne peut qu'augmenter envers vous ses sentiments de respectueux attachement; il veut vous en remercier par ses efforts pour alléger, autant qu'il est en lui, le fardeau

de l'occupation; il espère pouvoir mettre plus tard à profit votre aimable désir de le recevoir, mais il vous prie de ne pas insister pour le moment; il serait forcé de refuser, et il en éprouverait un chagrin réel.

Veuillez me permettre de vous rappeler votre bienveillante promesse de faire insérer au *Journal officiel* le décret par lequel vous avez bien voulu m'accorder la croix de commandeur; je souhaiterais vivement que cette publication eût lieu immédiatement et que le décret visât les services rendus près de l'armée allemande. J'insiste, parce que le nouveau traité m'oblige à de plus grands efforts que de coutume, que j'ai besoin de tout mon crédit près des Allemands, de toute mon influence sur les préfets et les maires qui m'accablent de réclamations. Je n'ai pas désiré la distinction que vous m'avez donnée pour la croix elle-même, mais pour recevoir aux yeux des Allemands et des Français auxquels j'ai affaire un témoignage public de votre confiance et de votre approbation; j'en ai besoin plus que jamais en ce moment.

Veuillez agréer, etc.

St-VALLIER.

CLXXII

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. DE RÉMUSAT

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Berlin, le 6 juillet 1872, 6 h. 59′ s.

M. Bleischröder part ce soir pour Paris, avec l'intention de voir le Président de la République et de l'entretenir surtout des garanties financières relatives au cinquième milliard.

Il m'assure que ses dépêches particulières parlent d'un certain désappointement que la connaissance des termes du traité aurait provoqué en France.

M. de Thile, que je viens de voir, m'a interrogé sur ce même point, comme un homme qui aimerait à être tout à fait rassuré.

Je lui ai répondu, qu'en admettant même que certaines espérances de conditions plus douces aient été déçues, je ne croyais nullement au refus de l'Assemblée d'accepter le traité. Il m'a dit, au sujet de la diminution du corps d'occupation dans l'avenir, que, l'intérêt de l'Allemagne étant conforme au nôtre, il y avait tout lieu de croire que nous pourrions plus tard nous entendre à cet égard.

La ratification de S. M. l'Empereur d'Allemagne est partie hier pour Paris.

Je reçois votre télégramme de 2 h. 30′.

Je vous remercie : je partirai demain soir ou après-demain pour Schlangenbad.

V^TE DE GONTAUT-BIRON.

CLXXIII

M. THIERS A M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Versailles, le 7 juillet 1872, 7 h. 30′ m.

MON CHER MONSIEUR DE GONTAUT,

Imaginez que votre lettre du 15 juin, qui m'entretenait de notre situation intérieure, était restée dans les mains de M. de Rémusat qui l'avait confondue avec les siennes, et que je ne l'ai reçue que dans la journée d'hier. Sans cet incident, quoique accablé de travail, j'aurais pris un moment pour vous répondre.

Dans une semaine nous en aurons fini des impôts et de la loi d'emprunt, et je vous répondrai tout au long. En attendant, rassurez-vous. Je suis ce que j'étais lorsque nous nous sommes quittés si affectueusement à Versailles, à votre départ pour Berlin. Pour aujourd'hui, je me borne à vous dire que nous échangerons

les ratifications aujourd'hui ou demain, et je vous prie, si vous le pouvez, de revoir M. de Thile et de lui dire combien nous avons besoin que l'on tienne compte de l'effet produit en France par l'article du traité relatif au maintien des troupes d'occupation. C'est sous ce rapport seulement que le traité a été mal accueilli. Pressez donc pour qu'on nous aide à rendre le fardeau de l'occupation moins lourd aux départements qui resteront les derniers occupés.

Je désire vivement connaître les propositions de M. Bleischröder sur les garanties financières, répondant au troisième milliard. Je vous souhaite une bonne cure au charmant séjour de Schlangenbad, et suis toujours votre ami bien sincère.

A. THIERS.

CLXXIV

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. THIERS

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Berlin, le 7 juillet 1872, 3 h. 20′ s.

J'ai reçu vos deux dépêches[1]. Je vous en remercie et suis très touché de ce qu'elles contiennent d'affectueux.

1. Voir CLXXIII.

Je suis charmé de savoir la conclusion de la grande affaire à laquelle vous avez pris une si large part. Je verrai demain certainement M. de Thile, dussé-je retarder pour cela mon départ d'un jour, et je lui répéterai tout ce que vous me dites. L'autre personne n'est entrée avec moi dans aucun détail. Vous saurez demain tout ce dont il s'agit.

Je voudrais bien que vous vinssiez avec moi à Schlangenbad pour y prendre un repos que vous avez bien plus gagné que moi encore.

Vte DE GONTAUT-BIRON.

CLXXV

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 8 juillet 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

La sollicitude avec laquelle vous vous occupez de toutes les questions relatives à l'occupation allemande m'encourage à vous envoyer copie d'une lettre que je viens d'écrire à M. de Rémusat, en réponse à celles qu'il a bien voulu m'adresser hier et aujourd'hui. Si vous avez un moment pour lire cette lettre, vous y trou-

verez l'exposé fidèle de l'état des choses. En ne demandant l'évacuation qu'en octobre, en faisant donner au Génie et à l'Intendance l'ordre de travailler activement à mon signal et en se conformant exactement à mes instructions, nous arriverons à exécuter le traité sans augmentation de charge pour les habitants et sans être exposés à aucune plainte fondée.

Je m'en occupe jour et nuit en ce moment, et j'ai bon espoir de réussir à mériter ce que je recherche surtout, votre approbation; je compte d'ailleurs sur votre bienveillant appui, qui ne m'a jamais fait défaut et auquel je ferai appel en cas de difficultés.

Veuillez agréer, etc.

St-VALLIER.

CLXXVI

M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON A M. DE RÉMUSAT

Berlin, le 8 juillet 1872.

MONSIEUR LE COMTE,

J'ai été voir M. de Thile, ainsi que je l'avais promis à M. le Président de la République. Ma visite n'avait au reste d'autre but que de lui rappeler l'assurance, qu'il avait bien voulu me donner dans un entretien antérieur,

de prendre en très sérieuse considération l'impression produite en France par le maintien du chiffre actuel des troupes d'occupation jusqu'à la complète évacuation du territoire.

« Cette impression, lui ai-je dit, a été consignée dans le rapport fait par la commission de l'Assemblée, en même temps que l'espérance donnée par le Gouvernement de voir apporter avec le temps un allègement à cet état de choses. Nous vous demandons dans un intérêt commun, l'intérêt de la pacification, de nous aider à rendre de moins en moins lourd le fardeau de l'occupation... »

M. de Thile m'a répondu qu'il prenait acte bien volontiers du désir que je venais de lui exprimer pour la seconde fois, qu'il ne manquerait pas de le communiquer à qui de droit, et qu'il avait la conviction que ce vœu serait bien accueilli. La concentration de cinquante mille hommes sur un territoire moins étendu qu'à l'heure actuelle avait d'ailleurs, aux yeux du Gouvernement allemand lui-même, des inconvénients qui devaient être pour nous une garantie, sinon certaine du moins sérieuse, des résolutions qui seraient adoptées ultérieurement. En un mot, M. de Thile m'a paru envisager la question de manière à nous donner dans l'avenir l'espoir fondé d'une réduction des troupes d'occupation.

Agréez, etc.

V^TE^ DE GONTAUT-BIRON.

P.-S. — Je pars ce soir pour Schlangenbad.

CLXXVII

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 13 juillet 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Comme a pu vous le faire pressentir mon télégramme d'hier soir vous annonçant le départ pour Ems, sur l'appel de l'Empereur Guillaume, de M. le général de Tresckow, nous sommes retombés depuis quelques jours dans une de ces phases de défiances, d'injustes soupçons et de difficultés, qui reviennent si fréquemment, je dirai même périodiquement; j'ai cessé de m'en inquiéter outre mesure, mais je les constate et je les déplore. Cette fois, je ne vois absolument rien de notre fait qui ait pu y donner lieu.

Depuis plusieurs jours, je pressentais un nuage entre les Allemands et nous; les bonnes dispositions, manifestées tout d'abord au sujet de l'exécution du traité et de la nouvelle répartition des troupes, faisaient place à des exigences nouvelles : on parlait de la nécessité de ne pas disséminer les forces et d'opérer dans chaque division une sorte de concentration; deux des généraux appelés en conseil, à Nancy, présentaient des objections contre le tableau de répartition préparé par le Quartier général, le général de Tresckow prétendant grouper une notable partie de sa division à Nancy et

à Lunéville, le général Schmeling voulant augmenter l'effectif de la garnison de Belfort. J'apprenais en même temps que le langage des États-Majors était devenu mauvais, qu'il se tenait des propos hostiles contre nous; des officiers disaient presque publiquement que M. de Manteuffel et le chef d'État-Major général, M. de Burg, étaient des jouets entre mes mains, que j'abusais de mon action sur eux pour en obtenir une division et un *éparpillement* tels de l'armée, qu'elle serait sans force de résistance à un moment donné. Quels que fussent l'insigne mauvaise foi, le déplorable parti pris que trahissaient de telles accusations, je me tenais en éveil malgré l'attitude amicale et confiante, mais *personnelle*, que les quatre généraux de division affectaient plus que jamais à mon égard.

Depuis deux jours, d'autres symptômes étaient venus accroître mes motifs de circonspection : le général en chef, qui m'avait donné à ce sujet les meilleures espérances, me faisait connaître hier, qu'après avoir recueilli l'avis de tous ses généraux, il ne croyait pas pouvoir se rendre à nos vœux et accorder la liberté de la chasse dans les départements occupés. En même temps, il me refusait par écrit une autorisation qu'il m'avait donnée verbalement, celle de nous laisser distribuer à nos brigades de douaniers de l'Est mille deux cent quatre-vingt-dix carabines Sniders, attendues de Versailles avec les munitions correspondantes; sa lettre de refus invoquait le devoir qui lui est imposé de veiller à la sécurité de ses soldats, laquelle pourrait se trouver compromise s'il survenait, dans les départements occu-

pés, un mouvement populaire et patriotique auquel la participation des douaniers et des gendarmes fournirait un contingent de près de trois mille hommes armés. Enfin le général de Tresckow qui avait consenti, à ma prière, à rendre leurs armes à quelques armuriers et propriétaires de Nancy, venait tout à coup de repousser les dernières demandes que j'avais eu à lui transmettre.

Je recherchais donc le moyen d'avoir une explication sur tous ces faits, quand, hier matin, l'occasion me fut fournie par un billet du général de Tresckow m'annonçant son départ subit pour Ems, *où il était appelé par son souverain qui désirait l'entretenir de la situation du pays occupé.* Je me rendis aussitôt chez M. de Manteuffel, et je provoquai des éclaircissements qu'il ne fit pas de difficulté de me fournir.

Le général en chef me dit que le Roi de Prusse paraissait avoir reçu, à Ems, des rapports venus de France, qui l'avaient alarmé sur notre état intérieur et sur le redoublement d'hostilité contre l'Allemagne, excité parmi nos populations par le traité du 29 juin; depuis une dizaine de jours environ, le Roi lui aurait fait dire à plusieurs reprises de prendre des précautions, de ne pas disséminer ses forces, de bien étudier, avant de les accepter, les nouvelles positions qui lui seraient offertes par nous pour la future répartition des troupes; en dernier lieu, Sa Majesté aurait voulu recevoir des renseignements précis sur l'état des choses et aurait appelé dans ce but le général de Tresckow.

Quant aux sentiments d'hostilité des États-Majors, M. de Manteuffel m'a dit qu'ils tenaient à des causes

auxquelles ni lui ni moi ne pouvions malheureusement remédier : des petits froissements individuels, des mauvais propos recueillis ou entendus, des déconvenues de toute nature ; le tout commenté, rapporté, faisant l'objet de confidences, de conversations dont le résultat était de monter les officiers contre nous d'abord, contre lui ensuite et contre M. de Burg, accusés par eux de fâcheuses complaisances à notre égard.

Il a énuméré à l'appui un grand nombre de faits qu'il serait trop long de rapporter, et dont je ne cite que quelques-uns en passant : corps d'officiers tout entier qu'un hôtel des Vosges a refusé d'héberger tandis qu'il recevait des Français ; chef d'État-Major de la division de Reims insulté à une table d'hôte de cette ville ; affectation de deux préfets d'éviter toutes relations cordiales avec les Allemands ; attitude de certains fonctionnaires français courtois et polis dans des visites faites ou reçues, mais soigneux de ne pas sembler connaître, lorsqu'ils les rencontrent dans la rue, les officiers allemands avec lesquels ils ont des rapports. Il me parla ensuite d'articles de journaux qui augmentaient le mécontentement, surtout de journaux de Nancy et de Bar-le-Duc.

Je m'attachai à réfuter tous ces griefs, à lui prouver leur peu de fondement, leur peu de gravité ; je ne lui cachai pas qu'ils me faisaient l'effet d'être des *prétextes* plutôt que des *griefs*, et que je ne pouvais admettre qu'il s'y associât. Je lui fis d'ailleurs remarquer qu'on ne paraissait pas animé des mêmes sentiments à Berlin, puisque j'avais entre les mains un article tout récent

et très sympathique de la *Correspondance provinciale,* organe du chancelier.

« C'est vrai, m'a-t-il répondu, et M. de Bismarck ne semble pas partager la défiance qui existe en ce moment dans l'entourage militaire du Roi; mais vous savez combien le chancelier est fantasque et comme son esprit est sujet à de brusques revirements; il ne faut pour cela que l'action d'une mauvaise influence. Pour moi, je ne puis assez vous le dire, je ne partage nullement ces appréhensions et ces défiances, mais je suis obligé de tenir compte, dans une certaine mesure, du courant de l'opinion de mon armée; on me reproche déjà ce que l'on appelle mes sentiments français; je suis forcé d'être prudent pour garder intacts mon crédit et mon autorité. C'est d'ailleurs un nuage qui passera comme tant d'autres, mais j'ai dû vous en expliquer les causes pour vous mettre mieux à même de m'aider à le dissiper. »

Je ne voulus pas terminer l'entretien sans conjurer M. de Manteuffel de ne pas tarder davantage à me communiquer ses propositions définitives de répartition des troupes, afin de me mettre en mesure de donner des ordres et d'éviter de nouvelles pertes de temps; il me promit de presser les réponses de ses généraux, mais il m'avoua que le Roi avait voulu connaître le projet, que M. de Tresckow le lui avait porté et qu'il ne pourrait rien me donner de définitif avant le retour, très prochain d'ailleurs, de ce général.

Je me plaignis ensuite de son refus d'autoriser l'exercice de la chasse dans les départements occupés, contrairement aux espérances qu'il m'avait données tout

d'abord; mais je ne pus le faire complètement revenir sur cette décision, et je dus me contenter de la promesse qu'il examinerait la question à nouveau, lorsque les circonstances seraient plus favorables.

Je fus plus heureux au sujet de la distribution des armes à nos douaniers; je fis ressortir à ses yeux la nécessité pour nous de mettre ces hommes, tous d'ailleurs bien choisis, paisibles, honnêtes, à l'abri des violences dont ils sont chaque jour l'objet de la part de fraudeurs, nombreux, armés et organisés; je lui citai des faits à l'appui, je lui démontrai combien ces mille deux cent quatre-vingts hommes, disséminés sur une frontière de près de soixante lieues, étaient hors d'état de présenter un motif de souci pour ses troupes; il admit mes raisons et, après m'être mis d'accord avec le directeur des Douanes, je convins avec lui que j'allais lui en écrire de nouveau, développer mes explications rassurantes, exposer nos besoins; après quoi il autoriserait immédiatement l'armement de la moitié de nos brigades, et il nous laisserait un peu plus tard compléter cette mesure.

Mais il me dit à cette occasion que son refus écrit, après sa première promesse verbale, avait été surtout déterminé par l'immixtion inopportune et *peu convenable* du préfet de la Meurthe dans l'affaire de l'armement des douaniers, qui ne le regardait nullement. Il me fit voir que, le lendemain du jour où il avait reçu de moi la demande d'autoriser la distribution des armes, M. de Montesquiou lui avait écrit à ce sujet une lettre d'avis le prévenant simplement du fait, sans paraître

admettre son droit à accorder ou à refuser la permission nécessaire; il ajouta que la démarche du préfet avait levé ses scrupules et déterminé son refus.

Il se plaignit de nouveau de la prétention de M. de Montesquiou de traiter avec le Quartier général, tandis qu'il ne devait correspondre, comme le font ses collègues, qu'avec le général de division pour les affaires locales, et user de mon intermédiaire dans les questions générales dépendant du commandant en chef; il me dit que, de son côté, M. de Tresckow était froissé des allures du préfet qui prétend entretenir des rapports, en dehors de lui et au-dessus de sa tête, avec le Quartier général. Il revint enfin sur la demande qu'il m'a déjà adressée plusieurs fois pour que je fasse comprendre à M. de Montesquiou qu'il doit renoncer à lui écrire officiellement.

Je m'empressai de lui répondre que je m'efforcerais d'empêcher de se produire dorénavant une intervention qui lui est désagréable, et que j'avais d'ailleurs lieu de penser que M. de Montesquiou allait se trouver appelé à un poste de conseiller d'État.

Quoi qu'il en soit, Monsieur le Président, je suis forcé de vous rappeler le télégramme que j'ai eu l'honneur de vous adresser à ce sujet, et de vous demander, si M. de Montesquiou doit demeurer encore à Nancy, de l'inviter à s'abstenir de toute correspondance officielle directe avec le général en chef.

J'ai dû vous rendre compte de tous ces faits, de tous ces incidents, parce qu'il est essentiel que vous sachiez les causes des lenteurs et des difficultés que je ren-

contre. Vous pouvez être assuré que je n'épargne aucun effort ni aucune fatigue pour les surmonter; j'espère d'ailleurs que la solution de nos pourparlers sur la future répartition ne se fera pas attendre, et que je pourrai obtenir qu'elle ne soit pas trop onéreuse pour nos populations.

Veuillez agréer, etc.

St-Vallier.

P.-S. — M. de Manteuffel, qui sort de chez moi en ce moment, me prie de vous dire qu'il pense partir le 20 pour Gastein, où il est appelé par le Roi et où il passera trois semaines avec Sa Majesté; il désire que vous sachiez qu'il n'épargnera rien pour dissiper dans l'esprit de son souverain les défiances mal fondées et les soupçons injustes dont il ne le voit pas animé sans un profond regret. Il veut, de plus, que je vous répète qu'il est attristé de ne pouvoir mettre à profit l'offre, que vous aviez bien voulu me charger de lui transmettre, de venir vous voir avant son départ; il en aurait éprouvé un grand bonheur et il faut des motifs bien sérieux pour qu'il y renonce; mais il a pensé que vous auriez peut-être souhaité l'entretenir avant son voyage à Gastein pour lui exposer des vues que vous jugeriez utile de faire parvenir par une voie absolument *sûre* et *confidentielle* à l'Empereur Guillaume; dans ce cas, il est à vos ordres et vous prie d'écrire, non à lui, mais à moi qui le lui transmettrais, ce que vous désireriez faire connaître. C'est à titre tout à fait *secret* que M. de Manteuffel m'a prié de vous faire cette offre.

CLXXVIII

M. THIERS A M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER

Versailles, le 15 juillet 1872.

MON CHER MONSIEUR DE SAINT-VALLIER,

J'ai reçu votre dernière lettre[1] datée du 13, et quoique accablé de travail, de fatigue (songez que j'ai sur les bras l'affaire des impôts, celle de l'emprunt et la direction de l'Assemblée, dans ces derniers jours agités de la session), je me hâte de vous écrire quelques mots, bien en courant.

D'abord je vous écrirai deux lettres, une pour vous avec les détails qu'il est inutile de communiquer à d'autres, et une pour faire lire à M. de Manteuffel, et pour laisser même dans ses mains, si vous le jugez convenable. Je commence par la première.

Premièrement je vous engage à garder beaucoup de sang-froid, en conservant votre précieuse et intelligente activité. Avec de la patience, nous arriverons au terme de nos peines. J'ai fait écrire pour la seconde fois à M. de Montesquiou de se tenir tranquille et de vous laisser faire ; surtout de ne pas essayer de négocier avec l'État-Major allemand, afin de ne pas embrouiller les affaires en voulant les expédier.

1. Voir CLXXVII.

Il comprendra mes intentions et s'y conformera.

L'intendant militaire écrit ici qu'il attend vos instructions pour commencer le baraquement. Mettez-vous en rapport avec lui, et ayez soin de lui expliquer comment il se fait qu'il ne reçoive aucune instruction de votre part, l'emplacement des troupes allemandes n'étant pas encore déterminé. Il importe, en toute affaire, que les agents qui doivent concourir à une œuvre commune soient tenus au courant de ce qui se fait, pour qu'ils ne puissent pas se plaindre des arrêts qui surviennent, lorsqu'ils n'en connaissent pas les motifs, et qu'ils n'en prennent pas prétexte pour s'arrêter à leur tour.

Maintenant ne vous faites pas avec les Allemands des affaires inutiles pour les plaisirs, notamment, de Messieurs des départements de l'Est. Ils se conduisent fort mal en ce moment, criant, clabaudant, parce qu'ils ne sont pas tous évacués à la fois, comme si c'était chose si facile que d'obtenir l'évacuation même successive. Vous pouvez en juger, vous qui avez connu tous les détails de ces négociations. Ainsi, laissez de côté la permission de chasser dans les départements qui resteront occupés, et ne vous créez pas une contestation à ce sujet. Mais insistez fortement et obstinément pour obtenir l'armement des douaniers. C'est là l'utile, le vraiment utile; le reste n'est que l'agréable, et nous n'en sommes pas encore à songer à nos plaisirs. Dites à M. de Manteuffel, que ces malheureux douaniers sont tous les jours assaillis par des contrebandiers (vrais scélérats dignes de la corde), qui dans le Jura viennent d'assassiner de braves gens, fidèles à leur de-

voir, lesquels se sont fait tuer pour garder la frontière. Nous faisons des pertes énormes en ce moment sur les nouveaux impôts par le fait de la contrebande, et ces nouveaux impôts sont le seul moyen sûr de payer les indemnités de guerre. Ajoutez que ces douaniers, dispersés sur la frontière, sont de bonnes gens qui jamais ne se mêleront à des troubles populaires, troubles du reste qu'on peut regarder comme tout à fait impossibles.

Voilà pour aujourd'hui mes seules instructions. Dès que vous pourrez avoir les projets d'emplacement, communiquez-les aux gens du Génie, et activez les travaux tant que vous pourrez.

Ci-joint, ma seconde lettre[1].

A vous avec une sincère amitié.

A. Thiers.

CLXXIX

M. THIERS A M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER

Versailles, le 15 juillet 1872.

Mon cher Monsieur de Saint-Vallier,

Je suis si accablé de fatigue et de travail, que je n'ai qu'un moment pour vous répondre. Communiquez, je

1. Voir CLXXIX.

vous en prie, cette lettre-ci à M. de Manteuffel, et dites-lui combien je regrette de n'avoir pu le revoir avant son départ. Je lui aurais dit tout ce qu'on n'a pas le temps d'écrire, et de ces communications qu'il aurait pu transmettre à Sa Majesté Impériale, il serait résulté des éclaircissements et des apaisements désirables pour tout le monde. Sans confiance pas de crédit, sans crédit pas d'argent et pas de facilités pour payer. Or vous savez combien nous avons à payer! Au surplus nous paierons, quoi qu'il arrive; mais qu'on tire, de notre empressement et de notre exactitude à payer, la conclusion mille fois évidente, que si nous n'étions pas bien résolus à maintenir la paix, nous ne serions pas assez sots pour nous démunir de notre argent et en munir les Allemands. Or, ce que le Gouvernement veut, il est en mesure de le faire. Le Gouvernement a aujourd'hui acquis une force telle, qu'il peut contenir tous les partis quels qu'ils soient, ceux d'en bas comme ceux d'en haut. On n'ose même plus essayer une petite émeute. L'armée est sûre, et ma volonté de l'employer, s'il y avait lieu, aussi certaine que l'obéissance du soldat. L'ordre donc est pleinement assuré, fondé sur l'armée et la loi.

Les populations de l'Est ont été émues, cela est vrai, et nous l'avions annoncé d'avance pendant la dernière négociation. Il était évident que la crainte de voir refluer vers eux les troupes allemandes, qui allaient se retirer, devait agiter les quatre départements dont l'évacuation était retardée. Nous l'avons dit : on n'a pas voulu nous croire, et maintenant il ne faut pas s'exa-

gérer le mal. Il faut l'atténuer en diminuant les troupes d'occupation quand on le pourra; mais il ne faut pas s'imaginer qu'elles puissent devenir l'objet d'une agression, si elles étaient ou diminuées ou disséminées. Les populations sont hors d'état de s'insurger sans être soutenues, et nous ne sommes ni assez fous, ni surtout assez déloyaux pour tenter de pareilles aventures. Il faudrait que nous eussions perdu le sens, et nous ne serions pas si pressés de réunir cinq cents millions pour les expédier tout de suite, si nous avions de si absurdes intentions. Il n'y a plus rien de possible, il n'y a plus de relations amicales à espérer, si on se livre à de si étranges méfiances qui, d'ailleurs, ne reposent sur rien et que démentent tous nos actes. Je supplie donc Sa Majesté Impériale de ne pas écouter des cerveaux échauffés, qui voient des fantômes partout et qui lui persuadent ou cherchent à lui persuader des chimères désolantes. Moi aussi, je suis assailli par des rapports invraisemblables; je ferme les oreilles à toutes ces communications légères ou malveillantes, et j'agis de confiance en me fondant sur les notions de la raison qui démentent toutes les suppositions qu'on voudrait me faire croire. On me parle aussi des projets du parti de la guerre en Allemagne; mais je crois à la sagesse et à la loyauté du Roi Guillaume, et je ne me laisse pas détourner de la voie dans laquelle je marche et où j'espère trouver une paix durable et la prospérité de deux nations qui n'auraient jamais dû se faire la guerre.

Que Sa Majesté Impériale veuille bien nous croire, qu'elle nous aide de son côté, en rendant moins lourde

l'occupation, en permettant qu'on choisisse les emplacements les moins incommodes pour les populations, et surtout qu'elle veuille bien aussi diminuer le nombre de ses soldats, car nous ne sommes pas plus disposés à attaquer quarante mille hommes que cinquante mille.

M. de Manteuffel rendra un vrai service à la France, à l'Allemagne, à l'Europe en travaillant à calmer les passions des deux peuples qu'on excite l'un contre l'autre au lieu de les calmer en leur rendant la confiance. Les populations de l'Est sont inquiètes, mais nous les calmerons; le Roi, je l'espère, nous aidera à les calmer, et dans aucun cas elles ne feront une tentative que nous réprimerions nous-mêmes, si une tentative était possible.

Je prie Monsieur de Manteuffel de présenter mes hommages et mes respects au Roi Guillaume, et de recevoir pour lui-même l'assurance de ma sincère amitié et de ma haute estime.

Mille tendresses, pour vous, mon cher Monsieur de Saint-Vallier.

A. Thiers.

CLXXX

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Nancy, le 16 juillet 1872, 12 h. 29′ s.

Je presse, par tous les moyens en mon pouvoir, le Quartier général de me faire connaître ses intentions définitives pour la répartition des troupes. Il n'a pas encore reçu les propositions de toutes ses divisions, et il ne veut discuter avec moi la question que lorsqu'il sera fixé sur l'ensemble. Il me promet que cela ne tardera plus. J'ai pris les devants partout où je l'ai pu; déjà je me suis entendu directement avec la division bavaroise, et j'ai envoyé les instructions nécessaires aux directeurs des fortifications et à l'Intendance pour toutes les places des Ardennes, du nord de la Meuse et de la Meurthe, occupées par les Bavarois.

Je n'ai pu en faire autant jusqu'ici pour les trois divisions prussiennes, qui ne sont pas d'accord jusqu'à ce moment avec le Quartier général et encore moins avec moi. Cependant j'ai déjà donné des ordres pour les quelques points où j'ai une base certaine. A Belfort et à Nancy on propose des terrains, on recherche des entrepreneurs et des ouvriers. Partout ailleurs le Génie et l'Intendance sont avisés qu'ils recevront mes ins-

tructions aussitôt que je serai fixé moi-même. Je ne puis rien leur envoyer auparavant, et je ne saurais admettre aucune plainte de leur part d'être laissés par moi sans instructions. Ces plaintes, si elles existaient, seraient aussi peu fondées que mal justifiées.

St-Vallier.

CLXXXI

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 18 juillet 1872.

Monsieur le Président,

Comme j'ai eu l'honneur de vous en informer, ce matin, par le télégraphe, l'entente s'est établie d'une manière définitive entre le Quartier général et moi pour la répartition des troupes allemandes dans les quatre derniers départements occupés. Hier soir et ce matin, j'ai envoyé dans toutes les directions, au Génie et à l'Intendance l'avis de commencer immédiatement les travaux et de les pousser activement. J'ai également donné communication des dispositions arrêtées, aux préfets, sous-préfets et municipalités, en les invitant à les porter à la connaissance des populations pour calmer leurs craintes exagérées et les informer que

les constructions de baraquement s'effectueront assez promptement pour préserver les habitants de la charge du logement.

Je m'empresse de vous envoyer ci-joint le tableau complet de la répartition de l'armée allemande par département, avec la désignation des localités occupées et des corps qui s'y trouvent actuellement ou qui y seront postérieurement casernés.

L'esprit conciliant du général en chef et de son chef d'État-Major m'a permis de résoudre cette grave question, en tenant compte autant que possible des ressources et des vœux des populations, des observations de nos préfets, des indications de nos intendants. Je n'ose pas me flatter d'être parvenu à satisfaire tout le monde et à éviter le danger de réclamations et de protestations; mais, en présence des nécessités devant lesquelles nous nous trouvions, je crois que la combinaison adoptée est celle qui froissera le moins d'intérêts. J'ai eu de la peine à obtenir l'envoi, dans quelques petites localités, de corps primitivement désignés pour des villes déjà chargées; c'est ainsi que j'ai pu retirer sept cents hommes à Nancy, sept cents à Lunéville, cent quatre-vingts à Toul, deux cents à Verdun, cent quatre-vingts à Bar-le-Duc, deux cents à Belfort.

Mais le point important et essentiel, je crois, que j'ai pu obtenir, c'est le consentement donné par le Quartier général au baraquement des officiers non mariés et de grades inférieurs, partout où nous aurions des difficultés à trouver des logements; cette concession, à laquelle on s'était toujours refusé jusqu'ici, fera dispa-

raître les plus vives inquiétudes des populations, atténuera nos plus sérieux embarras, et j'ai déjà reçu à ce sujet des témoignages de satisfaction et des remerciements empressés de la part de nos autorités. Je n'ai pu, toutefois, décider le général en chef à donner son consentement à mes demandes sur ce point, sans avoir dû lui faire la promesse que les officiers qui seraient logés dans les baraques y trouveraient, comme compensation, quelques avantages d'installation supérieurs aux conditions que leur assigne la convention de Ferrières, c'est-à-dire que l'on donnerait volontiers deux chambres à ceux qui n'auraient réglementairement droit qu'à une seule, qu'il leur serait accordé des meubles plus confortables que le mobilier réglementaire des casernes.

En raison des avantages que présente la reconnaissance du principe même du baraquement pour les officiers, je n'ai pas cru devoir hésiter à souscrire à cette condition *sine qua non*. Les sacrifices insignifiants que nous devrons faire seront largement compensés dans les localités, peu nombreuses d'ailleurs, où nous devrons recourir à ce mode d'installation, sans lequel le prochain accroissement des garnisons allemandes aurait provoqué un violent mécontentement dans la population de quelques villes où les logements font absolument défaut. J'espère qu'il nous suffira de faire construire quelques baraquements d'officiers à Belfort, Verdun, Pont-à-Mousson, Bar-le-Duc, Sedan, et que nous pourrons trouver des appartements à louer partout ailleurs.

Si, comme je l'espère, Votre Excellence veut bien approuver les mesures que j'ai prises et les arrangements que j'ai conclus, je lui serai reconnaissant de vouloir bien me le faire connaître, et je désirerais que l'Intendance reçût l'instruction de se montrer conciliante et de ne pas se renfermer dans la lettre des règlements en ce qui concerne l'installation des officiers baraqués.

Veuillez agréer, etc.

St-Vallier.

CLXXXII

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 19 juillet 1872.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint[1] une lettre que M. le général de Manteuffel a tenu à vous écrire avant de partir pour Gastein, et qu'il m'a prié de vous faire parvenir.

Veuillez agréer, etc.

St-Vallier.

1. Voir CLXXXIII.

CLXXXIII

M. LE GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL A M. THIERS

Nancy, le 19 juillet 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Devant me rendre à Gastein, en vertu d'un congé que S. M. l'Empereur et Roi a bien voulu m'accorder, je ne veux pas m'éloigner, même pour peu de temps, sans prendre congé de Votre Excellence. J'ai donc l'honneur de vous annoncer que je quitterai Nancy, demain, le 20 de ce mois, pour une absence de six semaines, et que pendant ce temps l'intérim du commandement général de l'armée d'occupation sera rempli par S. E. le lieutenant général de Tresckow, aide de camp général de Sa Majesté mon auguste Souverain.

Veuillez agréer, etc.

E. MANTEUFFEL.

CLXXXIV

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 20 juillet 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Les pourparlers continuels avec l'autorité allemande, le travail accablant dont j'ai été chargé depuis plusieurs jours m'ont empêché de répondre jusqu'ici à vos deux affectueuses et bienveillantes lettres[1] du 15, dont j'avais pourtant à cœur de vous remercier sans retard. Je viens le faire aujourd'hui en quelques mots, afin de ne pas vous faire perdre une portion de ce temps que vous employez si utilement pour notre pauvre pays.

La question des baraquements est résolue aussi bien que possible, et le général de Manteuffel s'est plus préoccupé du désir de satisfaire à mes demandes que des considérations stratégiques qui avaient inspiré les premiers projets de ses lieutenants; l'affaire est en bonne voie; les travaux vont commencer, et j'ai pu calmer complètement, au moyen d'affiches et d'annonces dans les journaux, les inquiétudes des populations.

Je voudrais toutefois être plus rassuré que je ne le suis sur la promptitude avec laquelle les constructions seront effectuées; quelques intendants tiennent à ce

1. Voir CLXXVIII et CLXXIX.

sujet un langage qui ne me satisfait pas. L'un d'eux a été jusqu'à dire aux Allemands qu'il lui faudrait six mois pour effectuer ses travaux; je lui ai adressé un blâme sévère. Mais d'autres, sans aller aussi loin, ne comprennent pas l'importance de l'intérêt qui nous guide et se laissent arrêter par une servile obéissance à la lettre des règlements sur les délais d'adjudication, ou par des préoccupations toutes locales, inspirées par des influences de maires ou d'adjoints qui cherchent à exonérer leur ville aux dépens de la cité voisine.

Quoi qu'il en soit, je veille attentivement; je presse tant que je le puis, et je repousse catégoriquement les réclamations mal fondées qui pourraient retarder notre œuvre.

M. de Manteuffel m'a prié de lui confier celle de vos deux lettres que vous m'aviez autorisé à lui montrer; il veut la lire à l'Empereur d'Allemagne, et il espère tirer un utile parti des sages, précises et rassurantes déclarations qu'elle renferme. Le général vient de quitter Nancy après vous avoir écrit la lettre que j'ai eu l'honneur de vous transmettre hier; il est parti animé des meilleures dispositions, décidé à faire entendre sa voix, à user de son influence pour dissiper d'injustes défiances et de fâcheux soupçons, qu'il regrette de voir si fréquemment renaître à notre égard dans l'esprit de son maître et de son entourage. M. de Manteuffel m'a promis de m'écrire pour me renseigner sur les points qui peuvent nous intéresser.

Pendant l'absence du général en chef, le commande-

ment supérieur sera exercé par M. le général de Tresckow, revenu avant-hier de son voyage à Ems où il a passé quatre jours auprès de son souverain; j'ai déjà eu avec lui une conversation dans laquelle il m'a répété à plusieurs reprises que l'Empereur d'Allemagne avait une haute estime pour votre personne, une entière confiance dans vos intentions pacifiques, mais qu'il craignait toujours des mouvements populaires provoqués dans les grandes villes par le parti des internationaux ou par les amis de M. Gambetta, dont le discours au banquet de la Ferté-sous-Jouarre a produit le plus mauvais effet. L'inquiétude dominante de l'Empereur et de ses conseillers paraît être de voir la fatigue et le dégoût des luttes constantes, auxquelles vous obligent les partis, vous amener à quitter le pouvoir malgré vos courageuses et patriotiques résolutions; on suppose en Allemagne que, dans cette malheureuse hypothèse, M. Gambetta se saisirait de l'autorité, et je ne crois pas me tromper en vous disant que, si cette fatale éventualité venait à se réaliser, l'armée allemande interviendrait immédiatement sous le prétexte de prendre des gages et des garanties.

Tout ce qui m'est rapporté des impressions dominantes à Ems ne me permet d'avoir aucun doute à cet égard, et je dois ajouter, après avoir lu une lettre récente du prince Gortchakow au baron de Manteuffel, que la Russie approuverait les mesures que prendrait l'Allemagne en cas de triomphe des éléments révolutionnaires dans notre pays.

M. de Tresckow paraît animé de bons sentiments; il

me donne des témoignages de ses intentions conciliantes, de ses vues modérées; mes relations avec lui sont excellentes. Je n'ai donc pas d'inquiétudes pour le temps où il exercera l'intérim du commandement en chef; cependant je crains qu'il n'ait pas les vues larges de M. de Manteuffel; il me semble parfois un peu méticuleux, volontiers préoccupé du poids de sa responsabilité, soucieux de ne pas s'exposer à mécontenter ses subordonnés.

Je suis content enfin que la question de la répartition des troupes ait pu être terminée avant le départ du général en chef, car je n'aurais peut-être pas rencontré autant de facilités auprès de son successeur intérimaire.

L'affaire de la chasse s'arrangera dans la pratique, et, suivant vos utiles conseils, je ne me ferai pas de contestations inutiles pour obtenir une liberté qui ne répond qu'à la satisfaction d'un plaisir, et qui n'est pas d'ailleurs exempte de dangers ni d'inconvénients; je le répète, j'obtiendrai dans le détail toutes les permissions individuelles que les préfets croiront devoir demander.

Mais, hélas, il n'en est pas de même pour la question bien plus essentielle de l'armement des douaniers; je rencontre sur ce point de grandes difficultés, et je n'arriverai pas à les surmonter sans beaucoup de temps et d'efforts. Le Quartier général ne veut rien accorder sans avoir l'avis des généraux divisionnaires dont deux déjà se prononcent d'une façon négative. On me demande de nouveaux renseignements, des éclaircisse-

ments plus étendus sur la force de nos brigades; la grande objection, la seule même qui me soit faite est celle-ci : « Nous avons dans le rayon occupé par nos troupes trois mille gendarmes français armés : vous nous demandez aujourd'hui d'armer mille deux cents douaniers, mais ces hommes sont seulement affectés à la garde de la frontière de la Meurthe et de la Meuse; vous en avez autant dans les Vosges et les Ardennes pour lesquels vous réclamerez ensuite la même faveur; il y en a aussi autour de Belfort : cela ferait en tout trois mille hommes ajoutés aux trois mille gendarmes, soit six mille soldats excellents, résolus, disciplinés qui obéiraient au premier signal d'un Gouvernement révolutionnaire venant à s'établir à Paris. Nous ne craignons pas que ces hommes prennent part à des mouvements populaires, mais nous savons que leur patriotisme même ferait d'eux les plus actifs instruments d'un Gouvernement qui voudrait nous déclarer la guerre; dans ce cas, ils pourraient nous faire beaucoup de mal, nous créer de graves embarras, compromettre notre retraite en détruisant les chemins de fer et les télégraphes, en faisant sauter les ponts, en s'emparant de nos convois. » Tel est l'ordre d'idées contre lequel se heurtent jusqu'ici mes tentatives.

Je crois que la résistance est surtout dictée par des ordres venus de Berlin, car le langage que l'on me tient aujourd'hui est tout différent de celui que l'on me faisait entendre au début; le parti-pris est devenu plus absolu encore depuis le banquet de la Ferté-sous-Jouarre. Je ne vous répéterai jamais assez à quel point

les Allemands s'obstinent à prendre au sérieux les harangues de M. Gambetta.

Veuillez agréer, etc.

S^T-VALLIER.

P.-S. — Je vous remercie des recommandations de réserve que vous avez bien voulu adresser à M. de Montesquiou; je crois qu'il les a comprises et qu'il s'y montre docile; je n'ai jamais eu d'ailleurs aucun froissement avec lui et la question d'attributions n'a pas altéré les anciennes et bonnes relations que nous avons; je l'ai écrit à M. de Rémusat qui n'avait pas compris, je crois, le sens de mes observations, et avait attribué un caractère de mésintelligences personnelles à une divergence tenant uniquement au désir du Quartier général de n'être pas obligé à traiter et à discuter avec M. de Montesquiou, suivant ses prétentions, des questions générales qui font l'objet de mes négociations.

Permettez-moi de me préoccuper aussi de la succession éventuelle de M. de Montesquiou, s'il vient à être nommé au Conseil d'État. Le choix du préfet qui réside à Nancy a de l'importance, au point de vue de l'occupation allemande; ce qu'il faut, c'est un homme modeste, tranquille, ayant du tact et ne cherchant, ni à se donner de l'importance, ni à faire des affaires.

CLXXXV

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 23 juillet 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je crois devoir vous envoyer copie d'une lettre[1] que je viens d'écrire à M. de Rémusat, en réponse à des questions qu'il m'avait adressées sur les travaux exécutés par les Allemands dans nos places fortes occupées par leurs troupes, surtout à Belfort. Je pense que ces renseignements vous intéresseront.

Je suis aux regrets d'avoir dû vous télégraphier, hier, au sujet de la sotte intervention du général Picard dans la pitoyable affaire Pistollet. De graves complications sont à craindre si nous ne pouvons répondre, à la demande de satisfaction que nous recevrons des Allemands, que le général a reçu un blâme sévère; or il est à craindre que le Quartier général ne tarde pas à nous adresser sa réclamation, car M. Pistollet a donné, de l'aveu et sur l'invitation même du général, une grande publicité à la malheureuse lettre de ce dernier. Le sous-préfet de Langres vient de m'envoyer le texte de la lettre du général Picard; elle est plus fâcheuse encore que je ne pouvais le supposer. Injures incon-

1. Voir CLXXXVI.

venantes et grossières aux Allemands; blâme complet de la conduite du sous-préfet; critique de mes instructions; jugement aussi dépourvu de tact que de mesure porté sur les mesures prescrites par moi, exécutées par le sous-préfet, approuvées par le Gouvernement.

Le sous-préfet est découragé et a besoin de recevoir du Gouvernement l'expression bien méritée de sa satisfaction; je me permets de vous la demander. J'aurai l'honneur de vous envoyer la triste lettre du général Picard.

Je viens aussi d'avoir l'honneur de vous transmettre par le télégraphe une communication du général de Tresckow, sur la mise en liberté de nos prisonniers en Allemagne. J'enverrai la liste complète dès que je l'aurai reçue.

Veuillez agréer, etc.

St-Vallier.

CLXXXVI

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. DE RÉMUSAT

Nancy, le 23 juillet 1872.

Monsieur le Comte,

J'aurais voulu répondre plus tôt à la note que vous avez chargé M. de Pontécoulant de me transmettre au

sujet de Belfort et des travaux de fortification qu'y exécutent les Allemands; mais je suis en ce moment si chargé de travail, par suite de la question des baraquements, que je n'ai pu, depuis trois jours, trouver un moment disponible, et que je suis forcé de vous renseigner brièvement.

Sans faire aucunement mention de votre note ni du motif de mes investigations, j'ai provoqué de la part de M. le général de Manteuffel des explications sur les travaux qui ont eu lieu l'an dernier, et sur ceux qui s'accomplissent actuellement dans nos places fortes occupées par l'armée allemande. Je lui ai rappelé que, l'an passé, il avait, sur ma demande, fait respecter les beaux arbres des promenades de Toul et de Verdun que le Génie prussien avait voulu détruire, et j'ai exprimé l'espoir qu'il tiendrait également compte de mes observations, si j'avais à lui en présenter d'analogues pour Belfort et pour Mézières où j'apprenais qu'il faisait exécuter des travaux. J'ai pu l'amener ainsi, sans exciter sa défiance, à me parler de l'objet qui me préoccupait, et je dois dire qu'il n'a fait aucune difficulté pour me donner les renseignements suivants, que j'ai d'ailleurs eu le soin de faire contrôler afin de m'assurer de leur exactitude avant de vous les transmettre.

En voici le résumé :

Au moment où M. de Manteuffel reçut de son souverain le commandement de l'armée d'occupation, c'est-à-dire il y a treize mois, il lui fut recommandé de mettre en état de défense nos places fortes de l'Est, en s'abstenant toutefois d'y élever aucun ouvrage nouveau, mais

en réparant ceux qui existent, en fermant les brèches et en faisant disparaître les traces des dommages causés par les sièges qu'ont subis ces villes ; il reçut l'ordre d'assurer, autant que possible, l'armement au moyen de canons français tombés au pouvoir de son armée et de ne demander de bouches à feu en Allemagne qu'à défaut d'autres pièces de siège. Quant aux munitions, il lui fut prescrit d'approvisionner les places pour une année au moyen, tant que cela serait possible, des munitions françaises demeurées dans les magasins, en ne demandant en Allemagne que les quantités complémentaires. Seulement, ces ordres étaient accompagnés de la recommandation de procéder avec une grande économie et d'employer à peu près uniquement aux travaux les ouvriers du génie et les soldats de son armée, *en tenant d'ailleurs un compte exact des dépenses effectuées, qui feraient sans doute l'objet d'un règlement amiable entre la France et l'Allemagne au moment de l'évacuation.* (J'appelle votre attention sur cette phrase dite incidemment dans la conversation.)

En conséquence de ces ordres, les fortifications des places de Toul, Verdun, Longwy, etc., furent réparées dans le courant de l'été et de l'automne derniers ; mais la considération d'économie empêcha d'en faire autant à Mézières et à Belfort, où l'on ne prit même pas soin de combler les brèches ou de placer des canons sur les remparts. L'hiver se passa dans ces conditions. Au mois d'avril, surgirent en Allemagne les craintes de guerre que partagea le Gouvernement, et qui lui inspirèrent une défiance dont nous avons plus d'une fois

ressenti tristement les effets. Sous l'influence de ces mauvaises impressions, on envoya de Berlin au général en chef l'instruction de s'assurer immédiatement de l'état des places fortes occupées, en lui prescrivant de prendre d'urgence les dispositions nécessaires pour les mettre à l'abri d'un coup de main. M. de Manteuffel envoya aussitôt des officiers du génie de son État-Major à Belfort, et fit commencer un travail de réparation des anciens ouvrages de la place, travail qui fut poussé avec une grande activité et pour lequel on dut recourir à l'emploi d'ouvriers nombreux pris dans le pays, les soldats ne pouvant en dehors de leurs exercices donner assez de temps aux travaux.

Le nombre des ouvriers employés est d'environ trois cents par jour depuis deux mois, et toutes les réparations seront terminées d'ici au 15 août.

Le général affirme que l'on ne construit absolument rien de nouveau, mais qu'on comble les brèches très importantes dans tout le corps de la place, surtout aux forts des Perches et de Danjoutin, qu'on refait les embrasures détruites partout, qu'on exhausse les revêtements dégradés, etc. Il nie formellement, par contre, que l'on élève de nouveaux blockhaus ou qu'on établisse, comme le dit le rapport que vous m'avez communiqué, une première enceinte improvisée, au moyen de remparts de bois et de terre à six cents mètres en avant de la place.

Reste la question de l'armement : on voulait se servir des canons français demeurés à Belfort ou apportés des autres forteresses prises par les Allemands; mais on a

découvert que l'on n'avait pas une quantité suffisante de munitions pour les approvisionner, et que l'on ne pouvait confectionner, sans de grandes difficultés, des munitions convenant au calibre de ces pièces.

On s'est alors décidé à faire venir de Mayence, non cent trente canons, comme le dit le rapport, mais cent six de gros calibre, représentant exactement le nombre de bouches à feu françaises dont on ne pouvait tirer parti. On agit de même pour les munitions ainsi que pour les provisions de toute nature, et l'on approvisionne la place pour une année; seulement on le fait très rapidement, et c'est là l'explication de ces introductions considérables de matériel qui ont préoccupé nos fonctionnaires, la population et les journaux. Tout cela d'ailleurs, affirme le général, sera terminé dans trois semaines, et l'on pourra se convaincre que les travaux exécutés se bornent à remettre la place de Belfort en état de défense, dans les conditions où elle se trouvait au début de la guerre. La situation serait exactement la même pour Mézières.

Je ne veux pas terminer cette lettre sans vous dire un mot, Monsieur le Comte, de la sérieuse complication dont nous menace, à propos de l'éternelle affaire Pistollet, la regrettable intervention de M. le général Picard dans une question qui lui est étrangère, et qu'il connaît seulement par les écrits mensongers de l'intéressé qui est allé, paraît-il, le trouver. J'ai dû vous télégraphier hier et demander à M. le Président, à M. de Cissey et à Votre Excellence, des mesures immédiates et un désaveu formel des appréciations du général, car je ne

doute pas que les Allemands ne viennent promptement à en avoir connaissance, peut-être par les soins de M. Pistollet lui-même; et dans ce cas, s'ils nous demandaient une satisfaction, l'affaire prendrait une gravité que nous pourrions seulement atténuer en nous mettant en mesure de leur répondre que le général a reçu un blâme formel du Gouvernement.

Veuillez agréer, etc.

St-Vallier.

CLXXXVII

M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER A M. THIERS

Nancy, le 24 juillet 1872.

Monsieur le Président,

Pour compléter ma lettre d'hier[1], j'ai l'honneur de vous envoyer copie du regrettable factum du général Picard; j'y joins la copie du télégramme que je reçois du sous-préfet de Langres, en réponse à celui que je lui avais adressé pour l'empêcher de s'alarmer outre mesure et de se décourager.

Je suis d'autant plus désireux que l'affaire soit

1. Voir CLXXXV.

promptement terminée, que j'ai beaucoup à me louer des dispositions de M. de Tresckow, et que je craindrais de les voir se modifier s'il avait connaissance de la lettre du général Picard.

Je vais, après-demain, passer quelques jours à Plombières, pour y prendre des bains que ma santé rend indispensables; je ne serai d'ailleurs qu'à trois heures de Nancy, et j'y suivrai les affaires comme si je me trouvais ici. Mon excellent secrétaire, M. le vicomte de Pontoi-Pontcarré, aimé et apprécié par tous les généraux allemands, me suppléera très bien, et j'ai pris toutes mes mesures pour que ma courte absence n'ait aucun inconvénient.

J'ai tenu d'ailleurs à ne profiter de l'autorisation déjà ancienne que Votre Excellence et M. de Rémusat aviez bien voulu me donner, qu'après avoir établi sur tous les points l'entente au sujet des baraques et m'être assuré que les travaux commençaient simultanément dans toutes les localités.

Veuillez agréer, etc.

St-VALLIER.

FIN DU TOME PREMIER

Imprimerie F. Schmidt Fils, 20, rue du Dragon, Paris.

28.725
Ind
75.- Yuma

ca

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

JAN 1 '72 H

CANCELLED

3487884

Occupation et liberation du territ
Widener Library
003423429
3 2044 086 059 995